

**NOUVEAU PARTENARIAT POUR  
LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE (NEPAD)**

**Programme détaillé pour le développement  
de l'agriculture africaine**

**Novembre 2002**



## PRÉAMBULE: PROCESSUS ET PORTÉE DU PROGRAMME AGRICOLE

À l'invitation du Comité directeur du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a préparé, en étroite collaboration avec le secrétariat du NEPAD et suivant un processus consultatif, le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) présenté dans ce document. Les étapes de ce processus ont été les suivantes:

- *Mars 2002*: À Abuja (Nigéria), présentation par le Directeur général de la FAO des principaux thèmes du PDDAA au Comité des Chefs d'État chargés de la mise en œuvre du NEPAD.
- *Fin avril 2002*: Diffusion pour examen et observations d'une première version provisoire (consistant à ce stade en un résumé et trois documents distincts) aux ministres africains de l'agriculture et à ceux chargés de l'intégration de l'Afrique, aux responsables des organisations économiques régionales, de la Banque africaine de développement et d'autres banques sous-régionales de développement, au Président et aux membres du Comité directeur du NEPAD, au chef de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, aux spécialistes de l'agriculture de la Banque mondiale. Des copies ont également été envoyées pour information à l'Organisation de l'unité africaine.
- *Début mai 2002*: Regroupement des documents distincts en un seul document intitulé «Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine» (PDDAA), après insertion des observations reçues sur les projets de documents soumis au mois d'avril.
- *Mi-mai 2002*: À Maputo (Mozambique), présentation de ce document pour commentaires lors de la réunion du Comité directeur du NEPAD.
- *Fin mai 2002*: Remaniement du PDDAA tenant compte des propositions et des observations formulées à Maputo et diffusion, de nouveau pour examen et observations, aux mêmes personnes qu'en avril.
- *9 Juin 2002*: À Rome (Italie), réunion des ministres africains de l'agriculture (et de certains membres du Comité directeur du NEPAD) pour examiner le PDDAA (cf. Annexe 1).

Le Fonds international de développement agricole, le Programme alimentaire mondial et la Banque mondiale/Fonds de recherche agricole en Afrique ont contribué aussi de façon importante à ce document par leurs commentaires et suggestions.

Le PDDAA a été conçu pour favoriser des actions répondant au mieux à la crise, unanimement reconnue, de l'agriculture africaine. Les investissements ont été délibérément orientés vers trois secteurs fondamentaux agissant en synergie pour contrer la gravité de la situation: a) accroissement des superficies cultivées de façon durable et desservies par des systèmes fiables de maîtrise des eaux; b) amélioration des infrastructures rurales et des capacités commerciales pour faciliter l'accès aux marchés; c) augmentation des approvisionnements alimentaires et réduction de la faim. Le PDDAA porte aussi l'attention sur les situations d'urgence et les catastrophes exigeant des interventions dans le domaine agricole et alimentaire ou des dispositifs de protection. En effet, ignorer les perturbations provoquées par ces situations, peuvent compromettre ou prendre le contre-pied des progrès réalisés. Le PDDAA inclut un autre secteur fondamental, plus à long terme, à savoir: la recherche agricole, la diffusion et l'adoption de technologies.

Des composantes, comme les réformes politiques et institutionnelles ou le renforcement des capacités, cruciales elles aussi bien qu'à long terme, ne sont exclues en aucune manière par le choix de ces secteurs fondamentaux, au contraire elles y sont intégrées. Toutefois, vu la gravité de la crise agricole, la priorité doit être accordée aux actions immédiates, donnant rapidement des résultats et valorisant les connaissances, les capacités et les modalités politiques et institutionnelles existantes. Pour agir, on ne peut attendre que les conditions idéales soient réunies. En effet, la plupart de la population en Afrique n'a que très peu bénéficié des réformes structurelles (économiques, politiques et institutionnelles) de ces dernières décennies, qui de plus ne laissent pas présager d'une amélioration à long terme.

Parmi les critiques de la première version du PDDAA, l'absence de référence à la parité hommes-femmes est récurrente. Comme mentionné au chapitre 5 «une attention particulière doit être portée au rôle fondamental des femmes dans la production vivrière et les activités économiques en Afrique, tant dans les communautés rurales qu'urbaines; les femmes contribuent à une part importante de la production, aussi bien dans le secteur formel qu'informel». La parité hommes-femmes doit être un élément majeur de la mise en oeuvre du PDDAA, puisque les secteurs fondamentaux sont, pour les femmes et pour les hommes, tout aussi importants. Pour ce qui est du manque d'attention accordée à l'élevage et aux pêches (potentiel immédiat pour la sécurité alimentaire) ainsi qu'aux forêts (importance à long terme), il a été suggéré que soit conduit prochainement un exercice séparé pour prendre en considération les besoins spécifiques de ces secteurs, eux-mêmes utilisateurs de terres (en le reliant cependant au PDDAA et sans remise en question des actions pour la production agricoles, génératrices des apports caloriques les plus pressants).

Les grandes lignes du PDDAA ayant été établies, il convient maintenant de passer à sa mise en oeuvre pour laquelle l'Afrique doit prendre la direction des opérations, dans l'esprit d'autonomie qui caractérise le NEPAD.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>RESUME ANALYTIQUE.....</b>	<b>1</b>
1. INFORMATIONS GENERALES.....	1
2. DOMAINES PRINCIPAUX D'INTERVENTION.....	2
3. ESTIMATION DES INVESTISSEMENTS.....	3
4. CONTRIBUTION DE L'AFRIQUE AUX INVESTISSEMENTS.....	4
5. CONDITIONS PROPICES A L'ACTION.....	5
<b>CHAPITRE 1 APPUI AUX INVESTISSEMENTS DANS L'AGRICULTURE AFRICAINE ET LES CAPACITES COMMERCIALES POUR FACILITER L'ACCES AUX MARCHES: VISION CONTINENTALE.....</b>	<b>7</b>
1.1. INTRODUCTION, BUT DU DOCUMENT.....	7
1.2. ÉVOLUTION DU DOCUMENT DU PDDAA.....	8
1.3. CRISE DE L'AGRICULTURE AFRICAINE.....	8
1.4. IMPORTANCE DE L'AGRICULTURE ET DEFIS POUR LA VALORISATION DE SES POTENTIALITES.....	9
1.4.1. <i>Importance</i> .....	9
1.4.2. <i>Défis et réponses</i> .....	9
1.5. NEPAD: VISION GENERALE.....	10
1.6. VISION POUR L'AGRICULTURE AFRICAINE.....	11
1.7. CONDITIONS PROPICES AU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE AFRICAINE.....	12
1.8. SECTEURS FONDAMENTAUX POUR LES INVESTISSEMENTS PRIORITAIRES.....	14
1.8.1. <i>Secteur fondamental 1: Gestion des terres et des eaux</i> .....	15
1.8.2. <i>Secteur fondamental 2: Infrastructures rurales et capacités commerciales</i> .....	16
1.8.3. <i>Secteur fondamental 3: Augmentation des approvisionnements alimentaires et réduction de la faim</i> .....	18
1.8.4. <i>Secteur fondamental 4: Recherche agricole, diffusion et adoption de technologies</i> .....	20
1.9. NIVEAUX ET STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT.....	21
1.9.1. <i>Niveaux d'investissement</i> .....	22
1.9.2. <i>Investissement intérieur de l'Afrique</i> .....	22
1.9.3. <i>Investissements publics ou privés</i> .....	23
1.9.4. <i>Partenariats</i> .....	23
1.10. IMPACTS.....	24
1.11. DU DIALOGUE À L'ACTION.....	25
<b>CHAPITRE 2 AUGMENTATION DES SUPERFICIES CULTIVEES DE FAÇON DURABLE ET DESSERVIES PAR DES SYSTEMES FIABLES DE MAITRISE DE L'EAU.....</b>	<b>29</b>
2.1. INTRODUCTION.....	29
2.2. AMENAGEMENT DES RESSOURCES EN SOLS.....	30
2.3. MAITRISE ET GESTION DES EAUX.....	30
2.4. HYPOTHESES DE TRAVAIL ET EVALUATION DES INVESTISSEMENTS.....	31
2.4.1. <i>Sources de données et d'information</i> .....	31
2.4.2. <i>Types d'investissement</i> .....	32
2.4.3. <i>Évaluation des coûts d'investissement unitaires</i> .....	32
2.4.4. <i>Description de la situation actuelle</i> .....	33
2.4.5. <i>Évaluation d'un objectif possible pour 2015</i> .....	33
2.4.6. <i>Hypothèses générales retenues pour les calculs</i> .....	34
2.5. VERS UNE STRATEGIE COMMUNE DES INVESTISSEMENTS.....	34
2.6. ESTIMATION DU POTENTIEL D'INVESTISSEMENT.....	35
2.7. VOIE A SUIVRE.....	36
<b>CHAPITRE 3 AMELIORATION DES INFRASTRUCTURES ET DES CAPACITES COMMERCIALES POUR FACILITER L'ACCES AU MARCHÉ.....</b>	<b>37</b>
3.1. INTRODUCTION.....	37
3.2. RÔLE, IMPORTANCE ET SITUATION ACTUELLE.....	39
3.2.1. <i>Infrastructure rurale</i> .....	39
3.2.2. <i>Capacités commerciales pour faciliter l'accès au marché</i> .....	42

3.3.	STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT .....	47
3.3.1.	<i>Infrastructure rurale</i> .....	47
3.3.2.	<i>Capacités commerciales pour faciliter l'accès aux marchés</i> .....	48
3.4.	ESTIMATIONS DES INVESTISSEMENTS NÉCESSAIRES .....	48
3.4.1.	<i>Base des estimations</i> .....	48
3.4.2.	<i>Montant total des investissements</i> .....	51
3.4.3.	<i>Impact escompté</i> .....	52
3.5.	APPUI INTERNATIONAL FUTUR.....	53
<b>CHAPITRE 4 ACCROISSEMENT DES APPROVISIONNEMENTS ALIMENTAIRES ET RECUL DE LA FAIM: RENFORCER LA SECURITE ALIMENTAIRE NATIONALE ET REGIONALE.....</b>		<b>55</b>
4.1.	INTRODUCTION .....	55
4.2.	INSECURITE ALIMENTAIRE EN AFRIQUE.....	56
4.3.	STRATEGIES DE REDUCTION DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE .....	57
4.3.1.	<i>Capacité de planification des secours et de réaction en cas d'urgence</i> .....	58
4.3.2.	<i>Assistance directe aux populations les plus touchées par l'insécurité alimentaire</i> .....	61
4.3.3.	<i>Programmes de renforcement de la sécurité alimentaire par la production</i> .....	62
4.4.	PROGRAMME SPECIAL POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE EN AFRIQUE.....	63
4.5.	BESOINS DE FINANCEMENT .....	67
4.6.	PROGRAMMES REGIONAUX POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE .....	68
4.6.1.	<i>Facilitation du commerce</i> .....	69
4.6.2.	<i>Harmonisation des politiques agricoles</i> .....	69
4.6.3.	<i>Appui aux PSSA pour une production et une productivité accrues</i> .....	69
4.7.	NEPAD ET AMELIORATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE .....	70
<b>CHAPITRE 5 RECHERCHE AGRICOLE, DIFFUSION ET ADOPTION DES TECHNOLOGIES.....</b>		<b>71</b>
5.1.	DÉFI .....	71
5.2.	SITUATION ACTUELLE.....	72
5.2.1.	<i>Productivité agricole faible et en déclin</i> .....	72
5.2.2.	<i>Accroissement des dépenses affectées à la recherche et à la vulgarisation agricoles</i> .....	72
5.2.3.	<i>Stabilité des dépenses consacrées à la recherche agricole</i> .....	72
5.2.4.	<i>Écart difficile à combler par la recherche privée</i> .....	73
5.2.5.	<i>Défaillance du rôle important des services de recherche et de vulgarisation</i> .....	74
5.3.	ÉLÉMENTS DE DURABILITÉ .....	75
5.3.1.	<i>Engagement politique</i> .....	75
5.3.2.	<i>Financement</i> .....	75
5.3.3.	<i>Réformes institutionnelles</i> .....	76
5.3.4.	<i>Considérations environnementales et sociales</i> .....	76
5.4.	VERS LA DURABILITÉ.....	77
5.4.1.	<i>Innovations technologiques: réformes prioritaires au plan national</i> .....	77
5.4.2.	<i>Adoption des technologies: réformes prioritaires au plan national</i> .....	79
5.4.3.	<i>Renforcement des systèmes régionaux et sous-régionaux de recherche</i> .....	80
5.4.4.	<i>Nécessité d'un financement accru, même avec les réformes</i> .....	81
5.5.	PRIORITES DE LA RECHERCHE AGRICOLE DU NEPAD.....	86
5.5.1.	<i>Défis et perspectives de la recherche agricole en Afrique</i> .....	86
5.5.2.	<i>But, finalité et objectifs du programme de recherche agricole</i> .....	87
5.5.3.	<i>Éléments de la recherche</i> .....	87
5.5.4.	<i>Coordination et gouvernance</i> .....	92
5.6.	CREATION D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE A LA RECHERCHE AGRICOLE.....	92
5.6.1.	<i>Élargissement des partenariats aux décideurs politiques, au secteur privé et aux ONG</i> .....	93
5.6.2.	<i>Mise en commun des informations et incidence sur le développement des marchés</i> .....	93
5.6.3.	<i>Commercialisation et échanges</i> .....	94
5.6.4.	<i>Rôle des femmes africaines dans le développement rural</i> .....	94
5.7.	INVESTISSEMENTS POUR LA RECHERCHE AGRICOLE ET LA VULGARISATION .....	95
5.8.	PROCHAINES ETAPES .....	96

<b>ANNEXES .....</b>	<b>97</b>
ANNEXE 1: EXAMEN DU PROGRAMME DÉTAILLÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE AFRICAINE DU NEPAD -REUNION DES MINISTRES DE L'AGRICULTURE AFRICAINS, FAO, ROME, ITALIE, 9 JUIN 2002 .....	97
ANNEXE 2: EXTRAITS DU PLAN D'ACTION DU G8 POUR L'AFRIQUE RELATIFS A L'AGRICULTURE DANS LE CADRE DU NEPAD SOMMET DU G-8 A KANANASKIS, CANADA .....	101
ANNEXE 3: LISTE PROVISOIRE DES MESURES A PRENDRE POUR MENER A BIEN LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LE CADRE DU NEPAD .....	105

### Liste des figures

FIGURE 1: DEPENSES PUBLIQUES CONSACREES A LA RECHERCHE AGRICOLE, 1976-1996 .....	73
FIGURE 2: FLUX ACTUEL DE FINANCEMENTS POUR LES SERVICES DE RECHERCHE ET DE VULGARISATION .....	82
FIGURE 3: NOUVEAUX FLUX DE FINANCEMENT POUR LES SERVICES DE RECHERCHE ET DE VULGARISATION .....	84

### Liste des encadrés

ENCADRE 1: NEPAD: AGRICULTURE ET OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DU MILLENAIRE .....	11
ENCADRE 2: ENTRAVES AU RENOUVEAU DE L'AGRICULTURE AFRICAINE .....	13
ENCADRE 3: CREATION D'UN ENVIRONNEMENT PROPICE: PRINCIPES POSSIBLES POUR LE NEPAD .....	14
ENCADRE 4: GOUVERNANCE ET INITIATIVES DU FORUM CONSULTATIF POUR L'AGRICULTURE AFRICAINE .....	27
ENCADRE 5: PROGRAMME D'ACTION DU NEPAD POUR LES INFRASTRUCTURES (INTERFACE AVEC L'AGRICULTURE) .....	38
ENCADRE 6: SUBVENTIONS A L'AGRICULTURE DANS LES PAYS INDUSTRIALISES (EXEMPLE DES ÉTATS-UNIS).....	45
ENCADRE 7: CATASTROPHES ET URGENCES ET LEURS REPERCUSSIONS SUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (INFORMATIONS PROVENANT DE PLUSIEURS ORGANISMES INTERNATIONAUX).....	59
ENCADRE 8: DOMAINES PRIORITAIRES POUR COMBATTRE LES CRISES ALIMENTAIRES ET AGRICOLES EN AFRIQUE .....	61
ENCADRE 9: DIVERSIFICATION DES REVENUS RURAUX: POSSIBILITES DE REVENUS NON AGRICOLES .....	65
ENCADRE 10: CONSIDERATIONS SPECIFIQUES AUX PECHES ET AUX FORETS .....	65
ENCADRE 11: ÉNERGIE ET MECANISATION AGRICOLES .....	66

### Liste des tableaux

TABLEAU 1: ORDRE DE GRANDEUR DE LA CONTRIBUTION DE L'AFRIQUE AUX INVESTISSEMENTS .....	109
TABLEAU 2: ESTIMATIONS DES INVESTISSEMENTS GLOBAUX .....	110
TABLEAU 3: SCENARIO ENVISAGEBLE POUR LES SOURCES DE FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE DANS LE CADRE DU NEPAD.....	110
TABLEAU 4: ESTIMATIONS BRUTES DES INVESTISSEMENTS PAR SOURCE .....	111
TABLEAU 5: DIFFICULTES LIEES AUX SOLS .....	112
TABLEAU 6: COÛTS D'INVESTISSEMENT UNITAIRES, EN DOLLARS EU.....	112
TABLEAU 7: ESTIMATION DES INVESTISSEMENTS EN MATIERE D'IRRIGATION DANS LES PRINCIPALES REGIONS (EN MILLIONS DE DOLLARS EU) .....	112
TABLEAU 8: GESTION DES EAUX ET MISE EN VALEUR DES TERRES: PROJECTIONS A L'HORIZON 2015 .....	113
TABLEAU 9: BESOINS ANNUELS D'INVESTISSEMENTS ET D'ENTRETIEN JUSQU'EN 2015 (EN MILLIONS DE DOLLARS EU) .....	113
TABLEAU 10: INFRASTRUCTURE ROUTIERE DE L'AFRIQUE, PAR SOUS-REGION.....	114
TABLEAU 11: INFRASTRUCTURE ROUTIERE DE L'AFRIQUE PAR RAPPORT A CELLE D'AUTRES REGIONS EN DEVELOPPEMENT.....	114
TABLEAU 12: INFRASTRUCTURE - L'AFRIQUE PAR RAPPORT AU RESTE DU MONDE .....	115
TABLEAU 13: RESEAU ROUTIER RURAL DANS QUELQUES PAYS AFRICAINS DES ZONES TROPICALES HUMIDES ET SEMI-HUMIDES .....	115
TABLEAU 14: ROUTES EXISTANTES, ROUTES A REMETTRE EN ETAT ET NOUVELLES ROUTES A CONSTRUIRE D'ICI 2015 .....	116
TABLEAU 15: INVESTISSEMENTS DANS L'INFRASTRUCTURE RURALE ET LES CAPACITES COMMERCIALES POUR AMELIORER L'ACCES AU MARCHÉ .....	116
TABLEAU 16: BESOINS D'ENTRETIEN (TOUTES CATEGORIES D'INFRASTRUCTURES RURALES).....	117

TABLEAU 17: PROJECTIONS RELATIVES AUX BESOINS D'INVESTISSEMENT DANS LES INFRASTRUCTURES RURALES ET LES CAPACITES COMMERCIALES POUR AMELIORER L'ACCES AU MARCHÉ, D'ICI 2015 .....	117
TABLEAU 18: BESOINS ANNUELS EN INVESTISSEMENTS ET ENTRETIEN JUSQU'À 2015 (EN MILLIONS DE DOLLARS EU) .....	117
TABLEAU 19: PROJECTIONS PAR SOURCE DE FINANCEMENT (SANS LES CAPACITES COMMERCIALES POUR AMELIORER L'ACCES AU MARCHÉ) .....	118
TABLEAU 20: PROJECTIONS PAR SOURCE DE FINANCEMENT (SANS LES CAPACITES COMMERCIALES POUR AMELIORER L'ACCES AU MARCHÉ) .....	118
TABLEAU 21: POPULATION, APPORT ENERGETIQUE ALIMENTAIRE MOYEN PAR PERSONNE ET PREVALENCE DE LA SOUS-ALIMENTATION .....	119
TABLEAU 22: BESOINS DE FINANCEMENT DU PSSA SUR LA BASE DES GROUPEMENTS REGIONAUX .....	119

### Liste des tableaux annexes

TABLEAU ANNEXE 1: DETAILS DES INVESTISSEMENTS REQUIS, PAR OBJECTIF ET PAR PERIODE .....	120
TABLEAU ANNEXE 2: INVESTISSEMENTS ESTIMATIFS DANS L'AMELIORATION DES TERRES ET DES EAUX, L'INFRASTRUCTURE RURALE ET LES CAPACITES COMMERCIALES POUR AMELIORER L'ACCES AU MARCHÉ (PAR SOUS-REGION GEOGRAPHIQUE - EN MILLIARDS DE DOLLARS EU) .....	122
TABLEAU ANNEXE 3: INVESTISSEMENTS ESTIMATIFS DANS L'AMELIORATION DES TERRES ET DES EAUX, L'INFRASTRUCTURE RURALE ET LES CAPACITES COMMERCIALES POUR AMELIORER L'ACCES AU MARCHÉ (PAR GROUPE REGIONAL - EN MILLIONS DE DOLLARS EU) .....	123
TABLEAU ANNEXE 4: BESOINS EN INVESTISSEMENT ET EN ENTRETIEN, PAR ANNEE, JUSQU'EN 2015 (EN MILLIONS DE DOLLARS EU) .....	124
TABLEAU ANNEXE 5: PROJECTIONS PAR SOURCE DE FINANCEMENT POUR LES TERRES ET LES EAUX .....	125
TABLEAU ANNEXE 6: BESOINS DE FINANCEMENT ANNUELS POUR LES PSSA NATIONAUX, SUR LA BASE DES ORGANISATIONS ECONOMIQUES REGIONALES (EN MILLIONS DE DOLLARS EU) .....	126
TABLEAU ANNEXE 7: TOTAL DES BESOINS DE FINANCEMENT ANNUELS POUR LES PSSA REGIONAUX (PRSA), EN MILLIONS DE DOLLARS EU .....	127
TABLEAU ANNEXE 8: TOTAL DES BESOINS DE FINANCEMENT ANNUELS POUR LES PROGRAMMES NATIONAUX ET LES ORGANISATIONS ECONOMIQUES REGIONALES (EN MILLIONS DE DOLLARS EU) .....	127
TABLEAU ANNEXE 9: ESTIMATIONS DES INVESTISSEMENTS EN AFRIQUE (AFRIQUE SUBSAHARIENNE ET AFRIQUE DU NORD) .....	128

## Liste des abréviations

ACP	Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
APD	Aide publique au développement
AQUASTAT	Système statistique de la relatif aux eaux rurales (FAO)
ASARECA	Association pour le renforcement de la recherche agricole en Afrique orientale et centrale
BAD	Banque africaine de développement
BM	Banque mondiale
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CEN-SAD	Communauté des États Sahélo-sahariens
CIA	Central Intelligence Agency
CIPV	Convention internationale sur la protection des végétaux
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
COREF/WECARD	Conseil ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricoles
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
EMPRES	Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes
EU	(dollars des) États-Unis
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAOSTAT	Base de données statistiques fondamentales (FAO)
FARA	Forum de recherche agricole en Afrique
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMRA	Forum mondial de la recherche agricole
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
ha	Hectare
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IDA	Association internationale de développement
IFPRI	Institut international de recherche sur les politiques alimentaires
IGAD	Autorité intergouvernementale sur le développement
kcal	Kilocalorie
km	Kilomètre
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODM	Objectif de développement pour le millénaire
OER	Organisation économique régionale
OIE	Organisation mondiale de la santé animale
OIT	Organisation mondiale du travail
OMC	Organisation mondial du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
OTC	Obstacles techniques au commerce
OUA	Organisation de l'unité africaine
PAM	Programme alimentaire mondial
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
PFRDV	Pays à faible revenu et à déficit vivrier
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays moins avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPTE	Pays pauvres très endettés

PRSA	Programme régional pour la sécurité alimentaire
PSSA	Programme spécial pour la sécurité alimentaire
SACCAR	Centre de coordination de la recherche agronomique pour l'Afrique australe
SADC	Communauté du développement de l'Afrique australe
SMA	Sommet mondial de l'alimentation
SMIAR	Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture
SNRA	Système national de recherche
SPAAR	Programme spécial pour la recherche agricole en Afrique
SPS	Mesures sanitaires et phytosanitaires
TCI	Division du Centre d'Investissement (FAO)
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UGB	Unité gros bétail
UMA	Union du Maghreb arabe
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
VAM	Unité de cartographie et d'analyse de la vulnérabilité

---

## Résumé analytique

### 1. Informations générales

Les ministres africains de l'agriculture se sont réunis au siège de la FAO à Rome, Italie, le 9 juin 2002, sous les auspices de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique. Ils ont tenu une séance de suivi extraordinaire pour examiner une version provisoire antérieure de ce *Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA)*, élaborée par la FAO en collaboration avec le Comité directeur du NEPAD (cf. Annexe 1: extrait du rapport de cette réunion). La Conférence a accueilli favorablement et approuvé ce Programme, reconnaissant qu'il était nécessaire de le mettre en œuvre rapidement; elle a fourni des orientations aux gouvernements membres sur tout un éventail de composantes pour prendre des mesures nécessaires à la relance de l'agriculture africaine. Ce document actuel du PDDAA a pris en compte les observations formulées par les ministres sur la version qui leur a été présentée, notamment celle de leur volonté d'inclure la recherche comme un des secteurs fondamentaux de l'action à entreprendre.

Il est évident qu'un programme concernant l'agriculture doit rester dynamique et ouvert aux améliorations continues, de même qu'aux interprétations qui lui seront données pour chaque sous-région de l'Afrique, afin de répondre au mieux à la diversité du continent. Le PDDAA englobe donc toute une gamme de priorités qui permettront de concevoir des stratégies et des programmes plus précis et de les mettre en œuvre.

L'Afrique est un continent rural où l'agriculture revêt une importance extrême. Dans l'ensemble de la région, le secteur agricole représente environ 60 pour cent de la main-d'œuvre totale, 20 pour cent des exportations totales de marchandises et 17 pour cent du produit intérieur brut (PIB). Les derniers chiffres publiés (pour 1997-99) indiquent qu'environ 200 millions de personnes, soit 28 pour cent de la population africaine, souffrent de la faim de façon chronique, contre 173 millions en 1990-92. La proportion de la population souffrant de la faim baisse légèrement mais, en chiffres absolus, le nombre de personnes affamées augmente inexorablement et il n'a diminué que dans dix pays seulement au cours des années 90. À la fin des années 90, dans 30 pays, plus de 20 pour cent de la population était sous-alimentée et dans 18 d'entre eux, plus de 35 pour cent de la population souffrait de la faim de manière chronique. En 2001, environ 28 millions d'Africains ont été confrontés à des crises alimentaires dues aux sécheresses, aux inondations et aux conflits, et 25 millions d'entre eux ont eu besoin d'une aide alimentaire et agricole d'urgence. Tenant compte de la situation particulièrement difficile dans laquelle se trouve ce continent, le Programme alimentaire mondial (PAM), qui fournit les deux cinquièmes de l'aide alimentaire internationale, a dépensé 12,5 milliards de dollars EU (45 pour cent de ses investissements totaux depuis sa création) pour l'Afrique et 50 pour cent de ses investissements ont été affectés à ce continent en 2001. L'aide alimentaire est la manifestation d'une dépendance considérable vis-à-vis de l'extérieur: en 2000, l'Afrique a reçu 2,8 millions de tonnes d'aide alimentaire, soit plus du quart du volume mondial total.

Parallèlement à l'augmentation du nombre de personnes sous-alimentées, il y a eu une croissance progressive des importations alimentaires au cours des dernières années du XX<sup>e</sup> siècle et l'Afrique a dépensé environ 18,7 milliards de dollars EU pendant la seule année 2000. Depuis les années 60, les importations de produits agricoles progressent plus rapidement que les exportations; l'Afrique dans son ensemble est, depuis 1980, une région importatrice nette de produits agricoles qui représentent environ 20 pour cent de ses exportations totales de marchandises contre plus de 50 pour cent dans les années 60.

Les taux élevés de croissance économique visés par le NEPAD ne pourront être atteints que lorsque l'on aura fait reculer l'incidence de la faim et réduit la facture des importations en augmentant la production de denrées agricoles, secteur dans lequel la région peut disposer d'un avantage comparatif. Les personnes souffrant de la faim se trouvent marginalisées au sein de l'économie et ne contribuent

guère à la production, encore moins à la demande. Les investissements réalisés pour lutter contre la faim sont un impératif moral, mais aussi une mesure économique rationnelle. Le développement tiré par le secteur agricole a un rôle fondamental à jouer dans la réduction de la faim et de la pauvreté (70 pour cent des pauvres étant concentrés dans les zones rurales), ainsi que dans la croissance économique, la réduction du fardeau des importations alimentaires et la création de possibilités d'expansion des exportations.

## 2. Domaines principaux d'intervention

Les initiatives proposées dans le PDDAA, telles que formulées actuellement, mettent l'accent sur les investissements réalisés dans trois secteurs fondamentaux, qui peuvent apporter très rapidement une solution à la crise agricole du continent africain, ainsi que sur ceux d'un quatrième portant sur la recherche et les technologies dont les effets seront perçus à long terme. Ces secteurs fondamentaux, qui se renforcent mutuellement et sur lesquels il faut miser pour améliorer à brève échéance l'agriculture, la sécurité alimentaire et la balance commerciale de l'Afrique, sont les suivants:

- **Accroissement des superficies cultivées de façon durable et desservies par des systèmes fiables de maîtrise de l'eau.** La dépendance de la production agricole à l'égard de précipitations irrégulières pèse lourdement sur la productivité des cultures et il arrive souvent que l'agriculture pluviale ne permette pas la culture de variétés à haut rendement pour réaliser le plein potentiel de production. Il faut noter une chose préoccupante: en Afrique, le pourcentage des terres arables irriguées est de 7 pour cent (à peine 3,7 pour cent en Afrique subsaharienne), alors que les pourcentages correspondants pour l'Amérique du Sud, l'Asie de l'Est et du Sud-Est et l'Asie du Sud sont respectivement de 10, 29 et 41 pour cent. En outre, en Afrique, 16 pour cent de tous les sols ont de faibles réserves en éléments nutritifs, alors qu'en Asie, ce pourcentage n'est que de 4 pour cent; par ailleurs, la productivité des engrais (calculée en fonction des hausses de rendement du maïs) serait, en Afrique, inférieure de 36 pour cent à celle de l'Asie et de 92 pour cent à celle des pays développés. Le renforcement de la fertilité des sols et de leur capacité à retenir l'eau ainsi que l'augmentation rapide des superficies irriguées, notamment des petits périmètres, fourniront aux agriculteurs la possibilité d'accroître la production sur une base durable et contribueront aussi à la fiabilité des approvisionnements alimentaires.
- **Amélioration de l'infrastructure rurale et des capacités commerciales pour faciliter l'accès au marché.** L'amélioration des routes, entrepôts, marchés et systèmes de conditionnement et de manutention, ainsi que des réseaux d'approvisionnement en intrants joue un rôle vital dans l'accroissement de la compétitivité de la production locale face aux produits importés, mais aussi sur les marchés d'exportation. Les investissements dans ces domaines stimuleront la production et les échanges, et fourniront ainsi un rendement approprié pour les investissements nécessaires dans les installations portuaires et aéroportuaires. En général, l'Afrique a besoin de toute urgence d'améliorer ses infrastructures pour faciliter le développement, car les distances jusqu'aux marchés les plus proches sont particulièrement longues et un cinquième de la population africaine vit dans des pays sans littoral. L'Afrique représente moins de 2 pour cent du fret ferroviaire mondial, sa capacité de fret maritime est de 11 pour cent du total (en grande partie de propriété étrangère mais enregistrée en Afrique pour des raisons de commodité) et son fret aérien est de moins de 1 pour cent; de plus, sa capacité de production d'énergie par habitant est moins de la moitié de celle de l'Asie ou de l'Amérique latine. Parallèlement aux améliorations de l'infrastructure, des ajustements doivent être apportés aux politiques de promotion et de soutien (y compris les subventions) des pays développés. Les pays exportateurs de la région doivent renforcer leur capacité en vue de participer plus activement aux négociations commerciales et de répondre aux normes de qualité des marchés mondiaux de plus en plus sévères.
- **Augmentation des approvisionnements alimentaires et réduction de la faim.** Actuellement, l'Afrique est en retard sur toutes les autres régions pour ce qui est de la productivité agricole; en effet, ses rendements des cultures et de l'élevage restent faibles et elle utilise peu l'irrigation et

d'autres intrants. S'ils avaient accès aux technologies améliorées, qui pour la plupart sont simples et relativement bon marché, les petits agriculteurs pourraient jouer un rôle essentiel dans l'accroissement des disponibilités alimentaires à proximité des zones les plus nécessiteuses, ainsi que dans l'augmentation des revenus ruraux, l'expansion des possibilités d'emplois et la croissance des exportations. Cela suppose l'amélioration des services d'appui à l'agriculture, le lancement de projets pilotes destinés aux communautés pauvres et la mise en place d'un environnement porteur.

Dans ce secteur fondamental, les investissements doivent permettre de faire face à la fréquence et à la gravité croissantes **des catastrophes et des situations d'urgence**. Des interventions humanitaires rapides, suivies d'une phase de redressement, sont indispensables avant que le développement normal puisse se poursuivre. Le Fonds international de développement agricole (FIDA) a constaté récemment qu'en plus des catastrophes naturelles, une cinquantaine de pays, dont une vingtaine parmi les plus pauvres, connaissent, ou ont connu récemment, des troubles civils ou des conflits aux frontières. L'aide est donc consacrée davantage aux secours d'urgence qu'aux programmes de développement à long terme. Le FIDA a également noté un décalage inquiétant du processus de transition entre les secours d'urgence et l'aide au développement<sup>1</sup>. Des mesures sont nécessaires pour garantir le suivi des interventions à court terme par des actions de développement à long terme. En outre, pour exercer un effet immédiat sur la faim, il faut que les investissements portant sur les secteurs productifs soient complétés par des **dispositifs de protection** ciblés. Si l'on n'accorde pas l'attention voulue aux besoins imprévisibles et à la fourniture de mesures de protection, le développement à long terme peut aisément dérailler. Toutefois, la base actuarielle est trop faible pour pouvoir chiffrer avec précision les investissements. À ce stade et faute d'informations fiables, on peut dire que l'Afrique a besoin d'un montant de ressources de l'ordre de 3 milliards de dollars EU par an jusqu'en 2015. Globalement, les «investissements» dans les dispositifs de protection, les opérations humanitaires, les secours d'urgence en vivres et en faveur de l'agriculture exigeraient environ 42 milliards de dollars EU de 2002 à 2015.

De plus, pour fournir le soutien scientifique nécessaire pour assurer la productivité et la compétitivité à long terme, il existe un quatrième secteur fondamental:

- **Recherche agricole, diffusion et adoption de technologies.** Ce domaine d'intervention à long terme vise à accélérer les gains de productivité et nécessitera: a) une accélération du taux d'adoption des techniques les plus prometteuses disponibles, afin de promouvoir l'amélioration immédiate de la production en reliant plus efficacement les systèmes de recherche et de vulgarisation aux producteurs; b) des systèmes de fourniture de technologies mettant rapidement les innovations à la disposition des agriculteurs et de l'agroindustrie, afin qu'elles soient adoptées plus facilement, notamment grâce à une utilisation appropriée des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC); c) un renouveau des systèmes de recherche agricole favorisant la production et l'adaptation efficace à l'Afrique des connaissances et des technologies nouvelles, y compris les biotechnologies, nécessaires pour accroître la production et la productivité tout en préservant l'environnement; d) des mécanismes conduisant à la réduction des coûts et des risques de l'adoption des nouvelles technologies. Durant la période allant de 2002 à 2015, on envisage un investissement total de 4,6 milliards de dollars EU environ.

### 3. Estimation des investissements

Le programme sera mis en œuvre au niveau régional, en coopération avec les organisations et unions économiques régionales, ainsi qu'au niveau national. Le NEPAD peut renforcer l'action des pays en favorisant la convergence des programmes nationaux vers des priorités complémentaires ou communes. Les producteurs africains pourront ainsi éviter de se concurrencer involontairement sur le

<sup>1</sup> FIDA. 1998. *Jonction entre le redressement au sortir d'une crise et le développement à long terme: Cadre directeur du FIDA*. Fonds international pour le développement agricole, Rome. Conseil d'administration, soixante-quatrième session, document EB 98/64/R.8. Adresse électronique: <http://www.ifad.org/>

marché international pour, au contraire, collaborer afin de s'emparer d'une part de marché importante pour ce qui est de certains produits pour lesquels la région est compétitive.

Selon des estimations préliminaires, les investissements requis d'ici à 2015 pour ces secteurs fondamentaux seraient de l'ordre de grandeur indiqué ci-après (voir aussi Tableau 2). Pour convertir ces montants en réalité, il faudra formuler des projets spécifiques susceptibles de bénéficier d'un concours financier. Pour cette tâche, le NEPAD pourrait souhaiter faire appel à ses partenaires extérieurs pendant que l'Afrique poursuit leur mise en œuvre. Les dépenses totales pour la période 2002-2015 (y compris les dépenses de fonctionnement et d'entretien) pour ces quatre secteurs fondamentaux sont de l'ordre de **251 milliards de dollars EU**, ventilées comme suit:

- **Accroissement des superficies cultivées de façon durable et desservies par des systèmes fiables de maîtrise de l'eau:** augmentation des superficies irriguées (périmètres neufs ou remis en état) pour atteindre 20 millions d'hectares et amélioration de la gestion des terres sur les mêmes superficies: **37 milliards de dollars EU et 31 milliards de dollars EU pour l'exploitation et l'entretien.**
- **Amélioration de l'infrastructure rurale et des capacités commerciales pour faciliter l'accès au marché:** **92 milliards de dollars EU**, dont 62 milliards de dollars pour les routes rurales et 2,8 milliards de dollars EU pour les capacités commerciales pour faciliter l'accès au marché. Il faut prévoir, pour protéger ces investissements, des allocations complémentaires de crédits pour leur exploitation et leur entretien (d'un montant total d'environ **37 milliards de dollars EU**) au cours de la période concernée.
- **Augmentation des approvisionnements alimentaires et réduction de la faim:** amélioration de la productivité de 15 millions de petites exploitations agricoles, moyennant l'amélioration des technologies, des services et des politiques: **7,5 milliards de dollars EU**. Le sous-secteur fondamental pour les situations d'urgence et les dispositifs de protection nécessite **42 milliards de dollars EU**.
- **Recherche agricole, diffusion et adoption de technologies:** **4,6 milliards de dollars EU** au total.

On peut donc voir que le PDDAA accorde une attention aux dispositifs de protection et aux opérations d'urgence dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture. La part des investissements destinée aux dispositifs de protection couvre des programmes d'alimentation scolaire visant à augmenter le taux de fréquentation, surtout des filles, et à distribuer des aliments nourrissants aux enfants les plus démunis d'âge scolaire.

L'ensemble des investissements annuels nécessaires dans les principales activités des quatre secteurs fondamentaux est de l'ordre de **17,9 milliards de dollars EU** de 2002 à 2015, dépenses de fonctionnement et d'entretien comprises. Il est intéressant de noter que cette somme équivaut à un plus de 90 pour cent du coût annuel des importations de produits agricoles en Afrique (à peu près à 19 milliards de dollars EU). Le tableau 4 présente une hypothèse de répartition des investissements entre différentes sources.

#### 4. Contribution de l'Afrique aux investissements

On estime qu'une part importante des fonds pourrait provenir des investissements réalisés par les bénéficiaires eux-mêmes et de la mobilisation de ressources nationales. Pour un grand nombre de pays, l'aide publique au développement (APD) et des fonds privés supplémentaires seront requis, conformément aux dispositions de la Conférence de Monterrey. Dans cet esprit, les trois organisations

des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, basées à Rome, ont publié une déclaration conjointe de responsabilité partagée<sup>2</sup>.

L'engagement de l'Afrique à assurer le financement de l'agriculture s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle prise de conscience au niveau international de l'importance vitale du financement de l'agriculture pour le développement durable. Au niveau mondial, les pays industrialisés (qui pourraient très bien se passer d'un secteur agricole et malgré tout prospérer) continuent à financer massivement leur agriculture, alors que l'Afrique, dont 70 à 80 pour cent de sa population dépend de l'agriculture, supprime le soutien public à ce secteur; cette politique a de graves conséquences. Les financements prévus dans le PDDAA du NEPAD sont donc basés sur la double hypothèse que l'Afrique elle-même augmentera ses investissements et que ses partenaires extérieurs viendront à son aide.

Sur cette base, ce document présente une estimation préliminaire des sommes que l'Afrique elle-même peut raisonnablement investir, le reste des ressources nécessaires étant mobilisé au niveau international. Selon les hypothèses, mentionnées au chapitre 1, l'Afrique pourrait progressivement accroître sa contribution intérieure aux investissements agricoles du niveau estimatif actuel, qui est légèrement supérieur à 35 pour cent, pour atteindre 55 pour cent d'ici 2015. Dans ce cas de figure, les contributions de l'Afrique aux investissements sont synthétisées aux tableaux 1 et 4. Ces estimations dépassent de beaucoup les niveaux d'investissement observés à ce jour (Tableau annexe 9). On notera que la part de l'Afrique couvre à la fois des fonds publics et privés. Pour y parvenir, il faudra délibérément intégrer les fonds alloués dans le cadre du NEPAD dans les budgets des groupements économiques nationaux et régionaux. Il faudra surtout mettre en place des politiques qui rendent les investissements agricoles intéressants pour le secteur privé de la région et pour les capitaux internationaux.

## 5. Conditions propices à l'action

Une bonne partie des investissements prévus dans les principaux secteurs fondamentaux est allouée à des équipements dans l'optique de répondre à la crise à laquelle est confrontée l'agriculture africaine. Toutefois, l'Afrique doit s'attaquer aussi à un grand nombre d'autres questions, de nature plus opérationnelle, si elle veut inverser définitivement les tendances à la baisse du secteur agricole. Dans le chapitre 1, on trouvera un bref aperçu de ces questions opérationnelles visant essentiellement à créer des conditions propices à l'action<sup>3</sup>.

Dans le préambule, il a été souligné que les facteurs favorables à l'action exigeraient une attention à moyen et à long termes et que l'Afrique devra s'y intéresser et dès maintenant, même si les interventions rapides semblent être les seules nécessaires. Il a également été indiqué que l'action rapide proposée n'est possible que parce qu'il existe déjà une certaine capacité disponible, des technologies et un environnement réglementaire et institutionnel porteur sur lesquels peut s'ancrer l'approche pour les investissements dans les secteurs fondamentaux. De plus, en justifiant les investissements destinés aux secteurs fondamentaux (se renforçant mutuellement) pour conduire des actions contribuant à surmonter les terribles difficultés de l'Afrique, il a été indiqué que les sciences et

<sup>2</sup> FAO/FIDA/PAM. 2002. *Réduction de la pauvreté et de la faim: le rôle déterminant du financement de l'alimentation, de l'agriculture et du développement rural*. Document préparé pour la Conférence internationale sur le financement du développement, 18-22 mars 2002, Monterrey, Mexique. Le rapport (version révisée, mai 2002) stipule notamment: «C'est tout d'abord aux individus, puis à leur famille, aux communautés et aux gouvernements de s'efforcer de briser le cercle de la faim et de la pauvreté . . . La part des dépenses publiques aujourd'hui dévolue par les pays en développement au développement agricole et rural et à la sécurité alimentaire est encore loin d'être suffisante, notamment dans les pays les plus touchés par les pénuries alimentaires. Il est donc nécessaire de redéfinir les priorités en matière de finances publiques. Toutefois, la communauté internationale a un rôle important à jouer, . . . notamment dans les pays à faible revenu, à l'appui des initiatives nationales, et ce au moins sous forme d'aide aux gouvernements pour couvrir les coûts des investissements nécessaires dans le mesure où ils ne peuvent pas les assumer eux-mêmes».

<sup>3</sup> G-8. 2002. Dans son programme d'action pour l'Afrique, le Sommet du G8 de Kananaskis (25-27 juin 2002) a également centré son attention sur la création d'un environnement propice (cf. Annexe 2: extraits). Le soutien des principaux partenaires extérieurs potentiels de l'Afrique viendra ainsi compléter l'action immédiate qui est au centre de la politique du PDDAA. Ces deux approches peuvent créer une synergie et il faut espérer qu'aucune des parties ne cherchera à en adopter une au détriment de l'autre, mais qu'au contraire ces deux actions se renforceront mutuellement.

les techniques, la réforme des politiques et des institutions, le renforcement des capacités et les autres facteurs propices à l'action à long terme devraient être intégrés dans la mise en œuvre de tous les secteurs fondamentaux.

Il est sous-entendu que la création des conditions propices à l'action devra s'accompagner d'un effort d'investissement, faute de quoi l'action elle-même sera totalement vide de sens et n'aura pratiquement aucune chance de réussir ou d'être acceptée par l'Afrique. C'est ainsi que par manque d'investissement, les efforts entrepris pendant des dizaines d'années pour un ajustement structurel de l'économie, des politiques et des institutions africaines n'ont pratiquement donné aucun résultat tangible, à l'exception de quelques cas isolés.

## Chapitre 1

### Appui aux investissements dans l'agriculture africaine et les capacités commerciales pour faciliter l'accès aux marchés: vision continentale

#### 1.1. Introduction, but du document

Ce document, qui expose le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, est destiné aux décideurs politiques africains des institutions du NEPAD, aux décideurs nationaux des secteurs public et privé, aux personnes qui influencent l'opinion publique par le truchement d'organisations non gouvernementales (ONG), aux établissements universitaires et aux groupes de réflexion qui s'intéressent au développement de l'Afrique, aux fonctionnaires des organismes financiers de coopération et de développement et à ceux des organismes multilatéraux. Il a été conçu pour présenter, par grands thèmes, les possibilités primordiales d'investissement pour enrayer la crise de l'agriculture africaine qui rend le continent tributaire des importations, vulnérable aux moindres modifications climatiques et dépendant excessivement de l'aide alimentaire.

Ce document n'est ni un plan ni un manuel indiquant les actions judicieuses à entreprendre pour redresser l'agriculture africaine. Ce n'est pas non plus une liste de projets (en fait aucun projet spécifique n'est destiné aux investisseurs<sup>4</sup>). Son principal objectif est de sensibiliser les décideurs politiques pour les inciter à agir dans certains domaines afin d'enrayer rapidement le malaise de l'agriculture africaine, c'est-à-dire:

- Porter une attention immédiate à la gestion et à l'utilisation de l'eau en agriculture pour faire en sorte que la production vivrière ne soit pas à la merci des caprices météorologiques.
- Investir dans de meilleures infrastructures pour faciliter l'accès aux zones rurales et réduire par conséquent les coûts de production, de stockage et d'acheminement des produits vers les marchés, garantissant ainsi une compétitivité; parallèlement, le renforcement des capacités commerciales pour améliorer l'accès de l'Afrique aux marchés devra être considéré.
- Recourir au niveau des exploitations à des pratiques agricoles plus productives en appliquant des démarches qui ont été testées et adaptées dans le cadre du Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA).
- Savoir prévoir les catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, et pouvoir y réagir; des négligences dans ce domaine peuvent saper ou annuler tous les progrès réalisés dans d'autres domaines.
- Soutenir la recherche, son développement et l'adoption de ses résultats sachant qu'elle est garante à long terme de la productivité et partant de la compétitivité.

Le titre du document fait état d'un programme «détaillé»; en fait, il est délibérément axé sur quelques secteurs fondamentaux susceptibles de permettre à l'Afrique d'accroître rapidement sa productivité dans le secteur agricole. La décision de se concentrer sur les moyens d'enrayer au plus vite la crise se justifie aisément; en effet, le continent africain, le plus pauvre des continents, reçoit un quart des expéditions mondiales d'aide alimentaire, affecte annuellement aux importations agricoles près de 19 milliards de dollars EU et subit des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme exigeant des réponses d'ordre alimentaire et agricole.

Toutefois, l'Afrique ne peut pas parallèlement se permettre d'ignorer les leçons mondialement reconnues qui prouvent que le développement est facilité par un environnement où les connaissances sont appropriées, les capacités humaines de qualité et où les politiques, les lois, les institutions et les mentalités sont génératrices d'appui. Tous ces éléments, ainsi que les compétences, sont des facteurs essentiels. C'est pourquoi, tout en insistant sur les secteurs fondamentaux déjà énoncés pour une

---

<sup>4</sup> À l'exception toutefois du chapitre 5 sur la recherche et la technologie qui trace quatre projets non chiffrés.

action immédiate, le PDDAA fait également référence aux conditions favorables; il réserve toutefois leur exploration à d'autres documents et à plus long terme, avec une exception: les questions relatives à la recherche et aux technologies. En effet, le Comité directeur du NEPAD et la réunion des ministres africains de l'agriculture de juin 2002 ont estimé que ces questions devaient faire l'objet d'un secteur fondamental dans le PDDAA, même si les avantages ne se manifesteront qu'à long terme.

## **1.2. Évolution du document du PDDAA**

Comme mentionné dans le préambule, c'est à l'invitation du Comité Directeur du NEPAD que ce document a été préparé par la FAO en collaboration avec le secrétariat du NEPAD, selon une démarche favorisant un processus consultatif et dont les étapes clés sont présentées dans le préambule.

## **1.3. Crise de l'agriculture africaine**

L'Afrique, dont la plupart des habitants sont des agriculteurs, ne peut pas se nourrir; cette situation dure maintenant depuis de nombreuses décennies. Le nombre de personnes souffrant de sous-alimentation chronique est passé de 173 millions en 1990-92 à environ 200 millions en 1997-99, dont 194 millions vivant en Afrique subsaharienne (34 pour cent de la population).

Simultanément, au cours des dernières années du XX<sup>e</sup> siècle, on a assisté à une croissance progressive des importations de produits alimentaires, pour lesquelles l'Afrique aurait dépensé en 2000 un montant estimé à 18,7 milliards de dollars EU. En 1998, la part de l'Afrique dans les importations mondiales de produits alimentaires était de 4,6 pour cent et de 16,3 pour cent pour l'ensemble des pays en développement. Les importations de produits agricoles représentent environ 15 pour cent des importations totales de l'Afrique. Il est inquiétant de constater que la part des recettes brutes d'exportation nécessaires à l'achat des aliments importés est passée de 12 pour cent à plus de 30 pour cent en Afrique de l'Est. Une partie des «importations» de l'Afrique se présente sous la forme d'aide alimentaire: en 2000, le continent a reçu 2,8 millions de tonnes d'aide alimentaire. Au milieu des années 90, 32 millions de victimes de catastrophes dans le monde entier, dont 21,5 millions vivant en Afrique, recevaient des secours du PAM. En 2001, le nombre de personnes souffrant de pénuries alimentaires oscillait entre 23 et 28 millions. S'agissant des exportations, l'agriculture a, en général, marqué le pas; la part de l'Afrique dans les exportations mondiales de produits agricoles tombant de 8 pour cent en 1971-80 à 3,4 pour cent en 1991-2000. La valeur des exportations agricoles, qui se chiffrait 14 milliards de dollars EU en 2000, n'a progressé que très lentement, puisqu'elle était déjà de 12 milliards de dollars EU en 1990.

L'insécurité alimentaire est surtout répandue en Afrique subsaharienne. Dans cette région, de 1990-92 à 1997-99, l'apport énergétique alimentaire quotidien par habitant a légèrement augmenté, passant de 2120 kcal à 2190 kcal. En revanche, pendant la même période, le nombre de personnes souffrant de sous-alimentation chronique a augmenté, passant de 168 millions à 194 millions. Selon les estimations, en Afrique subsaharienne, les importations de céréales se sont chiffrées à 17 millions de tonnes en 2000, dont 2,8 millions de tonnes d'aide alimentaire. En grande partie, la solution au problème de la nutrition revient à garantir l'expansion de la production sur le continent africain: force est de constater toutefois qu'à l'échelle mondiale, même si les approvisionnements en céréales ont doublé, la part du commerce liée à la consommation totale de céréales est demeurée stable (10 pour cent). Ainsi, de façon générale, la plupart des pays consomment surtout ce qu'ils produisent. Cette dépendance à l'égard de la production pour garantir les approvisionnements adéquats est particulièrement forte dans les pays à faible revenu.

Cette pénurie alimentaire est très préoccupante. Selon les estimations, pour que le taux d'autosuffisance de l'Afrique subsaharienne demeure semblable en 2015 à celui de 1995-97 (85 pour cent), le sous-continent devra sensiblement augmenter sa production afin de produire

118 millions des 139 millions de tonnes de céréales nécessaires prévues; ceci demandera une nette augmentation de la production. Cette dure réalité reflète bien l'ampleur du problème.

Cependant, le déficit vivrier peut également être considéré comme un atout de taille. Du fait même de l'existence de pénuries d'une telle ampleur, un marché potentiel se profile pour les petits exploitants, les premiers à souffrir de la faim et de la pauvreté, leur offrant l'occasion d'augmenter la production et d'améliorer leurs conditions de vie, tout en permettant aux pays de diminuer leur dépendance vis-à-vis des importations. Cependant, pour que cela puisse se concrétiser dans le contexte actuel de libéralisation des marchés internationaux, l'agriculture africaine doit devenir plus compétitive.

On ne pourra guère atteindre les taux élevés de croissance économique visés par le NEPAD avant d'avoir réduit l'incidence de la faim et les énormes dépenses d'importation des produits alimentaires par l'augmentation de la production de denrées agricoles, secteur dans lequel la région peut disposer d'un avantage comparatif. Les personnes souffrant de la faim sont marginalisées au sein de l'économie et ne contribuent guère à la production, encore moins à la demande; en outre, face aux chocs, elles sont constamment vulnérables. Le développement tiré par le secteur agricole a un rôle fondamental à jouer dans la réduction de la faim et de la pauvreté, la croissance économique, l'allègement du fardeau que représentent les importations de produits alimentaires, ainsi que dans la possibilité d'expansion des exportations.

## **1.4. Importance de l'agriculture et défis pour la valorisation de ses potentialités**

### **1.4.1. Importance**

L'agriculture, qui assure 60 pour cent de l'ensemble des emplois, constitue l'épine dorsale de la plupart des économies africaines. Dans la majorité des pays, elle donne lieu à la part la plus importante du PIB et représente la principale source de devises (environ 40 pour cent des entrées de monnaies fortes du continent), d'épargne et de recettes fiscales. Elle est le principal fournisseur de matières premières; dans la majorité des pays africains, les deux tiers de la valeur ajoutée des produits manufacturés sont d'origine agricole. L'agriculture reste donc fondamentale pour la croissance économique de la plupart des pays africains.

Les zones rurales, où l'agriculture est le pilier majeur, accueillent de 70 à 80 pour cent de la population totale et 70 pour cent des personnes extrêmement pauvres et sous-alimentées du continent. L'amélioration des rendements agricoles représente un potentiel pour accroître les revenus et le pouvoir d'achat de la population rurale. Ainsi, plus que tout autre secteur, l'agriculture peut aider un grand nombre de personnes. La croissance réelle de la demande de produits africains industriels et autres biens qui découlerait d'une prospérité accrue pourrait induire une dynamique pouvant servir de moteur à la croissance économique

Pour obtenir les meilleurs résultats possibles, compte tenu du rôle crucial de l'agriculture pour le développement économique en Afrique, les initiatives de développement du NEPAD dans tous ses domaines d'intervention doivent soutenir l'agriculture, ou pour le moins être compatibles avec elle. Par exemple, les activités du NEPAD pour la bonne gouvernance, les infrastructures, les réformes politiques, le développement des ressources humaines favorisent l'instauration d'un contexte favorable à une contribution accrue des agriculteurs au développement économique. En bref, c'est donc à l'agriculture qu'il appartient de lancer la croissance économique en Afrique.

### **1.4.2. Défis et réponses**

Pour que l'Afrique parvienne à une autonomie alimentaire et agricole, il ne faut toutefois pas escompter des résultats rapides ou croire à des recettes miracles. Un secteur agricole et agroindustriel efficace et rentable exige de l'Afrique qu'elle relève tout un ensemble complexe de défis, notamment:

- la faiblesse, due à la pauvreté, de la réelle demande intérieure;
- l'intérêt et la rentabilité médiocres des marchés extérieurs (instabilité et déclin des cours mondiaux, forte concurrence des produits agricoles subventionnés des pays industriels);
- les caprices météorologiques et les risques connexes décourageant les investissements;
- l'accès limité aux technologies et la faible capacité d'adoption de nouvelles techniques;
- le peu d'investissements effectués par le passé dans les infrastructures rurales (routes, marchés, entrepôts, électrification rurale, etc.), pourtant essentiels à la réduction des coûts de transaction et à l'accroissement de la compétitivité et nécessaires à la stimulation de la production, de la transformation et des échanges;
- les lacunes institutionnelles au plan des services fournis à l'ensemble de la filière agricole (de l'exploitation aux marchés).

De plus, l'Afrique doit réviser le cadre politique et réglementaire de l'agriculture pour élargir la participation des communautés locales rurales et soutenir le fonctionnement du secteur commercial privé. Il sera nécessaire à cet effet d'améliorer la gouvernance afin de donner la parole à tous les acteurs de la communauté agricole, des plus petits au plus grands.

Si ces contraintes, grâce à une combinaison d'actions, sont levées, pourrait se profiler un cycle vertueux de réduction de la faim et de la pauvreté ainsi que d'accroissement de la productivité et des revenus. Toutes ces mesures exigent que l'on s'engage à fond. Il est regrettable qu'au cours des dernières décennies les gouvernements africains et leurs partenaires (bilatéraux et multilatéraux) aient accordé une attention restreinte à l'agriculture et au développement rural. On signale que de nombreux pays africains allouent moins de 1 pour cent de leurs budgets à ce secteur. La Banque mondiale, source première de financement pour l'Afrique, a affecté 39 pour cent de ses prêts à l'agriculture en 1978 et seulement 12 pour cent en 1996 et 7 pour cent en l'an 2000.

## 1.5. NEPAD: vision générale

Le NEPAD, connu également sous le nom de Nouvelle initiative africaine, est né de la fusion du Programme pour la renaissance de l'Afrique à l'aube du nouveau millénaire élaboré par les Présidents Mbeki (Afrique du Sud), Obasanjo (Nigéria), Bouteflika (Algérie) et Moubarak (Égypte) avec le Plan Omega proposé par le Président Wade (Sénégal). Un groupe central de cinq pays (Afrique du Sud, Nigéria, Sénégal, Algérie, Égypte) et un Comité de mise en oeuvre, composé de 15 chefs d'État, ont donné l'impulsion à la création du NEPAD. L'Afrique du Sud a accueilli le secrétariat du NEPAD. Le Comité de mise en oeuvre est présidé par le Nigéria, la vice-présidence étant assurée par le Sénégal et l'Algérie. Dans le cadre du NEPAD, qui est un projet de l'Organisation de l'Unité africaine/Union africaine (OUA/UA), les chefs d'État et de gouvernement africains ont adopté une vision globale du développement de l'Afrique qui stipule *«Nous partageons une vision globale du développement de l'Afrique: un continent prospère et sans conflit où tous nos peuples peuvent réaliser leurs potentiels et participer réellement à l'économie mondiale sur un pied d'égalité»*.

Conscients que l'Afrique ne pourra prendre la place qui lui revient dans la communauté internationale que si elle acquiert une force économique, les chefs d'État et de gouvernement se sont fixés un objectif ambitieux: sur les 20 prochaines années, un taux de croissance annuel du PIB de 7 pour cent afin d'éradiquer la pauvreté, parvenir à la sécurité alimentaire et construire les bases d'un développement économique durable pour le continent.

Le NEPAD, qui vise à compléter d'autres initiatives africaines et à utiliser les structures existantes, axe ses priorités sur deux thèmes centraux: «Paix, sécurité, démocratie et bonne gouvernance» et «Gouvernance économique et gouvernance des entreprises», qui se décomposent comme suit:

- Paix et sécurité;
- Démocratie et bonne gouvernance;

- Infrastructures;
- Ressources humaines (éducation, développement des compétences, inversion de la tendance à la fuite des cerveaux);
- Santé;
- Agriculture;
- Accès aux marchés;
- Environnement;
- Culture;
- Sciences et technologies.

Dans tous ces domaines, le NEPAD entend mobiliser les ressources internes et externes et établir de nouvelles formes de partenariat avec les communautés nationales et internationales.

## 1.6. Vision pour l'agriculture africaine

Dans la vision générale du NEPAD, la vision pour l'agriculture devrait s'orienter vers la maximisation de la contribution de ce secteur à l'économie afin que l'Afrique puisse parvenir à l'autonomie et à la productivité souhaitées et jouer un rôle à part entière sur la scène mondiale. Fondamentalement, dans le cadre du NEPAD, l'agriculture doit favoriser un vaste progrès économique; d'autres secteurs, comme l'exploitation du pétrole et des minerais, le tourisme, pourraient y contribuer de manière significative mais dans une moindre mesure que l'agriculture étant donné son potentiel. Le NEPAD vise un développement où l'agriculture, inscrite dans une stratégie globale de développement durable et de conservation des ressources naturelles, peut éliminer la faim, réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire, ouvrir la voie à l'expansion des exportations et donner au continent un rythme de croissance économique plus élevé.

### Encadré 1: NEPAD: agriculture et objectifs de développement du millénaire

En l'an 2000, les pays africains ont signé la Déclaration du Millénaire, axée sur huit grands objectifs de développement pour le millénaire (ODM) détaillés en 18 sous-objectifs. Cette déclaration illustre la détermination de tous les gouvernements pour créer un environnement, tant au plan national qu'international, susceptible de stimuler le développement et d'éliminer la pauvreté d'ici 2015. Les ODM, notamment l'élimination de la pauvreté extrême et de la faim et l'amélioration durable de l'environnement, sont fondamentaux pour le programme agricole du NEPAD. Plus précisément, pour les pays membres, les interventions du NEPAD devraient relever des ODM et contribuer à leur réalisation.

En Afrique, comme ailleurs dans le monde en développement, on recourt au niveau national à des stratégies de réduction de la pauvreté en tant que vecteur de mise en oeuvre des stratégies gouvernementales agricoles et de développement rural. Il existe donc un rapport de réciprocité très étroit entre le programme agricole du NEPAD et les stratégies de réduction de la pauvreté: les stratégies nationales devraient déterminer la démarche du NEPAD pour le développement agricole, et le NEPAD devrait participer de plus en plus à la préparation et à la révision des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP).

La vision de l'agriculture prévoit que le continent africain devrait d'ici 2015:

- parvenir à la sécurité alimentaire (en termes de disponibilités, de moyens et d'accès des pauvres à une alimentation et à une nutrition adéquates);
- améliorer la productivité agricole pour accéder à un taux de croissance moyen annuel de 6 pour cent (une attention particulière étant accordée aux petits agriculteurs, surtout aux femmes);
- instaurer des marchés agricoles dynamiques entre les nations et les régions;
- intégrer les agriculteurs à l'économie de marché, notamment par un meilleur accès aux marchés (l'Afrique devant devenir un exportateur net de produits agricoles);
- distribuer plus équitablement les richesses;
- jouer un rôle stratégique dans les sciences agronomiques et le développement des technologies;

- appliquer des méthodes de production respectueuses de l'environnement et gérer de manière durable les ressources naturelles (y compris les ressources biologiques alimentaires et agricoles) afin d'éviter leur dégradation.

### 1.7. Conditions propices au développement de l'agriculture africaine

Certains succès enregistrés en Afrique illustrent l'énorme potentiel du secteur agricole comme moteur de la croissance économique. Le programme du NEPAD en a parfaitement conscience tout comme des multiples obstacles au progrès de l'agriculture africaine. On peut attirer l'attention notamment sur: la limitation des revenus et partant l'étroitesse des marchés; la nécessaire adoption à grande échelle des technologies agricoles adaptées localement pour venir à bout des entraves à la productivité; la compétitivité indispensable pour le grand nombre de petites exploitations dans un monde où les grandes unités de production sont la règle et sont souvent subventionnées; les nécessaires changements institutionnels pour que la communauté agricole africaine développe des systèmes orientés vers la demande qui soient efficaces, dynamiques, participatifs et pluralistes; les incertitudes météorologiques et l'irrigation insuffisante; l'inadaptation et la faible efficacité des systèmes agricoles; la pauvreté des appuis institutionnels (y compris dans le domaine de la recherche et de la vulgarisation). Pour créer des conditions propices à l'agriculture, il conviendra de se pencher sur certaines caractéristiques contraignantes de nombreux pays africains:

- un marché intérieur éclaté et coûteux à gérer faute d'une demande concentrée et de revenus;
- un marché international marqué par une diminution et une instabilité des cours; un accès coûteux (volumes limités, éloignement des lieux de production des pays enclavés), des exigences de quantité et de qualité élevées et constantes difficiles à respecter pour l'Afrique, une concurrence directe des grands producteurs subventionnés;
- la prédominance du grand nombre de producteurs inorganisés, souvent peu ou pas qualifiés et peu aptes à adopter de nouvelles technologies;
- des petits exploitants en général dépourvus de capitaux, ou n'ayant pas la possibilité d'y accéder, pour améliorer la production et générer des excédents pour les investissements;
- un bouleversement dans la production, les échanges agricoles et les services d'appui résultant de la transition des fonctions des pouvoirs publics passant d'une intervention directe dans la production à la promotion et au maintien d'un climat favorable aux initiatives privées, ainsi que l'absence d'un secteur privé construit;
- une incertitude sur les droits de propriété, mal définis, décourageant les investisseurs sérieux;
- une détérioration de la situation sanitaire des agriculteurs dans certaines régions d'Afrique avec l'apparition du VIH/SIDA;
- le manque d'investissements agricoles pendant de longues années expliquant la faible productivité, la compétitivité médiocre et le déclin du secteur.

La faim très répandue ainsi que la croissance du nombre de personnes touchées en permanence par la pauvreté attestent de ce déclin de manière dramatique. L'agriculture qui attire peu d'investissements est le reflet de l'économie africaine dans son ensemble: peu compétitive, peu productive, à hauts risques pour les investissements. En plus, par rapport à d'autres options et même si le cadre macroéconomique doit être corrigé, l'agriculture manque souvent d'intérêt.

L'encadré 2 développe d'autres limites à un contexte favorable et l'encadré 3 énumère certaines mesures spécifiques qui pourraient être prises. Les éléments sur l'agriculture relevés par le G-8 dans son Plan d'action pour l'Afrique (qui traite plus de l'environnement que de mesures précises) figurent à l'annexe 2.

## Encadré 2: Entraves au renouveau de l'agriculture africaine

**Introduction:** Sur le continent africain, la faim généralisée et le nombre croissant de personnes pauvres en permanence attestent de manière dramatique du recul dû à des investissements trop réduits. Compte tenu du besoin critique d'injecter de nouveaux capitaux dans ce secteur, les investissements prévus dans le PDDAA sont axés sur trois secteurs fondamentaux: la gestion des terres et des eaux (Chapitre 2), les infrastructures rurales et les capacités commerciales (Chapitre 3), la sécurité alimentaire: mise en place de dispositifs de protection et réaction aux urgences ainsi qu'augmentation de la productivité agricole (Chapitre 4). Les interventions porteront principalement sur les équipements nécessaires pour le développement agricole et essentiels pour faire face à la crise du secteur. De plus, l'Afrique doit créer des conditions favorables pour inverser de façon définitive le déclin et devra, dans cette optique, accorder une attention, en vue de l'action, à de nombreuses autres carences de nature opérationnelle qui contribuent à faire de l'agriculture africaine un secteur peu productif, non compétitif ainsi qu'une activité à hauts risques dominée par des produits primaires de faible valeur. Il s'agit de:

**Mauvaise gouvernance:** elle est sur le plan politique et économique la cause principale d'une bonne partie du malaise que connaît actuellement l'Afrique. Elle crée en général un climat d'incertitude, un environnement difficilement prévisible pour les affaires, des troubles politiques et parfois même des guerres qui pèsent lourdement sur la croissance économique. La question de la participation est également critique. Le FIDA relève qu'en Afrique de l'Ouest et du Centre les pauvres ne participent pas, ou alors de manière très marginale, aux principales décisions qui concernent leurs conditions d'existence<sup>5</sup>.

**Carences réglementaires et institutionnelles:** La mauvaise gouvernance crée également un environnement défavorable aux investissements dans les ressources humaines et matérielles et compromet la formulation et l'application de politiques et de lois générant une accélération de la croissance économique et du développement. Dans le cas de l'agriculture et du développement rural (au sens large), des améliorations sont absolument nécessaires pour s'adapter à l'évolution des conditions du marché et faire face aux priorités en matière de sécurité alimentaire. Il s'agit de surmonter les rigidités institutionnelles et rendre cohérent les cadres macroéconomiques. Des réformes politiques, réglementaires et institutionnelles sont nécessaires pour permettre au monde agricole à tout niveau d'avoir un accès stable aux ressources naturelles et aux marchés. Il faut créer de nouvelles capacités dans les secteurs public et privé, et donc accorder la priorité aux investissements dans le capital humain et social. Les modalités et les droits fonciers doivent être mis à jour et les politiques doivent être plus favorables aux femmes.

**Stagnation technologique:** L'agriculture africaine est confrontée à une stagnation technologique et doit mettre fin à sa dépendance excessive à l'égard de précipitations très irrégulières. Elle doit encourager la recherche-développement et la vulgarisation. Toutefois le progrès technologique et la réduction du fossé dans ce domaine dépendent essentiellement et probablement de l'amélioration du degré d'instruction des populations rurales. La lutte contre le VIH/SIDA occupe une place primordiale car, dans certains pays, cette maladie décime rapidement les groupes d'âge ayant le meilleur potentiel pour introduire des progrès technologiques dans l'agriculture.

**Faiblesse de l'esprit d'entreprise et du secteur privé:** De nombreux pays africains n'ont pratiquement pas de secteur privé local dans l'agriculture et l'agroindustrie. On a maintenant pris l'habitude de parler des «petits exploitants» africains comme du véritable secteur privé de la région, mais dans la réalité la situation est très préoccupante. Ces exploitants font partie du secteur privé mais n'ont pas un degré d'instruction suffisant; ils ont un accès très limité aux communications et aux infrastructures matérielles; leur état sanitaire et nutritionnel est médiocre; ils ne sont pas sur des marchés rémunérateurs et leur accès aux intrants pour accroître les rendements est faible; ils doivent faire face à la concurrence de produits étrangers subventionnés à des niveaux inconcevables pour eux. Ces agriculteurs peuvent constituer un «secteur privé» mais ils peuvent difficilement concurrencer les grandes sociétés agricoles et agroindustrielles commerçant avec l'Afrique. Qu'on les regroupent ou non sous le nom du secteur privé, ils sont souvent marginalisés et ne peuvent guère influencer les politiques en faveur de leurs activités principales ou obtenir des services d'appui adaptés à leurs besoins particuliers. L'Afrique ne doit pas se bercer d'illusions quant à un grand secteur privé composé de petits agriculteurs; elle doit développer une véritable capacité d'entreprise en milieu rural, ce qui suppose de disposer de perspectives d'accès concurrentiel aux marchés nationaux et internationaux et d'informations pour exploiter au mieux ces marchés.

**VIH/SIDA:** L'Afrique subsaharienne est au centre de l'épidémie du VIH/SIDA, puisque plus de 25 millions de personnes (quelque 70 pour cent du total mondial) sont atteintes, dont la plupart vivent en milieu rural et sont très pauvres. Les effets à court terme sur la production et les revenus sont dévastateurs dans les économies fondées sur la main-d'œuvre. Alors que la production et les revenus diminuent, les familles doivent faire face à une augmentation des dépenses de santé ou dues aux décès. Les effets à plus long terme sur le transfert de connaissances entre générations, les mécanismes traditionnels de protection sociale et les paramètres démographiques et socioéconomiques seront probablement plus graves. L'épidémie du VIH/SIDA crée une nouvelle dynamique de la pauvreté, et celle-ci conduit des personnes à opter pour des situations et des activités à risques, comme la prostitution et les activités migratoires (les femmes démunies sont particulièrement vulnérables). La gravité et l'ampleur de cette épidémie sont telles que les actions de développement, particulièrement celles en milieu rural où vivent la majorité des personnes touchées, doivent affronter la situation sans tergiverser.

**Autres problèmes:** Des questions très diverses et pratiquement illimitées doivent être examinées. On peut citer: a) le peu d'intérêt accordé aux besoins spécifiques des femmes, responsables majeures de la production, du commerce et des apports nutritionnels dans de nombreuses régions d'Afrique; b) les productions spécialisées restreintes et le poids insignifiant du rôle de chacun des pays et de la région pour influencer les marchés mondiaux; c) l'imprécision des rôles des secteurs public et privé et de la société civile dans le processus de développement; d) la mauvaise harmonisation des actions de promotion du développement agricole aux niveaux national, sous-régional et continental; e) l'incapacité à mobiliser de façon systématique l'épargne pour son réinvestissement; f) le désengagement des cultures de rapport et leurs mauvais résultats qui, auparavant, contribuaient significativement aux revenus des ruraux.

<sup>5</sup> FIDA. 2002. *Stratégie pour la réduction de la pauvreté rurale en Afrique de l'Ouest et du Centre*. Adresse électronique: <http://www.ifad.org/operations/regional/2002/pa/Pafpr.pdf>

### Encadré 3: Création d'un environnement propice: principes possibles pour le NEPAD

1. Créer et maintenir un cadre macroéconomique sain et une économie ouverte reposant sur des réformes en constante évolution, des systèmes d'échanges et de commercialisation et des régimes d'investissement libéralisés, des mécanismes institutionnels, juridiques et réglementaires renforcés, des institutions publiques modifiées œuvrant avec transparence, fiabilité, compétence, professionnalité et respect du droit.
2. Garantir des infrastructures matérielles efficaces par le biais de réformes réglementaires, de la privatisation et d'investissements complémentaires dans les domaines clés (notamment les transports routiers et ferroviaires, les télécommunications, l'énergie, les ports, les structures d'expédition et de transit); se doter de technologies de l'information et de la communication (TIC) modernes; encourager la participation du secteur privé au financement et à la gestion des infrastructures.
3. Stimuler et favoriser la croissance, la diversification et l'élargissement du secteur financier en l'inscrivant dans un cadre d'intermédiation financière déréglementée mais contrôlée, afin de faciliter la mobilisation de l'épargne pour répondre aux besoins d'investissement et de fonds de roulement dans les affaires.
4. Supprimer les entraves aux échanges et aux investissements transfrontières et encourager notamment l'harmonisation fiscale et des codes d'investissement afin de favoriser l'intégration régionale.
5. Prendre des mesures pour promouvoir les capacités du secteur privé dans le domaine des affaires, de la gestion et des technologies.
6. Renforcer les mécanismes nationaux et sous-régionaux de promotion des investissements et des échanges en diffusant des informations sur les possibilités de travail, en identifiant et en visant des investisseurs et des marchés d'exportation potentiels, en assurant des services aux investisseurs et en fournissant des crédits à l'exportation et des modalités d'assurance.
7. Accorder une place plus importante aux chambres de commerce, aux associations commerciales et professionnelles et aux réseaux régionaux pour fournir des informations sur le marché et dispenser des formations à leurs membres afin d'encourager les exportations et les investissements.
8. Instaurer un dialogue entre les pouvoirs publics et le secteur privé pour une vision commune sur la stratégie de développement économique et lever les contraintes au développement du secteur privé.
9. Promouvoir la croissance des micro, petites, moyennes industries par un appui technique approprié provenant des institutions de services et de la société civile; améliorer leur accès aux capitaux par l'élargissement des plans de microfinancement, particulièrement en faveur des femmes chefs d'entreprise.
10. Renforcer les capacités techniques et de gestion des entreprises par l'acquisition de technologies pour l'amélioration de la production ainsi que par la formation et le développement des capacités.

*Source: Working for household food security and economic prosperity in Africa. National Department of Agriculture (South Africa), pour le compte du Secrétariat du NEPAD. (Premier document provisoire du NEPAD sur sa stratégie agricole, présenté lors de la vingt-deuxième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique, Le Caire, 4-8 février 2002, et mis à jour ultérieurement).*

Dans de nombreux pays, un point particulièrement épineux à un environnement propice est celui de l'accès et du contrôle des terres. En Afrique australe, où la structure foncière est très inéquitable, l'amélioration de la situation des pauvres ruraux dépend d'un meilleur accès aux terres; des programmes visant à établir une réforme foncière juste, ordonnée et consensuelle peuvent être alors une condition préalable essentielle au développement d'une agriculture durable. Dans d'autres régions d'Afrique, le défi consiste à s'assurer que les personnes défavorisées pourront continuer à contrôler leurs terres malgré les influences extérieures mieux à même de tirer parti de l'évolution des marchés. Il est notamment important de prévoir pour les femmes (principales utilisatrices de terres) le renforcement de leurs droits fonciers pour les terres qu'elles travaillent. Il sera nécessaire de promouvoir la sécurité d'accès au foncier, à titre individuel ou communautaire, pour les pauvres partout où ces derniers sont menacés dans leurs conditions d'existence.

#### 1.8. Secteurs fondamentaux pour les investissements prioritaires

Les descriptions précédentes de l'agriculture africaine font état d'une crise et exigent donc une réponse. Aussi, les initiatives proposées par le PDDAA du NEPAD, telles que formulées actuellement,

mettent l'accent sur des investissements répartis entre plusieurs secteurs fondamentaux susceptibles de régler au plus vite la crise agricole en Afrique: 1) gestion des terres et des eaux (Chapitre 2); 2) infrastructures rurales et capacités commerciales pour faciliter l'accès au marché (Chapitre 3); 3) soutien aux activités renforçant la productivité des petites exploitations dans le cadre des programmes de sécurité alimentaire (Chapitre 4). La capacité à long terme de maintenir la compétitivité en assurant une productivité élevée doit être assurée par la recherche-développement, associée à la diffusion des technologies et à leur adoption à grande échelle (Chapitre 5).

### **1.8.1. Secteur fondamental 1: Gestion des terres et des eaux**

Dans le monde entier, l'utilisation raisonnée de l'eau est un moyen essentiel pour accroître la productivité de l'agriculture et garantir la prévisibilité de la production. L'eau est cruciale pour valoriser le potentiel des terres et permettre à des variétés de plantes et des races animales améliorées de tirer pleinement parti des facteurs de production susceptibles d'élever les rendements. La gestion des eaux (surtout lorsqu'elle est associée à un bon entretien des sols) favorise la production, que celle-ci soit destinée à être consommée ou vendue, encourageant ainsi la création des excédents économiques nécessaires à la stimulation des économies rurales.

Le chapitre 2 fournit des détails sur les possibilités, pour l'Afrique, de tirer avantage des 874 millions d'hectares environ de terres considérées aptes à la production agricole et d'une meilleure gestion de l'utilisation des eaux. Dans toute l'Afrique, la superficie actuelle bénéficiant de la gestion des eaux et de la mise en valeur des terres atteint quelque 12,6 millions d'hectares<sup>6</sup>, soit seulement 7 pour cent de la totalité des terres arables disponibles, desquels seulement 3,7 pour cent se situent en Afrique subsaharienne, sachant que 40 pour cent de la superficie totale irriguée est située en Afrique du Nord. Ce pourcentage de terres irriguées est le plus faible du monde en développement: les pourcentages sont de 10, 29 et 41 pour cent pour, respectivement, l'Amérique du Sud, l'Asie de l'Est et du Sud-Est, l'Asie du Sud. Ce chapitre souligne que pour les terres et les eaux il est nécessaire d'investir dans leur gestion et de les protéger et les améliorer car des retombées positives en résulteront pour les échanges commerciaux. Il relève que l'irrigation, parce qu'elle est à même d'accroître vite la production, peut permettre une augmentation des denrées vivrières plus rapidement, tout en se rappelant que l'incidence sur la réduction de la faim dépend aussi des modalités d'accès aux terres irriguées pour les populations pauvres. Il indique également que si l'irrigation n'est pas une panacée applicable à tous les maux de l'agriculture, elle ouvre toutefois des possibilités favorables à la croissance agricole, telles qu'une meilleure utilisation des sols et des ressources en général, et valorise l'utilisation d'engrais, de variétés végétales améliorées ainsi que le perfectionnement des infrastructures.

Ce chapitre donne les projections des investissements nécessaires à **la mise en valeur des terres et des eaux** d'ici 2015: i) petits périmètres irrigués, y compris l'irrigation marginale à petite échelle, mise en valeur des zones humides de faible altitude et amélioration des sols (14,2 millions d'hectares); ii) perfectionnement et remise en état des grands périmètres irrigués (3,6 millions d'hectares); iii) création de nouveaux grands périmètres irrigués (1,9 million hectares). Le chapitre 2 indique que les besoins d'investissement sont de quelque 37 milliards de dollars EU (Tableau annexe 1)<sup>7</sup> dont 9,9 milliards pour les besoins immédiats (2002-2005), 20,1 milliards pour les besoins à court terme (2006-2010) et 6,8 milliards pour les besoins à moyen terme (2011-2015) (Tableau 10). En outre, les besoins pour l'exploitation et l'entretien<sup>8</sup> pour tous les types d'amélioration des terres et des eaux devraient atteindre un total de quelque 31 milliards de dollars EU d'ici 2015.

L'irrigation et l'aménagement des sols donneront leurs meilleurs résultats si des investissements sont consentis pour le développement des infrastructures et l'extension du marché (Chapitre 3: évaluation

<sup>6</sup> FAO. 2000. *L'Agriculture mondiale: Horizon 2015/30* (estimations).

<sup>7</sup> Le tableau 8 (Chapitre 2) donne une ventilation par superficie et par type d'investissement selon les organisations économiques régionales dont les totaux ne permettent pas de tirer des conclusions pour l'Afrique dans son ensemble du fait des recoupements; certains pays appartiennent à deux ou trois organisations économiques régionales, notamment la SADC, le COMESA, la CEDEAO, l'UEMOA qui ont un grand nombre de pays membres en commun.

<sup>8</sup> Y compris les allocations pour le renforcement institutionnel et les charges récurrentes des organisations responsables de leur exploitation et de leur entretien.

de ces besoins). Ils peuvent, dans un certains contexte, venir en aide aux pauvres (Chapitre 4: présentation des programmes de sécurité alimentaire orientés vers les communautés).

### **1.8.2. Secteur fondamental 2: Infrastructures rurales et capacités commerciales**

#### **Infrastructure**

Le chapitre 3 montre que pour étayer la croissance anticipée de la production agricole et améliorer la compétitivité de la production, de la transformation ou des échanges de produits végétaux, animaux, forestiers ou halieutiques, il convient d'effectuer des investissements supplémentaires dans les infrastructures rurales, notamment les routes, l'entreposage, la transformation et les marchés. Les informations sur les infrastructures sont lacunaires pour tous ces sous-secteurs, mais surtout pour l'élevage, sauf dans les régions où cette activité est hautement commercialisée, comme en Afrique du Sud et dans certaines parties du Zimbabwe et du Botswana. L'accès aux infrastructures est fortement inégal. En effet, qu'il s'agisse de produits végétaux, animaux, halieutiques ou forestiers, les exploitations de dimension industrielle sont mieux desservies que les exploitations artisanales.

Dans les zones rurales d'Afrique, les infrastructures sont loin d'être satisfaisantes comme en témoigne le réseau routier peu développé. Pour accéder aux grands marchés les plus proches, les populations parcourent des distances plus grandes que dans les autres continents. Une comparaison avec d'autres régions met en évidence qu'en Afrique: a) un cinquième de la population n'a pas d'accès à la mer, alors que dans toutes les autres régions ce chiffre est de moins de 10 pour cent; b) moins d'un tiers de la population vit à moins de 100 km des côtes, contre 40 pour cent pour les autres pays en développement; c) le transport ferroviaire représente moins de 2 pour cent du total mondial, la capacité de fret maritime 11 pour cent et le fret aérien moins de 1 pour cent; d) la capacité de production énergétique par habitant est moins de la moitié de celle d'Asie ou d'Amérique latine. L'état médiocre de l'infrastructure reflète le peu d'importance accordée aux investissements mais aussi le fait que le niveau de la production justifie rarement les investissements et coûts d'entretien requis. Entre 1990 et 1996, les investissements extérieurs dans les infrastructures économiques<sup>9</sup> se chiffraient à 26,7 milliards de dollars EU en Afrique subsaharienne, contre 41,4 milliards pour l'Amérique latine et les Caraïbes et 101,9 milliards pour l'Asie, dont 71,9 milliards que pour l'Asie de l'Est.

Des indications plus précises sur les infrastructures et leurs carences, tant du point de vue absolu que comparatif, figurent au chapitre 3, y compris pour les infrastructures portuaires et aéroportuaires qui sont insuffisantes, en partie parce que le volume des échanges en Afrique est trop limité pour justifier les investissements nécessaires. Ce chapitre insiste sur la priorité à accorder à la remise en état des infrastructures rurales actuellement dégradées pour qu'elles retrouvent leurs pleines capacités opérationnelles, ainsi qu'au renforcement des capacités et à la formation des ressources humaines à tout niveau et de toutes les institutions<sup>10</sup> responsables de la planification, de la conception, de la construction, de l'exploitation, de l'entretien et de la gestion des infrastructures.

#### **Capacités commerciales pour faciliter l'accès au marché**

La part de l'Afrique dans les échanges mondiaux est insignifiante et ne cesse de diminuer. Selon un rapport récent du G-8<sup>11</sup>, les exportations de l'Afrique représentent seulement 1,6 pour cent des échanges mondiaux bien que l'Afrique compte 13 pour cent de la population du globe. Pour l'agriculture, la part de l'Afrique dans les exportations mondiales a chuté de manière très nette passant de 8 pour cent en 1971-80 à quelque 3,4 pour cent en 1991-2000. Ces chiffres sont préoccupants: si l'Afrique continue à peser aussi peu économiquement, elle ne pourra guère être prise au sérieux dans les affaires internationales; en outre, ces chiffres indiquent qu'elle n'est pas en mesure d'influencer les

<sup>9</sup> Sources: CNUED et Rapport annuel Euromoney. 1997/98. Y compris communications, énergie, transports, eau, assainissement.

<sup>10</sup> Allant du niveau central au niveau local et des organismes publics décentralisés aux organismes représentatifs et aux représentants du secteur privé, des ONG, des organisations de la société civile, etc.

<sup>11</sup> G-8. 2002. Faits saillants du Plan d'action pour l'Afrique. Sommet de Kananaskis (Canada) 26-27 juin, 2002. Adresse électronique: <http://www.g8.go.ca/kananaskis/afraction-fr.asp>

cours mondiaux, et qu'elle doit accepter les prix offerts pour presque toutes ses exportations, y compris pour les échanges agricoles.

Enrayer le déclin de la part de l'Afrique dans les échanges internationaux nécessitera de sa part, et avec l'aide de la communauté internationale, des efforts accrus afin d'atténuer les contraintes d'approvisionnement intérieur. Celles-ci sont de deux sortes: d'une part, des contraintes structurelles (notamment dans les pays d'Afrique subsaharienne car ils dépendent d'un nombre limité de produits exportables et leur capacité technologique est faible), telles que des cadres institutionnels juridiques et réglementaires inappropriés, des infrastructures de transport, de stockage et de commercialisation insuffisantes et, d'autre part, des contraintes d'ordre politique liées au fait que les mesures commerciales et macroéconomiques font jouer les incitations contre l'agriculture et l'exportation.

Le chapitre 3 fait référence à plusieurs facteurs contraignant les échanges commerciaux: l'échec de l'Afrique à tirer avantage de la mondialisation; la forte concurrence des pays industrialisés où les subventions totales accordées au secteur agricole (pays de l'OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques) auraient atteint plus de 311 milliards de dollars EU, sans compter les subventions directes aux exportations agricoles s'élevant à quelque 14 milliards de dollars EU; la prépondérance des marchés des pays développés pour les exportations agricoles africaines<sup>12</sup>; les difficultés constantes liées aux conditions d'accès à ces marchés malgré les progrès réalisés dans le cadre de l'application des Accords du Cycle d'Uruguay; les cours généralement faibles et en baisse des produits non transformés et représentant l'essentiel des exportations des pays africains; les difficultés à respecter les normes techniques relatives aux produits d'exportation en référence aux mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et aux obstacles techniques au commerce (OTC) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ce chapitre note aussi que pour participer aux échanges, il est nécessaire de renforcer la capacité d'approvisionnements des pays africains qui, sinon, ne pourront pas profiter des nouveaux débouchés commerciaux.

Pour ce qui est du commerce intra-africain, les principaux obstacles sont les suivants: infrastructure matérielle inappropriée, instabilité des débouchés liée à la variabilité de la production, faible dimension des marchés, manque d'information et de compétences commerciales, fragilité de l'environnement politique et évolution rapide des réglementations commerciales. Compte tenu des obstacles que l'Afrique continuera à rencontrer sur les marchés mondiaux, l'intégration régionale, malgré les défis qu'elle comporte, devrait représenter pour les pays africains un pas en avant important et pourrait offrir un terrain d'apprentissage avant de passer à des échanges plus ambitieux à l'échelle du globe. Il faudrait toutefois supprimer les goulots d'étranglement qui bloquent même les rares débouchés existants. Une attention est portée aux modalités possibles d'amélioration des capacités commerciales afin de favoriser l'accès aux marchés par le biais de mesures politiques et institutionnelles, telles que l'ouverture des marchés agricoles des pays développés, le renforcement des capacités des pays africains pour utiliser efficacement le système d'échanges multilatéral, l'approfondissement des systèmes de contrôle de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments, la diversification de la production et des exportations passant des produits à faible valeur ajoutée aux produits à haute valeur ajoutée.

En plus d'attirer l'attention sur les défis des échanges internationaux, le chapitre 3 étudie également les questions du marché au plan local (par exemple, les faibles incitations à la production accordées aux agriculteurs du fait de la rentabilité commerciale limitée).

Les besoins d'investissements pour les *infrastructures rurales et les capacités commerciales pour faciliter l'accès au marché* sont fonction d'exigences socioéconomiques plus générales qui vont au-delà du soutien à la production agricole. Ainsi, une forte proportion du réseau routier rural existant est en très mauvais état, et l'investissement dans ce domaine devra inclure la remise en état des capacités existantes, ainsi que la construction de nouveaux ouvrages et l'entretien en général.

---

<sup>12</sup> Qui reçoivent actuellement plus de 70 pour cent des exportations agricoles africaines.

Les besoins d'investissements destinés aux infrastructures rurales et aux capacités commerciales se montent à quelque 94 milliards de dollars EU. En outre, les besoins récurrents liés à l'exploitation et à l'entretien<sup>13</sup> se montent à 37 milliards de dollars EU d'ici 2015 (ventilation par objectif et par année: Tableaux 17 et 18). Sur le total de 94 milliards de dollars EU, les besoins immédiats (2002-2005), à l'exclusion des coûts d'exploitation et d'entretien, devraient se monter à quelque 23 milliards, les besoins à court terme (2006-2010) à quelque 37 milliards et les besoins à moyen terme (2011-2015) à quelque 33 milliards (Tableau 2). Diverses hypothèses pour la répartition des financements entre le secteur privé et public, les sources internes et externes, figurent aux tableaux 19 et 20.

### ***1.8.3. Secteur fondamental 3: Augmentation des approvisionnements alimentaires et réduction de la faim***

La faim qui sévit depuis longtemps en Afrique est un phénomène très répandu. Malgré les progrès réalisés dans certains pays, la faim constitue un risque majeur pour un nombre trop élevé de personnes et comporte de nombreuses conséquences négatives pour la santé et la productivité de la population, ce qui accentue la pauvreté. En Afrique comme ailleurs, les plus pauvres sont aussi ceux qui souffrent davantage de la faim dans une situation proche de la survie et ils sont fortement vulnérables à tous les chocs. Il ne fait aucun doute que l'Afrique parviendra à construire un secteur agricole diversifié comprenant une agriculture commerciale et de petites exploitations. À court terme toutefois il est nécessaire d'agir directement sur les conditions d'existence et sur la sécurité alimentaire des groupes les plus démunis par l'augmentation de leur propre production. Le chapitre 4 présente des démarches permettant d'agir immédiatement, par le biais de l'agriculture, sur les conditions d'existence des agriculteurs. Il examine trois points: a) les besoins de l'Afrique en matière de sécurité alimentaire dans une perspective à court terme d'urgences alimentaires et agricoles liées à une catastrophe; b) l'apport de dispositifs de protection; c) le renforcement de la sécurité alimentaire par l'amélioration de la production.

L'Afrique peut agir de manière autonome pour parvenir à un niveau élevé de sécurité alimentaire, elle a cependant également besoin d'établir des partenariats avec d'autres pays en développement ainsi qu'avec les pays industrialisés et les systèmes multilatéraux. Au sein des pays, des partenariats doivent être instaurés entre les communautés, les gouvernements et le secteur privé afin d'assurer le succès des opérations.

#### **Sécurité alimentaire en cas d'urgence**

Bien trop souvent en Afrique, il est nécessaire de savoir prévoir les catastrophes pour pouvoir assurer une *sécurité alimentaire liée aux urgences*. Le nombre, l'ampleur et l'intensité des urgences ont augmenté du fait des catastrophes naturelles (surtout la sécheresse et les inondations) et des désastres dus aux troubles civils et aux conflits. Les guerres avec leurs corollaires dramatiques sont devenues les causes les plus importantes d'insécurité alimentaire dans la plus grande partie de la région.

Les guerres provoquent le déplacement de nombre de personnes, soit à l'intérieur des pays soit au-delà des frontières; les terres productives sont inondées ou elles deviennent arides à cause de la sécheresse. Ces situations extrêmes peuvent anéantir du jour au lendemain les progrès réalisés à long terme. Pour apprécier les besoins immédiats de l'Afrique, il est donc absolument essentiel de garder présent à l'esprit les urgences. En cas de catastrophes, la faiblesse des économies et de leurs institutions désavantagent grandement l'Afrique. Ainsi, compte tenu de son niveau élevé d'endettement et du déficit actuel de la balance des paiements, et à cause des besoins qu'induisent les urgences, l'Afrique est obligée de consacrer ses ressources très restreintes aux importations alimentaires et elle le fait au détriment des investissements destinés à son futur. Elle est un continent qui consomme sans pouvoir créer des bases sur lesquelles construire son avenir. Il serait donc illusoire d'escompter un

<sup>13</sup> Y compris les allocations pour le renforcement institutionnel et les charges récurrentes des organisations responsables de leur exploitation et de leur entretien.

développement agricole stable dans la région si les urgences sont ignorées. Le chapitre 4 consacre une section à ces besoins spécifiques.

Tout en cherchant une solution aux situations d'urgence et de post-urgence, les gouvernements devraient mettre en place des dispositifs de protection ciblés, afin que les personnes n'ayant pas la possibilité d'accroître leurs propres disponibilités alimentaires puissent avoir un meilleur accès à la nourriture (les écoliers par exemple).

### **Dispositifs de protection pour les groupes en situation d'insécurité alimentaire**

On relève en Afrique la présence de nombreux groupes vulnérables qui demandent que leurs besoins soient particulièrement pris en compte si on veut leur garantir une sécurité alimentaire effective. En plus des personnes exposées aux urgences, les handicapés, les enfants, les femmes enceintes et encore d'autres groupes devront également retenir l'attention. Les *dispositifs de protection* pour répondre à leurs attentes incluent les programmes alimentaires (tels ceux pour les écoles), les opérations vivres contre travail ou vivres contre formation, les actions nutritionnelles maternelles et infantiles ou une combinaison de ces mesures comme indiqué au chapitre 4.

### **Amélioration de la production**

La sécurité alimentaire peut aussi être assurée en améliorant la production. La troisième partie du chapitre 4 présente une démarche pour la promotion de programmes dynamiques à grande échelle, sur une base communautaire, afin d'améliorer les résultats des petites exploitations. Elle repose principalement sur l'exemple du Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA), lancé par la FAO, pour que les ménages et les nations parviennent à un niveau plus élevé de sécurité alimentaire et s'y maintienne. Dans chaque pays, le PSSA (ou action similaire) s'inscrit dans le cadre plus vaste d'une stratégie nationale pour la sécurité alimentaire et le développement agricole. Le PSSA complète donc les stratégies et les programmes déjà existants pour le développement agricole et la sécurité alimentaire élaborés par les gouvernements et les organisations régionales. Il se déroule en deux étapes articulées entre elles. Comme cela est détaillé dans le chapitre 4, la phase I se penche sur la capacité des ménages et des communautés pour parvenir à une meilleure sécurité alimentaire et améliorer leurs conditions d'existence (au départ par le biais de projets pilotes qui sont ensuite progressivement étendus). La phase II se concentre sur la sécurité alimentaire nationale par l'instauration de politiques et d'institutions propices à son obtention et par un appui à la préparation de projets susceptibles de bénéficier d'un concours financier.

La démarche du PSSA va dans le sens d'une sécurité alimentaire élargie: il ne s'agit pas seulement de disposer de vivres en quantité suffisante mais aussi de traiter les causes sous-jacentes de la pauvreté rurale persistante. L'accent, apparemment mis sur la production, n'exclut pas les considérations relatives à la demande, le marché servant d'incitation pour poursuivre la croissance de la production. Cette démarche respecte aussi les principes fondamentaux de l'économie: la production en Afrique doit être compétitive sachant qu'il est dénué d'intérêt d'avoir des produits aux coûts élevés et aisément concurrencés par des produits d'importation moins onéreux. Pour cette raison, les interventions du type du PSSA doivent être complétées par des investissements consacrés aux infrastructures et à la gestion des terres et des eaux qui peuvent accroître les rendements, réduire les coûts unitaires de production et limiter les frais d'entreposage, de transport et de commercialisation (Thèmes traités aux chapitres 2 et 3). Cette démarche vise à réduire à la fois les risques liés aux intempéries et à l'environnement ainsi que les risques économiques qui, les uns et les autres, ont des répercussions négatives sur le niveau des investissements privés dans le secteur agricole.

Le chapitre 4 démontre que l'augmentation de la production des petits exploitants dépend de millions de foyers de par le continent, et dans un tel contexte, le rôle des gouvernements devrait être de définir des politiques et un cadre de mesures incitatives propices à la croissance agricole. Une fois ceci établi, une bonne partie des investissements nécessaires à l'augmentation de la production sera effectuée par les agriculteurs. Jusqu'à ce jour, il semblerait que les dépenses publiques moyennes requises pour

assurer la sécurité alimentaire d'un ménage possédant une petite exploitation soient de l'ordre de 500 dollars EU, dont la ventilation est variable: de 350 à 400 dollars pour les investissements liés à l'exploitation, de 35 à 85 dollars pour les coûts extérieurs, y compris les services techniques et les contributions aux réformes politiques, et l'équivalent de 65 dollars pour des investissements complémentaires affectés à la sécurité alimentaire au niveau régional.

Les programmes nationaux peuvent bénéficier d'interventions complémentaires de niveau régional destinées à la sécurité alimentaire, et qui peuvent contribuer à la disposition de capacités commerciales pour faciliter l'accès au marché, à l'élaboration de normes communes, au diagnostic et au contrôle de ravageurs et des maladies transfrontières. Certaines questions de marché sont traitées de manière plus approfondie au chapitre 3. Les programmes régionaux pour la sécurité alimentaire (PRSA) proposent des actions pour élargir le commerce intra-régional, accroître la compétitivité sur les marchés extérieurs, aider à l'instauration de meilleures conditions en vue d'une croissance durable de l'agriculture (notamment par la simplification des échanges, l'harmonisation des politiques, le soutien aux PSSA nationaux, en particulier dans les domaines des technologies et de l'information dont le développement est rapide). Ils visent aussi à garantir une utilisation durable des ressources naturelles transfrontières et assurer le contrôle des ravageurs et des maladies transfrontières. La coopération régionale pour la sécurité alimentaire est un champ où la participation du NEPAD, en étroite collaboration avec les organisations économiques régionales (OER), peut être significative et immédiate.

Pour l'Afrique, les actions en faveur de *l'accroissement des disponibilités alimentaires et la réduction de la faim* (Chapitre 4) devraient, d'ici 2015, permettre d'améliorer la situation d'environ 15 millions de ménages ruraux, et avoir des répercussions sur l'existence d'environ 100 millions de personnes, ce qui nécessite quelque 7,5 milliards de dollars EU. Sur cette somme, 6,5 milliards de dollars seraient affectés au plan national et 1 milliard aux programmes d'action régionale<sup>14</sup>. L'efficacité de ces programmes pour le développement des exploitations (ou pour les améliorations subséquentes des communautés) dépend des investissements consacrés aux infrastructures productives, de transport et de communication (Chapitres 2 et 3).

#### **1.8.4. Secteur fondamental 4: Recherche agricole, diffusion et adoption de technologies**

Le chapitre 5 sur la recherche agricole, la diffusion et l'adoption de technologies s'éloigne de l'orientation des autres chapitres car il n'est pas axé sur la nécessité immédiate de relancer la production. Il examine au contraire un champ d'intervention dont les bénéficiaires se ressentent à long terme. En Afrique, comme ailleurs dans le monde, l'agriculture a besoin d'appuis scientifiques et technologiques pour accroître la productivité de manière à rester concurrentielle. Ce chapitre étudie la situation critique de l'agriculture: chute de la productivité, faibles investissements consacrés à la recherche-développement, absence de contacts entre les chercheurs et les agriculteurs, nécessité de réformes pour une recherche durable et son financement au plan national, sous-régional et régional, adoption des technologies, renforcement des institutions.

Pour traiter l'insécurité alimentaire et réduire la pauvreté, les dirigeants africains se sont fixés pour objectif d'accroître, au cours des 20 prochaines années, la production agricole de 6 pour cent par an. Actuellement, de nombreux pays parviennent à peine à un taux de croissance de 1 pour cent par an et certains accusent même une régression. Sans amélioration des technologies et sans leur adoption, les investissements, même de grande envergure, perdront rapidement leur utilité et ne permettront pas à l'Afrique de réussir comme elle le doit.

L'obtention d'un taux de croissance annuel de 3 pour cent requiert: a) l'accélération de l'adoption des technologies disponibles les plus prometteuses, en tissant des liens plus solides entre la recherche, la vulgarisation et les producteurs, afin de soutenir l'amélioration immédiate de la production; b) des

<sup>14</sup> FAO. 2001. La répartition des coûts entre les régions est basée sur des données nationales sur le nombre de personnes sous-alimentées, extraites du rapport *État de l'insécurité alimentaire dans le monde*.

systèmes de diffusion rapide des technologies auprès des agriculteurs et des agroindustries, notamment grâce à une utilisation judicieuse des TIC, permettant ainsi d'accroître leur degré d'adoption; c) le renouvellement de la capacité des systèmes de recherche agricole pour générer et adapter à l'Afrique de manière efficace et réelle les nouvelles connaissances et technologies, dont la biotechnologie, nécessaires pour augmenter la production et la productivité tout en protégeant l'environnement; d) des mécanismes de réduction des coûts et des risques liés à l'adoption des nouvelles technologies. Pour y parvenir plusieurs possibilités sont ouvertes, notamment:

- augmentation du volume des investissements pour développer la recherche et de la technologie;
- accroissement de la part des financements privés dans la recherche agricole;
- adoption de réformes institutionnelles et financières pour une durabilité accrue des systèmes nationaux de recherche agricole.

Le but est de doubler, dans les dix années à venir, les dépenses courantes annuelles destinées à la recherche agricole en Afrique. Fondamentalement, cela devrait se traduire, pour la période allant jusqu'en 2015, par des investissements annuels d'environ 1,6 milliard de dollars EU.

Le programme de recherche proposé par le NEPAD comprendrait quatre thèmes qui, ensemble, contribueraient à confirmer l'hypothèse selon laquelle *«la conservation des sols et l'efficacité de leur utilisation et des autres ressources naturelles ne seront optimisées qu'avec des règles de marché ainsi qu'avec des politiques et des institutions orientées vers la productivité»*. Les quatre thèmes de recherche sont les suivants:

- Gestion intégrée des ressources naturelles (liée au chapitre 2);
- Gestion souple du matériel génétique approprié (importance à long terme, chapitre 4);
- Développement de réseaux de commercialisation durables (essentiels pour l'atteinte des objectifs du PSSA, chapitre 4);
- Politiques pour une agriculture durable (besoin important signalé dans tous les chapitres).

En outre, un thème transversal est envisagé:

- Renforcement des capacités scientifiques.

En soulignant la présence d'un chapitre sur la recherche, on veut attirer l'attention sur le fait que l'Afrique, en cherchant une solution immédiate à sa crise agricole, doit également regarder plus loin. Elle doit garder l'œil sur les facteurs essentiels à la productivité et à la compétitivité à long terme.

## 1.9. Niveaux et stratégies d'investissement

On a pris à nouveau conscience du rôle essentiel du financement de l'agriculture pour le développement des pays à faible revenu. Dans les pays industrialisés, même si l'agriculture n'a qu'un rôle secondaire dans l'activité économique générale, les gouvernements ont toujours fourni un appui au secteur et les subventions à l'agriculture et à l'exportation des produits agricoles restent élevées.

Un appui sans réserve au financement de l'agriculture dans les pays en développement a été exprimé récemment par M. Andrew Natsios, Administrateur de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). Lorsqu'il a pris la parole en 2002, lors de la Conférence internationale sur le financement du développement, à Monterrey (Mexique), A. Natsios a souligné l'importance essentielle de financer le développement agricole<sup>15</sup>. Rappelant qu'à de rares exceptions près, l'agriculture avait été le moteur du développement dans tous les pays ayant une économie florissante, il a regretté que l'agriculture ait souffert fondamentalement d'une baisse des ressources allouées par

<sup>15</sup> USAID. 2002. Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). Conférence de presse lors de la Conférence internationale sur le financement du développement tenue par l'Administrateur de l'USAID, M. Andrew Natsios à Monterrey, 21 mars 2002.

pratiquement tous les organismes d'aide et toutes les banques internationales au cours des quinze dernières années. Il a souligné qu'il s'agissait «peut-être de l'erreur la plus catastrophique faite par les pays de l'hémisphère nord et par les institutions financières internationales au cours des quinze dernières années», en ajoutant que de nombreux pays en développement «n'ont pas atteint les résultats voulus parce que nous avons arrêté d'investir dans le secteur agricole. Toutes les études démontrent que la croissance de l'économie est tirée par la production agricole. Et nous devons donc faire plus pour l'agriculture». Il a signalé que le gouvernement des États-Unis avait réaffirmé son engagement à réinvestir dans le secteur agricole car ce dernier «a un rôle absolument essentiel à jouer pour assurer la croissance économique à long terme».

### **1.9.1. Niveaux d'investissement**

La majorité des pays africains ont été exposés depuis des années à des programmes d'austérité budgétaire et n'ont pas réussi à trouver d'autres sources de revenu pour remplacer les recettes en déclin à cause de la dégradation des termes de l'échange sur leurs marchés traditionnels. Les niveaux de l'aide publique au développement (APD) et des financements privés ont diminué en termes réels: en 1990, l'Afrique recevait 30 pour cent de l'APD destinée au secteur agricole, mais ce pourcentage est tombé à 21 pour cent en 1998. En outre, le flux total de l'APD pour le secteur primaire est tombé au cours de la même période de 11 milliards de dollars EU à seulement 7,4 milliards de dollars EU. Ce manque de fonds explique non seulement la carence d'infrastructures nouvelles mais aussi l'absence d'entretien approprié, d'où des besoins substantiels pour la remise en état.

Les estimations relatives aux investissements pour le programme agricole du NEPAD sont résumées au tableau 1 (et détaillées pour tous les secteurs fondamentaux au tableau annexe 1). On peut relever l'importance des urgences, actuellement et dans un proche avenir, mais aussi celle des infrastructures nécessaires au rassemblement de conditions propices à une agriculture compétitive. Le tableau 2 ventile les investissements dans le temps: objectifs immédiats, à court terme, à moyen terme; le tableau 4 présente une répartition possible par source d'investissement.

### **1.9.2. Investissement intérieur de l'Afrique**

L'engagement propre de l'Afrique à l'égard du financement de l'agriculture doit être vu dans le contexte de la nouvelle prise de conscience, au plan international, de l'importance de l'agriculture: si les pays qui pourraient se passer d'agriculture et prospérer malgré tout sont disposés à continuer à financer lourdement ce secteur, pourquoi l'Afrique n'en ferait-elle pas autant sachant que l'agriculture assure les moyens d'existence de 70 à 80 pour cent de sa population? Le financement de l'agriculture dans le cadre du PDDAA est donc fondé sur la double hypothèse que: a) l'Afrique elle-même augmentera ses investissements; b) ses partenaires extérieurs viendront à son aide. Cela étant, on a tenté d'estimer les sommes que l'Afrique elle-même pourrait raisonnablement mobiliser pour investir, le reste étant recherché au niveau international.

L'on manque d'informations suffisantes sur lesquelles baser ces estimations: aucun office africain des statistiques ne rassemble des données ventilées entre dépenses d'investissement et dépenses de fonctionnement. Les estimations récentes du Programme de lutte contre la faim<sup>16</sup> représentent les sommes minimales requises pour réduire la faim moyennant le développement agricole en Afrique; elles ne tiennent pas compte du coût des programmes visant à promouvoir un accès direct à la nourriture.

Compte tenu des besoins particuliers de l'Afrique, notamment de l'Afrique subsaharienne, ce Programme de lutte contre la faim a estimé qu'un montant minimum complémentaire annuel de 4,6 milliards de dollars EU devrait être alloué à l'Afrique subsaharienne, se répartissant comme suit:

<sup>16</sup> FAO. *Réduire la faim par le développement agricole et durable et un meilleur accès à la nourriture*. Projet de document pour une proposition de Programme de lutte contre la faim.. Sommet mondial de l'alimentation: cinq ans après. FAO. Rome

- 2,4 milliards de dollars EU (52 pour cent): aide à des conditions de faveur à l'agriculture et au développement rural;
- 1,6 milliard de dollars EU (35 pour cent): ressources publiques nationales;
- 0,6 milliard de dollars EU (13 pour cent): prêts à conditions normales.

Les sommes ci-dessus ne tiennent pas compte des investissements du secteur privé africain pour lesquels on ne dispose pas d'informations complètes. Dans ces conditions, il est raisonnable d'indiquer les montants que l'Afrique serait susceptible de mobiliser. On pourrait, sinon, présenter la part de l'Afrique à la satisfaction des besoins totaux en la signifiant. Les hypothèses retenues pour les investissements du secteur public et privé d'Afrique sont présentées au tableau 3; les niveaux de financement découlant de ce scénario sont indiqués au tableau 4. Il convient de noter que la part des investissements privés étrangers est initialement fixée à un niveau très faible car les investissements sur le continent africain continuent à être considérés comme très risqués. Il convient de noter que les pourcentages indiqués sont des moyennes; en réalité, certaines activités, telles que les secours en cas de catastrophe et les interventions analogues, seront dans un premier temps entièrement financées par des ressources extérieures.

### **1.9.3. Investissements publics ou privés**

Les estimations concernant la répartition probable du financement entre sources publiques et privées relèvent au plus haut point, à ce stade, de la conjecture et il faudra tenir compte des conditions particulières à chaque pays. Le tableau 3 présente une série d'hypothèses et le tableau 4, ses résultats. Comme indiqué auparavant, une ventilation détaillée entre les secteurs public et privé ferait presque certainement apparaître des différences entre les secteurs d'investissement. Pour la mise en valeur des terres et des eaux, le secteur public devrait jouer un rôle moteur, tout comme pour l'infrastructure rurale. Le coût estimé de l'accroissement des approvisionnements alimentaires (7,5 milliards de dollars EU) serait également à la charge, en grande partie, du secteur public, mais serait complété par des contributions importantes des agriculteurs. Le montant total des investissements nécessaires s'élèverait donc à quelque 15,7 milliards de dollars EU par an entre 2002 et 2015 (y compris coûts d'exploitation et d'entretien) qui devront provenir de sources nationales, publiques et privées, mais également de la coopération internationale, conformément aux engagements de Monterrey sur le financement du développement.

Comme ailleurs dans le monde, en Afrique la plupart des investissements pour le développement auront lieu au plan national et cette tendance devrait se poursuivre. Toutefois, on reconnaît de plus en plus que certaines questions appellent des approches régionales. En conséquence, la mise en œuvre du programme du NEPAD se fera également en coopération avec les OER. Des projets détaillés d'investissement devront être préparés aux niveaux national et régional, le cas échéant avec un appui de la FAO.

### **1.9.4. Partenariats**

Le fait de mentionner des investissements publics et privés peut évoquer des actions séparées. En fait l'Afrique a besoin d'actions complémentaires de la part de nombreux acteurs et les partenariats seront la clé du succès. Il y a à peine une décennie, les gouvernements de la région se considéraient comme les moteurs du développement économique, aujourd'hui, ils admettent que leur rôle direct dans les activités économiques est plus limité, et en contrepartie plus important du point de vue stratégique pour la création de conditions propices à la croissance. Cette fonction se concentre essentiellement sur l'établissement d'un cadre politique, juridique et institutionnel permettant au secteur privé de jouer un rôle clé dans le développement économique, ainsi que sur le choix des investissements dans les biens publics fondamentaux catalyseurs d'une croissance économique de plus grande envergure. Les gouvernements de la région devront donc établir des relations stratégiques avec divers partenaires pour parvenir à leurs objectifs de développement et consentir des investissements visant particulièrement la réduction des coûts de transaction tant au sein des services publics que sur les marchés.

Pour assurer une croissance économique d'envergure, les acteurs principaux sont les petits producteurs eux-mêmes. C'est pourquoi les services de production agricole ne doivent pas seulement les cibler mais ils doivent aussi s'assurer que les services fournis lèvent leurs contraintes et s'accordent aux possibilités qui leur sont offertes. En même temps, ces exploitants requièrent le renforcement de leurs capacités pour identifier et formuler leurs besoins en termes de services, pour s'organiser en vue d'un meilleur accès aux intrants, aux débouchés commerciaux, aux services de production; ils doivent aussi être à même de conduire leurs propres expérimentations agricoles et d'acquérir une position importante dans le processus de renforcement politique et institutionnel. Dans une telle approche, l'appui au développement des associations de producteurs est crucial.

Le secteur privé (au-delà des petits producteurs) est aussi un acteur clé. Les grandes entreprises, notamment dans l'agroindustrie, sont probablement dans plusieurs pays de la région les principaux partenaires des petits producteurs. Les progrès dépendront à l'avenir de l'élargissement et de l'équité de ces relations, qui n'émergeront que sur la base d'un intérêt mutuel. Le secteur privé commercial veut être rentable. Tout en aidant les agriculteurs pauvres à augmenter leurs revenus, il peut y parvenir en étendant ses relations commerciales à des organisations de petits producteurs informés des alternatives commerciales. En Afrique, de plus en plus de gouvernements reconnaissent le rôle crucial que peut jouer le secteur privé et ils sont prêts à investir dans les politiques, les institutions et les infrastructures afin de réduire les coûts des transaction que le secteur privé connaît en travaillant avec les petits producteurs.

On admet de plus en plus que les ONG ont des connaissances particulières dans certains sphères clés du développement rural, notamment dans des domaines «sensibles» comme la planification participative, le développement des capacités, la création de groupements. Dans la région, les gouvernements sont toujours plus nombreux à souhaiter travailler en partenariat avec des ONG ayant l'expérience nécessaire et œuvrant en tant que prestataires de services; de telles relations devraient se renforcer à l'avenir.

Dans le monde actuel, les partenariats concernent aussi les donateurs. Ils doivent se baser sur le respect de la souveraineté des pays concernés et sur la reconnaissance explicite du rôle de ces pays dans la coordination des appuis et des actions des donateurs inscrits dans un cadre politique et stratégique sectoriel cohérent.

Les partenariats n'existent pas seulement au plan national. Le soutien à l'instauration de partenariats plus vastes et interactifs à travers le continent (entre les gouvernements, les organisations sous-régionales, les associations nationales d'agriculteurs, les ONG et les organisations du secteur privé) est l'un des domaines dans lequel le NEPAD peut jouer un rôle décisif. Ces partenariats peuvent offrir l'occasion de transposer d'un domaine à l'autre les leçons apprises, donner lieu à des échanges de technologies, de démarches et favoriser des accords institutionnels et des investissements dans le continent.

## **1.10. Impacts**

Si les avantages découlant des investissements dans l'infrastructure rurale et dans l'amélioration de la mise en valeur des terres et des eaux, ainsi que ceux provenant de la recherche-développement mettront de toute évidence un certain temps à se matérialiser et à avoir un impact sur la productivité et la croissance agricole, partant sur la réduction de la pauvreté, par contre les bénéfices des programmes accélérés de production pour la sécurité alimentaire et de ceux pour la remise en état et le développement des systèmes d'irrigation à petite échelle seront plus immédiats. En liant résolument ces programmes à ceux pour la réduction de la faim chronique, il en résultera un progrès nutritionnel rapide et, subséquent, celui du potentiel productif de la population. Lorsque cet effet se fera sentir, l'impact de l'amélioration des infrastructures rurales et des capacités commerciales pour faciliter l'accès au marché sera considérable puisque les obstacles actuels (géographiques et d'accessibilité aux marchés) à la compétitivité de la région seront atténués. D'autres avantages directs

découleront, à court et à moyen termes, de la construction d'infrastructures rurales, tels que la stimulation de la production et de l'emploi, la promotion de l'activité des marchés intérieurs et leur intégration, la facilitation d'accès aux marchés internationaux de la région.

Pour avoir un impact immédiat sur la faim, ces investissements dans les moyens de production devront être complétés par des dispositifs de protection ciblés et par des mesures de prévention des crises alimentaires. Un programme d'alimentation scolaire, fondé essentiellement sur des jardins potagers scolaires gérés par les communautés et touchant 100 millions d'enfants, coûterait, par exemple, de 2 à 3 milliards de dollars EU. La FAO, le FIDA et le PAM ont une ample expérience dans la mise en œuvre de tels programmes. La création de dispositifs de protection est importante car elle permet aux groupe faibles et vulnérables de participer au développement à long terme.

### **1.11. Du dialogue à l'action**

Après l'adoption du PDDAA par les ministres de l'agriculture (réunion du 9 juin 2002 à Rome), il s'agit maintenant de mettre au premier plan sa mise en œuvre. La démarche consistant à convertir les grands thèmes abordés par le PDDAA en mesures pratiques et en investissements nécessite un processus différent de celui adopté pour la préparation du document lui-même. Les idées présentées ci-après n'ont qu'un caractère d'ébauche, sans valeur formelle. Le NEPAD, en accordant à l'agriculture une place de choix pour parvenir au progrès social et économique, offre fondamentalement à l'Afrique de nouvelles possibilités de faire avancer le développement agricole. Pour réussir, le NEPAD devra avant tout canaliser les engagements et les énergies de ses pays membres, mais aussi attirer le soutien de ses partenaires, tant traditionnels que récents. Il est essentiel que les efforts soient mobilisés rapidement et soient axés sur les possibilités susceptibles de donner les meilleurs résultats (le choix des priorités doit être guidé par le degré d'incidence maximale sur un grand nombre de personnes pauvres et affamés).

Il semble tout d'abord qu'il soit nécessaire d'assurer une plus grande publicité au PDDAA et qu'il faille rassembler les acteurs. Bien que le processus de préparation du document ait pris en considération les observations des responsables nationaux, des ministres et des groupements économiques régionaux pour lesquels une réunion a été organisée, des segments importants de la société civile et du secteur privé n'ont pas connaissance des programmes du NEPAD. Qui plus est, au sein des gouvernements africains, le processus du NEPAD pour l'agriculture est surtout connu par les fonctionnaires de haut niveau du ministère de l'agriculture, des affaires étrangères et par les bureaux de la présidence associés au NEPAD. Les ministères chargés de planification et des finances sont encore exclus du dialogue, alors que ce sont eux qui octroient les budgets nécessaires à l'accroissement des investissements agricoles en vue de soutenir les objectifs du NEPAD.

Compte tenu de ces éléments, le programme agricole du NEPAD doit, pour sa mise en œuvre, se concentrer tout d'abord sur sa consolidation et son appropriation. Il est nécessaire d'orchestrer une campagne d'information en utilisant les médias les plus appropriés aux diverses sous-régions et à la multiplicité des groupes de la société. En outre, des consultations à l'échelle du continent, des sous-régions et des pays sont une condition préalable à une appropriation du programme par le continent et à l'émergence d'un intérêt. Les premiers publics cibles pourraient être les gouvernements, les organisations économiques régionales et sous-régionales (y compris les banques de développement), le secteur privé commercial, la société civile et les donateurs. Ces réunions, personnalisées, organisées fort opportunément à l'occasion d'autres rencontres, pourraient être un moment privilégié pour: mettre en exergue la valeur ajoutée du NEPAD se situant au-dessus et au-delà des programmes nationaux; présenter les types de programmes pouvant porter l'étiquette du NEPAD et être mis en œuvre en évitant une centralisation inefficace et étouffante; définir les étapes nécessaires à l'obtention de financements significatifs (à la fois publics et privés); préciser les modalités de suivi de la mise en œuvre, les rôles des pays et des partenaires.

Ces consultations devraient aussi être le moment pour traduire les secteurs fondamentaux du PDDAA en priorités spécifiques répondant à la diversité des réalités africaines au plan national, sous-régional et intéressant l'ensemble du continent, ainsi que pour s'accorder sur l'équilibre nécessaire entre les actions d'ordre systémique (changements politiques et institutionnels en vue de créer des conditions et des compétences propices à l'action) et les actions de projets requérant des investissements. Quatre axes majeurs seront examinés aux cours de ces consultations:

- *Création des conditions pour un choix raisonné des investissements/priorités d'action*, par le biais d'un travail analytique visant à identifier les domaines de la production agricole, de la transformation agroalimentaire et des échanges agricoles dans lesquels l'Afrique, sans trop de difficultés, a ou peut disposer d'avantages comparatifs, afin que les investissements retenus aient une forte probabilité de succès commercial et de durabilité. Cette analyse préliminaire est nécessaire également pour attirer l'attention sur des cas où les pays africains peuvent envisager des investissements polyvalents et partant, suggérer des investissements qui se complètent.
- *Formulation et financement de projets additionnels concrets*, accompagnés de l'examen des initiatives clés en cours et prévues pour déterminer celles qui peuvent le mieux s'articuler avec les intentions du NEPAD. Des options d'investissements ainsi que des améliorations pour les interventions (capacité systémique, institutionnelle, politique en vue des financements internes et pour la coopération technique) devraient être examinées.
- *Intégration des programmes du NEPAD aux budgets africains de développement*, c'est-à-dire ceux des plans de développement nationaux et des OER.
- *Mise en oeuvre d'actions concertées favorisant l'engagement et l'intérêt du secteur privé*, à cet effet, le secteur privé devra être associé en tant que partenaire clé dès les premiers stades de l'action et de l'identification des projets. Toutefois, les gouvernements africains devraient créer des conditions politiques et institutionnelles attractives pour les capitaux privés en faveur de l'agriculture.

Compte tenu du fait que le NEPAD a fondamentalement des origines politiques, il pourrait être important d'assurer un contrôle ministériel collectif et des modalités d'appui pour ses programmes agricoles. La réunion des ministres africains de l'agriculture (Rome, 9 juin 2002) a recommandé que *«le Comité directeur du NEPAD, agissant par l'intermédiaire du pays promoteur responsable de l'agriculture, qui est actuellement l'Égypte, crée un comité de suivi de la réunion ministérielle afin d'assurer un contrôle politique, de suivre l'application de la mise en œuvre du PDDAA et de faciliter la participation de tous les pays aux futures activités du NEPAD dans le domaine agricole»*. La réunion a également noté la nécessité d'*«une stratégie concertée mettant en jeu les ministres de l'agriculture, des finances et de la planification en vue de réunir les nécessaires financements au développement agricole et rural, afin d'améliorer le financement propre des programmes du NEPAD»*. Cette fonction pourrait être adoptée par le forum ministériel dont la création a été recommandée. L'encadré 4 synthétise les éléments de gouvernance relatifs au secteur agricole dans le cadre du NEPAD.

Comme il s'agit d'un processus politique impliquant la participation de plusieurs pays, il est également nécessaire que soient communément acceptées les modalités d'évaluation des progrès et d'appréciation des réussites, afin que la direction politique du NEPAD et ses mécanismes connexes bénéficient d'une transparence et d'une fiabilité totales.

Le Secrétariat du NEPAD, qui travaille sur les étapes spécifiques à prendre en considération pour parvenir au développement de l'agriculture, a arrêté des orientations d'action au niveau national, sous-régional et international, ainsi que divers points essentiels à prendre en considération pour la mise en œuvre du PDDAA (Annexe 3).

#### Encadré 4: Gouvernance et initiatives du Forum consultatif pour l'agriculture africaine

L'agriculture africaine est variée et complexe. En outre, depuis que la plupart des pays africains ont obtenu leur indépendance au cours des années 60, le secteur agricole dépend fortement des financements extérieurs et de l'assistance technique, parfois avec des limitations freinant la liberté de manœuvre pour adopter des politiques ou initier des actions. De ce fait, il a été extrêmement difficile d'établir en Afrique une plate-forme commune pour le développement de programmes gérés de manière autonome à l'échelle d'une région ou d'un continent. Il existe de nombreuses initiatives de gouvernance et de consultation dans le secteur tant au plan national, régional que continental. La dispersion des efforts empêche toutefois le secteur agricole (organisé différemment d'un pays à l'autre, même parmi ceux appartenant au même groupement économique) d'exercer de fortes pressions et de bénéficier de mécanismes politiques d'harmonisation à l'échelle nationale, régionale et continentale.

Le processus du NEPAD est l'occasion rêvée d'avoir un cadre politique agricole commun pour l'ensemble du continent et à même de traiter le problème. Compte tenu de la volonté politique affirmée aux niveaux les plus hauts des sphères dirigeantes, le NEPAD peut aussi fournir l'environnement politique nécessaire aux démarches stratégiques orientées vers l'action, tout en reconnaissant l'importance d'un système de suivi permanent des progrès et de leur impact au niveau national.

L'existence de plusieurs OER et de plusieurs grands fleuves internationaux, tels que le Nil, le Congo, le Niger, le Limpopo, le Sénégal, le Zambèze, va dans le sens d'une coopération accrue entre les pays pour des programmes et projets agricoles dans certaines régions agroécologiques. La collaboration entre les pays, comme dans le cas de l'Initiative du bassin du Nil, peut renforcer les synergies ainsi que stimuler le développement de technologies et de méthodes. Une coopération technique réussie, à une telle échelle, nécessite un fort engagement politique et un dialogue constant entre décideurs des pays participants. Cet engagement doit être encore plus marqué si l'on veut mener à bien des programmes de portée continentale.

À l'exception de la Conférence des ministres de l'agriculture de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale, la Conférence régionale de la FAO (biennale) est le seul forum international offert aux ministres responsables du secteur agricole afin qu'ils puissent (en tant que groupe) se rencontrer régulièrement et aborder les questions régionales. Toutefois dans les pays où le secteur agricole relève de plus d'un ministère, un ou deux ministres seulement participent à la Conférence régionale. Il est donc encourageant, que dans le cadre du processus du NEPAD, la vingt-deuxième Conférence régionale de la FAO (Le Caire, février 2002) ait soutenu une recommandation, avancée dans une version précédente du présent document, visant à créer un forum des ministres africains de l'agriculture, de l'alimentation et des ressources naturelles.

En outre, il devrait y avoir un Comité permanent, composé de fonctionnaires principaux, pour chacun des sous-secteurs de l'agriculture, des forêts et des pêches ou pour les trois secteurs fondamentaux de l'agriculture à savoir: i) la recherche et le développement des technologies; ii) l'économie et les marchés; iii) le développement rural. Les comités devraient se réunir à intervalles réguliers et adresser un rapport aux ministres sur les principales questions et leurs implications politiques.

*Source: Working for household food security and economic prosperity in Africa. National Department of Agriculture (South Africa), pour le compte du Secrétariat du NEPAD. (Premier document provisoire du NEPAD sur sa stratégie agricole, présenté lors de la vingt-deuxième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique, Le Caire, 4-8 février 2002, et mis à jour ultérieurement).*



## Chapitre 2

### Augmentation des superficies cultivées de façon durable et desservies par des systèmes fiables de maîtrise de l'eau

#### 2.1. Introduction

Plus que pour tout autre continent, la croissance agricole revêt une importance majeure pour l'Afrique où vit en zones rurales environ 70 pour cent de la population africaine et quelque 80 pour cent des pauvres. Ces populations qui tirent leur subsistance de l'agriculture et des activités rurales non agricoles ont de plus en plus de mal à satisfaire leurs besoins alimentaires fondamentaux, car la pression démographique sur les terres s'accroît, les ressources en terres et en eaux s'amenuisent ou se dégradent et la productivité agricole reste stationnaire.

Dans la plupart des pays, la terre et l'eau sont les ressources naturelles majeures pour l'agriculture, la production vivrière et le développement rural. Utilisées à bon escient avec des technologies appropriées et d'autres facteurs pertinents, telles que la main-d'œuvre et les investissements, ces ressources, en dépit du recul de leur disponibilité par habitant, peuvent continuer de faire croître la production agricole mondiale plus rapidement que la demande. Pour que cette tendance s'instaure en Afrique et se poursuive ailleurs, elle devra passer essentiellement par l'intensification de l'agriculture car, à l'échelle de la planète, l'expansion potentielle des terres cultivables est très limitée.

L'amélioration de la fertilité des sols et de la capacité de rétention de l'humidité des terres agricoles, ainsi que l'accroissement rapide des superficies irriguées, notamment grâce à des systèmes artisanaux de maîtrise de l'eau, donnera aux agriculteurs la possibilité d'augmenter leur production de manière durable et contribuera à stabiliser les approvisionnements alimentaires. En Afrique, le pourcentage des terres arables irriguées est de 7 pour cent (3,7 pour cent à peine en Afrique subsaharienne), alors que les chiffres correspondants pour l'Amérique du Sud, l'Asie de l'Est et du Sud-Est et l'Asie du Sud sont respectivement de 10, 29 et 41 pour cent. En outre, en Afrique, 16 pour cent de l'ensemble des sols possèdent des réserves en éléments nutritifs limités contre 4 pour cent seulement en Asie. Par ailleurs, on estime que la productivité des engrais (exprimée en fonction des rendements de maïs) y est inférieure de quelque 36 et 92 pour cent par rapport à l'Asie et aux pays développés.

La FAO estime que de 1995-97 à 2030, 75 pour cent environ de la croissance projetée de la production agricole en Afrique subsaharienne résultera d'une intensification par l'accroissement des rendements (62 pour cent) et des taux d'exploitation (13 pour cent), tandis que les 25 pour cent restants proviendront de l'extension des terres arables. La part de l'augmentation due à l'intensification dépassera 90 pour cent dans les pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord pauvres en terres. L'intensification de la production vaut essentiellement pour des terres déjà mises en culture<sup>17</sup>.

En Afrique, malgré la fragilité inhérente aux sols, les variations météorologiques et les problèmes de répartition et de disponibilité des ressources en eaux souterraines et superficielles, il existe un grand potentiel de développement des ressources en terres et en eaux qu'il est possible d'exploiter pour accroître la production agricole. La FAO estime que la superficie actuelle faisant l'objet d'une gestion des terres et des eaux est d'environ 12,6 millions d'hectares<sup>18</sup>, soit 7 pour cent seulement de l'étendue totale des terres arables. Il est indispensable de consacrer d'importants investissements publics et privés au développement et à l'amélioration de la gestion des ressources en terres et en eaux pour permettre aux pays d'Afrique d'atteindre les niveaux de production agricole nécessaires pour réaliser les objectifs de lutte contre la pauvreté, de production alimentaire et de reprise économique d'ici 2015.

<sup>17</sup> FAO. 2000. *Agriculture mondiale: Horizon 2015/30*. Rapport technique intérimaire (Rome).

<sup>18</sup> FAO. 2000. *Agriculture mondiale: Horizon 2015/30*. Rapport technique intérimaire (Rome).

## 2.2. Aménagement des ressources en sols

On estime qu'en Afrique environ 874 millions d'hectares de terre se prêtant à la production agricole, dont 83 pour cent ont de graves problèmes de fertilité ou d'autres handicaps, nécessiteront des améliorations et des modifications coûteuses, sans lesquelles leurs niveaux de productivité ne pourront être accrus durablement. L'épuisement des éléments nutritifs est fréquent en Afrique et représente une perte importante de la valeur du capital naturel évaluée par an de 1 à 3 milliards de dollars EU. Si la plupart des 70 millions de ménages de petits agriculteurs d'Afrique subsaharienne ne parviennent pas au cours de la prochaine décennie à adopter des pratiques intégrées et durables de gestion des terres et des eaux ainsi que de fertilisation des sols, leur sécurité alimentaire, leur productivité et leurs revenus seront gravement compromis à long terme, et la dégradation du milieu naturel s'accélérera. L'Afrique doit palier la faiblesse de la productivité agricole au moyen d'une approche intégrée associant un recours accru aux matières organiques, aux engrais minéraux, aux semences hybrides, à l'irrigation et à la mécanisation (y compris les systèmes de culture hors sol) plutôt que de se focaliser sur l'application d'un seul de ces moyens.

La dégradation des sols et des autres ressources naturelles est, pour l'Afrique, un lourd défi à relever. En effet, les rapports du FIDA pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre<sup>19</sup> indiquent que la dégradation des terres résultant de l'agriculture extensive, du déboisement et du surpâturage a atteint des niveaux alarmants. Environ 50 pour cent des terres agricoles souffrent de l'érosion du sol et jusqu'à 80 pour cent des pâturages et des parcours accusent certaines formes de dégradation due à un dépassement de la capacité de charge. Du fait de la raréfaction des ressources, et comme les terres ne parviennent pas à satisfaire tous les besoins, les conflits fonciers entre éleveurs et agriculteurs se multiplient.

Protéger et améliorer les sols est également intéressant du point de vue commercial. Les recherches effectuées dans un pays montrent que sur des sols en relativement bon état, l'efficacité initiale des éléments nutritifs n'est que de 30 pour cent environ, mais après quatre à sept années de bonification, elle peut doubler ou tripler. En effet, sans amélioration du sol, le taux de capture des éléments nutritifs n'est que de 35 pour cent environ pour l'azote et 15 pour cent pour le phosphore, soit environ la moitié des taux enregistrés habituellement ailleurs. L'amélioration du sol est extrêmement importante en Afrique où la perte de nombreux éléments nutritifs est presque deux fois plus élevée que dans d'autres régions, de sorte que la majorité des éléments nutritifs disponibles n'est pas utilisée par les cultures. Outre que le taux d'absorption des éléments nutritifs est réduit, l'apport total en engrais est très faible. La quantité d'engrais épandue en Afrique n'est que de 21 kg (éléments nutritifs) par hectare de terre cultivée et par an, sachant qu'au sud du Sahara elle n'est que de 9 kg par hectare de terre arable. Les chiffres correspondants sont de 100 kg par hectare en Asie du Sud, 135 kg en Asie de l'Est et du Sud-Est, 73 kg en Amérique latine et 206 kg dans les pays industrialisés.

## 2.3. Maîtrise et gestion des eaux

À l'échelle mondiale, l'emploi d'eau et son utilisation raisonnée sont un moyen fondamental d'accroître la productivité de l'agriculture et de garantir la prévisibilité de la production. L'eau est indispensable à l'accroissement du potentiel des terres et à l'utilisation de variétés végétales et de races animales améliorées, afin d'exploiter pleinement les autres facteurs de production pour améliorer les rendements. Or, le pourcentage de terres arables irriguées n'est que de 3,7 pour cent en Afrique subsaharienne, mais il est de 7 pour cent pour l'ensemble de l'Afrique, sachant que 40 pour cent des terres irriguées se trouvent en Afrique du Nord. Il s'agit là des pourcentages les plus faibles pour les pays en développement; les pourcentages sont de 10, 29 et 41 pour cent respectivement pour l'Amérique du Sud, l'Asie de l'Est et du Sud-Est et l'Asie du Sud. Pour l'ensemble de l'Afrique, si des mesures rigoureuses ne sont pas prises pour accélérer les progrès, l'étendue des terres irriguées

<sup>19</sup> FIDA. 2002. Stratégie pour la réduction de la pauvreté rurale en Afrique de l'Ouest et du Centre. Adresse électronique: <http://www.ifad.org/operations/regional/2002/pa/PAfr.pdf>

devrait augmenter de moins de 1 pour cent entre 1995-97 et 2030, date à laquelle l'étendue totale des terres irriguées atteindrait à peine 20 pour cent du potentiel de l'Afrique subsaharienne.

Il est indispensable de réaliser, dans le cadre du NEPAD, des investissements stratégiques, publics et privés, dans la gestion des eaux et l'amélioration des terres pour intensifier la production agricole et atteindre les objectifs fixés en matière de réduction de la pauvreté, de production alimentaire et de reprise économique d'ici à 2015. Ce document donne les estimations les plus fiables disponibles relatives aux investissements pouvant être réalisés dans l'irrigation pour faire passer la superficie des terres irriguées en Afrique de 12,6 millions d'hectares, chiffre actuel, à environ 20 millions d'hectares en 2015. Compte tenu des différences évidentes existant entre les pays et à l'intérieur même des pays, ces estimations doivent être considérées comme des ordres de grandeur. Elles sont fondées sur les coûts actuels de la construction, de la remise en état ainsi que de l'exploitation et de l'entretien des périmètres irrigués. Les sources de financement dépendront dans une large mesure du type d'irrigation considéré ainsi que des responsabilités des institutions concernées.

La nature de la variabilité climatique de l'Afrique et la fragilité inhérente de ses sols imposent des limites naturelles à l'intensification de la production agricole. Ces limites doivent être reconnues et il convient de prendre des mesures pour les repousser en faisant appel à la recherche et en tirant parti des innovations. Par ailleurs, le taux d'exploitation du potentiel d'investissement décrit ici dépendra pour beaucoup du cadre institutionnel et politique et des grandes orientations économiques. Il conviendra d'exploiter l'expérience déjà longue que possède l'Afrique en matière de bassins fluviaux partagés et du rôle des organisations chargées de les gérer, en vue de négocier au mieux les allocations de ressources et les externalités environnementales entre les pays riverains.

## **2.4. Hypothèses de travail et évaluation des investissements**

L'évaluation du potentiel et des besoins d'investissement dans les ressources en terres et en eaux a été conduite comme suit:

- L'année 1998 a été fixée comme année de référence.
- Trois types d'investissements classiques dans le domaine de la maîtrise des ressources en eau et de l'amélioration des terres ont été retenus, ce qui a permis d'établir des objectifs d'investissement d'une précision acceptable.
- Les objectifs potentiels pour 2015, à partir du jugement d'experts, ont été fixés en s'appuyant sur un examen des objectifs des pays concernant la mise en valeur des ressources en terres et en eaux.
- Des coûts d'investissement unitaires moyens estimés ont été appliqués aux superficies définies pour chaque type de mise en valeur.

Les séries de données et la méthodologie ont été établies pour chaque pays, puis regroupées aux niveaux régional et continental.

### **2.4.1. Sources de données et d'information**

La méthodologie se fonde principalement sur l'état actuel des connaissances de la mise en valeur des ressources en terres et en eaux et les perspectives dans ce domaine. Les principales sources d'information utilisées dans cette étude sont:

- FAOSTAT: principales statistiques de la FAO, ventilées par pays, sur la population rurale et urbaine, l'utilisation des terres, l'irrigation, la production agricole.
- AQUASTAT: statistiques et informations par pays sur la gestion de l'eau à des fins agricoles; une enquête réalisée en 1995 a permis de dégager des tendances et des projections, par pays, à des périodes différentes, ainsi que des coûts d'investissement unitaires; le potentiel d'irrigation a été mesuré pour l'ensemble de l'Afrique sur la base des bassins fluviaux.

- *Agriculture mondiale: Horizon 2015/30*: étude prospective de la FAO sur l'agriculture en 2015 et 2030, fournissant des projections par pays, notamment sur la mise en valeur des ressources en terres et en eaux, et une description de la situation de l'année de référence (1998).
- Une étude similaire, sur le potentiel de gestion de l'eau en Afrique, réalisée en 1996 ; cette étude fixe trois scénarios pour la mise en valeur des ressources en terres et en eaux jusqu'à 2010 et se fonde sur les informations disponibles à l'époque, ainsi que sur les avis d'experts pour ce qui est du potentiel de développement des ressources en terres et en eaux dans chaque pays d'Afrique.

#### **2.4.2. Types d'investissement**

Comme indiqué précédemment, trois grandes catégories d'intervention en matière d'amélioration des ressources en terres et en eaux ont été identifiées, permettant d'établir des objectifs d'une précision acceptable pour les investissements. Ces catégories, qui correspondent aux principales actions déjà mises en œuvre en Afrique, disposent de modèles et de coûts unitaires. Ce sont les suivantes:

- développement de l'irrigation à petite échelle au niveau des exploitations, notamment petite irrigation artisanale (privée, périurbaine, horticulture, etc.), mise en valeur des zones humides de basse altitude (fadamas, bas-fonds, dambos, marais, etc.) et activités d'amélioration des terres (structure des sols, fertilité, etc.);
- amélioration et remise en état des grands périmètres irrigués existants;
- création de nouveaux périmètres à grande échelle.

Pour la première catégorie, il est nécessaire d'investir dans l'amélioration des terres pour tirer pleinement profit des investissements proposés. Une composante *Amélioration des terres* a donc été ajoutée aux calculs des investissements proposés, qui, en principe, inclut les éléments suivants: outillage et équipement, améliorations ponctuelles de la fertilité des sols, sous-solage pour lutter contre le compactage, renforcement des capacités et formation aux pratiques agricoles.

La répartition des financements, publics et privés, dépendra des responsabilités institutionnelles de chaque pays et sera liée aux types d'irrigation et aux systèmes de production agricole.

#### **2.4.3. Évaluation des coûts d'investissement unitaires**

Les coûts d'investissement unitaires sont basés sur les informations d'AQUASTAT de 1995 qui ont été actualisées à partir des coûts unitaires appliqués dans de récents projets d'investissement agricole communiqués par la Division du Centre d'investissement (TCI) de la FAO. En raison de la variation considérable des coûts unitaires entre région, l'Afrique a été divisée selon les neuf OER (Tableau 6).

En Afrique, les superficies irriguées sont réparties de manière très inégale. Ainsi, en Afrique du Nord (Maroc, Algérie, Tunisie, Libye et Égypte), elles représentent plus de 40 pour cent de l'ensemble. Ces chiffres sont nettement inférieurs à ceux des pays en développement d'Asie où près d'un quart des terres cultivables et 40 pour cent de toutes les terres cultivées sont irriguées.

Le potentiel de développement de l'irrigation est considérable en Afrique, si l'on considère les seules ressources en terres et en eaux, mais il est inégalement réparti entre les régions. On estime que sept pays (Angola, Soudan, Égypte, République démocratique du Congo, Éthiopie, Mozambique et Nigéria) détiennent à eux seuls un potentiel d'irrigation de plus de 30 millions d'hectares, soit 60 pour cent de la totalité. En contrepartie, 18 pays se partagent 5 pour cent seulement de ce potentiel.

Pour ce qui est de l'investissement dans le développement de l'irrigation, l'Afrique est restée à la traîne par rapport aux autres régions en développement du monde (Tableau 8). Elle compte quelque 12,6 millions d'hectares irrigués, contre environ 18,4 millions d'hectares pour l'Amérique latine et 157,6 millions d'hectares pour la région Asie-Pacifique, soit respectivement environ 10, 14 et 40 pour cent de la superficie cultivée dans ces régions, et par rapport au potentiel des terres

cultivables, ces chiffres équivalent respectivement à 2, 5 et 24 pour cent. À partir de séries de données de FAOSTAT de 1961-99, cinq extrapolations linéaires annualisées ont été faites pour obtenir des données régionales sur les superficies irriguées et calculer l'expansion nette des superficies irriguées au cours des années 60, 70, 80 et 90. Sur la base d'une durée de vie moyenne de 30 ans, intégrant une réduction pour les deux premières décennies en raison des investissements réalisés dans les années 50 et 60, la superficie irriguée remise en état au cours de chaque décennie est censée avoir augmenté de 20 à 33 pour cent par rapport au début de la période.

#### **2.4.4. Description de la situation actuelle**

L'enquête AQUASTAT de 1995 donne des informations fiables sur la gestion de l'eau en agriculture. D'une manière générale, elle fait référence à la situation entre 1990 et 1994. Parallèlement, FAOSTAT donne pour chaque année, et ce jusqu'en 1999, des données sur l'irrigation, ventilées par pays. En outre, des informations par pays sont disponibles dans le document *Agriculture mondiale: Horizon 2015/30*, dans lequel l'année de référence est 1998. L'ensemble de ces données est complété par une analyse des ressources et du potentiel à l'échelle des bassins.

Pour le présent document, il a été décidé de prendre comme objectif l'année 2015 avec l'année 1998 comme référence; ceci pour tirer pleinement profit des informations du rapport *Agriculture mondiale: Horizon 2015/30*, duquel les données sur l'irrigation ont été extraites et complétées; pour les quelques pays non couverts par ce rapport, les chiffres ont été extraits de FAOSTAT. La ventilation par mode de gestion de l'eau se base sur les données de l'étude de 1996 (année de référence 1992) qui ont été ajustées à la hausse pour les rendre conformes aux données sur l'irrigation incluses dans *Agriculture mondiale: Horizon 2015/30*. Les données nationales sur les terres arables proviennent de la base de données FAOSTAT.

#### **2.4.5. Évaluation d'un objectif possible pour 2015**

Le rapport *Agriculture mondiale: Horizon 2015/30* donne une estimation de la situation probable en 2015, qui est en quelque sorte la situation correspondant au maintien du *statu quo*, soit aucune intervention spécifique pour le développement des ressources en terres et en eaux. Les projections contenues dans ce rapport indiquent une extension un peu inférieure à 2 millions d'hectares des superficies irriguées, celles-ci passant de 12,6 millions d'hectares à 14,4 millions d'hectares (pour l'irrigation à petite et à grande échelle). Dans cette situation, les terres irriguées représenteraient une part des terres arables un peu plus faible qu'en 1998 (7 pour cent, au lieu de 8 pour cent).

Les données par pays sur la superficie des terres arables en 2015 ont été obtenues par régression linéaire, en comparant les chiffres du rapport *Agriculture mondiale: Horizon 2015/30* pour 1998 (année de référence) et pour 2015, avec les statistiques sur les terres arables figurant dans FAOSTAT pour 1998. Les projections chiffrées concernant la population rurale en 2015 sont extraites de FAOSTAT (Division de la population des Nations Unies).

Les progrès pouvant être accomplis, entre 1998 et 2015, dans le domaine de la gestion des ressources en terres et en eaux sont fondés principalement sur l'étude de 1996. Ils prennent en compte le potentiel des pays, en termes de mise en valeur des ressources en terres et en eaux et, dans une certaine mesure, de la demande telle qu'elle est exprimée dans les plans nationaux de mise en valeur des ressources hydriques et extraite d'AQUASTAT. Pour vérifier si les chiffres proposés étaient acceptables, quatre indicateurs ont été arrêtés: superficie totale à mettre en valeur; pourcentage de terres arables ayant bénéficié d'un type quelconque d'investissement dans le domaine de la gestion des ressources en terres et en eaux d'ici 2015; superficie, par famille rurale, faisant l'objet d'une gestion de l'eau en 2015; taux de croissance annuel de l'irrigation à petite et à grande échelle entre 1998 et 2015. Les chiffres proposés dans l'étude de 1996 ont été ajustés pour obtenir un échantillon représentatif de ces indicateurs pour chaque pays. Lorsque des informations spécifiques étaient disponibles pour un pays donné, elles ont été prises en compte dans le calcul des projections correspondantes.

#### **2.4.6. Hypothèses générales retenues pour les calculs**

Pour calculer l'investissement potentiel, plusieurs hypothèses clés ont été retenues:

- La démarche, à ce stade, repose sur une évaluation de la production potentielle se distinguant d'une évaluation de la demande alimentaire effective.
- Les contraintes physiques à la mise en valeur des ressources en eaux et en terres peuvent être atténuées en améliorant la conservation des eaux superficielles et souterraines, ainsi que la structure et la fertilité des sols.
- Les facteurs économiques qui limitent la production peuvent être corrigés en affermissant les cadres économique, institutionnel et politique.
- L'évaluation des besoins en investissement englobe les ressources publiques et privées, mais ne comprend pas les ressources complémentaires provenant de sources extérieures au secteur agricole.

#### **2.5. Vers une stratégie commune des investissements**

À l'évidence, la stratégie spécifique adoptée variera de pays à pays. Toutefois, la majorité des pays concernés par l'étude sont classés parmi les pays les moins avancés (PMA), et sont donc dépourvus des ressources requises publiques et, dans certains cas, privées pour lancer des projets et des programmes d'investissement pour une extension et à une amélioration de la maîtrise de l'eau et de l'irrigation des cultures. Dans ces circonstances et le plus communément, la stratégie à adopter devrait comporter trois éléments principaux, décrits ci-après.

D'abord, il s'agit d'identifier et de préparer les investissements en faveur de l'irrigation à petite échelle et, dans tous les cas où cela est possible, de la remise en état des grands périmètres susceptibles de bénéficier de financements publics extérieurs par des organismes et donateurs intéressés (financements multilatéraux internationaux et régionaux, financements bilatéraux). Le cas échéant, ces financements extérieurs seront complétés par des mesures gouvernementales pour consolider le cadre économique, institutionnel et politique et pour garantir la durabilité de l'investissement. Ce sera la principale contribution publique nationale, en dehors des ressources apportées par les agriculteurs et des éventuels fonds de contrepartie.

Réalisés en liaison et à la suite des investissements publics définis ci-dessus pour les ouvrages de maîtrise de l'eau, d'importants investissements nationaux privés, accompagnés de réformes politiques appropriées, seront encouragés afin de garantir des services connexes nécessaires, notamment la disponibilité de semences, d'engrais et d'autres intrants, ainsi que l'entreposage, la commercialisation, le crédit et le transport. On stimulera les investissements extérieurs directs à caractère privé pour valoriser des opportunités commerciales spécifiques, en particulier pour les cultures d'exportation.

Enfin, la mise en place de nouveaux grands périmètres irrigués sera envisagée uniquement après un examen approfondi de l'expérience passée, une évaluation attentive de la viabilité économique et financière et une comparaison avec d'autres options susceptibles d'abaisser les coûts d'investissement unitaires. Bien que ce type d'investissement ne puisse être exclu lors de circonstances favorables, on donnera cependant la priorité, dans la majorité des cas, à la mise en place de petits périmètres irrigués relativement peu coûteux et à la remise en état de certains grands périmètres existants.

Tous les investissements en matière d'irrigation et de gestion des ressources en eaux doivent s'accompagner d'un meilleur entretien des sols pour en garantir la fertilité dans le temps. Des actions en cours poussent à dépasser le concept initial de l'Initiative sur la fertilité des sols, au profit d'une gestion améliorée des terres, dont l'approche repose sur plusieurs postulats: il n'existe pas de prescription applicable à tous les cas, les solutions techniques dépendent du lieu et de l'exploitation considérés, les composantes organiques, minérales et physiques sont interdépendantes. Dans cette

nouvelle approche, les engrais minéraux et la matière organique sont traités comme des compléments et non pas comme des produits de substitution.

Toutefois, l'introduction de technologies à même d'améliorer la gestion des terres ne peut pas être examinée de manière isolée. La dégradation des ressources et la mauvaise gestion (apparente) sont, en soi, des composantes des systèmes économiques ruraux; elles sont donc en partie influencées par les questions d'accès aux marchés et de compétitivité, même dans les zones les plus marginales. On impute souvent à la pression démographique la dégradation des ressources, mais ce facteur n'est pas le seul qui ait un impact sur l'agriculture et l'environnement. Si la pression démographique peut conduire rapidement à l'épuisement des ressources dans les zones où l'accès aux marchés est restreint, par contre, cette même pression, dans les zones où de bons débouchés commerciaux existent et où des récoltes rentables sont possibles, peut générer une intensification des cultures et induire des investissements majeurs dans la gestion et l'amélioration des ressources. Cette approche intègre l'ensemble du système et inscrit les questions de conservation dans le contexte global de l'économie politique rurale (dont la possibilité pour les personnes pauvres de gérer effectivement les ressources en vue d'améliorer leurs moyens d'existence).

## 2.6. Estimation du potentiel d'investissement

L'ordre de grandeur des investissements nécessaires pour faire passer de 7 pour cent (année de référence 1998) à 15 pour cent en 2015, l'étendue de terres arables d'Afrique bénéficiant d'une gestion améliorée des terres et des eaux, est d'environ 36,9 milliards de dollars EU. Ce montant comprend:

- le développement de l'irrigation à petite échelle au niveau des exploitations: 14,4 milliards de dollars EU;
- la remise en état stratégique des grands périmètres irrigués publics: 8,9 milliards de dollars EU;
- l'expansion de l'irrigation par la création de nouveaux périmètres à grande échelle: 13,6 milliards de dollars EU.

Ces estimations devront être confirmées systématiquement, pays par pays, et dans le cadre des bassins fluviaux partagés pour lesquels les organisations internationales gérantes des dits bassins sont responsables de la négociation des allocations des contingents d'eau affectées à l'agriculture. On trouvera au tableau 8 une répartition des estimations concernant les superficies et les investissements correspondants par OER. Il n'est pas possible d'établir un montant global pour l'Afrique à partir des totaux indiqués pour les OER, dans la mesure où ces dernières comptent un grand nombre de pays en commun, en particulier la Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC) et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), ainsi que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Des indications par pays sont disponibles mais des consultations préalables et des évaluations actualisées devront être réalisées sur le terrain pour formuler des propositions de répartition des investissements entre les grands et petits périmètres irrigués, de même qu'entre ceux pour la remise en état de périmètres existants et la création de nouveaux périmètres.

De plus, on estime à environ 3,8 milliards de dollars EU par an, les dépenses d'exploitation et d'entretien<sup>20</sup> pour toutes les catégories d'opérations de mise en valeur des terres et des eaux, soit une dépense totale d'environ 32 milliards de dollars EU pour la période allant jusqu'à 2015. Ces dépenses, estimées sur la base des périmètres exploités, sont très variables d'un pays à l'autre.

Les investissements futurs dans l'irrigation seront principalement consacrés à la remise en état, à l'amélioration et à l'extension des périmètres. Ces investissements différentiels bénéficieront des importantes dépenses antérieures faites pour les périmètres existants, leur conférant ainsi une

<sup>20</sup> Y compris les provisions destinées au renforcement des institutions et aux dépenses récurrentes des organisations responsables de l'exploitation et de l'entretien.

rentabilité élevée. Le volume des investissements privés dans l'irrigation dans le monde entier témoigne indéniablement de leur rentabilité. L'irrigation réduit le risque de pertes de récoltes dues à l'irrégularité des précipitations, permet la production dans des zones et à des époques sans pluie et fournit aux agriculteurs l'eau favorisant des rendements supérieurs à l'hectare. Il existe de puissantes synergies entre l'irrigation et les autres apports majeurs pour la croissance agricole, tels que les engrais, les variétés végétales améliorées, le renforcement des pratiques de gestion, le perfectionnement des infrastructures et la meilleure intégration des marchés. Tous ces éléments encouragent les agriculteurs à investir dans l'amélioration des terres et dans les autres intrants.

Les estimations des dépenses annuelles d'investissement et d'entretien à engager pour l'amélioration des ressources en terres et en eaux sont indiquées dans le tableau 9. Les besoins d'investissements sont estimés dans l'immédiat (2002-2005) à 9,9 milliards de dollars EU, à moyen terme (2006-2010) à 20,1 milliards de dollars EU et à long terme (2011-2015) à 6,8 milliards de dollars EU.

Les estimations concernant la répartition probable des financements publics et privés à l'intérieur de cette enveloppe globale doivent être considérées à ce stade comme hautement hypothétiques et demandent à prendre en considération les conditions spécifiques prévalant dans les pays. Une distinction est établie par type d'investissement; il est supposé que l'APD représentera 40 pour cent des investissements du secteur public dans les pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV) et sera pointé dans les pays pauvres plus développés. Cette méthode suppose la collecte d'un nombre considérable de données et une réflexion critique (Tableau annexe 5: résultats indicatifs).

## 2.7. Voie à suivre

Il va de soi que ces systèmes de gestion des eaux et d'amélioration des terres doivent être placés dans des contextes agroécologiques, hydrologiques et socioéconomiques spécifiques. Une évaluation appropriée des investissements peut permettre de consolider, de diversifier et d'intensifier de façon stratégique la production agricole pour répondre à l'évolution du marché. Il s'agira avant tout de parvenir à identifier les démarches d'investissement et les zones cibles les plus prometteuses, puis de préparer des projets d'investissement respectant les critères des sources de financement bilatérales et multilatérales. Il faudra pour cela faire preuve de souplesse et d'ouverture à l'égard des gouvernements concernés et obtenir une pleine participation et un engagement sans réserve aux niveaux national et local. Le NEPAD pourra, dans un premier temps, solliciter le concours de partenaires, dont la FAO, dans quatre domaines:

- approfondissement des estimations des besoins d'investissements, en se fondant sur l'approche exposée dans le document ARC/02/4 *Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique: questions liées aux ressources en terres et en eaux et au développement agricole*, qui a été présenté à la vingt-deuxième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique (Le Caire, 4-8 février 2002); cette approche a été approuvée par le Comité directeur du NEPAD et incluse dans la proposition des programmes prioritaires sectoriels du NEPAD;
- appui et coopération technique pour la mise au point de stratégies régionales et nationales pour l'agriculture irriguée, ainsi que pour l'identification d'objectifs d'investissements stratégiques;
- mise en œuvre de projets pilotes et de pré-investissements dans l'irrigation au niveau des exploitations et dans l'amélioration des terres, inscrits dans le cadre de divers programmes de sécurité alimentaire orientés vers l'action, dont le PSSA initié par la FAO;
- assistance technique aux pays pour identifier et préparer les investissements au cas par cas et en recensant les sources d'investissement publiques et privées.

## Chapitre 3

### Amélioration des infrastructures et des capacités commerciales pour faciliter l'accès au marché

#### 3.1. Introduction

Les dirigeants africains, dans le cadre du NEPAD, ont clairement retenu, parmi leurs priorités, les infrastructures et l'agriculture, deux secteurs ayant des interrelations évidentes (Encadré 5). En effet, l'agriculture a besoin d'infrastructures adéquates et fonctionnelles pour pouvoir être compétitive (réduction des coûts de distribution, facilitation de l'acheminement des produits sur les marchés, disponibilité d'installations éventuelles d'entreposage). Parallèlement, les agroindustries ont besoin d'infrastructures énergétiques essentielles à leur développement. Par ailleurs, les réseaux d'information sont cruciaux pour fournir à temps aux agriculteurs et aux agroindustriels une information sur les technologies, mais aussi pour mettre en relation la production et le marché. En outre, les infrastructures hydrologiques sont un préalable à l'irrigation et à la production d'énergie hydroélectrique, énergie fondamentale, adéquate et accessible pour l'Afrique. Pour la mise en œuvre des programmes de développement agricole, le NEPAD devra valoriser les principaux couloirs de transport pour déterminer les lieux de production et de transformation des produits afin de pouvoir atteindre les marchés éloignés de manière compétitive. En contre partie, pour la planification des principaux projets d'infrastructures, le NEPAD devra considérer les possibilités de développement agricole parmi les avantages économiques, rendant alors rentables les investissements relatifs aux transports, à l'énergie et à l'eau.

La part de l'Afrique dans les exportations agricoles mondiales, passée de 8 pour cent en 1971-80 à 3,4 pour cent en 1991-2000, est en déclin constant; les pays africains devront multiplier leurs efforts, avec l'aide de la communauté internationale, pour inverser cette tendance et surmonter les contraintes, notamment celles pesant sur l'offre au niveau national. Deux types de contraintes se dégagent: les contraintes structurelles, observées en particulier en Afrique subsaharienne, et les contraintes d'ordre politique, induites par des politiques commerciales et macroéconomiques qui ont faussé le système d'incitations au détriment de l'agriculture et des exportations. Comme contraintes structurelles classiques, on peut citer: la forte dépendance vis-à-vis d'un nombre limité de produits d'exportation, les faibles capacités technologiques, l'inadéquation des cadres institutionnels, juridiques et réglementaires, l'accès limité des exploitants agricoles au crédit et l'insuffisance des infrastructures pour le transport, le stockage et la commercialisation.

Les infrastructures rurales sont l'un des sous-ensembles d'activités essentiels à la restructuration rurale en Afrique. Des infrastructures de mauvaise qualité ou inadéquates ne peuvent que nuire à la compétitivité de l'agriculture puisqu'elles accroissent le coût des transports intérieurs, réduisent le niveau des valeurs ajoutées et sapent l'efficacité des transactions tout au long des filières de commercialisation nationales ou internationales. La mise en place d'infrastructures rurales adéquates et d'un bon rapport coût-efficacité jettera indéniablement les bases du développement de l'agriculture en général et facilitera, en particulier, une production et une commercialisation à moindre coût permettant aux pays de la région de répondre à la demande du marché national et international.

La mise en place d'infrastructures rurales de base est aussi un préalable pour que les pays africains puissent stimuler leur croissance économique et atteindre les objectifs de redressement économique et de réduction de la pauvreté fixés pour 2015, par le biais de l'accroissement et de la diversification de la production et de l'emploi agricoles, par la dynamisation des activités commerciales nationales, la facilitation de l'intégration des marchés et de l'accès aux marchés d'exportation. En outre, des actions complémentaires seront requises de la part des marchés des pays développés pour qu'ils modifient leurs conditions d'ouverture aux exportations agricoles africaines (élevage et pêches compris).

### **Encadré 5: Programme d'action du NEPAD pour les infrastructures (interface avec l'agriculture)**

À la demande du NEPAD, La Banque africaine de développement a préparé un projet de document diffusé en mai 2002: *NEPAD: Plan d'action à court terme: Infrastructure*. Ce document qui présente une série de programmes et de projets, de portée continentale ou régionale, concerne les domaines suivants: énergie, eau et assainissement, transports, technologies de l'information et de la communication. Ce plan d'action cherche avant tout à réduire la pauvreté; il repose sur l'idée que l'Afrique doit se démarginaliser au plan économique international, et que seules les échanges peuvent le permettre, ce qui suppose alors de disposer d'infrastructures adaptées. En outre, les dirigeants du NEPAD estiment que les infrastructures régionales sont importantes car les économies africaines sont en général trop petites pour générer les économies d'échelle indispensables à la réduction des coûts de transaction et à l'amélioration subséquente de la compétitivité.

**Énergie:** Bien que la population africaine représente 13 pour cent de la population mondiale et produise 7 pour cent de l'énergie mondiale, elle ne consomme que 3 pour cent de l'énergie commerciale mondiale. L'Afrique est le continent où les connections domestiques aux réseaux énergétiques sont les plus réduites. En 1991, on signalait que moins de 22 pour cent des ménages africains étaient dotés de l'électricité. Cette situation traduit le faible niveau d'activité économique moderne. Le NEPAD vise à développer au mieux toutes les formes de ressources énergétiques en Afrique afin d'offrir des services à un coût abordable. Un projet parmi l'ensemble des projets et des programmes proposés peut, potentiellement, avoir un impact direct sur l'agriculture, particulièrement sur l'industrialisation rurale. Il s'agit d'une étude de 3 milliards de dollars EU proposée pour 2003-2005 portant sur les réseaux ruraux d'énergie (*Co-operation in Rural Energy Networks*).

**Eau:** Pour ce qui est de l'eau, le Plan d'action fait directement référence à l'agriculture «...les ressources disponibles doivent être exploitées de manière à satisfaire à la demande croissante d'eau ... contribuer à la sécurité alimentaire en utilisant l'eau pour les besoins de l'irrigation, permettre une utilisation maximale du potentiel du continent en matière d'énergie hydroélectrique renouvelable». Il indique aussi que: « ... malgré une insécurité alimentaire généralisée et croissante sur le continent, et même si l'agriculture est le principal utilisateur d'eau dans la plupart des pays d'Afrique, dans les deux tiers d'entre eux, moins de 20 pour cent du potentiel d'irrigation a été utilisé ... Pour compliquer la situation, la dégradation des prises d'eau est en passe de devenir un risque récurrent pour l'environnement avec des répercussions graves sur la qualité de l'eau et sur la capacité du continent à assurer sa nourriture». Ce plan relève que 30 à 40 pour cent de la nourriture dans le monde proviennent de 16 pour cent des terres irriguées (sur l'ensemble des terres cultivées) et indique que l'irrigation est un secteur potentiel en précisant que:

- L'Afrique dispose d'un fort potentiel d'irrigation mais de relativement peu de terres irriguées par rapport aux autres régions.
- De grosses difficultés ont accompagné les programmes d'irrigation et à l'avenir des réformes seront nécessaires.
- Les sous-régions africaines qui recourent le plus à l'irrigation sont celles qui disposent de ressources en eau les plus réduites.

Le Plan d'action critique les effets de l'agriculture intensive et du déboisement qui, cumulés, provoquent la dégradation des bassins des fleuves. Il attire également l'attention sur l'incidence des effets négatifs de la sécheresse, de la désertification et du déboisement associée au surpâturage, à l'érosion des sols et à la surexploitation des eaux souterraines dans des zones arides comme le Maghreb et le Sahel.

**Transport:** L'Afrique est le continent qui compte le plus de pays enclavés. De ce fait, pour de nombreux pays l'accès aux marchés mondiaux génèrent des coûts très élevés. Le Plan d'action cite des données de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) qui montrent que dans plusieurs pays les transports pèsent lourdement dans les échanges: par exemple, les coûts de transport et d'assurance par rapport à la valeur des exportations sont de 55,5 pour cent au Malawi, 51,8 pour cent au Tchad, 48,4 pour cent au Rwanda, 35,6 pour cent au Mali, 35,5 pour cent en Ouganda et de 32,8 pour cent pour la République centrafricaine. Ces coûts obèrent clairement le commerce agricole où les produits primaires ont souvent une faible valeur et représentent un volume important. Cette situation peut avoir de nombreuses conséquences pour l'agriculture, dont:

- La nécessité d'une valeur ajoutée sur les produits commercialisés pour que les coûts de transport soient plus supportables.
- L'intérêt de localiser le plus possible les programmes de développement agricoles, agroindustriels et de stockage des produits agricoles aussi près que possible des grands couloirs de transport que le NEPAD ou les OER ont mis en place ou ont prévus.
- La possibilité de prévoir la construction de routes rurales de telle sorte qu'elles soient mieux reliées aux principales infrastructures de transport qui sont d'importance pour les relations entre les pays.

*Sources:* Adaptation pour les implications sur l'agriculture à partir de: a) *NEPAD: Plan d'action à court terme: Infrastructures*, mai 2002, préparé en coopération avec la Banque africaine de développement; b) CNUCED, document TD/LDC/AC.1/17, 13 juin 2001.

Ce document s'appuie sur un autre document de la FAO<sup>21</sup>, présenté pour la première fois à la vingt-deuxième Conférence régionale pour l'Afrique (Le Caire, février 2002), qui donnait les estimations des investissements complémentaires nécessaires dans l'infrastructure rurale pour soutenir la croissance de la production agricole devant résulter de la mise en valeur des terres et des eaux. Par infrastructure rurale, on entend les routes rurales, les installations d'entreposage des produits agricoles (élevage et pêches compris) et les circuits de transformation et de distribution. Compte tenu de la diversité des situations nationales et de l'absence d'informations précises et actualisées sur l'état actuel des infrastructures rurales dans tel ou tel pays, ces estimations ne peuvent être considérées que comme des ordres de grandeur.

## **3.2. Rôle, importance et situation actuelle**

### **3.2.1. Infrastructure rurale**

L'infrastructure rurale de transport se compose du réseau de routes rurales et de chemins vicinaux sur lequel la population rurale se déplace à pied ou en utilisant des véhicules motorisés ou non. Ce réseau comprend les chemins (officiellement répertoriés ou non) internes aux villages, ainsi que les réseaux locaux dépendant de l'administration et reliant la population rurale au reste de l'économie et au monde extérieur. Les autres éléments d'infrastructure rurale (installations d'entreposage et de transformation, circuits de distribution des produits agricoles, élevage et pêches compris) sont plus étroitement liés aux activités du secteur agricole et évoluent, sur les plans de l'ampleur, du degré de perfectionnement, du type de propriété et du mode de fonctionnement, en fonction de la situation socioéconomique et des politiques nationales. S'agissant du dernier aspect, il est à noter qu'il y a eu par le passé, en Afrique, des cas d'investissement peu judicieux, souvent peu rentables. En fait, certains pays disposent déjà d'une vaste capacité de stockage de produits agricoles qui est exploitée par des comités (plus ou moins défunts) de commercialisation des céréales et qui n'est pas nécessairement mise à la disposition du secteur privé. Le stockage de réserves pour la sécurité alimentaire peut éventuellement constituer une exception. Cependant, dans la plupart des cas, il faudrait faire l'inventaire des entrepôts disponibles, les remettre en état et chercher à y associer davantage le secteur privé. Pour ce qui est des activités après récolte, il est clair que l'époque où les gouvernements investissaient généreusement dans les installations de transformation des produits agricoles est révolue, et qu'on aura sans doute tendance désormais à privilégier l'investissement commercial par le secteur privé.

En Afrique, l'infrastructure rurale joue un rôle primordial dans la réduction de la pauvreté, la croissance économique et la démarginalisation des populations rurales pauvres. Le manque d'infrastructures adéquates et fiables affecte au quotidien la vie de chaque famille. L'investissement dans les infrastructures rurales, en particulier dans les routes rurales, les installations d'entreposage et de transformation et les circuits de distribution, s'impose donc pour soutenir la croissance escomptée de la production agricole et majorer la compétitivité. Les difficultés d'accès aux marchés, aux approvisionnements et aux informations majeures entravent les efforts déployés par les familles pour échapper à la pauvreté et se hisser au-dessus des niveaux de subsistance. Les routes locales et les chemins vicinaux sont souvent impraticables, d'où la difficulté, voire l'impossibilité, pour les familles rurales d'accéder à l'économie rurale.

En général, les infrastructures rurales en Afrique, à l'exception de l'Afrique du Nord assez bien équipée, sont à tous les égards, ou presque, inadaptées. La population africaine effectue les plus grandes distances pour accéder aux grands marchés les plus proches; un cinquième d'entre elle vit dans des pays enclavés et moins d'un tiers vit dans un rayon de 100 km de distance de la mer, contre plus de 40 pour cent dans les autres régions en développement. Le fret ferroviaire de l'Afrique représente moins de 2 pour cent du total mondial, son fret maritime 11 pour cent et son fret aérien moins de 1 pour cent. En outre, sa capacité de production d'énergie électrique par habitant est

<sup>21</sup> Appui de la FAO au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique: estimations quantitatives des possibilités d'investissement dans la mise en valeur des terres et des eaux en Afrique.

inférieure à la moitié de celle de l'Asie ou de l'Amérique latine. Le mauvais état de ses infrastructures tient à de graves lacunes en matière d'investissements: de 1990 à 1996, les investissements extérieurs dans les infrastructures économiques<sup>22</sup> se sont élevés à 26,7 milliards de dollars EU en Afrique subsaharienne contre 41,4 milliards de dollars EU en Amérique latine et dans les Caraïbes et à 101,9 milliards de dollars EU en Asie, dont 71,9 milliards en Asie de l'Est.

À l'exception des pays du Maghreb, le réseau routier africain est particulièrement sous-développé. Il est évident que de nombreux pays d'Afrique subsaharienne sont confrontés à un handicap important sur le plan des infrastructures routières rurales et sont à la traîne par rapport à l'Afrique du Nord et à d'autres pays. Ainsi, dans un échantillon représentatif de pays de l'Afrique subsaharienne, pour 1 000 habitants, la densité moyenne du réseau routier local est de 0,86 km, alors qu'en Tunisie, elle est de 2,6 km, en Asie du Sud, elle est le double (1,8 km) et dans les pays à revenu intermédiaire, on compte 8,5 km de routes toujours pour 1 000 habitants. L'Afrique a la plus faible densité de routes revêtues de toutes les régions du monde, d'où les difficultés d'accès aux marchés. On estime à 1,8 million de km le réseau routier de l'Afrique subsaharienne et seulement 284 000 km (16 pour cent) sont revêtus (Tableau 11). Pauvreté et éloignement vont de pair en Afrique, où un réseau routier faiblement développé et en mauvais état implique des coûts de transport élevés et ne permet d'ouvrir que partiellement certains secteurs de l'économie. Ainsi, des études réalisées récemment au Burkina Faso, en Ouganda et en Zambie montrent que la marche à pied est le principal moyen de déplacement pour 87 pour cent des ménages ruraux<sup>23</sup>. Le tableau 10 donne des indications détaillées sur l'infrastructure routière de chacune des principales sous-régions africaines.

Les rares données disponibles sur les routes rurales montrent que l'Afrique souffre d'un handicap par rapport à d'autres régions en développement (Tableaux 11 et 12). Le tableau 13 compare des données du début des années 90 sur le réseau routier rural des pays africains des zones tropicales humides et subhumides avec celles de l'Inde (ajustées en fonction de la densité de population) en 1950, soit une quinzaine d'années avant la Révolution verte. Dans la mesure où l'adoption de variétés à haut rendement dépend de l'infrastructure, on comprend la gravité du handicap de nombreux pays africains.

L'Afrique souffre également d'un déficit d'infrastructures portuaires, situation qui s'explique par les faits suivants: d'une part, les investissements requis ne peuvent être justifiés étant donné le peu d'échanges commerciaux au niveau international et, d'autre part, la construction de la plupart des ports date de la période coloniale. De nombreux ports et aéroports africains ont un trafic très modeste par rapport aux lourds investissements consentis; ils représentent donc des dépenses à faible taux de rentabilité et leur réalisation risque de grever les budgets sans constituer pour autant des actifs pleinement productifs pour les économies censées en bénéficier. On ne trouve de ports d'importance internationale qu'en Afrique du Sud et en Égypte, et dans une moindre mesure en Afrique de l'Est. Les installations portuaires actuelles ont souvent été édifiées aux fins d'objectifs commerciaux généraux sans tenir compte des besoins spécifiques des sous-secteurs (pêches, élevage, foresterie).

La situation est à peu près identique pour les aéroports qui pourraient pourtant faciliter les exportations des denrées hautement périssables. De nombreux aéroports ont des pistes adaptées aux gros porteurs, mais le volume des exportations est insuffisant et la chaîne de stockage au froid fait également défaut. Seuls quelques aéroports, comme Johannesburg, Nairobi, Le Caire et une ou deux autres plaques tournantes ont une activité significative.

Les infrastructures de qualité influent de manière notable sur la compétitivité et la croissance de l'agriculture. De nombreux produits agricoles sont soit volumineux, soit périssables (ou les deux), et les frais de transport des intrants et des produits peuvent représenter une part importante de la valeur des produits finis lorsque les infrastructures et les conditions physiques d'accès aux marchés sont inadéquates (par exemple, la différence de marge pour les céréales alimentaires au Kenya et au

<sup>22</sup> Sources: CNUED, Euromoney, rapport annuel 1997/98. Y compris dans les secteurs des communications, de l'énergie, des transports, de l'eau et de l'assainissement.

<sup>23</sup> Barwell, I. 1996. *Transport and the Village*. World Bank Discussion Paper No 344.

Malawi au regard de celles au Bangladesh et en Indonésie est de 40 pour cent)<sup>24</sup>. Dans ces conditions, les marchés risquent de rester *de facto* isolés, quand bien même toutes les barrières commerciales auront été abaissées ou supprimées. Les données actuellement disponibles sur l'accessibilité des marchés confirment l'importance d'infrastructures de qualité. On constate que presque tous les pays enclavés du monde sont des pays pauvres, alors que les régions ayant un accès à la côte par des voies fluviales navigables reliées à l'océan sont fortement favorisées sur le plan du développement par rapport aux régions d'arrière-pays. La faiblesse des infrastructures nuit à la vitalité de l'agriculture du continent et par conséquent aux perspectives de réduction de la pauvreté. Le coût élevé des transports réduit les marges commerciales, fait monter les prix à la consommation ou à la frontière et isole encore davantage les régions les plus éloignées. Il conduit à ce qu'une grande partie de l'agriculture africaine est pratiquement fermée; en effet, tout gain d'efficacité au niveau de la production risque d'être rogné par le coût élevé des transports et d'autres transactions bloquant à la baisse les prix au producteur et à la frontière, et à la hausse les prix des intrants importés.

L'information sur l'état actuel, la répartition et la disponibilité de l'infrastructure du secteur de l'élevage est rare et le plus souvent anecdotique; il sera nécessaire de toute évidence d'évaluer au niveau national l'état de ce stock avant de lancer des programmes d'investissement pour appuyer ce secteur. Une étude de 1996<sup>25</sup>, tout en soulignant les graves problèmes que posent les infrastructures inadéquates dans les zones communales sous-développées d'Afrique australe, montrait qu'en règle générale, les secteurs commerciaux étaient généralement mieux équipés. Dans l'ensemble, l'Afrique du Sud, le Zimbabwe et Maurice disposaient d'infrastructures correctes, tandis que d'autres pays de la région connaissaient des difficultés parfois sérieuses.

Le secteur halieutique africain repose sur un système dualiste. Il existe, d'une part, un *sous-secteur industriel* pratiquant avec de gros bateaux une pêche purement commerciale de poissons de qualité et de valeur destinés aux marchés des pays du nord, et qui est caractérisé par une forte intégration verticale, de la pêche proprement dite jusqu'à la commercialisation, en passant par l'entreposage et la transformation. La valeur ajoutée profite donc essentiellement à l'entreprise elle-même et très peu aux pays, sachant que l'infrastructure après les captures, lorsqu'elle existe, se limite à l'entreposage sans capacité véritable de transformation. D'autre part, on trouve, un *sous-secteur artisanal* composé de pêcheurs africains pratiquant principalement une pêche de subsistance destinée au marché local et utilisant des technologies à forte intensité de main-d'œuvre. Les contraintes majeures à cette pêche tiennent à l'absence de routes d'accès, d'installations de débarquement appropriées, d'engins de pêche et d'autres intrants nécessaires. Pour promouvoir une flottille industrielle appartenant à la population locale et créer des conditions propices à l'investissement dans l'infrastructure de transformation sur le continent, il faudrait prévoir des ports adaptés aux besoins du secteur et stratégiquement situés par rapport aux zones de pêche et aux installations de manutention requises.

Désormais, les marchés des produits de la pêche artisanale jouent un rôle extrêmement important tant pour les communautés côtières du continent africain, dont les stratégies de subsistance dépendent dans une large mesure des pêches, que pour les populations de l'arrière-pays pour lesquelles le poisson constitue une source de protéines de qualité relativement bon marché par rapport à d'autres produits. L'amélioration des infrastructures commerciales, associée à des investissements dans les réseaux routiers ruraux, permettrait de réduire les coûts intermédiaires, moyennant quoi les producteurs pourraient obtenir des prix à la production plus élevés, et la population en général pourrait consommer davantage de poisson et de produits de la pêche grâce à des prix aux consommateurs moins élevés. Construits le plus souvent à d'autres fins, les ports africains ne répondent pas toujours aux besoins des pêches artisanales, alors que la construction de petites jetées et de docks pourrait rendre service à de nombreux villages et communautés de la côte africaine et permettre de créer des pôles de développement qui établiraient aisément des liaisons avec les marchés nationaux et régionaux.

<sup>24</sup> FIDA. 2001. Rapport sur la pauvreté rurale, 2001.

<sup>25</sup> FAO. 1996. *Livestock and Meat Trade in the SADC community*.

### 3.2.2. *Capacités commerciales pour faciliter l'accès au marché*

Dans le domaine des échanges, l'Afrique doit relever de nombreux défis à différents niveaux: celui des agriculteurs qui doivent faire face à des marchés non rémunérateurs et qui ne sont plus stimulés à produire; celui des États qui n'arrivent pas à trouver des marchés satisfaisants tant au niveau régional que mondial. En outre, l'Afrique en tant que région est marginalisée et souvent non compétitive sur le marché international et continue d'offrir essentiellement des produits non transformés dont les cours sont stationnaires ou en déclin. Trouver des issues à ces impasses, et aux niveaux adéquats, sera du ressort du NEPAD.

#### **Marchés nationaux et locaux**

Pour ce qui est des échanges et de l'accès aux marchés, il convient de ne pas sous-évaluer l'importance des marchés nationaux. Un marché intérieur fort est une bonne fondation pour les exportations et une bonne impulsion pour une plus grande présence dans les échanges commerciaux des petits agriculteurs, notamment des femmes. Pour pouvoir exploiter ce potentiel, il faut toutefois disposer de capacités institutionnelles fortes et de politiques pertinentes relatives, entre autres, à la concurrence, aux tarifs, au financement, au commerce.

En Afrique, les populations rurales, et surtout les pauvres, invoquent souvent les difficultés d'accès aux marchés (pour s'approvisionner en intrants agricoles et biens de consommation et pour écouler leurs produits) pour expliquer leur incapacité à améliorer leurs conditions de vie. Il y a encore une dizaine d'années, les principaux marchés pour les petits exploitants étaient organisés par les pouvoirs publics et les échanges ne dépendaient pas fondamentalement des connaissances et de l'organisation des agriculteurs. Presque partout la situation a évolué de manière radicale. Les petits agriculteurs ne disposent plus pour leurs produits d'un marché assuré et à prix fixe sur tout le territoire qui, bien souvent, équivalait à une forte imposition sur la valeur de leurs produits. De même, l'approvisionnement en intrants n'est plus prévisible et, dans la situation actuelle, les agriculteurs sont souvent dans l'incapacité d'acheter ce qui est disponible. L'environnement commercial antérieur, loin d'être parfait mais qui au moins offrait aux agricultures un certain niveau de sécurité, a été remplacé par une nouvelle donne, très incertaine, où se négocient la plupart des prix, tant pour la vente des produits que pour l'achat des intrants. De nouvelles relations commerciales doivent être tissées avec une multitude de fournisseurs et d'acheteurs.

Pour certains agriculteurs, notamment ceux disposant de produits d'exportation dans les régions ayant de bons réseaux de communication, cette situation a engendré de nouvelles possibilités, alors que pour d'autres, notamment ceux qui tentent de produire et de commercialiser des produits de base dans des conditions marginales, elle a donné lieu à de grosses difficultés. L'accès aux marchés est devenu un point clé dans les systèmes de production agricole: les agriculteurs vivant près d'axes routiers en bon état et étant fréquemment et directement en contact avec les débouchés commerciaux souhaitent produire plus systématiquement pour les marchés, alors que ceux écoulant difficilement leurs produits sont peu stimulés à produire si ce n'est pour leur propre consommation. Autrement dit, l'amélioration de l'accès aux marchés est une condition préalable si l'on veut accroître les revenus des agriculteurs.

Dans l'ensemble, les petits agriculteurs n'ont pas les capacités requises pour tirer au mieux parti des nouvelles tendances du marché. Ils doivent, non seulement se confronter à un environnement incertain pour la production, mais aussi à d'énormes difficultés concrètes d'accès aux marchés. Ils sont éloignés des marchés; les coûts de transport sont élevés et dans la plupart des cas les acheteurs sont rares. Les agriculteurs pauvres en Afrique sont également handicapés par la rareté des informations commerciales, le manque d'expérience dans les affaires et dans les négociations et par l'absence d'organisation collective qui pourrait leur donner la possibilité d'agir sur un pied d'égalité avec les intermédiaires commerciaux, en général plus puissants. Cela se solde, pour eux, par de mauvaises conditions d'échanges et une influence limitée sur l'offre. Les marchés rémunérateurs sont essentiels pour donner progressivement à l'agriculture africaine un caractère d'entreprise. Les revenus provenant

de marchés performants, associés au crédit, peuvent ouvrir des perspectives réelles aux investissements agricoles durables, nécessaires pour obtenir à l'avenir une agriculture productive.

La situation n'est pas souvent meilleure pour la contrepartie, c'est-à-dire pour les grossistes acheteurs d'excédents agricoles et pour les vendeurs d'intrants techniques qui financent les petits agriculteurs. À la suite d'une tradition où les négociants privés bénéficiaient d'un champ d'action restreint et en l'absence de sources adéquates d'investissements financiers, on ne peut pas penser qu'un secteur privé efficace va naître du jour au lendemain. Le manque d'infrastructures de base dans plusieurs régions décourage l'entrée de services compétitifs et efficaces du secteur privé et se traduit par des coûts de transaction élevés, partant à des prix médiocres pour les agriculteurs. Les politiques gouvernementales restrictives et de peu de soutien (ou une application locale et inadaptée des politiques) augmentent le coût des opérations et limitent le développement d'un nouveau secteur privé. Une structure de marché non compétitive a des effets négatifs pour les pauvres et pour la croissance économique rurale.

Les gouvernements africains et leurs partenaires du développement ont un rôle important à jouer dans le domaine des marchés, tenant compte de trois objectifs: accélérer le taux de développement des marchés; supprimer ou abaisser les barrières d'accès aux marchés (à la fois par des appuis spéciaux aux marchés lents à se développer spontanément et par l'ouverture de débouchés commerciaux aux producteurs les plus pauvres); établir des rapports commerciaux plus équitables entre producteurs et intermédiaires. Les gouvernements et leurs partenaires peuvent marquer le pas en favorisant:

- L'acquisition de compétences et de talents d'organisation par les petits exploitants pour établir des rapports plus égalitaires avec le secteur privé; la promotion des groupements de producteurs ou d'associations est l'un des moyens pour y parvenir.
- Un appui au développement du secteur privé lui permettant de fournir des services plus compétitifs et plus efficaces aux petits exploitants, notamment pour les intrants, la commercialisation des produits et la transformation agroalimentaire; un point important consiste à soutenir le développement des micro-entreprises et de les introduire sur le marché.
- Le financement d'infrastructures essentielles de communication, à la fois matérielles, comme les routes d'accès aux marchés, et immatérielles, comme les moyens de communication et d'information sur les prix et les marchés.
- L'instauration d'un dialogue entre les principales parties prenantes pour qu'émerge un contexte politique, institutionnel et juridique conducteur d'un développement commercial.

### **Marchés mondiaux**

Les exportations des produits agricoles sont fondamentales pour la croissance de l'économie africaine, vu que l'agriculture y joue un rôle fondamental. À l'échelle du globe, la valeur des exportations agricoles africaines, qui s'élevait à 14 milliards de dollars EU en 2000, n'augmente que très lentement, puisqu'elle se situait déjà à 12 milliards de dollars EU en 1990. La part de l'Afrique dans les exportations agricoles mondiales a fortement diminué, passant de 8 pour cent en 1971-80 à 3,4 pour cent en 1991-2000. Pour inverser cette tendance, les pays africains devront intensifier leurs efforts, avec l'aide de la communauté internationale, afin d'atténuer les contraintes nationales pesant sur l'offre qui peuvent être réparties, d'une part, en contraintes structurelles, assez caractéristiques de l'Afrique subsaharienne, et, d'autre part, en contraintes d'ordre politique.

Les premières touchent à la forte dépendance des pays par rapport à un nombre limité de produits d'exportation, les faibles capacités technologiques, l'inadaptation des cadres institutionnels (juridiques ou réglementaires), l'insuffisance des infrastructures de transport, de stockage et de commercialisation. Quant aux secondes, elles sont induites par les politiques commerciales et macroéconomiques qui ont faussé le système d'incitations au détriment de l'agriculture et des exportations. Selon une réunion récente organisée par le FIDA sur le NEPAD<sup>26</sup>, il manque aux

<sup>26</sup> Atelier régional sur la réduction de la pauvreté et de la croissance rurale en Afrique de l'Est et du Sud. Résumé provisoire des travaux. Dar-es-Salaam, 23-24 mai 2002.

agriculteurs les compétences nécessaires pour accéder aux marchés ainsi qu'aux informations sur les créneaux potentiels des marchés et sur les prix. En outre, les possibilités matérielles d'accès aux marchés sont médiocres et le coût des transactions est élevé; ces facteurs associés au manque d'organisation des agriculteurs se traduisent par des faibles prix à la production. Au plan national et local, le retrait de la participation directe des pouvoirs publics de la commercialisation a laissé un vide important que le secteur privé n'a pas encore été capable de combler. La situation mondiale a créé un environnement fondamentalement défavorable (notamment chute des prix et importantes subventions des pays industrialisés à l'agriculture) à l'arrivée des petits producteurs sur les marchés.

L'insuffisance de la production en Afrique a provoqué une croissance progressive des importations alimentaires au cours des dernières années du XX<sup>e</sup> siècle. Selon les estimations, l'Afrique aurait consacré à ces dépenses 18,7 milliards en 2000, nettement plus donc que le montant des exportations. En 1998, la part des importations agricoles de l'Afrique était de 4,6 pour cent par rapport aux importations mondiales et de 16,3 pour cent par rapport à celles des pays en développement; elle représente environ 15 pour cent des importations africaines. Il est particulièrement préoccupant de noter que la part des revenus bruts provenant des exportations nécessaires pour importer les denrées alimentaires est passée de 12 à plus de 30 pour cent en Afrique de l'Est. C'est face à cette situation que pour l'Afrique se justifie l'action majeure de promotion des exportations et de l'accès au marché.

Les débouchés commerciaux pour les exportations agricoles africaines sont concentrés sur les marchés des pays développés<sup>27</sup>, ce qui met en exergue l'importance de leurs conditions d'accès. Malgré les progrès réalisés dans la mise en œuvre des accords du Cycle d'Uruguay, le soutien à l'agriculture dans les pays développés reste important (311 milliards de dollars EU dans les pays de l'OCDE en 2001); les crêtes tarifaires persistent sur plusieurs produits (tels le sucre, la viande et les produits horticoles) et le régime de la progressivité des droits (de plus en plus élevés selon le degré de transformation des produits, conférant alors une protection majeure à l'industrie de transformation du pays importateur) prévaut encore dans plusieurs filières importantes (café, cacao, graines oléagineuses, légumes, fruits et noix, cuirs et peaux, par exemple). Les nouvelles négociations de l'OMC sur l'agriculture visent à obtenir des améliorations multilatérales substantielles pour accéder aux marchés et réduire toutes les formes de subvention aux exportations et de soutien intérieur de nature à fausser le commerce.

À l'heure actuelle, l'accès des exportations agricoles africaines aux marchés des pays développés est régi essentiellement par des préférences commerciales consenties par plusieurs pays développés. Celles-ci sont accordées au titre du système généralisé des préférences des Accords du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) de l'Union européenne (UE), des zones de libre-échange euroméditerranéennes et de l'*African Growth and Opportunity Act (AGOA)* des États-Unis. Toutefois, l'événement le plus important dans ce domaine est l'initiative de l'UE «Tout sauf des armes» qui prévoit l'accès en franchise et hors quota de tous les produits (à l'exception des armes) provenant des pays les moins avancés, dont 34 se trouvent en Afrique. Autrement dit, l'accès aux marchés de l'UE des produits agricoles africains pourrait ne plus être un problème pour les PMA du continent. Toutefois, un certain nombre de facteurs pourraient contrecarrer ces facilités d'accès, notamment les règlements concernant l'origine, ainsi que les SPS et les OTC.

La mondialisation était censée offrir des possibilités de croissance et de développement, mais dans le cas de l'Afrique, l'espoir et les promesses suscités par la libération rapide des échanges et des systèmes financiers ne se sont pas matérialisés. Les exportations demeurent limitées à quelques produits primaires (souvent cultivés dans des plantations) et sont dépendantes des conditions préférentielles d'accès à un petit nombre de marchés de pays développés. Cette situation est due en grande partie aux difficultés d'approvisionnement des pays producteurs eux-mêmes auxquelles s'ajoutent d'autres contraintes. Par exemple, dans le cadre des politiques agricoles et commerciales des pays industrialisés (Encadré 6), on estime qu'en 2001 seulement, les pays de l'OCDE ont accordé au total plus de 311 milliards de dollars EU de subventions à l'agriculture, donnant au secteur agricole de ces pays un avantage concurrentiel (s'ajoutant à leur supériorité technologique déjà acquise), face

<sup>27</sup> Qui absorbent actuellement plus de 70 pour cent des exportations agricoles africaines.

auquel les pays les plus pauvres sont désarmés. Les dépenses pour les subventions agricoles destinées à quelques pays développés privilégiés réduisent l'APD en faveur de nombreux pays africains, avec les répercussions négatives que cela entraîne. Il est tout à fait paradoxal de constater que de nombreux pays d'Afrique, qui ont reconnu qu'une économie dynamique et durable ne peut pas reposer sur des subventions, voient leurs systèmes agricoles continuellement sapés par les subventions versées dans les pays développés, principaux hérauts de la libéralisation.

#### **Encadré 6: Subventions à l'agriculture dans les pays industrialisés (exemple des États-Unis)**

La réalité à laquelle le NEPAD est confronté en matière d'accès au marché est celle d'une grande incertitude quant à la question de savoir si les pays développés réduiront leurs subventions à l'agriculture et si tel est le cas à quel rythme. L'adoption du «*Farm Security and Rural Investment Act, 2002*» des États-Unis illustre bien la situation.

Une analyse récente indique que ce projet de loi:

- Propose un soutien à concurrence de 360 000 dollars EU.
- Relève les dépenses liées aux subventions de quelque 70 pour cent (15 à 20 milliards de dollars EU/an, soit plus du montant total des exportations agricoles annuelles de l'Afrique).
- Offre des paiements fixes chaque année pour chaque culture concernée (y compris un certain nombre de cultures actuellement ou potentiellement importantes pour l'Afrique: coton, riz, arachide, autres graines oléagineuses, maïs, sucre, soja, sorgho).
- Abaisse les taux de prêt et en cas de prix déprimés du marché pourrait offrir des subventions directes.
- Attribue des paiements contra-cycliques lorsque les revenus des agriculteurs tombent en dessous d'un niveau plancher.
- Accorde éventuellement aux éleveurs de bétail laitier 45 pour cent (jusqu'à un certain plafond) de la différence par rapport à un prix cible spécifié dans le projet de loi.
- Continue de protéger fortement le sucre contre les importations.
- Propose de nouveaux soutiens pour la laine, le mohair, le miel, les pois chiches et les lentilles.
- Subventionne les pommes et les autres fruits et les légumes, de même que leur achat et leur distribution.

*Source:* Questions & Answers – US Farm Bill: [http:// www.wtowatch.org/library/admin/upt](http://www.wtowatch.org/library/admin/upt) (23/05/02).

Les droits élevés et les barrières non tarifaires demeurent des obstacles majeurs aux échanges entre pays africains; toutefois, l'intégration régionale favorisera les économies d'échelle et améliorera la compétitivité internationale de la région. En outre, la libéralisation des marchés africains est sans doute la clé du progrès économique et du bien-être social. Le Groupe Afrique a clairement indiqué à l'OMC sa volonté d'encourager la réduction des droits intérieurs sur les produits agricoles, liée à une diminution progressive substantielle tant du soutien intérieur que des subventions à l'exportation des pays développés. Toutefois, les pays en développement devront recevoir l'assurance que l'amélioration des conditions d'accès aux marchés n'est pas exploitée au profit de produits fortement subventionnés provenant de pays développés. Il faut aussi prendre en considération que les échanges internationaux et l'accès aux marchés ne peuvent croître que dans un environnement favorable à l'investissement (amélioration des infrastructures, structures financières, autorités nationales capables de faire appliquer les règlements, information et développement des marchés).

La nécessité de procéder à des réformes dans les échanges agricoles devient de plus en plus pressante. Les pays développés doivent mettre en oeuvre des réformes structurelles réelles pour que les pays en développement puissent participer sur un pied d'égalité aux échanges internationaux et pour que la production se développe en fonction des avantages comparatifs, et non pas en fonction de la disponibilité de ressources financières pour appuyer la production agricole. À cet effet, les interactions entre les pays de la région au sein des instances internationales chargées de fixer des normes doivent être étayées, tant à Genève que sur une base régionale en Afrique, en particulier dans les réunions de l'OMC sur les accords SPS et OTC, de la Convention internationale sur la protection des végétaux (CIPV), du Codex, de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). Le Groupe Afrique a soumis

une proposition ferme pour la deuxième phase des négociations sur l'agriculture menée sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui devrait être concrétisée et poursuivie lors des négociations de Doha. Ces négociations devraient conduire à une ouverture des marchés, à une réduction substantielle du soutien entraînant une distorsion des échanges et de la production et à la suppression des subventions à l'exportation. Cependant, un traitement différencié devrait être accordé aux pays en développement et faire partie intégrante des négociations.

Comme les marchés d'exportation requis par les agriculteurs africains sont fortement faussés, et que les prix de nombre de produits leur sont défavorables, la libéralisation et la mondialisation sont souvent vus davantage comme un moyen de conforter la pauvreté plutôt que comme une ouverture sur le développement. En Afrique, les efforts des petits agriculteurs sont peu récompensés et leurs progrès resteront lents si la situation n'évolue pas.

Seulement 31 pour cent des exportations agricoles de l'Afrique sont actuellement destinées aux pays en développement; pourtant, les échanges Sud-Sud offrent un réel potentiel à condition cependant que les modalités d'accès aux marchés s'améliorent. Compte tenu de la volonté politique qui existe dans ce sens, les échanges entre pays africains peuvent représenter des occasions intéressantes. Il existe toutefois d'importantes limitations, notamment: des infrastructures inadéquates, la précarité des débouchés commerciaux due à la variabilité de la production, la taille relativement modeste des marchés, le manque d'informations à jour sur les marchés et sur les compétences commerciales, des contextes politiques incertains ainsi que l'évolution rapide des réglementations commerciales. Pour surmonter ces handicaps, les pays doivent élaborer des normes techniques de portée régionale ou continentale pour divers secteurs, dont la protection phytosanitaire et les pêches. Une approche continentale, initiée au niveau régional, pourrait faciliter l'harmonisation des normes, la qualité des mécanismes d'application ainsi que celle des infrastructures, le tout en cohérence avec les recommandations internationales, afin d'éviter que soient adoptées des normes qui créeraient la confusion, fausseraient les marchés et iraient éventuellement à l'encontre des accords de l'OMC.

Il convient de noter que l'Afrique s'urbanise progressivement et que partant, on assiste à la création de marchés concentrés susceptibles d'offrir à l'avenir des débouchés à une agriculture commerciale. Le FIDA a récemment relevé qu'en Afrique de l'Ouest et du Centre<sup>28</sup>, que d'ici 2030, la population vivra en majorité dans des villes, ce qui générera de grandes possibilités de développement des marchés du fait d'une demande urbaine de plus en plus conséquente.

Respecter les normes techniques applicables aux produits d'exportation dans le cadre des accords de l'OMC sur les SPS et les OTC constitue un défi majeur pour tous les pays africains. Le fossé normatif qui sépare ces pays des pays riches est déjà très important et peut encore se creuser si aucun effort d'envergure n'est entrepris pour traiter ces normes. Les écarts ont tendance à s'accroître sur les produits transformés à valeur ajoutée pour lesquels la demande mondiale est élastique à l'inverse des produits agricoles primaires. Du fait de leurs capacités limitées dans la recherche scientifique, les tests, la conformité et l'équivalence, les pays africains ont du mal à respecter les normes internationales de sécurité et de qualité. La tâche est encore plus écrasante lorsque les pays développés, pour des raisons liées à l'évaluation des risques, adoptent des normes plus élevées que celles actuellement admises par les organismes internationaux de normalisation. Par ailleurs, l'inquiétude croissante des consommateurs des pays riches touchant à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments complique encore la situation pour les pays africains qui doivent respecter des normes de plus en plus strictes.

Surmonter ces handicaps implique de gros investissements matériels et humains. Dans l'ensemble, les pays africains éprouvent des difficultés à susciter une croissance agricole diversifiée et à réaliser des échanges commerciaux profitables, malgré la mise en œuvre de l'Accord du Cycle l'Uruguay sur l'agriculture. Cela veut dire aussi que la réforme du système commercial international constitue une

<sup>28</sup> FIDA. 2002. Stratégie pour la réduction de la pauvreté rurale en Afrique de l'Ouest et du Centre. Adresse électronique: <http://www.ifad.org/operations/regional/2002/pa/PAfr.pdf>

entreprise gigantesque. Toutefois, pour tirer parti des nouvelles possibilités d'échanges, l'Afrique doit renforcer ses capacités en matière d'offre.

### **3.3. Stratégie d'investissement**

#### **3.3.1. Infrastructure rurale**

La plupart des pays africains concernés font partie des PMA et, à ce titre, connaissent depuis plusieurs années des programmes d'austérité fiscale qui explique, en partie, le recul des financements. Parmi les autres facteurs ayant contribué à cette évolution, on peut citer: l'échec pour trouver d'autres sources de revenus susceptibles de compenser les baisses de recettes imputables à la dégradation des termes de l'échange des marchés traditionnels, la réduction de l'APD et le déclin des financements privés pour les infrastructures. En 1990, l'Afrique a reçu 30 pour cent de l'APD mondiale pour le développement agricole, mais sa part est tombée à 21 pour cent en 1998. Par ailleurs, pendant cette même période, le flux total de l'APD au secteur primaire a diminué, passant de 11 milliards à seulement 7,4 milliards de dollars EU. L'insuffisance des aménagements se justifie par la carence des financements, à laquelle il faut ajouter un entretien médiocre et des besoins de remise en état considérables.

La stratégie de réponse aux besoins en infrastructures rurales, tenant compte de l'expansion projetée des superficies bénéficiant de travaux d'amélioration des terres et des eaux et des nécessités des autres grands sous-secteurs agricoles (notamment, l'élevage, les pêches et pour certains pays la foresterie), variera bien entendu selon les pays, mais comprendrait les principaux éléments ci-après:

- L'investissement dans l'infrastructure rurale existante ou nouvelle appuierait l'expansion de la production agricole résultant de la modernisation des systèmes de gestion des eaux et de l'amélioration des terres. Il soutiendrait également la mise en valeur durable des sous-secteurs de l'élevage et des pêches et faciliterait de manière plus générale le développement socioéconomique et la réduction de la pauvreté dans les zones rurales. Dans certains pays d'Afrique centrale humide, d'importantes ressources forestières sont inaccessibles, faute d'infrastructure fluviale, routière et ferroviaire, et ne peuvent donc pas être exploitées à des fins commerciales.
- Les priorités, qui seront arrêtées lors de la mise au point de l'approche pour réaliser ces infrastructures, varieront selon les pays; elles devront toutefois être en totale cohérence avec les politiques nationales concernées et avec les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté.
- Des approches novatrices en matière de financement devraient être explorées; elles recourraient à une combinaison de financements publics et privés et s'appuieraient éventuellement sur de nouveaux modes de mobilisation des ressources en faveur des infrastructures rurales de grande échelle et de leur gestion.
- Des liens clairs devront être établis avec les politiques et programmes sectoriels prioritaires des pays, notamment ceux tirant parti des débouchés commerciaux extérieurs; la remise en état du patrimoine des infrastructures rurales, actuellement dégradé, aux fins du rétablissement de leur pleine capacité opérationnelle devrait être prioritaire.
- La nécessité d'un entretien régulier jusqu'en 2015 devrait être prise en compte.

Un soutien institutionnel sera requis pour le renforcement des capacités et la formation en vue de consolider les structures, à tous niveaux et de tous types, chargées de la planification, de la conception et de la construction d'infrastructures rurales, ainsi que de leur exploitation, de leur maintenance et de leur gestion. Il s'agit notamment des entités publiques locales/décentralisées, des organismes représentatifs des acteurs du secteur privé, des ONG et des organisations communautaires.

Le choix de la voie à suivre sera assurément influencé par le fait que la dotation en infrastructures productives et rurales varie d'un pays à l'autre, non seulement en termes de nature, importance et portée, mais aussi pour ce qui est des modalités relatives à la propriété, à la gestion et au financement.

Depuis une dizaine d'années, la tendance porte à considérer ces infrastructures moins comme un actif public que comme un courant de services régis par la demande, dont les parties prenantes sont l'état, le secteur privé et, plus particulièrement, les usagers eux-mêmes. A l'avenir, du fait de l'absence relative d'un puissant secteur privé, les infrastructures rurales africaines devront être davantage financées par des prêts accordés à des conditions libérales et par des subventions, et reposer plus sur la collectivité, à condition que puisse être édiflée la capacité voulue. Un panachage de financement public (ressources nationales, prêts, dons internationaux) et privé devra aussi être envisagé, en fonction de la capacité et de l'état des infrastructures existantes, des politiques nationales, des compétences institutionnelles et des intérêts du secteur privé, y compris ceux des communautés rurales.

En Afrique, les perspectives de croissance des exportations sont plus prometteuses pour les nouvelles cultures et les produits transformés que pour les produits primaires traditionnels; plusieurs produits agricoles non traditionnels, notamment (mais pas uniquement) les produits horticoles, offriront, semble-t-il, d'importantes possibilités à certains pays africains. Des aménagements dans le domaine des eaux et des terres favoriseraient, moyennant des investissements complémentaires dans les infrastructures rurales, cette diversité de débouchés commerciaux.

### **3.3.2. Capacités commerciales pour faciliter l'accès aux marchés**

Les mesures à prendre pour faciliter l'accès des pays africains aux marchés extérieurs touchent un certain nombre d'aspects politiques et institutionnels. Par exemple, les pays développés pourraient ouvrir davantage leurs propres marchés agricoles, notamment: i) en accordant des conditions d'accès hors taxe et hors quota à leurs marchés, similaires à celles accordées par l'UE aux PMA; ii) en assouplissant les règles en matière de critères d'origine; iii) en aidant les pays africains à se conformer aux normes SPS/OTC. En outre, une assistance technique et financière sera requise pour aider les pays africains à se doter des moyens pour relever ces défis, profiter pleinement des avantages offerts par le système de commerce multilatéral et participer en tant que partenaires de plein droit aux nouvelles négociations de l'OMC sur l'agriculture. Enfin, ces pays auront besoin d'un appui pour corriger les faiblesses de leurs systèmes de contrôle de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments, ainsi que celles des institutions associées.

Si ces mesures sont de nature à rendre l'environnement commercial plus propice aux exportations, il n'est pas dit que leur volume s'en trouvera accru. Il faudra, certes, diversifier la production et élargir sur un plan horizontal et vertical la gamme des exportations, en remplaçant de plus en plus les produits à faible valeur ajoutée par des produits à forte valeur ajoutée. Le défi pour les pays africains consiste à stimuler la modernisation et la diversification de leur agriculture et à maintenir cette dynamique afin d'exploiter les potentialités considérables existantes. Cela nécessitera des investissements substantiels, que ce soit pour renforcer les infrastructures de commercialisation, de transport et de communication, améliorer ou moderniser les systèmes d'irrigation, accroître l'efficacité des institutions financières, intensifier les activités dans le domaine de la recherche et de la vulgarisation pour la mise au point et l'adoption de technologies pertinentes, ou encore pour établir un cadre réglementaire équitable et ouvert. Une grande partie de ces investissements ont été traités dans la section sur l'infrastructure rurale. Sous la rubrique «capacités commerciales pour faciliter l'accès au marché», il est donc surtout question de renforcer les normes de sécurité sanitaire et de qualité, les services de commercialisation et de promotion, ainsi que les capacités institutionnelles en matière d'échanges internationaux.

## **3.4. Estimations des investissements nécessaires**

### **3.4.1. Base des estimations**

Pour évaluer globalement les investissements nécessaires pour les structures d'entreposage, les installations de transformation, les circuits de distribution et les routes rurales, il a été procédé comme suit:

- Un bilan de référence (2001) a été établi à partir des données nationales de 1999 agrégées aux données régionales et sous-régionales provenant de FAOSTAT et d'autres sources: Banque mondiale, Banque africaine de développement (BAD), Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), Central Intelligence Agency (CIA).
- Les besoins relatifs aux capacités de stockage et de transformation, au renforcement des normes de sécurité et de qualité, ainsi qu'aux installations de commercialisation et aux services de promotion varient en fonction des prévisions de la croissance de la production agricole consécutive aux investissements dans la mise en valeur des eaux et la bonification des terres. Les besoins relatifs aux infrastructures pour la production animale et halieutique reposent sur des études sectorielles récentes réalisées au niveau national et sur des programmes d'investissement déjà formulés et des évaluations générales des besoins sous-sectoriels.
- Les besoins en routes rurales sont déterminés, en plus des facteurs de base nécessaires à la croissance de la production agricole, sur la base d'exigences socioéconomiques plus générales.
- La gamme possible d'infrastructures de stockage, de circuits de distribution et d'installations de transformation des produits agricoles a été simplifiée aux fins du présent exercice et limitée au stockage à sec des céréales et au stockage au froid des fruits et légumes, aux installations de mouture des céréales et installations de transformation des fruits et légumes.
- Les infrastructures nécessaires à l'élevage incluent les points d'eau et l'amélioration des systèmes d'approvisionnement en eau de surface, les installations de vaccination et d'abattage, y compris la transformation des produits d'origine animale.
- L'infrastructure du secteur halieutique inclut l'amélioration des installations portuaires existantes ou la création de nouvelles (en nombre limité), l'installation de points de débarquement pour les pêches artisanales, ainsi que les infrastructures de transformation et de commercialisation.
- L'infrastructure forestière (dont les coûts estimatifs n'ont pas été inclus ici) consiste essentiellement en voie d'accès (route, rail ou rivière) aux régions isolées des pays. Dans les pays à vaste couvert forestier, des ports adaptés à l'exportation de produits forestiers volumineux sont également indispensables.
- Les infrastructures routières rurales se composent en grande partie de routes non revêtues, de chemins et de sentiers, mais pour les besoins de ce document, des routes revêtues desservant directement les zones rurales ont été incluses. Les récentes évaluations tendent à indiquer qu'une proportion substantielle du réseau rural est difficilement praticable, c'est pourquoi la remise en état des infrastructures routières rurales tiendra assurément une place importante dans les futures priorités d'investissement.
- Les objectifs possibles en matière d'investissement ont été déterminés à partir des projections de croissance de la production agricole, résultant de la mise en valeur des terres et des eaux, mais aussi à partir de l'examen des situations nationales et de l'analyse d'experts des données disponibles, ainsi que des besoins concernant aussi bien la remise en état des infrastructures existantes que les investissements dans de nouveaux ouvrages et dans la maintenance globale.
- Les estimations de croissance de la production agricole sont fondées sur l'hypothèse que toutes les terres à mettre en valeur sont déjà cultivées (pas de nouvelles terres arables) et que, par conséquent, le supplément de production résulte plus d'une augmentation des rendements que d'une extension de la superficie cultivée.
- L'analyse a porté sur deux grandes catégories de produits agricoles: les céréales et les fruits et légumes. Pour déterminer les gains de rendement, on a pris comme base de calcul la moyenne des différences de rendement entre cultures irriguées et cultures non irriguées dans les pays africains<sup>29</sup>. Il a été retenu pour la superficie consacrée aux céréales et aux fruits et légumes la répartition suivante: en cultures pluviales, respectivement 92,5 pour cent et 7,5 pour cent (*Agriculture mondiale: Horizon 2015/30*), et en cultures irriguées (irrigation/gestion des eaux), respectivement 85 pour cent et 15 pour cent (les cultures céréalières cédant 7,5 pour cent de superficie aux cultures de fruits et légumes).
- Les besoins concernant le renforcement du cadre institutionnel, tant du secteur public que du secteur privé et informel (utilisateurs ou groupements communautaires), ont été pris en

<sup>29</sup> FAO. 2002. *L'agriculture mondiale: Horizon 2015/30* (AT 2015/30)

considération, de même qu'il a été tenu compte de leurs besoins de financement qui ont été inclus au titre des «frais d'entretien».

- Les coûts unitaires pour les divers types d'investissement ont été calculés sur la base d'une série d'estimations actuelles de sources diverses (FAO<sup>30</sup>, Banque mondiale et données nationales) et appliqués aux objectifs identifiés pour chaque catégorie d'infrastructures rurales.

Ces estimations reposent sur les hypothèses générales suivantes:

- Le développement des infrastructures pour la maîtrise de l'eau se traduirait par un accroissement de la production vivrière, principalement des céréales (85 pour cent) et des fruits et légumes (15 pour cent).
- La capacité de stockage requise pour les céréales serait constituée à parts égales d'installations existantes et d'installations nouvelles, alors qu'une capacité additionnelle de stockage au froid pour les fruits et légumes ne serait requise que pour une part réduite du supplément de production (égale à 5 pour cent).
- Les marchés ruraux de caractère général doubleraient d'ici 2015 pour servir environ 50 pour cent de la population rurale.
- Pour les fruits et légumes, il faudrait de nouveaux marchés capables d'absorber environ 50 pour cent de la production additionnelle.
- De nouvelles installations de transformation seraient requises pour 60 pour cent de la production céréalière additionnelle (en capacité de mouture) et 20 pour cent de la production de fruits et légumes.
- Le coût de l'infrastructure pour l'élevage repose sur une estimation générale de 1,8 dollar EU par unité gros bétail (UGB), incluant tous les éléments d'infrastructure décrits ci-dessus.
- Le coût de l'infrastructure nécessaire aux pêches repose sur des estimations effectuées pour l'élaboration de propositions de projet d'investissement pour des installations de ce type dans la région.
- Le coût de l'infrastructure forestière n'a pas été pris en compte.
- Les coûts unitaires afférents au stockage, à la transformation et aux circuits de distribution de fruits et légumes se présentent comme suit:
  - stockage à sec (céréales): 155 dollars EU/tonne;
  - stockage au froid (fruits et légumes): 3 210 dollars EU/tonne;
  - circuits de distribution des céréales: 3 dollars EU/personne;
  - circuits de distribution des fruits et légumes: 360 dollars EU/tonne;
  - transformation des céréales (mouture): 180 dollars EU/tonne;
  - transformation des fruits et légumes: 1 190 dollars EU/tonne.

Les données pour 1999 provenant de la CIA (États-Unis) pour l'ensemble du réseau routier (rural et non rural) ont été utilisées pour établir le bilan de référence (2001) du réseau routier par pays. Ce réseau de routes rurales a été déterminé en admettant l'hypothèse que 20 pour cent des routes revêtues et 90 pour cent des routes non revêtues sont des routes rurales. C'est à partir de cette donnée de base qu'ont été déterminés les objectifs moyens minima pour 2015, à savoir 5 km/1 000 personnes et 25 pour cent de routes revêtues, afin d'obtenir une estimation par pays des besoins en nouvelles routes. En outre, on a supposé que 70 pour cent des routes rurales existantes nécessitent une remise en état (voir ci-après). La remise en état de ces routes impliquerait des travaux de déblai, de remblai, de reconstitution de la couche de base, de revêtement en gravier, ainsi que, le cas échéant, des réparations des drains transversaux. De toute évidence, des études de faisabilité et de conception s'imposent si l'on veut disposer de plus de précisions dans ce domaine.

Les coûts unitaires moyens afférents à la remise en état et à la construction de routes rurales ont été déterminés comme suit:

<sup>30</sup> Estimations établies par le Sommet mondial de l'alimentation (SMA) concernant les coûts afférents aux installations d'entreposage et de transformation et aux circuits de distribution, corrigés pour tenir compte de l'inflation.

- remise en état de routes revêtues: 50 000 dollars EU/km;
- remise en état de routes non revêtues: 7 500 dollars EU/km;
- construction de routes rurales revêtues: 100 000 dollars EU/km;
- construction de routes rurales non revêtues: 15 000 dollars EU/km.

Les coûts d'investissement annuels requis pour ces catégories d'infrastructures rurales ont été définis comme suit:

- Pour le stockage, le traitement et les circuits de distribution des fruits et légumes, le flux de coûts annuels est calculé sur la base d'une accumulation supposée de la production additionnelle de céréales et de fruits et légumes dans les régions bénéficiant d'une mise en valeur des terres et des eaux.
- Les marchés céréaliers connaissent une expansion directement proportionnelle à la croissance démographique pendant la période considérée.
- Les coûts afférents aux infrastructures routières sont déterminés sur la base d'une accumulation supposée des activités annuelles de remise en état et de construction.
- Les estimations des coûts annuels de maintenance (soutien institutionnel compris) reposent sur les bases suivantes: 2,5 pour cent du total de l'investissement dans les infrastructures additionnelles (stockage, traitement et circuits de distribution) et 3,5 pour cent de l'investissement dans les routes rurales actuelles et additionnelles.
- Les investissements nécessaires pour faciliter l'accès des pays aux marchés ont été évalués, pour une première indication globale, à 3 millions de dollars EU par pays, sur une période de quatre à cinq ans.
- Les besoins d'investissements portent sur des ressources publiques et privées, à répartir en fonction des politiques, conventions, etc. propres aux pays. À titre indicatif, les estimations indiquées dans le document sont établies sur la base du scénario possible suivant:
  - stockage à sec (de céréales): rapport privé/public 50/50;
  - stockage au froid (fruits et légumes): rapport privé/public 100/0;
  - circuits de distribution ruraux (céréales): rapport privé/public 0/100;
  - installations (fruits et légumes): rapport privé/public 50/50;
  - mouture (céréales): rapport privé/public 100/0;
  - transformation des fruits et légumes: rapport privé/public: 100/0;
  - installations (élevage): rapport privé/public 20/80;
  - installations (pêches): rapport privé/public 20/80;
  - remise en état de routes revêtues: rapport privé/public 0/100;
  - remise en état de routes non revêtues: rapport privé/public 10/90;
  - construction de routes revêtues: rapport privé/public 5/95;
  - construction de routes non revêtues: rapport privé/public 20/80.

Les estimations des besoins de remise en état et de construction de routes rurales, par région, sont indiquées au tableau 14.

### 3.4.2. *Montant total des investissements*

D'ici 2015, le **montant estimatif total des investissements** pour l'infrastructure rurale devant soutenir la croissance de la production agricole résultant de la mise en valeur des terres et des eaux, ainsi que pour l'infrastructure d'appui au secteur de l'élevage et des pêches, s'élève à quelque 91 milliards de dollars EU répartis comme suit: infrastructure d'entreposage des produits agricoles 9 pour cent, circuits de distribution des produits agricoles 7 pour cent, installations de transformation 14 pour cent, infrastructure pour l'élevage et les pêches 3 pour cent, routes rurales 68 pour cent. Le tableau 17 indique le coût total estimatif de l'investissement nécessaire dans chaque catégorie et par région. Le tableau 18 donne les coûts annuels pour chaque catégorie (investissements, exploitation et entretien compris).

Le montant total des investissements nécessaires pour améliorer l'accès de ces pays aux marchés extérieurs est approximativement de 2,79 milliards de dollars EU. S'y ajouteraient les frais d'entretien évalués à près de 37 milliards de dollars EU. Les besoins d'investissements supplémentaires annuels au cours de la période 2003-2015 ne seraient certes pas uniformes, mais dépendraient de la capacité d'absorption des pays sur les plans institutionnel, financier et technique et de leur accès à d'autres sources de financement. Pendant cette période, l'accroissement annuel de l'investissement initial serait de 5 à 8 milliards de dollars EU. Les besoins d'investissement s'élèveraient dans l'immédiat (2002-2005) à 24 milliards de dollars EU, à court terme (2006-2010) à 37 milliards de dollars EU et à moyen terme (2011-2015) à 33 milliards de dollars EU.

Qui plus est, les frais d'exploitation/maintenance<sup>31</sup> pour toutes les catégories d'infrastructures rurales atteindraient, chaque année, d'ici 2015, quelque 3,72 milliards de dollars EU, soit l'équivalent d'une dépense globale pour toute la période de 36,9 milliards de dollars EU.

Ces estimations devront être affinées et confirmées pays par pays. Une ventilation générale, par sous-région, des investissements requis dans les infrastructures rurales est présentée au tableau 17.

Les projections concernant la répartition des financements publics et privés dans les limites de cette enveloppe globale sont encore, à ce stade, hautement conjecturales et nécessiteront un ajustement en fonction des conditions spécifiques à chaque pays. Cependant, pour les besoins de cette première analyse globale, on peut envisager le scénario présenté au tableau 19. La répartition du financement des infrastructures rurales serait la suivante: secteur public (60,5 milliards de dollars EU), secteur privé (30,4 milliards de dollars EU, soit un ratio de 2/1). La probabilité d'une participation du secteur privé de cette importance exige une évaluation pays par pays, sachant que cette participation a toujours été limitée dans le passé, sauf dans quelques pays. Pour ce qui est de la répartition des investissements entre les sources extérieures et les sources africaines, le tableau 20 présente des estimations, qui devront également faire ultérieurement l'objet d'une évaluation au cas par cas. En premier lieu, parce que certaines activités retiennent davantage que d'autres l'attention des partenaires extérieurs et, en second lieu, parce que l'intérêt manifesté par les investisseurs extérieurs dépend du pays bénéficiaire considéré. Les tableaux 19 et 20 donnent une estimation optimiste de la contribution du secteur privé qui doit être analysée à l'aune d'estimations plus prudentes de la progression possible de la participation totale de l'Afrique aux financements publics et privés (Tableau 3).

### 3.4.3. *Impact escompté*

Il faudra du temps avant que les investissements dans les infrastructures rurales et l'amélioration de l'accès aux marchés se traduisent par des gains de productivité, une croissance agricole et partant, des avancées dans la lutte contre la pauvreté. Cependant, on dispose d'éléments attestant une augmentation d'un pour cent du PIB par habitant des pays en développement pour chaque point de pourcentage d'expansion des infrastructures par habitant. En Afrique, l'impact sera probablement plus important en raison des contraintes pesant sur la compétitivité du continent du fait de sa situation géographique et des difficultés d'accès aux marchés qui en résultent. En particulier, l'Afrique subsaharienne compte le pourcentage le plus élevé au monde de populations vivant dans un pays enclavé et le plus faible pourcentage de populations ayant accès à une côte ou à un fleuve, d'où la nécessité d'infrastructures rurales adéquates pour compenser, au moins en partie, les handicaps géographiques de la région, en particulier face à l'intégration croissante des marchés mondiaux.

Un certain nombre d'autres avantages directs peuvent en résulter à court et à moyen termes et contribuer à la stimulation de la croissance économique. Premièrement, la construction d'infrastructures rurales stimule directement la production et l'emploi et, dans les économies africaines où la main-d'œuvre est relativement abondante, l'impact est accru par un effet multiplicateur. Deuxièmement, les infrastructures de bonne qualité favorisent les activités du marché intérieur et l'intégration des marchés en abaissant les coûts de transaction et des intrants. En outre,

<sup>31</sup> Qui inclut tant le renforcement institutionnel que les coûts récurrents des organisations chargées de l'exploitation et de la maintenance.

elles accroissent la taille du marché des biens et services produits localement et facilitent l'accès aux marchés internationaux régionaux.

### **3.5. Appui international futur**

Il va de soi qu'il faut replacer les projections sur les besoins en infrastructures rurales dans leur contexte politique et sociopolitique national, en tenant dûment compte des particularités physiques et du contexte économique et social de chaque pays. Les investissements devront être pensés selon une stratégie telle que les avantages liés à la diversification et à l'intensification de la production agricole soient pleinement acquis et que l'évolution des conditions du marché soit prise en compte. Pour bien déterminer les besoins prioritaires de remise en état et d'investissements, une approche globale et multisectorielle, impliquant plusieurs ministères au sein de chaque gouvernement et une pluralité d'acteurs de la société civile, s'impose.

Après qu'un consensus se sera dégagé sur la stratégie et le contenu global du programme national, il conviendra de mettre en œuvre un plan complet d'investissements répondant aux exigences des sources de financement internes ou externes (multilatérales et bilatérales). De manière générale, une approche participative souple, s'appuyant sur une implication et un engagement sans réserve aux niveaux national et local, est recommandée. Dans un premier temps, des partenaires internationaux, dont la FAO, pourraient apporter leur appui au NEPAD selon les quatre axes indiqués ci-après:

- approfondissement des estimations actuelles de la dotation en infrastructures rurales par l'examen des données existantes sur les routes rurales, les structures d'entreposage, les installations de transformation et les circuits de distribution, corroborées par des études approfondies sur les pays;
- instauration de liens avec d'autres institutions spécialisées des Nations Unies responsables de domaines d'activité connexes, telles que l'Organisation internationale du travail (OIT) s'intéressant à la création d'emplois grâce à par la réalisation d'infrastructures rurales et disposant d'une grande expérience de l'Afrique pouvant être source d'inspiration pour les pays membres;
- assistance aux pays membres pour identifier et préparer les investissements requis au cas par cas, et en fonction de l'intérêt manifesté par les sources internationales de financement public;
- appui technique plus large aux OER afin de renforcer leur capacité à promouvoir le commerce intra-régional de produits agricoles, à améliorer la qualité générale des produits agricoles et à appuyer les programmes nationaux d'expansion de la production agricole.



## Chapitre 4

### Accroissement des approvisionnements alimentaires et recul de la faim: renforcer la sécurité alimentaire nationale et régionale

#### 4.1. Introduction

Environ un tiers de la population de l'Afrique subsaharienne vit dans un état de faim chronique<sup>32</sup>. Aussi longtemps que cette situation durera, il est peu probable que la région pourra atteindre les taux élevés de croissance économique auxquels le NEPAD aspire légitimement. Le droit de toute personne à avoir accès à des vivres en suffisance est proclamé dans le droit international, et l'élimination de la faim est un impératif moral. Il apparaît aussi économiquement raisonnable de vouloir éradiquer la faim, car tant que les gens sont sous-alimentés ils ne peuvent réaliser leur plein potentiel: ils sont plus exposés aux maladies, leurs facultés d'apprentissage sont compromises et leur capacité de travail productif est réduite. La mauvaise santé imputable à la faim chronique a gravement réduit la productivité en Afrique; une étude récente a établi que le PIB par habitant pourrait n'équivaloir qu'à la moitié des valeurs envisageables en éliminant la malnutrition<sup>33</sup>.

Ceux qui souffrent de la faim sont les plus pauvres des pauvres, et par conséquent la lutte contre la faim doit figurer parmi les premières étapes pour la réalisation des ODM, à savoir réduire de moitié la pauvreté à l'horizon 2015 que le NEPAD s'est donné comme référence. Tous les états africains ont souscrit à l'engagement global du Sommet mondial de l'alimentation (SMA) en 1996, qui est de réduire de moitié le nombre des personnes qui souffrent de la faim d'ici à 2015. L'existence d'un très grand nombre de pauvres et d'affamés, marginalisés en tant que main-d'œuvre active et par rapport aux marchés, non seulement agit comme un frein à la croissance et au développement économiques, mais représente aussi, si rien n'est fait, une menace d'instabilité et de conflits sociaux.

Le NEPAD accorde un rang de priorité élevé à l'agriculture et à la sécurité alimentaire. Ce chapitre dresse brièvement le bilan de la sécurité alimentaire sur le continent et mesure les progrès accomplis pour la réalisation des objectifs du SMA. Il évoque ensuite la nécessité, dans le cadre de la recherche de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté, de programmes vigoureux ancrés dans les communautés et menés à grande échelle visant directement à améliorer sur le continent les résultats de la petite agriculture. L'examen des implications du lancement de tels programmes s'appuie sur l'exemple du PSSA initié par la FAO en tant qu'approche pour obtenir une sécurité alimentaire durable. L'attention se porte ensuite sur la façon dont un élargissement de l'action, basé sur les concepts du PSSA, pourrait contribuer à la réalisation des objectifs du NEPAD aux niveaux national et régional. Des évaluations prospectives des coûts d'un tel programme sont également présentées.

Ce chapitre est aussi axé sur le rôle des petits agriculteurs dans l'obtention d'une sécurité alimentaire accrue des ménages et des pays, sans écarter le rôle des grandes exploitations dans l'agriculture. Toutefois, le développement de ces dernières, en général du secteur privé, bien que pouvant contribuer significativement à la croissance économique, a un effet multiplicateur moindre que le développement promu par les petits agriculteurs du fait d'une relation moins directe avec l'économie rurale.

Bien que l'accroissement de la production des petits exploitants puisse avoir un impact significatif sur la faim et la pauvreté, des actions pour un meilleur accès à la nourriture doivent toutefois s'ajouter et ce, en combinant des mesures de redistribution au sein des familles élargies et des communautés avec des dispositifs de protection alimentaire bien ciblés et soutenus par les gouvernements.

<sup>32</sup> FAO. 2001. *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde*. 2001.

<sup>33</sup> FAO. 2001. Etude FAO: Développement économique et social, No. 147, 2001, Rome. *Undernourishment and Economic Growth: the efficiency cost of hunger* par L. Arcand, 2001.

Pour ce qui est du PSSA, tel qu'il est mené aux niveaux national et régional, il est nécessaire de souligner que les gouvernements africains et les organisations régionales ont leurs propres stratégies et programmes de développement agricole et de sécurité alimentaire. Bon nombre d'entre eux ont établi des partenariats avec la FAO pour adopter le PSSA en tant que cadre de mise en œuvre de ces stratégies, tandis que d'autres ont adopté des démarches différentes pour poursuivre essentiellement les mêmes buts. Dans certains cas, les pays ont décidé de promouvoir un développement agricole à forte densité d'intrants, comme dans le cas du programme «*Sasakawa Global 2000*» qui a prouvé qu'il est possible d'obtenir des rendements agricoles élevés sur une grande partie du continent. Dans d'autres cas, les pays, en collaboration avec la Banque mondiale, recourent à une démarche basée sur les initiatives communautaires dans laquelle les actions pour le développement agricole sont conjuguées à toute une gamme d'investissements dans le développement rural. Avec une assistance bilatérale, certains pays se sont engagés dans des processus visant à garantir des améliorations durables du niveau de vie de leurs populations rurales. Le FIDA, qui par son mandat s'intéresse aux couches les plus pauvres de la population, se consacre depuis longtemps aux actions communautaires pour renforcer la productivité. En 2001, le FIDA a investi en Afrique depuis 25 ans (1977) environ 3,5 milliards de dollars EU (répartis en 318 projets), dont 0,98 milliard de dollars EU au Proche Orient et en Afrique du Nord, 1,2 milliard de dollars en Afrique australe et de l'Est, 1,3 milliard de dollars en Afrique de l'Ouest et du Centre<sup>34</sup>.

Il est évident que l'attaque massive qui doit être lancée contre la pauvreté et la faim dans le monde rural doit être l'occasion de nouer de nouveaux partenariats entre les institutions africaines, ainsi qu'entre l'Afrique et la communauté internationale. Dans la mesure où les gouvernements décideront d'adopter l'approche expérimentée par le PSSA, des partenariats entre les gouvernements et la société civile avec la participation effective des communautés rurales devront aussi être instaurés.

## 4.2. Insécurité alimentaire en Afrique

Entre 1990-92 et 1997-99, dans les pays d'Afrique subsaharienne, l'apport énergétique alimentaire moyen par personne est passé de 2 120 à 2 190 kcal par jour, soit une augmentation de 3,3 pour cent. C'est un progrès important compte tenu des taux de croissance démographique élevés. Malgré cela, dans l'ensemble de l'Afrique, le nombre des personnes sous-alimentées s'est accru, passant de 173 millions en 1990-92 à 200 millions en 1997-99 (Tableau 21). Non moins de 97 pour cent des victimes de l'insécurité alimentaire sur le continent vivent dans les pays d'Afrique subsaharienne, où plus du tiers de la population (34 pour cent) entre dans la catégorie des personnes sous-alimentées.

Le nombre des personnes sous-alimentées en Afrique de l'Ouest a légèrement diminué (passant de 37,6 millions à 32,1 millions), mais dans toutes les autres régions l'effectif s'est accru au cours des années 90. Une baisse du nombre des personnes sous-alimentées n'a été enregistrée que dans 10 pays d'Afrique subsaharienne au cours de cette période. À la fin de celle-ci, 30 pays comptaient plus de 20 pour cent de leur population dans la catégorie des personnes sous-alimentées: dans 18 de ces pays, plus de 35 pour cent de la population vivait dans un état de faim chronique. Par ailleurs, début 2001, environ 28 millions de personnes de 21 pays d'Afrique subsaharienne étaient victimes de crises alimentaires du fait de sécheresses, d'inondations ou de troubles civils.

Ce fléau de la faim, si largement répandu, est extrêmement préoccupant. Pour que le degré d'autosuffisance en Afrique subsaharienne se maintienne en 2015 à son niveau de 1995-97 (environ 85 pour cent), le sous-continent devra produire lui-même 118 millions de tonnes de céréales sur les 139 millions de tonnes dont il aura besoin. Cette dure réalité met en évidence l'ampleur du problème.

<sup>34</sup> FIDA, 2002. Stratégies pour la réduction de la pauvreté en zones rurales (une pour chacune des trois régions du FIDA en Afrique) Certains résultats ont été obtenus, mais cet investissement, même s'il est appuyé par des financements de contrepartie reste limité. Si l'on estime que la population africaine atteint 700 millions d'habitants, l'investissement est de l'ordre de 5 dollars EU par personne, et de 5,83 dollars EU si la population est évaluée à 600 millions d'habitants. Ce qui équivaut à 0,20/0,23 dollar EU par an par habitant. Adresse électronique: <http://www.ifad.org/operations/regional/2002/>

Toutefois, il est possible aussi de voir dans ce déficit alimentaire une immense opportunité. La présence d'un tel déficit signifie qu'il existe un marché potentiel énorme qui permettrait aux petits agriculteurs, parmi lesquels se concentrent la pauvreté et la faim, d'accroître leur production et d'améliorer leurs moyens d'existence, ce qui donnerait ensuite la possibilité aux pays de réduire leur dépendance vis-à-vis des importations. Pour que ce changement puisse se produire dans le contexte de libéralisation accrue des marchés internationaux, il faut cependant que l'agriculture de la région devienne plus concurrentielle et que des mesures soient adoptées pour améliorer l'accès à la nourriture, notamment par des dispositifs de protection alimentaire spécifiquement axés sur les familles dans l'incapacité de satisfaire leurs besoins alimentaires en ne comptant que sur le marché.

Le relèvement de la productivité et de la production du secteur agricole dépend des décisions de millions de ménages sur tout le continent et, à cet égard, le rôle des gouvernements devrait consister à établir un cadre et des politiques économiques ainsi qu'une structure institutionnelle et juridique propices à la croissance agricole, notamment des marchés de produits et des facteurs de production opérationnels. Ces conditions remplies, les agriculteurs eux-mêmes pourront apporter une contribution considérable à l'investissement nécessaire à l'augmentation de la production. Environ 70 pour cent de la population africaine vit en zone rurale où existe un potentiel d'accroissement de la production agricole, de l'élevage, des pêches et des forêts favorable à l'amélioration de ses moyens d'existence.

L'amélioration des résultats agricoles partira de très bas. L'Afrique est actuellement derrière toutes les autres régions pour la productivité des exploitations: en 2001, son rendement céréalier moyen était de 1 230 kg/ha contre 3 090 kg/ha pour l'Asie, 3 040 kg/ha pour l'Amérique latine et 5 470 kg/ha pour l'UE. Cela dénote le recours limité à l'irrigation, comme il a été dit, mais aussi aux intrants qui favorisent les rendements, tels que les engrais et les semences améliorées. Il existe une forte relation positive entre le niveau d'utilisation d'engrais et le rendement céréalier, à condition toutefois que des niveaux adéquats de matières organiques soient maintenus dans le sol. En Afrique, l'utilisation d'engrais est d'environ 19 kg par hectare et par an, contre 100 kg/ha en Asie de l'Est et 230 kg/ha en Europe occidentale. Pour ce qui est de l'utilisation des technologies, rares sont encore les agriculteurs qui appliquent des méthodes de lutte intégrée contre les ravageurs, ou autres dégâts.

On ne dispose pas de chiffres complets sur l'utilisation des semences améliorées, mais il apparaît que l'Afrique, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud auraient adopté des variétés nouvelles pour environ 20 pour cent des semis, le reste étant cultivé en variétés traditionnelles. Pour ce qui est de l'élevage, alors que l'Asie utilise environ 50 pour cent de la valeur mondiale des produits de santé animale, y compris les vaccins, l'Afrique n'en utilise que moins de 3 pour cent. Les groupes nomades sont encore majoritaires dans le secteur de l'élevage, le rendant par conséquent difficile à toucher et cher à desservir. En outre, dans beaucoup de pays du continent, l'aquaculture et les pêches artisanales sont sous-développées au regard de leur potentiel.

De plus, l'Afrique est confrontée à de fortes pertes après récolte faute de solutions abordables pour l'entreposage, la transformation et les autres formes de traitement et également de relations commerciales suffisantes. De ce fait, la production utile déjà limitée se trouve encore plus réduite.

### **4.3. Stratégies de réduction de l'insécurité alimentaire**

Un consensus général s'est dégagé estimant que: a) la croissance économique est essentielle pour réduire durablement la pauvreté, à condition que des mécanismes de redistribution des ressources socialement acceptables soient mis en place pour combattre la pauvreté; b) tant qu'un grand nombre de personnes restent affamées, la quête de croissance économique restera illusoire; c) dans la plupart des économies en développement, la croissance agricole par rapport à celle des autres secteurs a un impact plus fort pour contrer la pauvreté et la faim en raison de ses effets multiplicateurs potentiels élevés résultant des nombreuses interactions. Dans un continent où une part significative des ressources de développement, tant locales qu'extérieures, est souvent orientée vers les besoins

d'urgence alimentaires, un élément de la stratégie doit consister à remédier aux situations d'urgence. Parallèlement, des actions de promotion de la production devront être entreprises.

#### **4.3.1. Capacité de planification des secours et de réaction en cas d'urgence**

La faiblesse de l'économie et des institutions place l'Afrique dans une situation extrêmement défavorable lors des catastrophes, comme cela arrive beaucoup trop souvent. Le nombre, l'ampleur et l'intensité des crises en Afrique n'ont cessé d'augmenter en raison des catastrophes naturelles (sécheresses et inondations en particulier), mais aussi des crises provoquées par l'homme comme les troubles civils et les conflits. Les guerres et leurs conséquences sont devenues la principale cause d'insécurité alimentaire dans une grande partie de la région. Ces problèmes anéantissent la production et certains compromettent même la capacité de reprise à long terme du continent. Comme déjà mentionné dans ce document, en 2001 environ 28 millions de personnes en Afrique ont subi des crises alimentaires, desquelles 25 millions ont dû recevoir des secours d'urgence sous forme de nourriture et d'aide agricole. En 2000, l'Afrique a reçu 2,8 millions de tonnes d'aide alimentaire, soit plus du quart du total mondial. L'encadré 7 décrit la situation basée sur des données fournies par plusieurs organismes. Si l'on s'intéresse aux besoins immédiats pour le renouvellement agricole en Afrique, il est fondamental de tenir compte des urgences gardant à l'esprit que lorsqu'une part importante de la population est déplacée à l'intérieur ou à l'extérieur des frontières, ou lorsque des terres productives sont inondées ou deviennent arides du fait de la sécheresse, les progrès réalisés sur le long terme par l'agriculture peuvent être annulés du jour au lendemain.

Il est également très important de souligner l'ampleur et la propagation rapide de l'épidémie du VIH/SIDA, dont les effets sur l'agriculture peuvent être au moins aussi grave que ceux des catastrophes naturelles et pourraient à long terme être beaucoup plus pernicieux.

Une production intérieure insuffisante et les situations d'urgence, en plus de déclencher des besoins d'aide alimentaire, contribuent à une demande accrue d'importations agricoles commerciales. Compte tenu de son fort endettement et du déficit actuel de la balance des paiements, l'Afrique doit y consacrer ses faibles ressources au détriment d'investissements pour l'avenir; elle est un continent qui consomme sans pouvoir poser les bases d'un développement futur. Ignorer cette dimension pourrait être dangereux, si l'on veut parvenir dans la région à un développement stable du secteur agricole.

Il ne faut pas oublier que nombre des problèmes actuels de l'agriculture africaine trouvent leur origine dans le long déclin des investissements publics dans des domaines essentiels à la croissance (infrastructures rurales y compris l'irrigation, recherche-développement, valorisation des ressources humaines), ainsi que dans l'instabilité politique, la mauvaise gouvernance, le manque de ressources et les capacités limitées. De plus, les ressources naturelles de près de la moitié des pays africains et un tiers des terres arables du continent se dégradent à grande vitesse (phénomène étroitement lié aux catastrophes naturelles), ce qui engendre une situation difficile porteuse à son tour de catastrophes freinant la capacité des pays à rétablir un développement durable.

D'après le dernier Plan à moyen terme de la FAO<sup>35</sup>, dans lequel il est indiqué que «s'il importe d'améliorer encore les interventions d'urgence, on s'accorde en général à reconnaître que la gestion des risques de catastrophes doit faire partie intégrante du développement, (...et que) la relance des secteurs alimentaire et agricole, notamment dans les situations post-conflits, exige une parfaite coordination des interactions entre domaines, tels que le renforcement des institutions et des capacités, la remise en état des actifs productifs et des modes de subsistance, la restauration des services agricoles, des infrastructures commerciales et des réseaux de commercialisation». C'est pourquoi, la réponse immédiate aux urgences doit s'accompagner d'une attention simultanée aux fondements essentiels de la croissance à long terme.

<sup>35</sup> FAO. 2000. *Prévention, atténuation des catastrophes et plans d'intervention; secours et redressement après une situation de crise. Plan à moyen terme 2002-2007* - Document CL 119/7 2000.

### Encadré 7: Catastrophes et urgences et leurs répercussions sur l'alimentation et l'agriculture (Informations provenant de plusieurs organismes internationaux)

L'Afrique compte environ 10 millions de personnes déplacées du fait de conflits armés. En Afrique du Nord, aucune situation de ce type ne semble demander des interventions dans le secteur de l'alimentation ou de l'agriculture. En Afrique de l'Ouest, 2,36 millions de personnes sont déplacées du fait des hostilités. En Afrique centrale, les guerres civiles se poursuivent. Sur les 12 conflits en cours en Afrique, sept sont localisés en Afrique de l'Est (y compris les guerres des Grands Lacs et du Congo), et quelque 8 millions de personnes ont été déplacées. En Afrique australe, la forte pénurie de maïs est le problème majeur, qui est aggravé par les catastrophes naturelles (inondations au Mozambique). Les taux d'infection du SIDA sont très élevés et constituent un risque important pour l'agriculture. Les problèmes liés aux réfugiés existent également. Pour répondre aux urgences provoquant la désorganisation de l'alimentation et de l'agriculture, il convient de conjuguer entre elles les énergies de plusieurs acteurs. Les réponses vont bien au-delà de la fourniture de denrées alimentaires et de semences; elles touchent aussi le renforcement institutionnel à long terme en vue d'agir au plan communautaire et aux niveaux supérieurs. Des informations provenant du PAM, du FIDA, de la FAO et de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge figurent ci-après.

**Les organismes des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, basés à Rome** (PAM FIDA, FAO) œuvrent en synergie. La FAO rassemble et diffuse les travaux sur les alertes rapides ainsi que les évaluations et la cartographie relatives à l'insécurité alimentaire et à la vulnérabilité. La FAO et le PAM organisent des missions d'évaluation conjointes dans les régions en crise et communiquent à la communauté internationale les informations nécessaires en temps voulu, associées aux données rassemblées par d'autres organismes comme le Réseau du système d'alerte précoce contre la famine des États-Unis.

- **PAM:** il se concentre sur les questions alimentaires après des situations d'urgence en combinant l'appui à la remise en état et celui au renforcement de la capacité des populations déplacées à cause des catastrophes pour participer à la croissance à long terme. Il s'occupe donc à la fois des situations d'urgence et du développement. Pour la remise en état, il propose des actions longues de secours et de redressement dont la durée peut aller jusqu'à trois ans pour couvrir les dernières opérations liées à une urgence, pour aider à rétablir et à stabiliser les conditions d'existence et la sécurité alimentaire des ménages et pour introduire progressivement des activités de développement. Depuis 1963, le PAM a investi au total 12,5 milliards EU en Afrique subsaharienne (environ 45 pour cent du total mondial qui s'élève environ à 27,8 milliards de dollars EU). En 2001, le PAM a octroyé environ deux cinquièmes du total de l'aide alimentaire globale; en terme de volume, cette même année l'Afrique en a reçu 43 pour cent. En 2001 encore, le PAM a estimé les dépenses opérationnelles à environ 1,62 milliard de dollars EU (1,40 milliard pour les activités d'urgence, le reste pour le développement), dont approximativement 52 pour cent destinés aux pays de l'Afrique subsaharienne, équivalant à une dépense de 1,74 dollar EU par habitant de la région (niveau le plus élevé de la planète). Pour la définition des objectifs et la planification, le PAM a mis en place une unité de cartographie et d'analyse de la vulnérabilité (VAM).
- **FIDA:** il se concentre sur la reprise après les crises pour combler l'écart souvent relevé entre les urgences et le développement à long terme. Il travaille avec les autres organismes apparentés des Nations Unies basés à Rome, mais aussi avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (octroi de subventions) et avec des organismes hors le système des Nations Unies. Ses priorités sont les suivantes: a) relance de la productivité agricole et reprise du développement rural, dont la reconstruction; b) activités rémunératrices agricoles et non agricoles; c) conservation des ressources (terres et eaux); d) renforcement des capacités.
- **FAO:** elle gère le système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR) et le système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes (EMPRES). Elle contribue à la distribution de semences, d'outillage et d'autres intrants pour une reprise rapide du secteur agricole après les urgences. Ce type d'aide avec la correction des systèmes agricoles touchés par des catastrophes est devenu le fer de lance des programmes de terrain de la FAO. En 2002, la FAO s'est engagée dans des projets d'urgence à hauteur de 62,5 millions de dollars EU, dont quelque 58,6 millions (94 pour cent) étaient destinés à l'Afrique.

**Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge:** ses actions sont polyvalentes. En général, des appels de fonds lui permettent de mobiliser des ressources pour les besoins intersectoriels, tels que le renforcement des capacités, la coordination des actions, et pour les catastrophes et les urgences, ainsi que pour les besoins des sous-régions et régions. Pour l'Afrique, la Fédération, répartie en sous-régions (Afrique du Nord, Afrique de l'Ouest, Afrique centrale, Afrique de l'Est, Afrique australe), a besoin de 2,14 milliards de dollars EU pour agir face aux catastrophes, dont seulement 260 millions sont affectés à la sécurité alimentaire.

Les paragraphes suivants présentent les mesures à prendre pour faire face aux urgences (malgré l'impossibilité de disposer d'une source d'informations unique et organisée sur l'étendue des crises et leurs effets sur l'agriculture africaine). Les estimations de l'OUA en 2000<sup>36</sup> indiquaient un besoin d'investissements, entre 1998 et 2010, d'environ 60 milliards de dollars EU, soit par année quelque 5 milliards de dollars EU, incluant plusieurs types d'activités interdépendantes relatives aux urgences: réponse aux crises, prévention et préparation, secours après les catastrophes, remise en état, instauration et fonctionnement de systèmes d'information et d'alerte rapide efficaces. Ces besoins d'investissements annuels nets donnent un ordre de grandeur des ressources nécessaires pour faire face aux catastrophes et aux crises dans le secteur alimentaire et agricole, toutefois des recherches beaucoup plus détaillées doivent être effectuées pour disposer de meilleures estimations. Pour le présent document, une estimation annuelle plus modérée, incluant les dispositifs de protection sociale, a été utilisée, à savoir 3 milliards de dollars EU. Le NEPAD devra mener une première étude des besoins en matière d'investissement et d'opérations pour les urgences.

*Réponse aux urgences:* la priorité pour l'Afrique est de parvenir à assumer dans la mesure du possible les fonctions pour lesquelles elle dépend à présent entièrement de l'aide extérieure fournie par les Nations Unies (PAM, HCR) et par les organismes extérieurs, comme la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge, ainsi que par un grand nombre d'œuvres philanthropiques et d'ONG des pays développés.

*Prévention et préparation:* il importe de recueillir des informations sur les catastrophes qui frappent le secteur alimentaire et agricole, sur leurs causes et sur leurs impact et effets à long terme. Il est nécessaire aussi d'identifier les groupes à risque et de concevoir des stratégies visant à limiter les effets négatifs, grâce à des mécanismes d'adaptation mis au point par les populations elles-mêmes, ce qui suppose (les éléments ci-après sont présentés plus en détail dans l'encadré 8):

- des réserves stratégiques régionales et sous-régionales (stocks régulateurs pour les urgences);
- le renforcement des capacités de prévision, de prévention et de réduction des effets négatifs des catastrophes naturelles, y compris la sécheresse;
- une amélioration de la gestion des eaux;
- le captage et le stockage de l'eau de pluie par des techniques simples de collecte de l'eau et de réalimentation des nappes phréatiques, pour son utilisation en période de sécheresse;
- la lutte contre la désertification.

*Secours et remise en état après les catastrophes:* l'Afrique doit s'impliquer davantage dans les activités pour lesquelles elle dépend jusqu'à présent presque entièrement des donateurs; elle devra parvenir à intégrer la diversité des interventions d'une multitude de partenaires officiels et d'ONG en un processus uniforme global de réponse aux urgences et d'actions de remise en état et de développement à long terme.

*Systèmes d'information et d'alerte rapide sur les crises alimentaires:* ils sont absolument essentiels à la prévision des besoins et à l'efficacité des actions. Ils peuvent être associés, pour des raisons institutionnelles le cas échéant, à d'autres systèmes nationaux de contrôle de la sécurité alimentaire et d'alerte rapide et reliés aux systèmes internationaux (SMIAR/FAO, VAM/PAM) ayant donné des résultats probants dans plusieurs pays pauvres africains. Ces structures facilitent la coordination des réponses pour les urgences qui ont eu des succès; par exemple, en 2002 pour les urgences alimentaires dans la SADC, la FAO, le PAM, le réseau du système d'alerte précoce contre la famine de l'USAID et diverses ONG ont travaillé ensemble pour évaluer les besoins alimentaires d'urgence.

<sup>36</sup> Contribution de la FAO à une stratégie de développement agricole durable et de sécurité alimentaire dans les pays membres de l'OUA, particulièrement pour ce qui est des crises dues aux conditions climatiques. L'estimation nette des urgences est calculée par élimination après exclusion sur un total de 193 milliards de dollars EU (1998-2010) des coûts suivants: irrigation (21,4 milliards de dollars EU); mise en valeur de l'élevage (23,1 milliards de dollars EU); agroindustrie (55,9 milliards de dollars EU), commercialisation (32,7 milliards de dollars EU). Ces estimations englobent 43 pays des 53 pays de l'OUA. Chiffres cités dans: Vue d'ensemble et faits marquants du secteur agricole. Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Atelier sur l'examen des travaux en cours du NEPAD, Benoni, Afrique du Sud. (24-27 janvier 2002).

## Encadré 8: Domaines prioritaires pour combattre les crises alimentaires et agricoles en Afrique

**Réserves stratégiques régionales et sous-régionales (stocks régulateurs pour les urgences):** des réserves de sécurité alimentaire régionales et sous-régionales conformes aux règles de l'OMC pourraient contribuer à améliorer les capacités de livraison rapide de vivres aux populations victimes d'une situation d'urgence. Les organisations existantes pourraient fournir pour ces réserves un cadre institutionnel qui serait adapté aux conditions de chaque sous-région. Des solutions autres que la constitution de réserves pourraient être envisagées, notamment:

- une coopération mutuelle durant les crises, basée notamment sur des prêts sous forme de nourriture remboursables en nature et sur une assistance dans le domaine des moyens de transport;
- une coordination des stocks nationaux prévoyant de conserver une certaine part au-delà des besoins nationaux pour faire face aux engagements régionaux;
- une assistance mutuelle durant les crises, notamment par la fourniture de dons sous forme de nourriture ou d'espèces, par des prêts en espèces ou en nourriture, par la vente de denrées aux pays touchés ou par l'établissement d'autres modalités, comme des programmes d'assurance des prix ou des cultures mutuellement convenus.

**Renforcement des capacités de prévision, de prévention ou de réduction des effets néfastes des catastrophes naturelles, notamment de la sécheresse:** a) alertes rapides fiables en cas de catastrophes naturelles par la création de bases de données environnementales de référence et de capacités pour les utiliser; b) reconstitution rapide de la capacité de production en cas de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme (bien que l'accent doive être mis davantage sur la prévention).

**Amélioration de la gestion de l'eau:** Près d'un tiers de l'Afrique a un climat trop sec pour pratiquer l'agriculture pluviale, et les pays doivent se tourner vers l'irrigation comme seul moyen fiable d'accroître et de régulariser la production agricole. Tirer des enseignements des nombreux programmes d'irrigation ayant échoué en Afrique est important pour se concentrer à l'avenir sur une réduction du coût de l'irrigation, grâce à:

- des améliorations simples de l'irrigation traditionnelle (marécages et submersions);
- de grands programmes de recherche des eaux souterraines et des eaux de surface pour l'irrigation;
- le soutien aux programmes mis en œuvre par les exploitations et les villages;
- la remise en état des périmètres irrigués modernes;
- le développement de grands périmètres irrigués, à l'aide de dons, lors d'une impossibilité de création de périmètres plus petits et moins onéreux.

**Collecte et stockage de l'eau de pluie pour son utilisation en période de sécheresse:** les techniques simples de collecte de l'eau et de réalimentation de la nappe phréatique incluent: a) introduction de techniques appropriées à partir des pratiques locales de collecte d'eau des régions arides et semi-arides; b) promotion de l'adoption généralisée des techniques de collecte de l'eau par la population locale grâce à des campagnes de motivation et par un effort de formation et de vulgarisation. De plus, dans une région sujette aux inondations, il ne faut pas perdre de vue la prévention à long terme (aménagement de la végétation en amont) et l'assistance immédiate pour la réinstallation et la remise en état des exploitations dans les zones touchées.

**Lutte contre la désertification:** les techniques de stabilisation des dunes et autres méthodes de conservation peuvent être appliquées à moindre frais, sans oublier les programmes à moyen et long termes visant les causes sociales et économiques du problème. Les programmes à moyen terme comprennent souvent une remise en état de la végétation par des activités d'agroforesterie et de régénération du couvert végétal dans le milieu ambiant. Les techniques ne nécessitant aucun travail du sol et les processus de traitement intégré du sol peuvent aider à améliorer la collecte et le stockage de l'eau de pluie; le sous-solage et l'aménagement de mini-terrasses peuvent également être judicieux.

**Systèmes de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes (EMPRES):** la prévention efficace des maladies qui compromettent la production et le commerce des produits d'origine animale est possible grâce à la recherche appliquée, aux alertes rapides et à une réaction rapide et coordonnée. À cet égard, l'EMPRES mis au point par la FAO est extrêmement important.

### 4.3.2. Assistance directe aux populations les plus touchées par l'insécurité alimentaire

Un programme détaillé visant le développement agricole de l'Afrique devrait tenir compte des besoins alimentaires des groupes vulnérables ne pouvant bénéficier immédiatement des programmes généraux de développement agricole. Il ne s'agit pas seulement des victimes des urgences alimentaires (section

précédente), mais également des personnes souffrant souvent de la faim de manière chronique et en situation de fragilité (femmes enceintes, enfants et personnes handicapées). La plupart des pays développés et certains pays en développement, surtout en Asie du Sud et en Amérique latine, ont mis au point des mécanismes de protection pour que ces groupes vulnérables disposent de manière plus systématique de nourriture et/ou d'un soutien en espèces. Il peut s'agir de programmes alimentaires directs et ciblés, tels que les programmes alimentaires scolaires, des programmes de vivres en rémunération du travail qui conjuguent l'aide aux personnes et la construction d'infrastructures utiles (réseaux d'irrigation, réseaux routiers), des programmes de vivres contre formation ou encore des programmes de nutrition maternelle et infantile. Dans certains cas, des modalités de transferts de revenus (bons d'alimentation, rations subventionnées, etc.) sont utilisées pour accroître le pouvoir d'achat de certains ménages. Des programmes plus complets combinant plusieurs de ces éléments peuvent aussi être initiés.

Ces divers mécanismes de protection sont d'une importance cruciale pour les pauvres qui souffrent de la faim, mais ils sont pour l'instant insuffisamment développés en Afrique. Il est important que les investissements pour ces programmes de protection reposent tout d'abord sur le renforcement des capacités nationales existantes; les capacités à plus long terme relatives à d'autres composantes des dispositifs de protection seront développées au fil du temps. Cette approche peut être illustrée par les programmes alimentaires scolaires. Tous les pays d'Afrique ont un système d'éducation primaire développé (même s'il ne couvre pas toujours l'ensemble du pays) qui peut servir de plate-forme pour créer un système de protection sociale des enfants d'âge scolaire. Le PAM a proposé que le développement de ces systèmes soit pris en compte dans le cadre du NEPAD en les étendant, dans le temps, à des programmes de nutrition maternelle et infantile et à d'autres aspects des systèmes de protection sociale. Avec l'expansion des capacités de protection et avec les résultats à long terme obtenus par d'autres composantes du PDDAA, les besoins pour des programmes alimentaires d'urgence devraient progressivement diminuer.

Comme cela a déjà été mentionné, il est souvent important de fournir, parallèlement aux programmes alimentaires, des outils, des semences et d'autres intrants qui permettent aux agriculteurs de parvenir rapidement à l'autonomie en produisant leur propre nourriture. Cet apport qui complète les approvisionnements en vivres peut éviter la liquidation des biens des familles, comme cela est souvent le cas, pour faire face aux difficultés et à la famine.

#### **4.3.3. Programmes de renforcement de la sécurité alimentaire par la production**

Il est également admis qu'un accroissement de la production, notamment celle des denrées de base des petites exploitations, qui augmente alors les disponibilités alimentaires locales peut réduire l'incidence de la sous-alimentation surtout dans les familles pauvres. De même, la production agricole non alimentaire sur les petites exploitations, destinée tant au marché intérieur qu'à l'exportation, peut avoir un impact positif sur la pauvreté rurale: augmentation des revenus agricoles, création d'emplois. Toutefois, pour parvenir rapidement à éradiquer la faim, il faut de plus prendre des mesures complémentaires ciblées pour améliorer l'accès à l'alimentation des populations ne pouvant satisfaire leurs besoins alimentaires à partir de leur propre production et qui n'ont pas les moyens d'acheter ce qui leur faut. La traduction de ces besoins en une demande effective permet non seulement d'améliorer la nutrition (objectif utile en soi) mais aussi de stimuler la croissance agricole intérieure.

Les agriculteurs choisiront d'étendre les superficies cultivées ou d'intensifier la production par le recours à de meilleures pratiques culturales en fonction de leur perception des avantages et des risques potentiels et de leurs capacités d'adoption de systèmes de production intensifiée. Pour faciliter cette adoption, le rôle du gouvernement est de fournir un cadre de politique générale et de mesures d'incitation ainsi qu'une structure institutionnelle et juridique propices à la croissance agricole, de mettre en place des infrastructures favorisant une meilleure compétitivité agricole sur les marchés intérieurs et internationaux et de garantir la fourniture de services d'appui, en particulier de vulgarisation, de recherche et de financement rural. Si ces conditions sont créées, une grande partie de

l'investissement nécessaire à l'accroissement de la production pourra provenir des agriculteurs eux-mêmes, sachant que d'autres agents économiques auront également un rôle important à jouer.

Ces considérations stratégiques sont au cœur du PSSA. Elles sous-tendent aussi d'autres initiatives de développement rural de caractère communautaire, appuyées par des organisations internationales et des ONG, tout en reposant sur l'hypothèse qu'une grande partie des mesures nécessaires pour améliorer la sécurité alimentaire peut et doit être prise et conduite par les pays eux-mêmes. Cependant, certaines solutions relèvent de décisions régionales, telles que celles pour le commerce intrarégional, les normes de sécurité sanitaire des aliments, l'harmonisation des politiques, la lutte contre les maladies et les ravageurs transfrontières et le développement des technologies. En Afrique, les organismes régionaux se développent et cherchent des financements destinés à des programmes régionaux de sécurité alimentaire susceptibles de compléter les PSSA d'envergure nationale. Le NEPAD, en tant qu'initiative panafricaine, peut revêtir une importance particulière comme cadre dans lequel inscrire les aspects plurinationaux de la sécurité alimentaire.

Un programme qui s'efforce d'accroître et de stabiliser, de manière large et durable, la production alimentaire et les revenus par l'intensification et la diversification de la production, de même que par des actions visant à réduire les risques environnementaux et économiques, contribuera de façon significative à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté. La réalisation de ce double objectif suppose une analyse approfondie des problèmes économiques, sociaux, institutionnels et juridiques qui existent aux niveaux local et national, et le règlement de ces problèmes. Pour mettre en place efficacement un tel programme, il faut séparer clairement les tâches et les responsabilités entre les parties prenantes. Cela aidera aussi à déterminer le niveau des efforts que les différents partenaires (gouvernements, secteur privé, agriculteurs et partenaires du développement) devront consentir.

#### **4.4. Programme spécial pour la sécurité alimentaire en Afrique**

Les pays membres de la FAO ont adopté le PSSA pour manifester qu'ils étaient convaincus de la nécessité d'un programme mettant les communautés rurales pauvres en position d'améliorer la production, le revenu des exploitations agricoles et la sécurité alimentaire locale. Ce programme est brièvement décrit ci-après en tant qu'exemple d'une approche qui devrait animer tout programme visant l'objectif du SMA: diviser par deux le nombre de personnes sous-alimentées avant 2015.

Le PSSA a été lancé en 1994 et le concept auquel il répond a été approuvé par le SMA en novembre 1996. Son objectif général est d'aider les pays en développement, et en particulier les PFRDV, à améliorer la sécurité alimentaire des ménages et de la nation sur des bases économiques et environnementales saines et durables, tout en s'efforçant de promouvoir l'équité sociale et d'améliorer les moyens d'existence des femmes et des ménages pauvres. La réalisation de ces objectifs passe principalement par le renforcement des pouvoirs des groupements de petits agriculteurs pour obtenir un accroissement rapide de la productivité et atténuer la variabilité annuelle de la production, contribuant ainsi à un meilleur accès aux denrées alimentaires au niveau des familles, des communautés et des marchés locaux.

Formulé et mis en œuvre sous l'égide des pouvoirs publics, le PSSA doit s'entendre comme partie intégrante des stratégies nationales de sécurité alimentaire adoptées par beaucoup de pays à la suite du SMA. À ce jour, le PSSA est opérationnel dans 68 pays, dont 38 pays africains; il a été formulé ou est en cours de formulation dans 16 autres pays, dont 6 pays africains.

Le PSSA est un programme souple qui répond aux possibilités locales et englobe des processus d'apprentissage progressifs et itératifs, ainsi que des mécanismes de réorientation pendant la durée de ses activités. Ces caractéristiques signifient que le PSSA ne saurait être un canevas. Mis en œuvre au niveau des pays, ce sont les pays qui en sont maîtres plutôt que la FAO, et bien que le programme s'appuie sur le cadre proposé et sur l'expérience accumulée par l'Organisation, il est dûment adapté aux réalités de chaque nation et intégré dans ses stratégies. Son appropriation par les pays est mis en

évidence par les investissements considérables, en nature et en espèce, que font les pays eux-mêmes: par exemple, la création de fonds fiduciaires importants à partir de ressources propres. Les contributions volontaires des donateurs sont également significatives et la FAO a souvent servi d'intermédiaire pour établir des accords entre les pays développés et les pays en développement.

Le PSSA est mis en œuvre par étapes, en commençant par des activités pilotes réalisées sur quelques sites (phase I), puis progressivement étendues pour acquérir une expérience dans toutes les principales zones agroécologiques du pays (élargissement de la phase I). À partir de cette expérience et de celle d'autres programmes et projets pertinents, les gouvernements sont invités à prendre l'initiative de la formulation et du lancement d'un programme de sécurité alimentaire au niveau national (phase II).

La phase I suppose le recrutement de groupes volontaires de petits agriculteurs sur un nombre limité de sites. Au fur et à mesure, l'expérience acquise et les bonnes pratiques développées sont diffusées sur un nombre croissant de sites. En fonction des besoins et des possibilités locales identifiés, cette première phase comporte en général quatre composantes complémentaires portant sur la plupart des aspects du développement agricole, à savoir:

- *Gestion de l'eau et des sols*: grâce à des mesures palliatives des insuffisances et/ou de l'excès d'eau par des méthodes peu coûteuses d'irrigation, de collecte d'eau, de drainage et par des systèmes d'exploitation des terres améliorant leurs conditions physiques, chimiques et biologiques et évitant leur érosion.
- *Accroissement de la productivité*: soutenue par des actions d'amélioration de la productivité des terres et de la main-d'œuvre de manière durable, notamment par l'adoption de variétés améliorées adaptées aux conditions locales, de systèmes intégrés de lutte contre les ravageurs et de gestion des nutriments (utilisation minimale d'intrants achetés) et de techniques après récolte améliorées.
- *Diversification agricole*: par le biais d'interventions pour améliorer la nutrition et le revenu des ménages et pour les protéger contre les risques; ces actions sont centrées au départ sur l'élevage d'animaux à cycle de reproduction court (volailles, ovins, caprins, lapins, abeilles), en veillant à doter les agriculteurs de méthodes pour éviter les maladies et améliorer la nutrition animale. Selon les besoins, un soutien est également accordé aux pêches et à l'aquaculture artisanale. L'encadré 9 traite les activités économiques non agricoles susceptibles de compléter les revenus agricoles; l'encadré 10 s'attache aux questions spécifiques des pêches et des forêts.
- *Étude participative des contraintes socioéconomiques*: qui limitent la rentabilité et la sécurité alimentaire des exploitations agricoles, freinent l'équité sociale et font obstacle à l'exécution du programme à une plus grande échelle. Ce processus, associé à des évaluations participatives des résultats, apporte une contribution au suivi et à l'évaluation de l'impact du programme, encourage l'identification de solutions autonomes et aide à formuler et à ajuster la seconde phase du programme ainsi que les stratégies nationales.

L'accent placé sur la maîtrise de l'eau est particulièrement intéressant pour l'Afrique car c'est elle qui a le moins recours à l'irrigation parmi toutes les régions et, à moins d'étendre les superficies irriguées en y associant des méthodes efficaces de gestion de l'eau, la productivité aura peu de chances d'augmenter. Il va de soi que l'investissement dans l'irrigation sera d'autant plus rentable qu'il sera combiné à l'utilisation de techniques améliorées et d'intrants contribuant à accroître la productivité. L'encadré 11 présente un intrant important, l'énergie agricole, pour la production agricole et sa contribution potentielle aux moyens de subsistance.

Au fur et à mesure que le PSSA est élargi à de nouvelles communautés, la gamme des composantes et des produits s'étend elle aussi pour répondre aux attentes croissantes des participants et pour lever les contraintes à une production accrue, telles que celles liées à l'approvisionnement en intrants, à l'entreposage, à la commercialisation, au financement. Les communautés sont invitées à s'attaquer aux problèmes liés aux inégalités d'accès à la nourriture au sein du groupe, en privilégiant les personnes vulnérables: les femmes (veuves notamment), les enfants (orphelins en particulier), les personnes âgées et les malades. Cette approche intégrée des problèmes de sécurité alimentaire peut aboutir à la création de projets gérés par la communauté, tels que les programmes de jardins potagers scolaires.

### Encadré 9: Diversification des revenus ruraux: possibilités de revenus non agricoles

Bien que la population rurale soit souvent dénommée la population agricole, il est rare qu'elle ne se consacre qu'à l'agriculture. Les ménages des petites exploitations gèrent le plus souvent un portefeuille complexe d'activités: la diversification des activités est la norme. Partout en Afrique, dans les zones rurales, la plupart (plus de la moitié dans certains pays) des revenus et des emplois sont d'origine non agricole. Les motifs conduisant à la pratique de ces activités sont multiples: gains potentiels élevés, gestion des liquidités, répartition des risques. Sur les terres marginales, au Sahel par exemple, où les risques agricoles sont élevés, la gestion de ces risques se fonde sur les activités non agricoles, y compris migratoires. Les pauvres font aussi ce choix parce que l'agriculture ne leur garantit pas la survie.

Dans les familles rurales, les activités non agricoles sont à forte prépondérance liées à l'agriculture: transformation et commercialisation des produits, transport, fabrication et réparation des outils et du matériel agricole. On oublie souvent qu'une économie agricole dynamique forme l'épine dorsale d'un secteur non agricole actif. En raison de leur effet multiplicateur, les activités non agricoles devraient être davantage promues pour le développement des petites exploitations plutôt que les grandes exploitations ou l'industrie. En effet, les petits exploitants affecteront les revenus supplémentaires aux biens et aux services produits localement, élargissant ainsi les emplois locaux, notamment pour les femmes et les jeunes. Réciproquement, les activités non agricoles, notamment de transformation, de transport, de commercialisation des produits agricoles, sont à même de stimuler la croissance du secteur agricole. Dans l'actuelle situation du marché à laquelle sont confrontés les petits agriculteurs, ceci est d'autant plus vrai puisque les activités non agricoles peuvent, au niveau local, générer une valeur ajoutée à la production au bénéfice du prix final.

Pour exploiter les possibilités d'activités et d'emplois non agricoles rémunérateurs, la population rurale pauvre connaît des problèmes particuliers: capital humain et social limité, accès insuffisant aux marchés, absence de crédit pour le travail et l'investissement. Même si des activités sont entreprises, du fait de ces limites, les gains sont restreints et instables. Les stratégies ciblant cette population par la promotion d'activités rurales non agricoles demandent des actions relatives aux ressources humaines, au crédit rural, à la commercialisation et aux infrastructures.

*Sources:* Divers documents du FIDA.

### Encadré 10: Considérations spécifiques aux pêches et aux forêts

**Pêches:** la pêche non responsable dans les eaux territoriales se traduit souvent par des prises qui dépassent souvent la capacité de stockage et de recharge. En Afrique, les pêches lacustres offrent une variété d'emplois et de possibilités de revenus, tout comme les pêches côtières artisanales. Certains lacs et cours d'eaux sont toutefois infestés par des plantes aquatiques limitant les prises. En outre, la diminution de la biodiversité locale au profit d'espèces exotiques peut avoir de graves conséquences. De sérieux problèmes de manutention après récolte, de stockage et de distribution réduisent la distribution dans les zones urbaines et l'accès aux marchés extérieurs, maintenant les revenus des pêcheurs à un niveau qui potentiellement pourrait être plus élevé. Avec le déclin des stocks sauvages et l'absence de gestion adéquate en temps opportun, les conditions d'existence des ménages de pêcheurs sont compromises. Le développement de l'aquaculture (encore à ses balbutiements en Afrique) peut alors être une solution. L'Afrique doit pouvoir réduire sa forte dépendance vis-à-vis des prises traditionnelles (ne répondant pas toujours à la demande croissante) par l'aquaculture, tant pour l'alimentation que pour les revenus et l'emploi. Pour la pêche hauturière, la plupart des pays africains n'ont pas encore la capacité de faire face à la concurrence des navires de pêche étrangers et ce, même dans leurs zones économiques exclusives légales.

**Forêts:** les forêts, y compris les produits forestiers non ligneux, sont utilisées principalement pour la subsistance ou pour les échanges de faible valeur (comme le bois de chauffage). Elles offrent néanmoins de nombreuses possibilités de revenus et d'emplois, par exemple, dans le commerce du bois de chauffage, l'artisanat, l'écotourisme. L'exploitation sauvage des forêts a détruit la diversité biologique tout en ne donnant lieu qu'à une faible contrepartie économique. L'absence d'activités ajoutant une valeur à la transformation des produits et l'importance réduite du commerce et des services liés aux produits forestiers ont restreint la contribution des forêts au développement économique et remis en question leur importance. L'utilisation industrielle des produits forestiers a été couronnée de succès avec la mise en valeur des plantations des pays à faible couvert forestier (comme l'Afrique du Sud), rendant ces pays premiers exportateurs de produits forestiers transformés, alors que les pays ayant une importante couverture forestière exportent des grumes ou du bois de faible valeur.

La faible productivité de l'agriculture entraîne un déboisement extensif afin d'étendre les terres pour accroître la production vivrière et satisfaire aux besoins grandissants dus à la croissance démographique. Ceci est aggravé par la difficulté d'introduction de pratiques agroforestières dans les exploitations agricoles pour diversifier les moyens d'existence et encourager l'adoption de systèmes de production durable. Du fait de la productivité réduite des forêts, des superficies importantes sont déboisées pour couvrir la demande de bois de chauffage et d'autres denrées de base. Le déboisement rapide des forêts et des terres forestières des bassins versants accentue, en amont, l'érosion des sols, et en aval, parfois, l'envasement des barrages destinés à l'irrigation et à la production d'énergie hydroélectrique, avec en plus à long terme des pertes économiques pour plusieurs pays.

*Source:* Informations tirées de: Situation des forêts du monde; Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture; FAO.

### Encadré 11: Énergie et mécanisation agricoles

La possibilité de disposer de quantités suffisantes d'énergie constitue l'un des fondements de la croissance de la production agricole. L'Afrique cherchant à augmenter sa production, ses besoins énergétiques vont parallèlement augmenter, de sorte qu'au lieu d'être tributaire de la main-d'œuvre, elle utilisera davantage d'animaux de trait ou d'engins mécanisés en fonction des circonstances. Toute augmentation de la production agricole (obtenue par une extension des surfaces, une intensification des cultures ou par une augmentation des rendements) exige des quantités d'énergie supplémentaires, si ce n'est en raison de l'application des technologies, tout au moins pour manutentionner et transformer des volumes accrus. Il en va de même pour les systèmes d'amélioration des terres (construction de terrasses, systèmes de drainage et d'irrigation) et les techniques de conservation des sols et de récolte de l'eau. Un changement de la composition des intrants énergétiques pour l'agriculture se traduira par une modification de l'offre ou de la demande ou de l'une et de l'autre.

À l'échelle mondiale, on trouve, une des extrêmes, les cas où la main-d'œuvre constitue la principale force de travail; ce sont des pays en développement où le PIB par habitant est faible (moins de 1 000 dollars EU), l'économie dominée par l'agriculture, les superficies irriguées et cultivées restreintes et les superficies cultivées par habitant réduites (0,5-0,7 ha). Ensuite, il y a les cas où les animaux de trait (bœufs essentiellement) constituent une source d'énergie importante ou prépondérante; ce sont des pays où les revenus sont plus élevés, le degré d'intensité des cultures (pluviales ou irriguées) plus haut et la superficie irriguée (mais non la superficies non irriguée) plus grande. Il apparaît que l'utilisation d'animaux n'écarte pas la main-d'œuvre. À l'autre extrême, on trouve des situations où les systèmes de culture mécanisés sont majoritaires, ce sont généralement les pays où le PIB par habitant est élevé (plus de 3 000 dollars EU), la moitié de la population active est agricole, les superficies cultivées par habitant sont relativement importantes (1 à 2 hectares). En Afrique subsaharienne, la main-d'œuvre domine, notamment en Afrique centrale et de l'Ouest où respectivement 85 et 70 pour cent des superficies sont cultivées manuellement. En Afrique de l'Ouest et de l'Est, le recours aux animaux de trait est important même si la main-d'œuvre continue de représenter une importante force de travail. L'utilisation de tracteurs est de plus en plus courante en Afrique australe, dominante ou en passe de le devenir rapidement en Afrique du Nord (mécanisation de l'agriculture irriguée et de plus en plus de l'agriculture pluviale).

D'ici à 2030, des changements interviendront mais, selon les hypothèses actuelles sur le développement de l'agriculture, dans les deux tiers des pays d'Afrique subsaharienne, ils ne devraient pas être notables. En Afrique de l'Est, les maladies, la sécheresse et le vol de bétail ont considérablement réduit le cheptel des animaux de trait, privant l'agriculture d'une source d'énergie essentielle. En Afrique de l'Est et australe notamment, le HIV/SIDA aura des répercussions sur la force de travail disponible; dans les pays où un remplacement de la main-d'œuvre par des animaux de trait était prévu, une perte de 20 pour cent de la force de travail est anticipée d'ici à 2020. Le HIV/SIDA aura donc pour conséquence d'obliger impérativement les pays touchés à modifier leurs sources d'énergie agricole pour pallier les graves pénuries de main-d'œuvre aux périodes clefs des campagnes agricoles. L'urbanisation peut aussi entraîner des changements en privant le secteur agricole d'une partie de sa force de travail et en portant, peut-être, à la réaffectation des salaires et de la main-d'œuvre restante.

*Sources:* Extraits de deux documents: a) *Farm Power and Mechanisation*. Clare Bishop-Sambrook. Draft contribution to *FAO Agriculture mondiale: Horizon 2015/2030*, FAO, Rome; b) *Global Farm Power Assessment Study, Interim Report*. Clare Bishop-Sambrook, janvier 2001, FAO, Rome.

La mise en œuvre des activités pilotes tire de plus en plus avantage de l'initiative de la coopération Sud-Sud, lancée en 1996, pour permettre aux pays en développement de bénéficier de l'expérience acquise par d'autres pays en développement plus avancés. Jusqu'ici, 22 des 26 accords de coopération Sud-Sud ont été signés par des pays africains; ces accords portent sur la collaboration entre pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes.

Le suivi en situation montre que les activités de terrain ont déjà donné des résultats encourageants: les agriculteurs, hommes et femmes, ont appris et adopté des techniques efficaces et peu onéreuses en un laps de temps relativement bref, obtenant ainsi de meilleurs résultats agricoles et garantissant davantage leur sécurité alimentaire et leurs moyens d'existence<sup>37</sup>. D'importantes leçons sur les actions conduites avec les plus démunis peuvent être tirées des programmes antérieurs au PSSA ou d'interventions ne relevant pas forcément de cette appellation; ainsi l'expérience du FIDA en Afrique

<sup>37</sup> FAO. 2002. *Évaluation indépendante du Programme spécial pour la sécurité alimentaire*. Rome.

fournit des informations intéressantes sur la façon de stimuler le développement des communautés à partir d'activités dans le domaine agricole et rural.

Alors que la phase pilote du PSSA se concentre sur les questions de sécurité alimentaire combinées à celles des moyens d'existence des ménages et des communautés, la deuxième phase, qui traite les mêmes questions, s'ancre au niveau national pour ouvrir la voie à un changement d'échelle. Cette seconde phase doit être préparée sous la responsabilité du pays en y engageant toutes les entités (nationales et internationales) qui œuvrent sur ces questions. Sa préparation est intégrée au processus de formulation et d'actualisation du document national sur la stratégie pour la réduction de la pauvreté. Son programme est axé sur la réforme des politiques agricoles et rurales dans le but de surmonter les contraintes macroéconomiques et institutionnelles; il doit inclure un plan d'investissement de financement des améliorations sur les exploitations à l'initiative des communautés, et des modes de résolution des contraintes physiques et infrastructurelles, ainsi que des projets susceptibles d'être financés. L'objectif ultime est d'assurer la mise en place d'un cadre macroéconomique, institutionnel et politique qui soit à la fois:

- propice à l'apport de réponses aux demandes relatives à la production, au stockage, à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles et à un élargissement de l'accès aux denrées alimentaires;
- favorable à l'accroissement des investissements publics et privés dans les activités et les services agricoles;
- porteur d'une augmentation des revenus ruraux et d'une amélioration des moyens d'existence.

#### **4.5. Besoins de financement**

L'expérience du PSSA permet d'estimer que les mesures pour donner à une famille pauvre agricole les moyens d'investir pour atteindre un niveau satisfaisant de sécurité alimentaire reviennent pour les services publics à environ 500 dollars EU, réparties différemment selon les pays, mais qui de façon générale comprennent:

- Un investissement initial de 300 à 400 dollars EU pour des intrants agricoles améliorés (semences et engrais), des petits ouvrages sur l'exploitation, un matériel peu coûteux, tel que des pompes à pédale, et des animaux reproducteurs (volaille, chèvres). Les fonds pour ces dépenses peuvent être avancés en échange d'une contribution en main-d'œuvre des agriculteurs et à condition que soit déposé, une fois la production en hausse, un montant équivalent dans un fonds renouvelable géré par la communauté et destiné à des investissements dans les exploitations et les communautés (exemple: jardins scolaires), assurant ainsi la durabilité financière du programme.
- La fourniture de services d'appui d'un coût variant entre 30 et 50 dollars EU par famille. Ces services sont fournis par des vulgarisateurs, des animateurs ou des ONG qui recourent à des démarches participatives pour que les groupements d'agriculteurs soient à même de diagnostiquer les problèmes, d'identifier les besoins et les possibilités d'investissement (notamment activités de transformation agricole à l'échelle de l'exploitation ou de la communauté), d'expérimenter des méthodes novatrices et d'acquérir des connaissances et des compétences voulues pour améliorer leur production et leurs moyens d'existence. L'épargne constituée par les groupements d'agriculteurs, à partir du revenu des parcelles de démonstration et d'expérimentation, gérée en commun doit garantir la durabilité des services d'appui, dont leur paiement.
- Des fonds sont nécessaires pour couvrir les coûts de mise en place d'une politique et d'un environnement institutionnel porteurs aux niveaux national et régional dont les coûts sont évalués entre 50 à 100 dollars EU par famille.

L'efficacité de ces investissements pour le développement des exploitations et les services connexes dépendra, bien entendu, des investissements complémentaires consentis en amont, à savoir dans l'irrigation, la conservation des sols, les routes et autres équipements ruraux (détaillés aux chapitres 2

et 3). Elle dépend aussi des investissements dans l'infrastructure de soutien en amont et en aval pour la production agricole irriguée et pluviale. Pour l'élevage et les pêches, les investissements comprennent les centres de recherche appliquée, les centres de multiplication des semences, les installations de reproduction des animaux et des poissons, les stocks de reproducteurs pour les volailles, les fabriques d'aliments pour animaux, les pépinières, les installations de transformation (comme les abattoirs, les conserveries), les entrepôts, les marchés locaux et d'exportation, et autres. Ces installations devraient être gérées essentiellement par le secteur privé ou, le cas échéant, par le secteur public et les autorités municipales. L'efficacité du programme sera également accrue en fonction de la capacité des gouvernements à mettre en place des dispositifs de sécurité destinés à ouvrir plus largement l'accès aux vivres, ce qui aura pour effet de stimuler les marchés locaux. À long terme, toute amélioration devra être étayée par des sciences et des techniques diffusées et adoptées par les agriculteurs. Le chapitre 5 présente quelques propositions visant à renforcer les capacités de recherche-développement de l'Afrique dans le secteur agricole.

De tels programmes doivent être menés à très grande échelle pour avoir un impact significatif sur la faim et la pauvreté. À titre estimatif et pour donner une idée globale des coûts, il faudrait toucher 15 millions de ménages en Afrique d'ici 2015, soit l'équivalent de 100 millions de personnes, soit l'équivalent de la moitié du nombre de personnes souffrant actuellement de sous-alimentation. Les estimations de coûts par pays et par sous-région sont basées sur les chiffres relatifs à la sous-alimentation que donne le rapport sur l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde (SOFI) 2001. Le coût total d'un programme d'échelle continentale, basé sur une approche communautaire, et visant à améliorer l'efficacité de la petite agriculture serait de l'ordre de 7,5 milliards de dollars EU, dont 6,5 milliards pour les programmes nationaux d'investissement et de services d'appui aux exploitations et 1 milliard pour les programmes régionaux (Tableau annexe 8). Le tableau annexe 6 donne l'estimation détaillée des coûts totaux et leur ventilation annuelle probable, indiquant une augmentation des engagements annuels qui devraient passer d'environ 320 millions de dollars EU en 2002 à 600 millions de dollars EU en 2015.

#### **4.6. Programmes régionaux pour la sécurité alimentaire**

Si la plupart des interventions nécessaires à l'accroissement de la sécurité alimentaire devront s'intégrer dans des stratégies nationales, il reste cependant que l'obtention effective de la sécurité alimentaire demandera aussi que les contraintes régionales et mondiales soient levées. Par conséquent, les OER d'Afrique ont choisi de préparer et de mobiliser des ressources pour mener des programmes régionaux pour la sécurité alimentaire (PRSA).

Les programmes élaborés par ces organismes régionaux: l'Union du Maghreb arabe (UMA), la Communauté des États Sahélo-Sahariens (CEN-SAD), la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Autorité intergouvernementale sur le développement (IGAD), la Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), en collaboration avec la FAO, complètent et renforcent les politiques et les programmes nationaux ancrés sur les questions de caractère régional. Dans la plupart des cas, les PRSA traitent trois principaux volets:

- facilitation du commerce;
- politiques agricoles;
- appui aux PSSA pour accroître la production et la productivité.

Le poids relatif de chacune des composantes varie selon les organisations en fonction des caractéristiques naturelles, sociodémographiques, économiques, agricoles et de la situation de la sécurité alimentaire dans les pays membres.

#### **4.6.1. *Facilitation du commerce***

Il est escompté que la facilitation du commerce et l'accès au marché contribuent à l'abaissement de la variabilité des approvisionnements alimentaires et à la création de revenus grâce à la croissance des échanges. Les mesures dans ce domaine devraient favoriser des spécialisations locales et nationales en développant la concurrence et permettre à chacun des pays membres des OER de mieux tirer parti de son avantage comparatif. Les activités des PRSA devraient notamment porter sur les SPS et les OTC, promouvoir l'adoption des normes internationales du *Codex alimentarius* et poursuivre la réduction et l'harmonisation des mesures tarifaires. Des mesures spécifiques devraient être adoptées, notamment en faveur des petits agriculteurs et des groupes vulnérables. Dans une certaine mesure, cela supposera d'appréhender dans une perspective nouvelle les questions commerciales.

Certaines actions spécifiques pour faciliter le commerce devront être entreprises: programmes de développement de produits, mesures transitoires en réponse à la libéralisation du commerce en cours, mesures compensatoires en réponse à l'émergence de nouvelles tendances sur le marché mondial des produits de base et dans l'environnement commercial. Elles devront viser à accroître la capacité de chaque pays membre de l'OER pour être partie prenante du processus de mondialisation dans la perspective d'assurer la sécurité alimentaire, d'ouvrir des débouchés commerciaux aux produits agricoles pour approvisionner les marchés intérieurs et extérieurs et d'insérer les petits agriculteurs dans le nouvel environnement économique.

#### **4.6.2. *Harmonisation des politiques agricoles***

Il est indispensable pour la sécurité alimentaire et un développement rural harmonieux que soient mises en place des politiques systématiques de sécurité alimentaire et de développement agricole à l'échelon national et des stratégies correspondantes à l'échelon régional. Les plans régionaux, dans la plupart des cas, devront apporter aux pays membres un appui pour une meilleure définition des axes prioritaires des plans d'action, bénéficiant à toutes les parties, sur la base des avantages comparatifs de chacun et de l'identification de politiques dont le succès dans un pays donné dépend de la collaboration et de l'appui des autres. Cette action pourrait aussi contribuer à l'harmonisation des politiques ayant trait aux facteurs transfrontaliers, comme les maladies et les ravageurs ou à l'utilisation durable des ressources naturelles transfrontalières (ressources en eau et pêches, par exemple), ainsi qu'à la mobilisation de ressources pour lever les contraintes régionales pesant sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et le développement rural.

#### **4.6.3. *Appui aux PSSA pour une production et une productivité accrues***

Les efforts nationaux visant à améliorer les programmes régionaux seront d'autant plus efficaces qu'ils chercheront à traiter des questions régionales de manière à accroître la capacité des petits pays de tirer bénéfice de la force d'un groupe, de réaliser des économies d'échelle par le commerce au sein du groupe, et de stimuler la collaboration dans les secteurs déterminants pour la sécurité alimentaire, l'agriculture et le développement rural.

La pleine exécution des PRSA, à une échelle permettant de réduire de moitié le nombre des personnes sous-alimentées, nécessiterait l'apport d'environ 1 milliard de dollars EU pour les neuf OER africaines au cours des 13 années à venir.

Le détail des besoins annuels de financement figure au tableau annexe 7. Lors de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique (Le Caire, février 2002), les États membres faisant partie d'OER ont décidé de mobiliser des ressources pour l'exécution des PRSA dans le cadre du NEPAD.

#### 4.7. NEPAD et amélioration de la sécurité alimentaire

Le NEPAD offre à l'Afrique une approche potentiellement efficace pour réaliser l'objectif du SMA, à savoir réduire de moitié le nombre des personnes sous-alimentées d'ici à 2015. Mais il faudra pour y parvenir mettre hardiment en œuvre des programmes ambitieux dans l'avenir immédiat, en exhortant l'Afrique à accroître sa capacité de préparation et de réponse aux crises alimentaires et agricoles résultant des catastrophes, et se lancer simultanément dans des investissements à long terme dans la sécurité alimentaire s'inscrivant dans le cadre des stratégies nationales de réduction de la pauvreté. Ces dernières devront accorder un rang de priorité élevé au développement agricole et rural. Les OER d'Afrique continueront sans nul doute à coopérer avec les donateurs et les institutions internationales qui s'efforcent d'aider l'Afrique à réaliser ses objectifs de sécurité alimentaire.

Un facteur de succès déterminant sera l'instauration de partenariats: le NEPAD doit encourager ce mode de coopération à l'appui des programmes de sécurité alimentaire tant en Afrique qu'entre l'Afrique et la communauté internationale. Dans les pays, les gouvernements, le secteur commercial privé et la société civile (y compris les organisations communautaires de base) doivent trouver des modalités efficaces de coopération au bénéfice de toutes les parties. Sur le plan international, des partenariats analogues doivent aussi être noués, associant organismes de financement et d'assistance technique, sources de financement des secteurs public et privé, partenaires bilatéraux et multilatéraux. Ces partenariats doivent mobiliser les énergies sur des engagements à long terme: l'insécurité alimentaire en Afrique ne sera pas résolue en une campagne, ni par des actions ponctuelles menées indépendamment d'un cadre général durable.

Le NEPAD peut juger important de recourir à des partenariats pour agir, avec la participation active de diverses institutions africaines et internationales, dans les domaines suivants:

- la coopération pour la planification et le renforcement de la capacité de préparation et de réponse aux problèmes alimentaires et agricoles résultant des catastrophes;
- l'appui aux gouvernements pour la mise à jour des stratégies nationales pour l'alimentation et l'agriculture, en associant celles-ci aux stratégies nationales de réduction de la pauvreté;
- l'aide aux gouvernements pour la mise en place d'un environnement politique, juridique et institutionnel porteur de solutions au problème de l'insécurité alimentaire;
- le soutien aux gouvernements et aux organismes régionaux en vue du renforcement des systèmes d'information et d'alerte rapide sur l'insécurité alimentaire pour permettre un meilleur ciblage;
- l'élargissement progressif des programmes de sécurité alimentaire dans les pays participants pour engager un nombre croissant de communautés rurales et périurbaines dans l'expansion de la production agricole et l'amélioration de la sécurité alimentaire;
- l'assistance aux pays et aux OER pour la définition et l'élaboration de programmes spécifiques d'investissement dans le développement agricole et rural, en privilégiant le renforcement de la sécurité alimentaire, conformément aux stratégies nationales et régionales relatives à l'alimentation et à l'agriculture telles qu'elles auront été mises à jour;
- la contribution à la mobilisation des ressources requises;
- le renfort technique accru aux organismes régionaux pour soutenir leur capacité à traiter les questions d'envergure régionale de l'insécurité alimentaire et à mettre en œuvre les PRSA;
- le conseil aux pays membres pour concevoir et mettre en place des programmes orientés vers l'action pour promouvoir l'esprit d'entreprise parmi les petits agriculteurs, ainsi que l'émergence d'un secteur privé qui pourrait prendre en main la plupart des activités en amont et en aval dans le domaine du développement agricole.

## Chapitre 5

### Recherche agricole, diffusion et adoption des technologies

#### 5.1. Défi

En Afrique, les responsables politiques et scientifiques ont retenu comme objectif, pour les 20 prochaines années, une augmentation annuelle de 6 pour cent de la production agricole. Le renforcement de l'ensemble des facteurs nécessaires à une meilleure productivité devrait avoir une incidence d'environ 3 pour cent, les 3 pour cent restants provenant de l'accroissement des investissements. Un taux annuel de croissance de 3 pour cent de la productivité reste néanmoins un défi (dans aucune région du globe n'a été enregistrée une telle progression sur une longue période: les taux les plus favorables étant de 2,5 pour cent par an). Cette croissance escomptée demandera donc des investissements importants dans la recherche agricole, la vulgarisation et la formation et exigera parallèlement des réformes institutionnelles pour accroître la rentabilité de ces investissements.

Ce chapitre propose de nouvelles orientations qui permettront un financement accru et plus stable des institutions et des programmes de recherche. Il recommande aussi des réformes institutionnelles pour encourager un système pluraliste et intégré de la recherche agricole, de la vulgarisation et de la formation qui soit adapté aux agriculteurs, à l'agroindustrie, aux consommateurs et aux autres parties prenantes. Les propositions élaborées à partir des leçons tirées du Programme spécial pour la recherche agricole en Afrique (SPAAR), des actions de la FAO ainsi que du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) et autres, permettront de donner un nouveau souffle à la recherche agricole en Afrique.

En plus d'un plan de réformes, ce chapitre attire l'attention sur des thèmes spécifiques de la recherche. Le programme de recherche du NEPAD se donne quatre thèmes qui ensemble serviront à vérifier l'hypothèse centrale selon laquelle *«la conservation des sols et l'efficacité de leur utilisation et des autres ressources naturelles ne seront optimisées qu'avec des règles de marché ainsi qu'avec des politiques et des institutions orientées vers la productivité»*. Ces quatre thèmes sont les suivants:

- Gestion intégrée des ressources naturelles (liée au chapitre 2);
- Gestion souple du matériel génétique approprié (importance à long terme, chapitre 4);
- Développement de réseaux de commercialisation durables (essentiels pour l'atteinte des objectifs du PSSA, chapitre 4);
- Politiques pour une agriculture durable (besoin important signalé dans tous les chapitres).

En outre, un thème transversal est envisagé:

- Renforcement des capacités scientifiques.

L'idée force du PDDAA (Chapitres 2 et 4) est de mettre l'accent sur les investissements et les interventions susceptibles de modifier rapidement la crise de l'Afrique par l'augmentation de la production en s'appuyant sur les technologies, les capacités, les politiques et le cadre institutionnel existants. Le potentiel africain de production et d'échanges peut être exploité grâce à l'amélioration des conditions et cet objectif doit s'inscrire dans les priorités à long terme du développement agricole.

Parmi les conditions favorables, le recours à des technologies appropriées dérivées de la recherche-développement et à des moyens efficaces pour en assurer l'adoption est essentiel. La réunion des ministres africains de l'agriculture (Rome, 9 juin 2002) a recommandé, en tenant compte de ces considérations, que la recherche agricole soit incorporée au PDDAA et a suggéré que d'autres mesures soient prises pour qu'elle puisse jouer son rôle.

## 5.2. Situation actuelle

### 5.2.1. Productivité agricole faible et en déclin

Contrairement à la situation des autres régions du monde, en Afrique la productivité de l'agriculture par travailleur a baissé au cours des 20 dernières années; elle était en moyenne de 365 dollars EU au cours des années 90 (dollars EU constants de 1995) alors qu'en 1980 elle était de 424 dollars EU, soit un recul de 12 pour cent. Le revenu moyen par habitant a également stagné dans les années 90, il est tombé de 629 dollars EU en 1980 à 540 dollars (dollars EU constants de 1995). L'augmentation de la productivité de l'agriculture par travailleur peut contribuer de manière appréciable à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté en créant des excédents qui peuvent être utilisés dans des activités agricoles et non agricoles. La plupart des pays du globe qui se sont développés rapidement au cours des 50 dernières années ont connu de fortes hausses de la productivité agricole par travailleur.

Dans plusieurs pays d'Afrique, les rendements agricoles de nombre de cultures sont restés stables ou ont décliné. Il est notable que les rendements des principales céréales vivrières, des tubercules et des légumineuses (maïs, mil, sorgho, ignames, manioc et arachides) n'ont pas bougé depuis 1980. La moyenne des rendements de céréales est de 1 120 kg/ha contre 2 067 kg/ha dans le reste du monde. La faible productivité a gravement entamé la compétitivité des produits agricoles africains sur les marchés mondiaux (la part de l'Afrique dans les échanges agricoles mondiaux a chuté, passant de 8 pour cent en 1965 à 3 pour cent en 1996). Elle est due à des investissements réduits dans tous les facteurs de production et dans des modes avantageux d'utilisation des ressources disponibles. Pour pallier ces difficultés, l'Afrique devra investir davantage dans le secteur agricole et de façon significative, ce qui suppose que ces investissements offrent un plus grand intérêt.

### 5.2.2. Accroissement des dépenses affectées à la recherche et à la vulgarisation agricoles

L'augmentation des dépenses pour la recherche et la vulgarisation agricoles peut stimuler de manière décisive la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Les investissements dans ces domaines sont cruciaux si l'on veut une productivité agricole accrue et partant une stimulation de la croissance, une création de revenus et une réduction de la pauvreté. Une meilleure productivité peut déclencher la croissance en augmentant les revenus des producteurs qui ensuite affecteront leurs ressources à l'acquisition de biens et de services non commerciaux, comme le logement. Selon des études effectuées en Afrique, une augmentation de 1 dollar EU des revenus agricoles se traduit par une majoration de 2 à 3 dollars EU du pouvoir d'achat des ménages. En réduisant le prix des denrées alimentaires, la croissance de la productivité agricole augmente le pouvoir d'achat et les revenus réels des consommateurs. La hausse des revenus agricoles peut aussi aider à réduire le taux de malnutrition infantile équivalent à environ la moitié du taux de la croissance de la productivité.

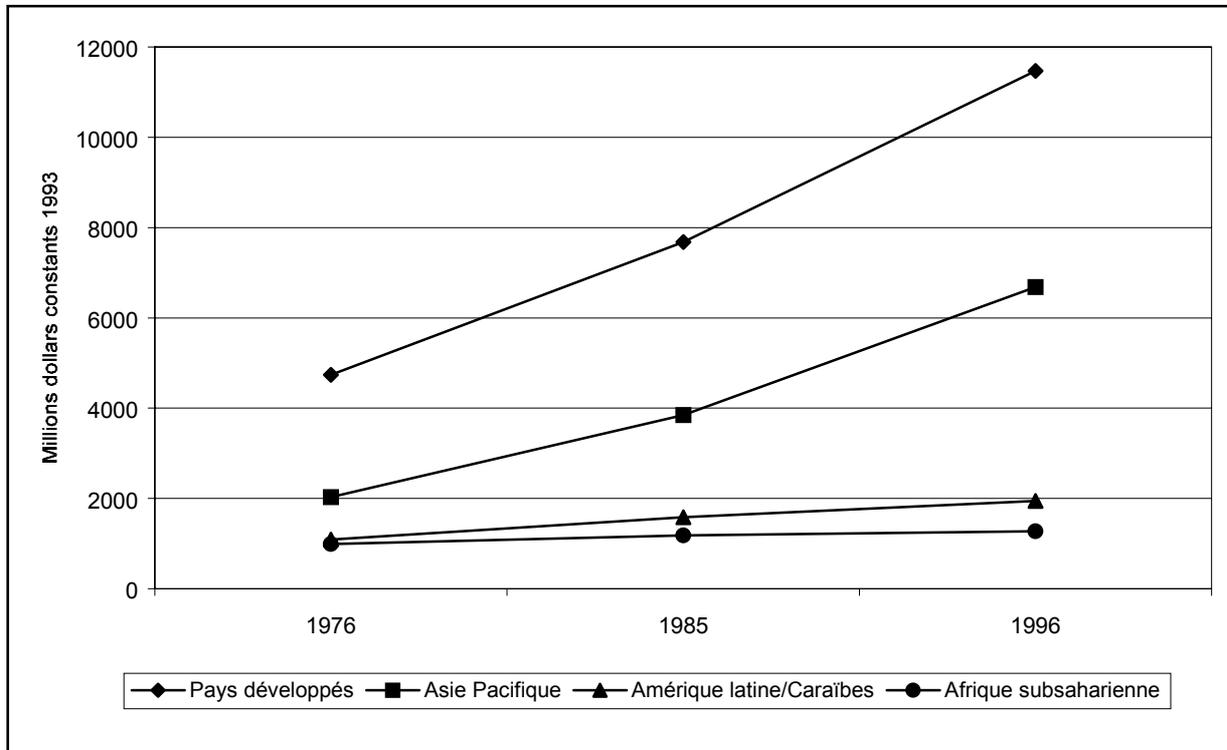
La recherche se justifie par les nombreux avantages qu'elle génère. Une étude basée sur des données recueillies en Afrique a indiqué que les dépenses consacrées à la recherche agricole entraînaient d'importants bénéfices pour la région: chaque dollar investi se traduisant en moyenne par un rendement de 37 pour cent. La recherche sur le mil, le maïs, le sorgho, les pommes de terre, les haricots, le blé et le niébé a donné lieu à des rendements accrus de 16 à 135 pour cent. Une autre étude, cette fois en Inde, s'est penchée sur le rôle des différentes interventions publiques en vue de favoriser la croissance agricole et de réduire la pauvreté; elle a mis en avant que les investissements publics affectés à la recherche et à la vulgarisation agricoles avaient beaucoup plus d'impact sur la croissance économique que ceux effectués dans d'autres secteurs en milieu rural (par exemple, routes, irrigation, électrification, conservation des sols et des eaux, éducation, santé). Cet impact se concrétisait par une réduction de la pauvreté, juste avant celui résultant des routes rurales.

### 5.2.3. Stabilité des dépenses consacrées à la recherche agricole

En Afrique, les dépenses publiques pour la recherche agricole n'ont pas évolué au cours des années 80 et 90 (environ 1 200 millions de dollars EU par an), soit légèrement plus que le niveau atteint en

1976 (Figure 1). La situation actuelle est très différente de celle des années 60 et 70, lorsque les dépenses publiques consacrées à la recherche agricole ont plus que doublé passant d'environ 360 millions de dollars EU en 1961 à 993 millions de dollars EU en 1976.

**Figure 1: Dépenses publiques consacrées à la recherche agricole, 1976-1996**



Source: Pardey et Beintema, 2001.

Par rapport au PIB agricole, la part des dépenses publiques consacrées à la recherche agricole a aussi diminué par rapport au PIB, passant d'un pic de 0,93 pour cent en 1981 à 0,69 pour cent en 1991. Par contre, dans les pays industriels, ces mêmes dépenses représentaient, en 1991, environ 2,4 pour cent du PIB agricole.

#### 5.2.4. *Écart difficile à combler par la recherche privée*

Contrairement à ce qui se produit dans d'autres régions, le secteur privé africain, avec le recul des dépenses publiques, ne multiplie pas ses efforts dans le domaine de la recherche, il contribue à seulement 2 pour cent environ des dépenses totales et joue donc un rôle très limité. Cette situation ne devrait pas évoluer dans l'immédiat; en effet, les profits escomptés de la recherche sur les principales cultures en Afrique ne sont pas suffisamment attractifs pour susciter un intérêt des entreprises privées, tant nationales qu'internationales. Dans les pays industrialisés, par contre, les entreprises privées financent plus de 50 pour cent de la recherche agricole.

Comment, compte tenu des avantages élevés, peut-on expliquer le recul du soutien à la recherche et à la vulgarisation agricoles en Afrique? Ce déclin des apports publics s'explique en partie par les pressions exercées sur les gouvernements africains pour qu'ils réduisent l'ensemble de leurs dépenses. Toutefois, il faut noter que ces apports en terme de montant de dépenses ont accusé une baisse par rapport à l'ensemble des dépenses publiques: les priorités se sont déplacées et les gouvernements s'interrogent sur la valeur de la recherche et de la vulgarisation étant donné la stagnation de la productivité agricole en Afrique. De même, l'appui des donateurs dans le domaine s'est restreint: la priorité étant ces jusqu'à ces derniers temps accordée à la protection de l'environnement, à la santé, à

l'éducation, à l'eau, aux services sanitaires, et autres. Nombreuses sont les personnes qui remettent en question le bien fondé des financements publics constants à la recherche et à la vulgarisation agricoles, estimant que ces domaines n'ont rien à voir avec les questions soulevées par les problèmes alimentaires mondiaux ou qu'ils sont du ressort du secteur privé. Il est très important de rectifier ces opinions ainsi que de maintenir et soutenir davantage ces services fondamentaux pour à la mise en concurrence des économies agricoles.

### **5.2.5. Défaillance du rôle important des services de recherche et de vulgarisation**

À l'insuffisance des systèmes de recherche agricole et des services de vulgarisation, s'ajoute, dans de nombreux pays, leur utilisation inadéquate. Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte:

#### *Affectation des ressources de la recherche à un surnombre de programmes et de personnel*

Même lorsque les fonds destinés à la recherche agricole n'ont pas évolué au cours des années 80 et au début des années 90, le nombre de spécialistes et l'étendue des activités des systèmes nationaux de recherche agricole (SNRA) se sont accrus. Pour affronter les coûts croissants du personnel, de nombreux SNRA ont été obligés de réduire leurs dépenses de fonctionnement autres que les salaires, coupant de nombreux biens et services utiles à leur efficacité (fournitures de laboratoire, équipement, pièces de rechange, formation, entretien, carburant), tout en sachant que les fonds disponibles n'ont pas permis de maintenir des niveaux satisfaisants de salaires, générant une flambée d'absentéisme (les chercheurs devant parallèlement exercer d'autres fonctions pour compléter leurs revenus). Il est clair que les résultats des systèmes de recherche en ont ressenti les contrecoups.

#### *Valorisation insuffisante de la collaboration régionale et sous-régionale pour la recherche*

En Afrique, bien que les mesures prises en faveur de la collaboration régionale et sous-régionale et de l'intégration aient été très marquées, il reste encore beaucoup à faire. Le financement des activités régionales de recherche se monte encore à moins de 2 pour cent des dépenses totales de la recherche agricole. Dans une situation où les ressources sont stables ou en recul, l'amplification de la coopération régionale et sous-régionale devrait accroître l'efficacité et la productivité de la recherche. En reliant les SNRA à des réseaux plus vastes et en appuyant les partenariats avec des institutions de recherche avancée et les centres du GCRAI, chaque institut national pourrait se spécialiser dans un domaine tout en bénéficiant des résultats obtenus par les autres, donnant lieu à des économies d'échelle et à l'élimination des duplications, sources de gaspillage.

#### *Empêchement par les politiques d'accéder aux connaissances et aux technologies mondiales*

Dans de nombreux pays, les droits d'importation et les barrières non tarifaires font obstacle aux importations de semences et de variétés améliorées de plantes. De même, la réglementation sur la quarantaine et les dispositions locales relatives aux essais et à la mise en circulation des technologies agricoles ralentissent, voire empêchent, la mise à profit des connaissances et des technologies disponibles dans le monde.

#### *Faiblesse des liens entre les systèmes de recherche, les services de vulgarisation et les agriculteurs*

En Afrique, les agriculteurs, les vulgarisateurs et les chercheurs n'entretiennent pas de rapports étroits. Bien souvent, les chercheurs ont peu de contacts avec les vulgarisateurs et les agriculteurs et ne tiennent pas compte de leurs priorités dans les recherches. Dans certains cas, le programme national de recherche est arrêté par les donateurs ou les chercheurs, et sa cohérence avec les objectifs nationaux ou les besoins des agriculteurs est faible. Cette absence de relations avec les agriculteurs et l'inexistence de mécanismes de transfert des nouvelles technologies conçues par la recherche vers la vulgarisation font que les exploitants adoptent très peu les variétés culturales (parfois moins de 10 pour cent) ou n'acquièrent jamais de connaissances sur les nouvelles technologies. Enfin, les services de vulgarisation, faute de modes de communication efficaces, ont souvent des difficultés pour contacter

les agriculteurs, passant souvent à côté de ceux qui auraient le plus besoin de leurs conseils, dont les agricultrices responsables de la majeure partie de la production dans la plupart des pays d'Afrique.

*Absence de moyens des petits agriculteurs pour minimiser les risques d'adoption des technologies*

Même lorsque les agriculteurs reconnaissent que les nouvelles technologies pourraient favoriser la productivité, ils hésitent souvent à en supporter les risques. Des mesures pour atténuer ces risques d'adoption des nouvelles technologies et pour faciliter l'accès aux services financiers ruraux (épargne, crédit, assurances) sont cruciales.

*Manque de durabilité du financement des services de recherche et de vulgarisation*

En Afrique, les services de recherche sont fortement tributaires des financements octroyés par les donateurs qui représentent plus de 40 pour cent des fonds alloués à la recherche agricole, pourcentage en nette progression par rapport au niveau de 1986 (28 pour cent) et qui dépasse le niveau atteint dans les autres régions. Compte tenu de la fragilité des économies et de l'accroissement des demandes au secteur public de nombreux pays africains, l'appui des donateurs pour la recherche et la vulgarisation sera encore important pendant un certain temps. Toutefois, les directeurs de la recherche et de la vulgarisation doivent commencer à chercher un soutien politique pour leurs programmes parmi les agriculteurs, les entreprises privées et les autres bénéficiaires potentiels de systèmes agricoles plus productifs. Ils doivent aussi commencer à diversifier leurs sources de financement par le biais de droits à la production, de contrats de recherche, d'opérations en association avec des entreprises privées ou autres. En fait, ils doivent élargir davantage les types et les modes de financement et consolider les liens avec les universités, les ONG, les sociétés privées et autres partenaires.

### **5.3. Éléments de durabilité**

Les facteurs de durabilité sont bien connus, à savoir le renforcement des engagements politiques, la diversification des sources de revenus, la réforme des institutions et la priorité accordée par la recherche et la vulgarisation à la promotion et à l'adoption de technologies respectueuses de l'environnement.

#### **5.3.1. Engagement politique**

En Afrique, les services de vulgarisation et de recherche ne pourront pas durer sans un fort appui politique d'un vaste groupe de parties prenantes. Hors cet appui, il sera ardu de mobiliser des financements adéquats, d'engager des réformes institutionnelles complexes et de faire évoluer le degré d'efficacité et d'efficience.

#### **5.3.2. Financement**

La durabilité financière des services de recherche et de vulgarisation dépend de la diversification de leurs sources de revenus. À l'avenir, ces services devront répondre davantage à la demande et générer plus de ressources venant des producteurs, des consommateurs, du secteur agroindustriel et d'autres bénéficiaires directs. Les droits de vente de produits et les revenus des brevets devraient être importants. De nombreux SNRA pourront obtenir des recettes en vendant leurs produits agricoles, en apportant des conseils (par exemple, aux organisations de producteurs, aux agroindustriels), en effectuant des contrats de recherche, en instaurant des partenariats avec les entreprises privées et en louant ou en vendant des terres et des installations peu utilisées. Les structures de vulgarisation contracteront leurs services aux organisations d'agriculteurs et autres groupements. Dans certains pays, les dotations et les octrois de subventions peuvent financer de manière stable la recherche et la vulgarisation, sachant que l'accord de subventions se fondera de plus en plus sur le degré de performance en termes d'efficacité et d'efficience.

Pour la recherche et la vulgarisation, la meilleure utilisation des fonds accordés par les donateurs est de les affecter au développement des infrastructures et des ressources humaines nécessaires aux programmes à long terme, ainsi qu'à l'établissement de mécanismes de durabilité financière.

### **5.3.3. Réformes institutionnelles**

Il sera nécessaire de procéder à des réformes de grande portée si l'on veut parvenir à la durabilité institutionnelle des services de recherche et de vulgarisation. Compte tenu de la diversité des pays africains et de leur capacité à assurer les réformes dépendant de la présence supposée ou de la création rapide d'un secteur privé efficace, la recherche et la vulgarisation peuvent s'ouvrir davantage pour stimuler la concurrence entre les fournisseurs et améliorer ainsi la qualité et les coûts de leurs services. Les liens entre les chercheurs, les vulgarisateurs, les formateurs et les agriculteurs doivent être densifiés en vue d'une plus grande pertinence de la recherche et de la vulgarisation et d'une adoption plus rapide de technologies plus adaptées. Ces liens peuvent être renforcés en faisant participer les agriculteurs, les agroindustriels et les autres parties prenantes à la fixation des priorités de la recherche, à la mise en œuvre et à l'évaluation des programmes. Il serait utile de décentraliser les services de vulgarisation au niveau local et des communautés et de réorienter les systèmes d'incitation pour responsabiliser les fournisseurs vis-à-vis des agriculteurs plutôt qu'à l'égard des autorités centrales. Rapprocher la recherche du terrain générera des interactions entre la recherche, la vulgarisation et les agriculteurs.

L'établissement de bons systèmes de gestion et de comptabilité ainsi qu'un suivi et une évaluation systématiques des programmes sont essentiels à la performance des institutions et au soutien accru de la part des bailleurs de fonds. Planifier et gérer judicieusement et sainement les fonds permet de garantir leur allocation aux priorités et d'équilibrer les dépenses salariales et de fonctionnement, évitant ainsi l'arrêt des programmes. Une bonne comptabilité, mettant en évidence l'affectation des fonds, permet aux dirigeants de fournir des rapports pertinents au trésor public, au ministère de l'agriculture et aux autres bailleurs de fonds. Elle favorise la mobilisation de nouveaux financements auprès des sources de financement traditionnelles et nouvelles. Le suivi régulier et l'évaluation des programmes conjugués à des réajustements de l'action, en vue de l'amélioration de la conception et de la mise en œuvre des programmes de recherche et de vulgarisation, donnent lieu à un impact plus fort et à un soutien de la part des organismes financiers.

Une rémunération correcte du personnel et des mécanismes d'incitation récompensant les résultats sont des points importants à prendre en considération pour la durabilité institutionnelle, sinon le personnel sera porté à accepter d'autres travaux tout en continuant à percevoir un salaire de l'administration ou encore à participer à des formations, des conférences et à d'autres activités seulement pour compléter son salaire, délaissant alors la recherche et la vulgarisation. Il n'est pas simple toutefois d'élaborer des modalités pour récompenser comme il se doit le personnel. En outre, nombre de systèmes publics de recherche et de vulgarisation devront réduire substantiellement leur effectif. Il est par ailleurs ardu d'accorder des augmentations salariales au-delà du niveau des émoluments souvent bas des fonctionnaires. Il peut alors, dans certains cas, se révéler nécessaire de créer des institutions autonomes ou semi-autonomes.

### **5.3.4. Considérations environnementales et sociales**

Environ 70 pour cent des Africains tirent de l'agriculture et des ressources naturelles une part ou la totalité de leur nourriture et de leurs revenus. Cependant, dans nombre d'endroits, la dégradation de l'environnement et l'exploitation non durable des ressources naturelles compromettent les objectifs de réduction de la pauvreté et d'accroissement de la sécurité alimentaire. Un défi important pour les pays africains consiste à s'assurer que la croissance agricole bénéficie au plus grand nombre et ne détruise pas les ressources naturelles. Dans ce sens, les services de recherche et de vulgarisation peuvent être d'un secours considérable en ciblant les petits agriculteurs pour l'innovation et la diffusion de technologies favorables à une gestion équilibrée des ressources naturelles. Les efforts requis sont immenses et ces services doivent recruter davantage de femmes afin de contacter les agricultrices et

leurs organisations pour traiter leurs contraintes spécifiques par le biais des programmes de recherche et de vulgarisation.

## 5.4. Vers la durabilité

Il est clair qu'il est nécessaire de procéder à des réformes pour accroître l'efficacité, la productivité et la durabilité des services de recherche et de vulgarisation. Le FARA (Forum de recherche agricole en Afrique) et ses partenaires ont conçu des réformes spécifiques dans ces domaines destinées aux systèmes nationaux, régionaux et sous-régionaux, dont des extraits sont fournis ci-après.

### 5.4.1. *Innovations technologiques: réformes prioritaires au plan national*

#### *Réforme des institutions de recherche*

Dans la plupart des institutions publiques de recherche, les systèmes de gestion et de gouvernance ont été restructurés en vue d'un meilleur fonctionnement et d'une plus grande transparence au regard des parties prenantes (clients, agriculteurs, agroindustrie, consommateurs), ainsi qu'aux fins de l'introduction de systèmes financiers efficaces, comptabilité y compris. Une étude récente du SPAAR portant sur la nature et la portée des innovations institutionnelles de la recherche agricole de 41 pays a relevé que plusieurs d'entre eux avaient retenu des principes reconnus comme essentiels à la consolidation des activités: environ 95 pour cent des institutions collaborent au plan régional et favorisent l'intégration, 84 pour cent ont renforcé les liens entre la recherche, la vulgarisation et les agriculteurs; 73 pour cent ont institutionnalisé un processus de planification stratégique, 66 pour cent ont amélioré leur capacité institutionnelle et de gestion et 39 pour cent ont développé des mécanismes durables de financement.

De nombreuses institutions de recherche agricole sont passées du modèle classique du service public à des démarches davantage orientées vers le marché et les usagers. En Côte d'Ivoire, les services de recherche et de vulgarisation agricoles ont été en partie privatisés. En Ouganda, les services de vulgarisation ont été totalement décentralisés au profit des autorités locales. Au Kenya, un nouveau programme de diffusion de la recherche accordant plus de pouvoir aux agriculteurs et à leurs organisations dans le domaine de l'introduction des technologies est en cours. Au Kenya, en Ouganda, en Afrique du Sud, au Zimbabwe, au Mali et en Tanzanie, des entreprises privées effectuent ou financent des recherches sur la plupart des cultures commerciales.

De plus en plus d'instituts et d'organismes de recherche agricole, partiellement ou totalement autonomes, notamment ceux du Kenya, de l'Ouganda, d'Éthiopie, du Sénégal, forment leurs programmes de travail en étroite collaboration avec les agriculteurs et le personnel de vulgarisation, en les basant sur la définition des contraintes de production et sur l'adaptation des technologies aux besoins et aux conditions de l'agriculture. Les institutions de recherche intègrent maintenant les parties prenantes (représentants des instituts de recherche agricole nationale, des universités, des organisations d'agriculteurs, du secteur agroindustriel et autres) au sein de leurs organes directeurs, et gèrent aussi leurs activités en appliquant les principes en vigueur dans les affaires, établissant une cohérence entre les apports, les performances et les résultats. Le Burkina Faso, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, le Mali, le Sénégal, la Tanzanie et la Zambie ont pris les mesures pour équilibrer le coût des infrastructures, du personnel et du fonctionnement et pour améliorer les incitations octroyées aux chercheurs récompensant l'excellence des résultats.

Toutefois, ces réformes institutionnelles doivent être approfondies dans les pays qui les ont introduites et étendues aux pays qui ne l'ont pas fait. Il s'agit notamment de:

- *Faire participer toutes les principales parties prenantes à la gouvernance des institutions de recherche et de vulgarisation agricoles: ceci est fondamental pour fixer les priorités, planifier et programmer, ainsi que pour suivre et évaluer les activités et les résultats. Des efforts et des*

- démarches spécifiques seront nécessaires pour atteindre les paysans démunis, pratiquant l'agriculture de subsistance.
- *Diversifier les sources de revenus:* en Afrique, les services de recherche et de vulgarisation doivent approfondir et étendre les réformes pour mieux stabiliser les ressources financières. Par exemple, l'Initiative pour le financement durable, impulsée par le SPAAR et l'USAID, aide les institutions de recherche à trouver et à expérimenter de nouveaux mécanismes de mobilisation et d'affectation des fonds, à savoir:
    - perception de taxes pour la distribution des semences améliorées et d'autres technologies issues de la recherche;
    - garantie de contrats pour la recherche;
    - obtention de redevances pour les droits de propriété intellectuelle;
    - commercialisation des résultats de la recherche;
    - mobilisation de bourses octroyées par des fondations;
    - cofinancement de projets avec des entreprises privées, des groupements de producteurs, des ONG et des agences d'investissement;
    - accroissement des contributions nationales gouvernementales, notamment par le biais de fonds rendus disponibles dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE).
  - *Développer le recours à des mécanismes de financement concurrentiel:* faire jouer la concurrence pour attribuer les subventions entre les systèmes de recherche agricole, relevant majoritairement du secteur public, et d'autres secteurs (universités, entreprises privées) peut être un moyen pour améliorer l'efficacité et la qualité de la recherche; des modalités d'octroi de subventions dans lesquelles la compétition entre en jeu peuvent canaliser des ressources privées vers la recherche et donner plus de confiance aux bailleurs de fonds potentiels quant à une utilisation pertinente des ressources.
  - *Ouvrir la recherche agricole à davantage d'acteurs:* la plupart des pays doivent encore faire un effort particulier pour accroître la participation des universités, des ONG et de la société civile à la recherche agricole. Établir des contrats de recherche avec l'extérieur ainsi que des partenariats mixtes (public/privé) peut contribuer à ouvrir le système de la recherche à d'autres acteurs. Un modèle très prometteur dans ce sens est l'association entre l'Institut pour la recherche sur le génome (*Institute for Genome Research*) des États-Unis et l'Institution internationale de recherche zootechnique (*International Livestock Research Institute*) installée au Kenya en vue de développer des méthodes de lutte contre la théliériose, une maladie qui, chaque année, tue dans la région un million de bovins.
  - *Fournir des ressources aux groupes d'utilisateurs pour acquérir des services:* les pouvoirs publics peuvent accorder des ressources aux organisations d'agriculteurs et aux autres usagers des résultats de la recherche afin que ceux-ci puissent recourir à des services correspondants à leurs besoins, permettant ainsi à la recherche de répondre aux réelles demandes.
  - *Relier la recherche agricole aux services de vulgarisation:* les barrières institutionnelles entre le développement des technologies et leur transfert doivent être brisées afin de susciter des échanges interactifs entre les agriculteurs, les services de vulgarisation et les organismes de recherche.
  - *Accorder des salaires et des avantages intéressants:* pour attirer et retenir un personnel hautement qualifié, les institutions de recherche devront fournir des salaires et des avantages intéressants.
  - *Suivre et évaluer systématiquement les programmes:* le suivi et l'évaluation systématiques des services de recherche et de vulgarisation permettent aux décideurs d'apprécier si les activités contribuent aux objectifs, de résoudre rapidement les problèmes et de réajuster les programmes. S'ils sont de qualité et conduits de façon indépendante, les bailleurs de fonds seront davantage portés à soutenir les programmes. Sachant que les retombées de la recherche et de la vulgarisation sont à long terme et que de nombreux facteurs influencent la croissance économique et la réduction de la pauvreté, le suivi et l'évaluation devront se concentrer davantage sur les processus et les résultats que sur l'impact. Les pouvoirs publics et les partenaires du développement devraient régulièrement soumettre des programmes en vue d'une analyse détaillée externe de l'impact.

**Politiques de stimulation de l'innovation:** pour lesquelles quatre orientations cruciales peuvent être dégagées:

- *Formulation d'une politique scientifique et technologique:* qui encourage l'innovation, la facilitation des échanges commerciaux des technologies, la protection du public contre les risques potentiels des nouvelles technologies, la définition des rôles futurs (et leurs interactions) des prestataires publics et privés de services, les avantages comparatifs et les mandats des instituts de recherche nationaux, sous-nationaux et locaux ainsi que le rôle des universités.
- *Protection des droits de propriété intellectuelle(DPI):* dont les règles sont controversées tout en prenant de l'importance au fur et à mesure de la participation accrue du secteur privé à la recherche agricole et du développement des biotechnologies. Toutefois, une réglementation claire de protection des DPI est indispensable. Ceci stimulerait l'innovation nationale et le transfert de technologies basés sur la garantie d'un protection des brevets par le pays bénéficiaire, assurerait la sécurité et la qualité des données et permettrait aux innovateurs de rentabiliser leurs investissements proportionnellement à leur ampleur et à hauteur des risques encourus.
- *Harmonisation des normes et des règles de certification des semences et des échanges de matériel végétal et animal:* cette harmonisation sera source d'avantages, tels que la facilitation des échanges de semences, de matériel végétal et animal entre les pays, la réduction des coûts de transaction pour les entreprises, le développement d'un marché régional des semences, des plantes et des animaux donnant lieu à des économies d'échelle pour les entreprises.
- *Investissement dans le renforcement des capacités sur le long terme:* le développement des capacités est un processus de changement organisationnel planifié qui vise plus d'efficacité, de productivité et de durabilité pour que l'organisation puisse poursuivre sa stratégie, accomplir sa mission, parvenir à ses buts et conférer de la valeur aux parties prenantes. Ce renforcement des capacités inclut l'acquisition de ressources, mais il doit aussi comporter l'apprentissage de leur valorisation, intégration et déploiement aux fins des buts stratégiques. En Afrique, la recherche doit porter une attention toute particulière aux divers aspects du développement des capacités.

#### 5.4.2. **Adoption des technologies: réformes prioritaires au plan national**

**Structures de vulgarisation:** De nombreux pays ont modifié leurs services de vulgarisation afin de mieux les adapter aux besoins des agriculteurs et d'en améliorer l'efficacité, la productivité et l'impact. Nombre de services de vulgarisation passent d'une approche de conseils dispensés par les seuls pouvoirs publics à une démarche plus souple et diversifiée de réponse à la demande. Les réformes essentielles concernent la décentralisation sur le terrain de la gestion des services de vulgarisation, l'amélioration des liens entre agriculteurs, formateurs, chercheurs, vulgarisateurs et autres acteurs, une plus grande indépendance et flexibilité des services de vulgarisation par la création de petites unités semi-autonomes au sein des ministères. Il reste cependant beaucoup à faire pour approfondir et étendre ces réformes tout en respectant les capacités et les qualités propres à chaque pays. Les points suivants sont particulièrement importants:

- *Décentralisation des responsabilités et du financement des services de vulgarisation de terrain:* vers les autorités locales, les communautés ou les organisations de producteurs, renforçant ainsi le rôle des agriculteurs dans la conception, le financement, la gestion, la mise en oeuvre et l'évaluation des programmes de vulgarisation. Cette décentralisation accroît l'efficacité et le degré de responsabilité des vulgarisateurs et garantit aux agriculteurs des services adéquats.
- *Passation de contrats pour tout ou partie des services de terrain de la vulgarisation:* ces contrats passés avec des ONG, des groupes privés, des universités, des fournisseurs d'intrants ou des organisations d'agriculteurs peuvent contribuer à une efficacité grandissante des vulgarisateurs (compétences et responsabilités) d'autant qu'il existe alors une situation de concurrence. Les gouvernements devraient instaurer et maintenir des normes de qualifications et de performances, établir une liste professionnelle des prestataires de services agricoles et pourvoir à la formation.
- *Partage des coûts entre les services publics nationaux, locaux et les agriculteurs:* le retrait progressif des coûts des services de vulgarisation des budgets nationaux implique leur partage

entre les autorités nationales, locales, les associations paysannes, les ONG, les donateurs et les agriculteurs. Le financement des services de vulgarisation est alors plus durable et moins tributaire des budgets nationaux.

- *Suivi et évaluation systématiques des programmes et de leurs impacts:* un suivi minutieux des indicateurs de progrès permet de mettre en exergue les résultats. L'association des agriculteurs pauvres à ce processus est nécessaire pour s'assurer que les programmes répondent bien à leurs besoins.

**Mécanismes d'encouragement des agriculteurs pour l'adoption des nouvelles technologies:** les agriculteurs pauvres, pratiquement en situation de survie, ne peuvent se permettre de prendre des risques pour adopter de nouvelles technologies, même s'ils en perçoivent clairement les avantages potentiels. Plusieurs axes d'action peuvent minimiser ces risques et encourager l'adoption des technologies prometteuses:

- *Promotion de services financiers ruraux fiables:* ces services, incluant le crédit, l'épargne, les assurances, les hypothèques de biens meubles et immeubles, peuvent apporter aux agriculteurs les ressources requises pour adopter de nouvelles technologies. Les pouvoirs publics devraient encourager le développement de services financiers ruraux, la réduction de leurs coûts de transaction et le renforcement des incitations à l'épargne.
- *Soutien des organisations de producteurs favorisant une diminution des risques et des coûts d'adoption des technologies:* en fournissant des intrants et en accédant à des débouchés de manière plus efficace que des agriculteurs agissant seuls, ces organisations peuvent réduire les coûts et les risques auxquels les agriculteurs se heurtent pour adopter de nouvelles technologies de production, de transformation et de commercialisation. Les pouvoirs publics peuvent créer un environnement favorable aux organisations de producteurs et leur apporter un appui technique.
- *Partage des risques et des coûts d'adoption par des subventions aux organisations de producteurs et à d'autres groupes:* si les premières personnes adoptant les innovations technologiques sont à même d'en démontrer les avantages, elles en supportent aussi les risques élevés. Le secteur public peut partager ces risques, éventuellement dans le cadre de programmes de développement communautaire, en subventionnant les personnes prêtes à expérimenter de nouvelles technologies et à en effectuer des démonstrations.
- *Accès des agriculteurs à multiples sources de connaissances:* avec la cessation ou le fort affaiblissement des services centralisés de vulgarisation, les services privés, y compris les ONG, ont commencé à jouer un rôle dans la diffusion des connaissances. Toutefois, ils ne sont pas toujours disponibles, particulièrement quand les agriculteurs sont peu enclins à rétribuer leurs conseils (les pouvoirs publics doivent dans ces cas poursuivre leur mission). Si ces services privés sont prêts à agir, les agriculteurs doivent être aidés pour s'organiser et tirer parti de ces nouvelles sources d'information, même si de sérieux obstacles demeurent, d'autant que les services privés prennent du temps pour se positionner et acquérir des compétences. Les pouvoirs publics auront donc encore un rôle important à jouer.

#### 5.4.3. **Renforcement des systèmes régionaux et sous-régionaux de recherche**

Des réformes sont nécessaires pour renforcer les systèmes régionaux et sous-régionaux de recherche; nombre d'entre elles vont dans le même sens que celles requises pour renforcer l'efficacité et l'efficacité des SNRA. Les orientations cruciales pour ces réformes sont les suivantes:

**Impliquer toutes les parties prenantes dans les activités de planification et de coordination:** comme pour les SNRA, la participation de tous les groupes de parties prenantes à la planification et au fonctionnement du FARA et des systèmes sous-régionaux de recherche est fondamentale, si l'on veut que les activités de recherche soient pertinentes, répondent aux besoins des producteurs et complètent, sans faire double emploi, les activités des SNRA et des autres organisations actives dans la recherche agricole.

**Parvenir à un financement durable:** aux fins de la stabilité et de la durabilité du financement du FARA et des organisations sous-régionales, les pays membres doivent apporter davantage de ressources dans l'optique qu'à long terme et de façon progressive les financements externes ne soient plus nécessaires. Un des buts est de parvenir en cinq ans au financement total des activités principales par les pays membres ou par les SNRA. Les partenaires externes peuvent faciliter cette transition vers l'autonomie en canalisant, par le biais des pays membres, l'essentiel de leurs fonds destinés à la recherche au niveau régional ou sous-régional.

**Recourir à davantage de subventions concurrentielles:** regrouper les ressources destinées à la recherche régionale et sous-régionale et mettre ensuite en concurrence les divers prestataires de services est un moyen de stimuler la productivité de la recherche agricole en Afrique. Plusieurs programmes se sont déjà engagés dans cette voie. Avec l'aide de l'UE et de l'USAID, l'Association pour le renforcement de la recherche agricole en Afrique orientale et centrale (ASARECA) a créé un fond régional complexe et compétitif. Le Conseil ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricoles (CORAF/WECARD) est en train d'établir un fond similaire avec l'aide de l'UE, de la France et de la BAD. Ces programmes devraient être étendus partout où cela se révèle faisable.

**Renforcer les capacités à long terme:** comme les SNRA, les systèmes régionaux et sous-régionaux de recherche ont besoin de renforcer à long terme leurs capacités. Il est important qu'au départ les organisations régionales et sous-régionales examinent leurs rôles par rapport aux SNRA et aux autres organismes de recherche pour s'assurer qu'ils s'occupent des problèmes et des préoccupations nationales et ajoutent une valeur aux activités nationales en cours. L'objectif de la prochaine génération des programmes régionaux et sous-régionaux est une intégration effective des ressources et des programmes nationaux basée sur la répartition des tâches entre institutions et programmes nationaux et sur la création d'équipes régionales intégrées.

**Faciliter le dialogue entre pays sur les questions de technologie:** c'est au FARA et aux organisations sous-régionales que revient ce rôle de facilitation.

**Suivre et évaluer systématiquement l'impact des programmes:** un suivi systématique des indicateurs de rendement et de résultats devrait permettre aux responsables de la recherche de disposer d'information utiles pour réajuster les programmes en vue d'une plus grande efficacité.

#### 5.4.4. Nécessité d'un financement accru, même avec les réformes

L'accroissement des dépenses pour la recherche et la vulgarisation agricoles tout comme l'amélioration des résultats et de l'efficacité des centres de recherche et des services de vulgarisation arrivent en tête des priorités essentielles du nouveau programme pour l'Afrique. Le but est de doubler en dix ans les dépenses annuelles affectées à la recherche agricole, ce qui signifie que ces dépenses devront augmenter en moyenne de 7,2 pour cent par an au cours de la prochaine décennie.

#### **Flux actuels des financements des services de recherche et de vulgarisation**

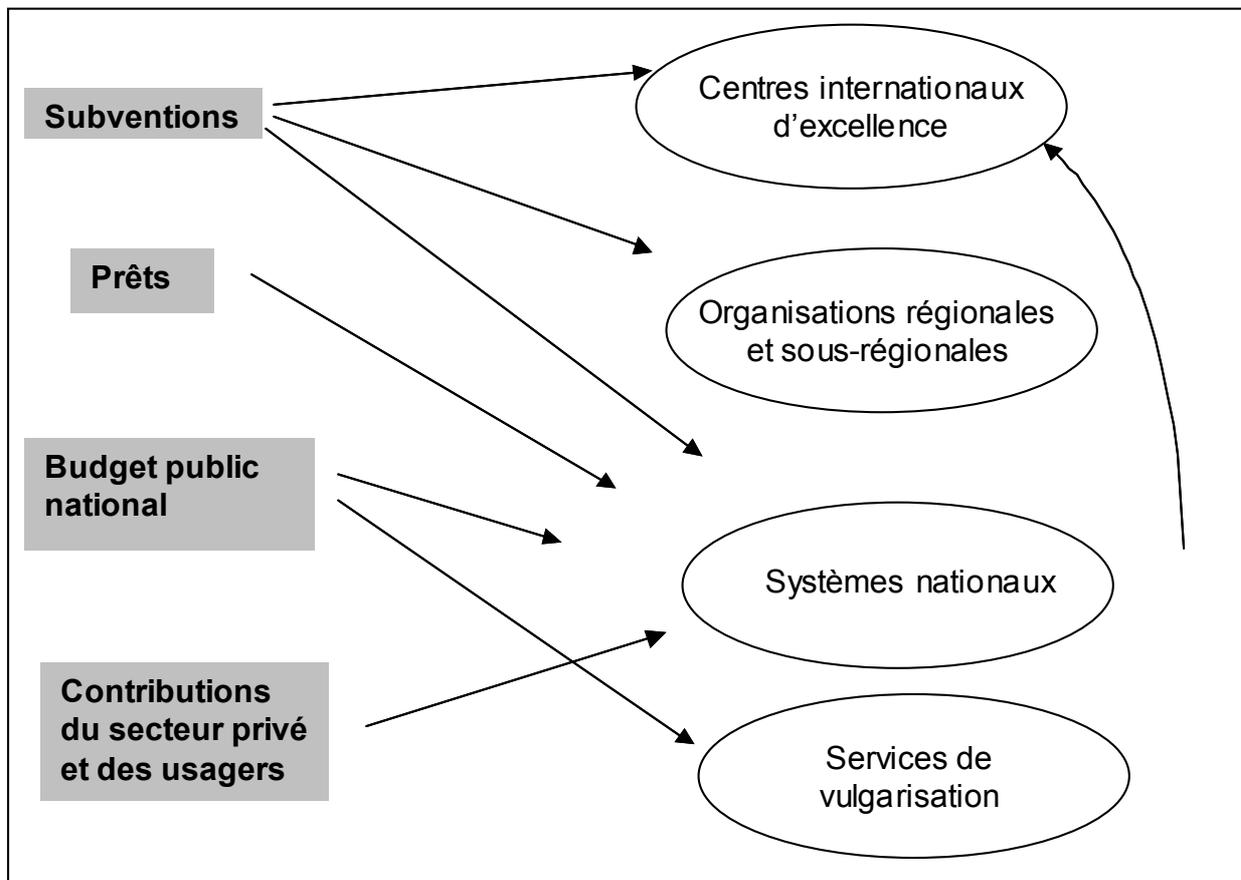
La structure actuelle du financement de la recherche et de la vulgarisation en Afrique (Figure 2: schéma synthétique) opère à quatre niveaux différents, chacun possédant ses propres mécanismes financiers.

- *Institutions internationales de recherche agricole:* le financement de ces institutions opérant en Afrique s'articule sur différents mécanismes de subventions:
  - un mécanisme plurinational non concurrentiel d'octroi des subventions de soutien aux centres internationaux de recherche agricole du GCRAI;
  - un mécanisme sous-régional concurrentiel d'octroi de subventions: sélection compétitive des projets en fonction de l'excellence scientifique (programmes financés par l'UE);

- des mécanismes nationaux d'octroi de subventions de soutien aux institutions avancées universitaires et de recherche.
- Les fonds pour soutenir les opérations du système du GCRAI proviennent des contributions des membres: pays industrialisés et en développement, fondations et organisations internationales et régionales. Les pays industrialisés, notamment les pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE, contribuent pour plus des deux tiers au financement du GCRAI. En dernier ressort la Banque mondiale assure le rôle de donateur.
- *Organisations régionales et sous-régionales*: le financement des organisations régionales et sous-régionales provient de subventions octroyées par des donateurs bilatéraux et multilatéraux. Les pays membres africains supportent certains coûts de fonctionnement et contribuent, en nature, de manière substantielle aux installations et au personnel.
- *Systèmes nationaux de recherche agricole*: le financement des institutions et des programmes nationaux résulte de prêts, de subventions des donateurs, d'allocations budgétaires des gouvernements et de contributions versées par les usagers. Les prêts de la Banque mondiale, pour la plupart des pays, sont de loin la source la plus importante. Au Botswana, à Maurice et en Afrique du Sud, les ressources nationales sont particulièrement importantes.
- *Services de vulgarisation*: l'essentiel du financement des services de vulgarisation est du ressort des allocations budgétaires gouvernementales.

La pertinence et la stabilité des financements sont les principales préoccupations des parties prenantes. En outre, peu de progrès ont été réalisés pour coordonner le financement des activités aux différents niveaux, malgré les efforts de création de réseaux, d'amélioration des programmes régionaux et de la gestion des fonds de leurs activités.

**Figure 2: Flux actuel de financements pour les services de recherche et de vulgarisation**



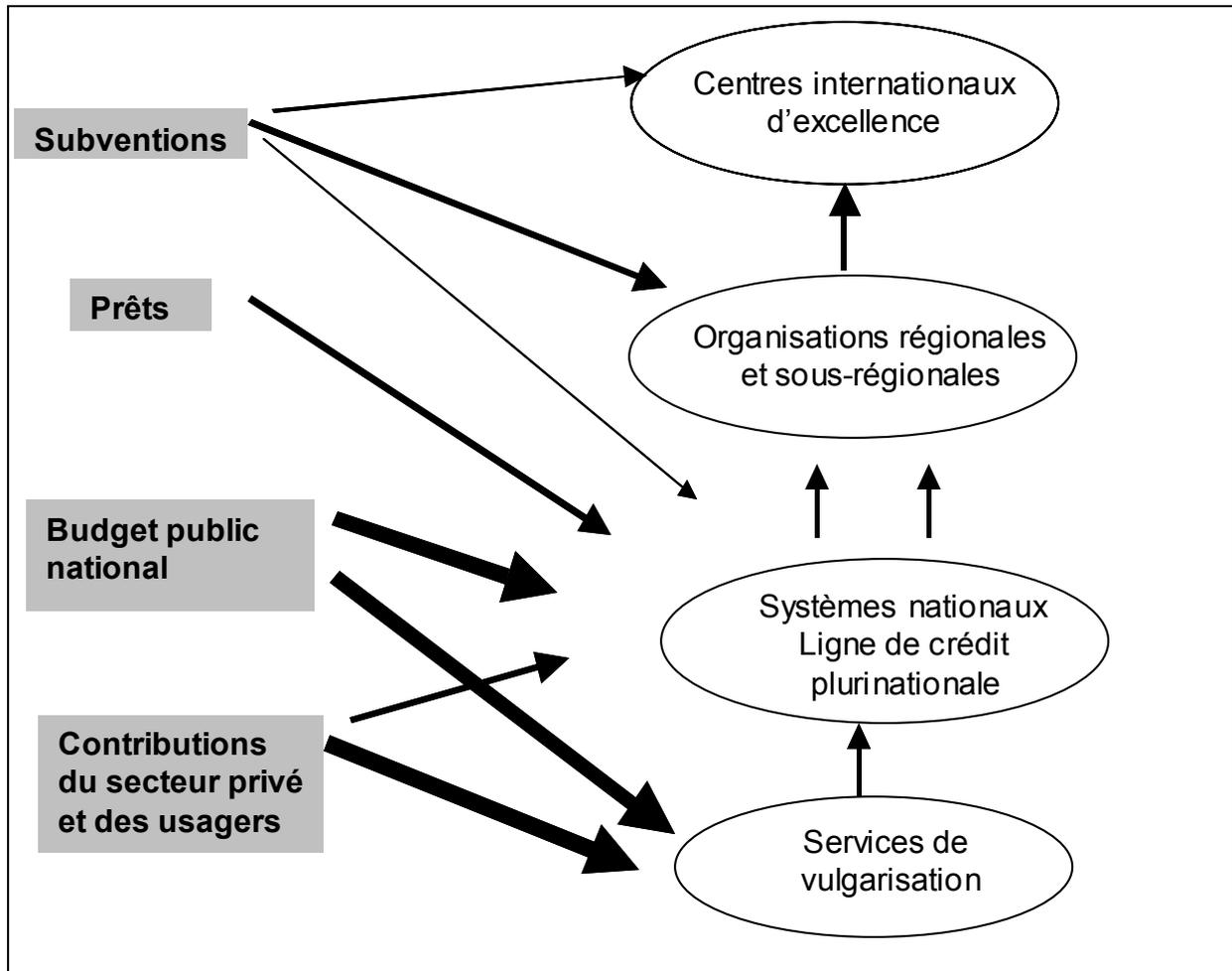
### ***Nouveau cadre proposé pour le financement: Objectifs et instruments***

**But:** encourager un système de recherche efficace, productif et ayant une incidence rapide et généralisée sur la productivité agricole. Ce but sera atteint en donnant aux agriculteurs, aux agroindustries et à d'autres usagers un rôle beaucoup plus important dans le financement et la gestion du système. Il requiert un engagement et un rôle plus marqués des pouvoirs publics dans la recherche agricole.

**Objectifs:** i) accroître le niveau et la stabilité des financements pour la recherche agricole au plan international, régional, sous-régional et national; ii) attribuer de façon plus équilibrée les ressources destinées au renforcement des SNRA (maillon faible du système de la recherche-développement); iii) promouvoir des réformes institutionnelles à même de donner lieu à un meilleur impact de la recherche, notamment par l'intégration et l'harmonisation régionales des programmes de recherche des trois principales régions agrogéopolitiques de l'Afrique subsaharienne, et par la consolidation des partenariats entre les institutions universitaires et de recherche.

**Composantes:** le nouveau système proposé (Figure 3: schéma synthétique) est constitué de quatre éléments reliés entre eux:

- *Institutions nationales de recherche agricole:* qui seront financées par:
  - les allocations des budgets nationaux, les recettes des contrats de recherche et les contributions des usagers;
  - les subventions et les prêts des donateurs canalisés par les institutions de financement sous-régionales.
- *Organisations sous-régionales:* le financement de leurs activités essentielles et celles de leurs programmes passera par deux mécanismes distincts:
  - Des subventions, d'une part, pour le financement de leurs fonctions essentielles et, d'autre part, pour les réseaux et les programmes de collaboration régionaux. Les premières seront accordées par les donateurs en fonction des contributions des pays membres; les secondes, auxquelles seront combinées des prêts, proviendront des pays membres et seront attribuées sur la base d'un processus compétitif d'utilisation des fonds régionaux concurrentiels.
  - Des fonds pour l'acquisition de services adaptés à leurs besoins auprès des centres du GCRAI et des autres centres de recherche avancée; ces fonds s'ajouteront aux ressources affectées au GCRAI. Cette approche soutiendra les efforts actuels du GCRAI visant à aligner et à adapter ses programmes aux besoins régionaux. Dans une région, l'organisation sous-régionale et le centre international de recherche agricole devront décider en commun le contenu et la mise en oeuvre du programme, ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation. La planification et les structures de supervision du système du GCRAI ainsi que l'organisation sous-régionale serviront à garantir la pertinence et l'excellence des projets de recherche. Cette nouvelle démarche, tout d'abord à caractère pilote, sera progressivement étendue.
- *Institutions internationales de recherche agricole:*
  - *le FARA:* le financement de ses activités essentielles sera assuré par les donateurs, sachant qu'il doit rester une organisation légère et souple, dotée d'un budget limité;
  - *le GCRAI:* le financement de ses activités essentielles proviendra des subventions, dont celles pour les initiatives de l'ensemble du système ainsi que celles pour les programmes novateurs. Le financement du GCRAI ne pourra être moindre que le niveau actuel. Des incitations et des mécanismes concurrentiels doivent être introduits pour que les activités des centres aient davantage d'impact.
- *Services de vulgarisation:* leur financement sera constitué par les allocations budgétaires gouvernementales, les entreprises privées et les contributions des usagers.

**Figure 3: Nouveaux flux de financement pour les services de recherche et de vulgarisation**

**Approfondissement des réformes institutionnelles pour l'amélioration de l'impact de la recherche:** le nouveau système de financement encouragera les pays à renforcer et à étendre les réformes institutionnelles en cours pour améliorer la pertinence et l'incidence de la recherche. Il stimulera les institutions pour être plus fiables et responsables et pour mieux répondre aux besoins des parties prenantes: a) en finançant de façon souple les services spécifiques liés à la demande des groupes locaux, nationaux et régionaux; b) en recourant davantage aux subventions compétitives pour l'attribution des fonds de recherche; c) en améliorant le suivi et l'évaluation des programmes pour une plus grande cohérence entre apports, résultats et impact; d) en faisant participer les parties prenantes à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des programmes. Le financement des programmes de recherche régionale et sous-régionale contribuera à donner davantage d'effets aux petits programmes nationaux de recherche. En autorisant toutes les organisations qualifiées à solliciter des financements, on encouragera la mobilisation des ressources intellectuelles et des compétences des ONG, des organisations rurales, des universités et des agroindustries privées en tant que prestataires de services dans le domaine de la recherche, de la vulgarisation et du conseil.

**Soutien du nouveau système:** un consortium de donateurs et de gouvernements doit soutenir le nouveau système. Un groupe central d'agences et de pays bailleurs de fonds doit prendre l'initiative de demander un accroissement des financements. Le nouveau système de financement doit être perçu et accepté comme étant la démarche adaptée au soutien des nouvelles priorités pour l'Afrique du GCRAI et du NEPAD. Une petite partie des fonds plurinationaux de l'Association internationale de

développement (IDA) pourrait être utilisée pour le renforcement des capacités des systèmes de recherche régionaux et sous-régionaux.

**Mise en oeuvre:** les modalités pour la mise en oeuvre des réformes institutionnelles envisagées et le nouveau cadre de financement seraient les suivantes:

- *Prépondérance du rôle des organisations nationales, régionales et sous-régionales:* les décideurs et les directeurs de recherche africains approfondiront le concept et le traduiront en plan d'action. Sous la direction du FARA, ils ont déjà créé un groupe de travail dont la responsabilité principale est la préparation d'un cadre d'action, construit à partir de la Vision pour la recherche et le développement agricoles en Afrique; la Déclaration de Durban et le présent chapitre, qui sera la réponse de la communauté de la recherche agricole en Afrique dans le cadre du NEPAD.
- *Mise au point de politiques et de stratégies nationales de recherche agricole donnant des orientations pour les réformes prioritaires:* ces réformes porteront sur les questions institutionnelles et politiques relatives à la fois à la conception de technologies et à leur transfert (le cas échéant à la formation). Les politiques et les stratégies de recherche devraient être reconnues en tant qu'éléments fondamentaux du programme national de développement et considérées comme étant des priorités nationales. De ces politiques et stratégies devraient dériver des directives relatives au financement durable qui reposera sur l'engagement financier constant des pouvoirs publics ainsi que sur le soutien permanent des parties prenantes rurales (administrations et communautés locales, agroindustries, groupements de producteurs). La recherche nationale et les communautés agricoles devraient tracer la voie. La Banque mondiale et les donateurs bilatéraux appuieront ces efforts nationaux par un soutien intellectuel et financier.

Pour un financement durable des organisations régionales et sous-régionales, les éléments suivants sont à prendre en considération:

- *Renforcement des structures de gouvernance et des processus stratégiques de planification:* les systèmes de recherche doivent élargir leur champ d'action, se concentrer davantage sur les solutions possibles aux problèmes exprimés par les agriculteurs et instaurer des partenariats plus concrets avec l'ensemble de la communauté des chercheurs.
- *Concentration sur des programmes valorisant les programmes nationaux et internationaux et sur le suivi et l'évaluation systématiques de l'impact.*
- *Poursuite des efforts pour la création de fonds régionaux et de fonds concurrentiels et pour la recherche de sources et de mécanismes alternatifs de financement:* l'impulsion pour une collaboration régionale durable doit être donnée à la fois par les responsables du SNRA et par les décideurs politiques (Conférence des Ministres de l'agriculture). Cette proposition, qui est une orientation pour la durabilité des organisations sous-régionales, donne la possibilité à ces organisations d'acquérir des services auprès des centres du GCRAI, des institutions de recherche avancée, des entreprises privées ou autres pour traiter des questions spécifiques et appuyer au niveau technique et scientifique les réseaux. L'UE, auteur d'un programme régional solide, pourrait continuer de stimuler les contributions externes et d'aider à leur coordination en fonction des besoins.

Les actions en cours des centres du GCRAI en Afrique, en collaboration avec les organisations sous-régionales, pour rationaliser et adapter leurs programmes aux besoins et aux stratégies régionales doivent être consolidées et inscrites dans leurs processus de gouvernance et de financement. Un objectif essentiel est la mise en place d'un processus unique de fixation des priorités au niveau sous-régional relevant de la responsabilité des organisations sous-régionales. Au titre du nouvel accord de partenariat, les programmes relatifs aux capacités régionales (formation, développement d'infrastructures de recherche avancée) devraient avoir la priorité. De même, les organisations nationales, régionales et sous-régionales devraient s'appuyer sur les capacités techniques et juridiques du système pour gérer ou renforcer les capacités sur des questions nouvelles ou sensibles, telles que les droits de propriété intellectuelle et les biotechnologies.

## 5.5. Priorités de la recherche agricole du NEPAD

Le FARA, avec ses organisations membres sous-régionales, telles que l'ASARECA, le CORAF/WECARD et le Centre de coordination de la recherche agronomique pour l'Afrique australe (SACCAR) de la SADC, a conçu la Vision pour la recherche agricole en Afrique (*Vision for African Agricultural Research*) et soutenu l'appel du NEPAD pour une croissance annuelle de la productivité agricole de 6 pour cent, afin d'arrêter et d'inverser le recul de la production vivrière et des revenus de la population rurale pauvre en Afrique.

Cette vision a été adoptée par le FARA et incluse dans sa stratégie de catalysation de l'innovation et des changements dans la recherche agricole en Afrique (FARA, 2002). En mai 2001, le FARA, ses membres sous-régionaux et les centres du GCRAI ont adopté la Déclaration de Durban; ils ont confirmé leur soutien total à la Vision pour la recherche agricole en Afrique et ils ont appelé le système international de recherche, y compris les centres du GCRAI et les institutions de recherche avancée, à créer des partenariats plus concrets et plus efficaces avec les SNRA en Afrique et à mieux intégrer les programmes.

### 5.5.1 Défis et perspectives de la recherche agricole en Afrique

*Dégradation rapide des ressources naturelles en Afrique:* cette dégradation s'explique par une production de plus en plus extensive due à la faible incitation des marchés en faveur d'une gestion intensive. Elle se caractérise principalement par une déforestation, une érosion génétique et une déperdition des matières organiques des sols résultant de leur utilisation agricole et pastorale. Cette situation se répercute sur nombre d'autres ressources et sur les services environnementaux, fondamentaux pour le développement durable. Elle induit des distorsions graves de l'équilibre hydrologique, entrave l'accès aux ressources en eau, provoque une perte constante des ressources phytogénétiques et favorise l'invasion de plantes adventices. Dans les cas extrêmes, la perte est irréversible, se traduisant par l'extinction de certaines cultures vivrières indigènes précieuses et d'autres plantes utiles. On estime qu'en Afrique disparaît environ 0,7 pour cent des forêts chaque année. En outre, la dégradation des terres cultivées, qui affectent plus de 65 pour cent de leur total, est préoccupante; celle des terres de pacage est également grave: 31 pour cent de la superficie. Il en résulte une perte incalculable pour l'économie du continent.

La dégradation des sols, qui se manifeste par leur appauvrissement en nutriments et la perte de matières organiques due notamment à l'érosion et à l'extraction, a des répercussions négatives directes sur la productivité agricole. Il s'agit peut être là de la principale contrainte pour la sécurité alimentaire en Afrique. Malgré des propositions offrant diverses solutions et l'investissement important en temps et en ressources de la part d'un grand nombre d'institutions, le problème reste entier.

On admet de plus en plus fréquemment que l'absence de résolution des problèmes de la recherche agricole est le résultat d'une difficulté à traiter la question de manière globale. Par exemple, la baisse de la fertilité des sols ne se limite pas à la seule perte de nutriments, elle agit aussi, de manière insidieuse et dans le temps, sur un grand nombre d'aspects d'ordre biologique et socioéconomique qui ont une incidence sur la gestion durable du système agroéconomique. Également, peuvent être cités comme problèmes: l'inappropriation du matériel génétique et de la conception des systèmes de cultures, les interactions avec les ravageurs et les maladies, la multiplication chronique et le contrôle difficile des mauvaises herbes (par exemple, la striga), les interactions entre pauvreté et dégradation des sols, les politiques nationales et mondiales pernicieuses en matière d'incitations, les échecs institutionnels. Pour traiter les questions de recherche agricole, il convient d'adopter une perspective à long terme et une démarche holistique comme l'envisage le concept de la recherche agricole intégrée où est pris en compte l'ensemble des facteurs essentiels et des conséquences de la dégradation des sols (biologique, physique, chimique, social, économique, politique), et où une attention particulière est portée sur la compréhension et la recherche de processus contribuant au changement.

L'Afrique doit relever deux défis essentiels. Le premier consiste à s'assurer que ses ressources naturelles servent de fondement à la croissance économique, résultant en une participation plus active et durable à l'économie mondiale. Le deuxième est de réduire la dégradation des ressources naturelles et de la biodiversité afin d'accroître la résistance du système. Ces défis sont d'autant plus complexes qu'il ne suffit pas simplement de stopper la dégradation des ressources, il s'agit aussi de régénérer à moyen et long terme ces ressources et à des niveaux jamais atteints auparavant si l'on veut satisfaire les demandes d'une population qui croît de plus de 3 pour cent par an.

Comme la main-d'œuvre est en Afrique l'un des principaux facteurs de production des petites exploitations, tout ce qui peut être fait pour son amélioration se répercutera sur les conditions d'existence. De même, tout allègement des tâches pénibles (comme le sarclage et le décorticage manuel), qui sont le plus souvent effectuées par les femmes, permettra de disposer d'un meilleur capital humain et social. À cet effet, il sera nécessaire de développer des matériels et des supports de formation tant pour les ménages que pour les artisans.

Le programme de recherche agricole du NEPAD s'intéressera à la nécessité de passer d'une démarche axée sur l'apport de paquets technologiques pour les produits à une approche réellement intégrée de la recherche agricole, ainsi qu'à un travail mené de concert entre chercheurs (au plan national et international), petits exploitants, organismes de vulgarisation, secteur privé et ONG afin d'avoir un impact sur le terrain. La direction du programme et ses mécanismes de financement dépendront du FARA et de ses membres, l'ASARECA, le CORAF/WECARD et le SACCAR/SADC et inciteront les experts à effectuer des changements radicaux au lieu de présenter sous une nouvelle forme des procédés déjà connus. Le programme insistera sur l'urgence de parvenir à une intensification des résultats dont les taux seront supérieurs à ceux de la croissance démographique.

#### 5.5.2. *But, finalité et objectifs du programme de recherche agricole*

**But:** contribuer, d'ici 2020, aux buts fixés par la communauté des chercheurs africains (sécurité alimentaire et réduction de la pauvreté) grâce à la recherche, le soutien politique et le renforcement des capacités basé sur une la gestion saine des ressources naturelles et respectueuse de l'environnement.

**Finalité:** lever les obstacles à une utilisation durable des ressources naturelles en Afrique par l'adoption de technologies améliorées et de politiques plus adaptées, afin que les petits exploitants pauvres et les éleveurs améliorent durablement leurs modes d'existence, sécurisant ainsi l'avenir des générations futures en Afrique.

**Objectifs:** i) concevoir des alternatives technologiques, politiques et institutionnelles favorables à la résolution des problèmes soulevés par la progression rapide de la pauvreté et de la dégradation des ressources en Afrique; ii) examiner le bien fondé de ces options sur un mode participatif et itératif du niveau de l'exploitation jusqu'au niveau régional; iii) concevoir des mécanismes appropriés pour la diffusion à grande échelle des technologies et leur adoption, ainsi que pour la mise en place d'options politiques et institutionnelles durables et constructives; iv) renforcer le pouvoir des agriculteurs pauvres pour gérer leurs ressources naturelles et leurs systèmes de manière durable et tenant compte des changements.

#### 5.5.3. *Éléments de la recherche*

Le programme de recherche agricole du NEPAD sera subdivisé en quatre thèmes secondaires qui serviront ensemble à vérifier l'hypothèse centrale selon laquelle «*la conservation des sols et l'efficacité de leur utilisation et des autres ressources naturelles ne seront optimisées qu'avec des règles de marché ainsi qu'avec des politiques et des institutions orientées vers la productivité*». Les quatre thèmes de recherche sont les suivants:

- Gestion intégrée des ressources naturelles (liée au chapitre 2);
- Gestion souple du matériel génétique approprié (importance à long terme, chapitre 4);

- Développement de réseaux de commercialisation durables (essentiels pour l'atteinte des objectifs du PSSA, chapitre 4);
- Politiques pour une agriculture durable (besoin important signalé dans tous les chapitres).

En outre, un thème transversal est envisagé:

- Renforcement des capacités scientifiques.

Chacun des thèmes est résumé ci-après. Les détails pour leur application, en vue de la mise en oeuvre du PDDAA ainsi que des plans du FARA et de ses partenaires, sont disponibles auprès du FARA.

#### **Élaboration du concept**

Les thèmes de recherche retenus se sont dessinés à partir d'un processus consultatif. L'initiation du NEPAD en octobre 2001 a coïncidé avec le point d'orgue de ce processus de longue haleine entre les experts au niveau régional et les centres du GCRAI, visant à faire en sorte que la recherche en Afrique ait davantage d'impact. Ces consultations ont conduit, étape après étape, à la création d'organisations sous-régionales pour le renforcement de la recherche agricole, à savoir l'ASARECA, le CORAF/WECARD et le SACCAR qui ont ensemble créé le FARA. Ce dernier a fermé la boucle en mettant en relation les spécialistes africains dans le domaine agricole avec le Forum mondial de la recherche agricole (FMRA). Par le biais du FARA, tous les SNRA d'Afrique, se sont engagés à respecter la Vision pour la recherche agricole en Afrique.

Pour concrétiser cette vision, le Comité des directeurs des centres du GCRAI a organisé, lors du troisième examen du système du GCRAI, diverses réunions avec les partenaires africains, à savoir: la réunion d'experts I à Nairobi en mai 1999, la réunion des parties prenantes à Pékin le 22 mai 1999, la réunion d'experts II à Abidjan en Septembre 1999, la réunion d'experts III à Nairobi en mars 2001 auxquelles participaient de hauts représentants des organisations africaines de recherche (nationales et régionales) et leurs collègues des centres du GCRAI. Depuis 2001, plusieurs réunions ont eu lieu dans le cadre de l'intégration régionale des activités du GCRAI et de celles de ses partenaires d'Afrique de l'Ouest et centrale, d'Afrique de l'Est et australe. Ont également pris part à ces réunions des représentants des SNRA, des organisations d'agriculteurs, des ONG, des organisations sous-régionales de recherche et des institutions internationales ne relevant pas du GCRAI.

Cette série de réunions, caractérisée par une nouvelle atmosphère de partenariat et d'optimisme, a mis en évidence que l'impact souhaité pour la recherche ne serait obtenu que par la collaboration et que celle-ci devrait être facilitée par les trois puissantes organisations de recherche agricole sous-régionale des SNRA. Ce programme de recherche agricole du NEPAD est donc l'aboutissement de cette longue série de consultations entre les principales parties prenantes et donne la possibilité de passer du stade des discussions à celui de l'action.

Le programme du NEPAD sera construit sur des programmes et des partenariats basés sur la collaboration entre le FARA, les centres du GCRAI, les SNRA membres de l'ASARECA, du CORAF/WECARD et du SACCAR ainsi que sur les liens avec les institutions de recherche avancée du monde entier. Il insiste particulièrement sur le fait que ces collaborations se fonderont sur une équité entre tous les partenaires qui ont pris en commun l'engagement de parvenir à l'excellence scientifique et de renforcer les capacités de tous les experts.

#### ***Thème de recherche 1: Gestion intégrée des ressources naturelles***

Le point d'entrée en matière de gestion des ressources naturelles pour l'agriculture sera les sols et les eaux (la recherche est donc directement applicable au secteur fondamental 1, voir Chapitre 2).

Les facteurs classiques pour accroître l'efficacité de l'utilisation des eaux et des nutriments et pour renforcer à long terme la fertilité des sols par le biais des matières organiques sont au cœur même de ce thème. Toutefois, ils sont intégrés à la gestion du régime hydrologique, des ravageurs et d'autres éléments de la biodiversité (au-dessous et au-dessus du niveau sol). Parmi les priorités, on relève un élément nouveau: la mise en relation, spatialement et temporellement, des parcelles, des exploitations, du milieu naturel et des régions. La démarche de gestion intégrée des ressources naturelles reposera sur quelques variables majeures (notamment la fertilité des sols et la gestion des eaux). En plus de s'intéresser aux conséquences à court et long terme du déclin de la fertilité des sols et du contrôle limité des eaux, la démarche de gestion intégrée des ressources naturelles prévoit aussi d'aider les

agriculteurs à lutter contre les adventices, à enrayer les pertes liées aux insectes, à assurer la mécanisation après récolte, à améliorer l'efficacité de la main-d'œuvre, à pallier la faiblesse des services officiels dans le domaine des connaissances, à combler l'absence de crédit et d'appui(ou le peu existant) et à parer à l'insuffisance des infrastructures commerciales.

Toute une série d'hypothèses sera examinée. En mettant en relation les pratiques de bonne gestion des sols et des eaux et les conditions agricoles requises pour une production durable et rentable, cette recherche donnera des orientations de changement dans les secteurs public et privé et offrira aux agriculteurs des options et des moyens parmi lesquels choisir au mieux en fonction des situations propres à chacun. Elle intégrera les approches participatives à la recherche, aux services de vulgarisation et à la communauté des ONG. On escompte les effets tangibles suivants:

- une utilisation efficace et optimale des intrants organiques et non organiques;
- une amélioration de la qualité et de l'état des ressources en eaux et en terres;
- des modèles d'évaluation des nouveaux systèmes de production et faciles à utiliser;
- un progrès dans la gestion et la conservation des sols, des eaux et de la biodiversité;
- une diminution/inversion des tendances dans le déboisement, l'épuisement des nutriments, l'érosion des sols, la réduction de la diversité génétique, la pollution de l'eau;
- une augmentation des profits sur les exploitations;
- une résistance accrue des systèmes face aux situations difficiles (sécheresse, inondations, etc.);
- un perfectionnement des méthodes et du matériel de vulgarisation (pour les individus, les écoles d'agriculture de terrain et les groupes de recherche).

### ***Thème de recherche 2: Gestion souple du matériel génétique approprié***

Cette composante reposera sur la recherche dans le domaine végétal et animal en vue de mettre au point des races animales à haut rendement et des variétés de plantes résistantes aux maladies et aux ravageurs, tout en étant adaptées aux limitations biophysiques des différentes régions écologiques de l'Afrique subsaharienne (fertilité réduite des sols, sécheresse et autres traits liés aux modifications climatiques). Cette recherche inclut les races et les variétés indigènes ayant un potentiel d'adaptation ainsi que les espèces acclimatées pour que les agriculteurs puissent tirer parti des niches commerciales. Elle sera directement liée aux composantes de gestion intégrée des ressources naturelles en identifiant et en adaptant le matériel génétique utilisable pour vérifier les hypothèses. Elle analysera aussi les compromis entre différentes activités ainsi que ceux entre accroissement de la productivité et adaptation aux contraintes environnementales. Les avantages seront évalués à la fois pour ce qui est de la durabilité de l'accroissement des revenus et de l'accumulation des capitaux.

Les résultats majeurs de cette composante seront de rendre plus résistants les systèmes d'exploitation du fait d'une utilisation combinée d'espèces traditionnelles, non traditionnelles, exotiques et indigènes ainsi que de variétés et de races mieux adaptées aux conditions économiques et écologiques. Ceci revêt une importance cruciale pour la conservation de la biodiversité végétale et animale dans les exploitations (c'est même l'unique possibilité pour le bétail). Ces résultats contribueront à l'obtention des effets tangibles susmentionnés dont l'impact correspondant se traduira par:

- une rentabilité accrue du secteur agricole au niveau des exploitations individuelles;
- une amélioration de la santé humaine et animale ainsi que de la nutrition;
- une augmentation de la production agricole au niveau régional et national;
- un renforcement de la capacité des agriculteurs pour gérer leurs systèmes de manière durable;
- un accroissement des investissements dans la gestion de la fertilité des sols;
- une efficacité accrue de la main-d'œuvre.

### ***Thème de recherche 3: Développement de réseaux de commercialisation durables***

Une mauvaise compréhension des réseaux de commercialisation, la faiblesse de leur structuration, les liens distendus entre chaque maillon de la filière, l'absence d'un maillon ou l'inorganisation de l'un

d'entre eux (par exemple, celui de l'approvisionnement en intrants) sont autant d'éléments qui freinent considérablement le développement agricole en Afrique. Les contraintes de marché auxquelles se heurtent les agriculteurs lorsqu'ils tentent de diversifier leur production afin d'accroître et d'affermir leurs revenus ont été bien décrites par l'IFPRI. Il s'agit entre autres des difficultés d'accès à l'information sur les marchés, de l'écart entre les informations dont disposent les producteurs et les vendeurs, de la mauvaise organisation des marchés d'intrants. L'objectif est de faciliter l'accès aux marchés pour les petits exploitants afin qu'ils puissent augmenter et asseoir leurs revenus, en se concentrant, d'une part, sur les niches commerciales et, d'autre part, sur les systèmes améliorés de fournitures d'intrants.

Les chercheurs vérifieront la validité des hypothèses selon lesquelles, d'une part, des marchés mal organisés, tant pour les intrants que pour la production, sont des causes à la pauvreté en Afrique, et, d'autre part, les cultures commerciales sont plus importantes que les cultures vivrières pour amplifier les revenus des agriculteurs. De la vérification de ces hypothèses seront émises des recommandations sur les modalités d'amélioration de l'accès des petits exploitants aux marchés, tels que de meilleures informations et des meilleures organisation et efficacité des systèmes d'approvisionnement. Les impacts escomptés étant:

- des prix plus élevés au départ des exploitations;
- une multiplication des débouchés commerciaux pour les petits exploitants;
- des incitations pour l'adoption de pratiques de gestion améliorée des ressources naturelles.

#### ***Thème de recherche 4: Politiques pour une agriculture durable***

Pour cette composante, la recherche sera axée sur les interactions entre progrès technologiques, changements institutionnels et environnement politique en vue de la mise en place d'un cadre politique favorable à la sécurité alimentaire et à la production agricole, tout en garantissant une production fondée sur un vaste gamme génétique de base écologiquement durable. Pour parvenir aux objectifs fixés dans la Vision pour la recherche agricole en Afrique, sachant qu'il est difficile d'accroître la superficie cultivée d'autant que les retenues d'eau et les autres secteurs vitaux de l'environnement doivent être préservés, il sera alors nécessaire d'intensifier l'agriculture. Dans cette optique, les politiques de recherche seront cruciales puisqu'elles auront des répercussions sur le développement, l'adoption et la diffusion de nouvelles technologies. Les questions essentielles abordées dans ces politiques traiteront les instruments de compromis entre coûts privés et sociaux et avantages pour la gestion des sols, des eaux et de la végétation à divers niveaux, c'est-à-dire de l'exploitation, des communautés, des pays et des bassins fluviaux.

L'objectif est de concevoir des options politiques et des mécanismes de mise en oeuvre donnant lieu à une élévation des revenus, de la sécurité alimentaire, de l'équité des échanges et à une utilisation durable des terres basée sur le recours à des pratiques durables. Il s'agira notamment de mieux informer les décideurs et de consolider leurs capacités d'adaptation de la gestion. Un large éventail d'hypothèses sera examiné.

En outre, sont actuellement mis en place de nouveaux marchés internationaux fondés sur des paiements de transfert aux usagers de terres fournissant des avantages à l'écosystème (biodiversité, fixation du carbone, protection des bassins versants); les petits exploitants africains pourraient en bénéficier si certaines questions de recherche, jusqu'à présent sans réponse, étaient résolues. En Afrique, les paiements de transfert, par exemple pour le carbone, sont une occasion unique de relier le secteur privé aux petits agriculteurs, mais ces mécanismes sont pour le moment assez rares. On peut toutefois citer l'exemple de l'ONG FACE qui a favorisé un accord entre des agriculteurs ougandais ayant remis en valeur des terres très dégradées près du parc national du Mont Elgon et des entreprises privées néerlandaises prêtes à investir des fonds dans le sud pour la fixation du carbone. Ce type de mesures peut être bénéfiques pour les petits agriculteurs et leur permettre d'adopter des pratiques durables.

Les experts d'un tel programme auront des contacts avec leurs collègues participant à une recherche sur les changements climatiques afin de s'assurer qu'il n'y a pas de duplication mais au contraire complémentarité donnant lieu à un approfondissement des connaissances dans le domaine de la fixation du carbone au niveau des champs et des pâturages.

Par cette recherche, les décideurs politiques disposeront d'options viables pour la promotion et l'adoption de technologies et de stratégies commerciales aux fins d'une réduction durable de la pauvreté, se traduisant alors par une limitation de la dégradation des sols et une amélioration des conditions d'existence des pauvres ruraux.

Le développement de systèmes viables de paiement de transfert offrira au secteur privé des pays industrialisés (surtout pour les multinationales) la possibilité de contribuer à l'amélioration des pratiques agricoles des pays africains. Ces derniers pourraient alors s'appuyer, lors des négociations pour l'extraction des matières premières, sur une logique de «donnant-donnant» permettant une compatibilité des bénéfices escomptés tant au niveau local qu'au niveau national. Il en résulterait:

- de meilleures conditions de vie en milieu rural;
- une durabilité et une rentabilité accrues du secteur agricole;
- une consolidation des ressources naturelles pour une production à long terme, en particulier pour ce qui est de la biodiversité, des terres, des sols et des eaux;
- une intensification des capacités des décideurs politiques.

### ***Thème transversal: Renforcement des capacités scientifiques***

En Afrique, des progrès significatifs dans le domaine du renforcement des capacités humaines et matérielles pour la recherche agricole ont été enregistrés au cours des 30 dernières années. Toutefois, tous les besoins ne sont pas encore couverts; des améliorations sont nécessaires, non seulement pour ce qui est de la quantité et de la qualité des ressources techniques, mais aussi pour la planification des programmes de recherche, des systèmes de gestion et de direction. Les cursus de formation doivent être revitalisés afin d'exploiter la richesse des ressources des universités africaines.

Il s'agit avant tout d'asseoir les capacités des chercheurs en Afrique pour l'adhésion aux nouvelles démarches de la recherche agricole, notamment multidisciplinaires où sont associées la recherche sociale et diverses disciplines biophysiques. L'objectif est de permettre aux africains de créer des réseaux de travail en vue de déterminer les priorités orientées vers les besoins des usagers et tenant compte des contraintes endogènes et exogènes. Le programme soutiendra le recours à des méthodologies affinées et encouragera une évolution de la recherche, non plus cantonnée aux publications, mais axée sur la recherche de solutions aux problèmes prioritaires et conduisant sans faille à un résultat au niveau de l'utilisateur. En plus de sujets de recherche pour les études universitaires de deuxième cycle, le programme offrira des possibilités pour des formations post-doctorats et pour la gestion de la recherche à tous les niveaux. Il s'intéressera également au renforcement de la capacité de changement des agents afin de promouvoir de nouvelles approches pour la recherche agricole.

Un but important énoncé dans la Vision pour la recherche agricole en Afrique est «de créer un groupe de spécialistes de la recherche agricole, de gestionnaires et de décideurs qui soient qualifiés, expérimentés et motivés, afin que la région réalise ses objectifs à long terme».

Un groupe chargé de la formation, composé du FARA, des organisations sous-régionales, du GCRAI, des SNRA, a mis en place un processus consultatif ayant pour but la conception d'un programme de formation conformes aux besoins. C'est ainsi que le programme du NEPAD contribuera à:

- renforcer les capacités des SNRA dans le domaine de la recherche agricole, incluant l'utilisation durable des ressources génétiques, la gestion intégrée des ravageurs, les politiques de recherche, les biotechnologies, les technologies de l'information, la diffusion des technologies, l'évaluation de l'impact au niveau des exploitations;

- assister les SNRA pour la mise au point de méthodes de sensibilisation du public et des modalités de mobilisation des ressources;
- organiser la formation pour une utilisation plus efficace des ressources humaines, des installations matérielles disponibles et pour le choix des priorités;
- développer au sein des SNRA des capacités de gestion des changements organisationnels et des partenariats.

#### **5.5.4. *Coordination et gouvernance***

Un processus consultatif sera mené pour préciser et arrêter les détails relatifs à la direction et à la gestion du programme de recherche agricole du NEPAD. Cependant, d'ores et déjà, les grandes lignes ont été définies et acceptées suite à nombre de discussions entre les partenaires nationaux, régionaux et internationaux ayant eu lieu au cours des dernières années et en conformité aux principes énoncés dans la Déclaration de Durban, à savoir:

- des partenariats incluant les producteurs, les agroindustriels, les organisations de consommateurs et les ONG orientées vers le développement;
- un programme substantiel se référant aux priorités de programme;
- une efficacité opérationnelle reposant sur la concurrence et la décentralisation;
- un respect mutuel et le crédit partagé.

La création du FARA a instauré un lieu d'échange efficace pour coordonner le travail des partenaires nationaux, régionaux et internationaux pour l'élaboration de propositions et, à l'avenir, pour gérer et diriger les programmes de recherche agricole en Afrique. Un accord de gestion formel et avec le minimum de bureaucratie a été retenu; il est ouvert à différentes approches adaptées à l'Afrique du Nord, de l'Est, du Centre, de l'Ouest et à l'Afrique australe favorisant ainsi une cohérence avec les priorités respectives de l'ASARECA, du CORAF/WECARD et du SACCAR/SADC.

Le Comité directeur du NEPAD assurera le contrôle et la direction du programme. Le FARA veillera à donner à ce Comité une autorité suffisante pour prendre les décisions obligatoires sur les collaborateurs. Le Comité directeur du NEPAD se réunira en session plénière une fois par an et recevra les rapports des Comités directeurs sous-régionaux qui se réuniront au moins une fois par an et plus fréquemment si nécessaire.

Il est probable que le Comité directeur créera un Comité consultatif de programme indépendant qui apportera les conseils scientifiques de manière autonome. Il reste encore à établir si ce comité sera décentralisé au niveau sous-régional. En fonction de la décision, le FARA engagera des consultations avec les parties prenantes pour en déterminer les membres.

La gestion et la planification quotidiennes seront attribuées aux organisations sous-régionales afin d'assurer une intégration et une harmonisation sous-régionales du processus de recherche agricole du NEPAD.

## **5.6. *Création d'un environnement favorable à la recherche agricole***

Le programme de recherche agricole du NEPAD vise l'accroissement de la production agricole et des revenus des ménages ruraux. Il encourage la mise en commun des connaissances, l'élaboration de partenariats et le transfert de technologies ayant un fort impact. Les gouvernements africains, les entreprises, les associations commerciales, les groupements d'agriculteurs et autres organisations d'appui à la production des petits agriculteurs et des entreprises agricoles devraient être associées à la réalisation de ce programme. En faisant connaître à toutes ces organisations les technologies rentables et productives disponibles et les approches politiques ayant fait leurs preuves, le programme soutiendra leur travail et les encouragera à adhérer aux politiques, programmes et stratégies agricoles.

### **5.6.1. *Élargissement des partenariats aux décideurs politiques, au secteur privé et aux ONG***

Il sera nécessaire de travailler assidûment pour consolider les partenariats dans le domaine de la recherche agricole et pour les ouvrir, non seulement aux organisations agricoles, mais aussi aux groupements à vocation sociale comme les ONG et à ceux d'agriculteurs opérant en zone rurale. Les ONG se sont inscrites dans «un partenariat dynamique pour lutter contre la pauvreté rurale»; elles sont flexibles et novatrices et sont des avocats sans pareil pour plaider en faveur des pauvres (sur le plan social, économique et politique). Classiquement, les organismes de recherche du secteur public ne travaillent pas avec les ONG et c'est un point sur lequel les organes de mise en oeuvre de la recherche du NEPAD devraient se pencher pour tenter d'améliorer les rapports entre les ONG et les SNRA au bénéfice de la population rurale pauvre.

Traditionnellement, l'Afrique a privilégié pour la recherche une approche pro-publique, considérant le secteur privé comme capitaliste et pratiquant l'exploitation. Même lorsque des efforts ont été faits en direction du secteur privé, il s'est toujours agi d'organisations semi-publiques, couramment dénommées entreprises para-étatiques. Il est fort probable qu'au cours de la prochaine décennie, la part belle ira aux pays capables d'attirer les intérêts privés inter-états et/ou des investisseurs publics extérieurs. Les pouvoirs publics devraient influencer davantage sur les réformes politiques pour que les investisseurs se sentent en sécurité et prêts à réinvestir dans le pays ou la région. Le secteur privé est en général autonome et il réagira lorsque les orientations pour les affaires seront claires. Il est donc important que le NEPAD et ses organes de coordination et de mise en oeuvre, le FARA, les organisations sous-régionales, les centres internationaux de recherche agricole et les SNRA adoptent une position sans ambiguïté d'appui au secteur privé dans le cadre du développement rural et instaurent des partenariats appropriés entre les secteurs public et privé. On devrait s'efforcer de créer officiellement un comité composé du secteur privé et des ONG pour affermir les partenariats avec les chercheurs des SNRA, des organisations sous-régionales et des centres internationaux de recherche agricole, dans le but de leur offrir des choix politiques et de programmes donnant lieu à la génération d'emplois et de revenus pour la population. Dans cette optique, les secteurs clés seraient l'agroindustrie, la commercialisation des produits agricoles, le crédit rural ainsi que les télécommunications.

### **5.6.2. *Mise en commun des informations et incidence sur le développement des marchés.***

On devrait s'efforcer de stimuler la capacité de communication entre les chercheurs des SNRA qui pour la plupart sont situés en zones rurales. Le programme devrait encourager vivement les investissements dans les technologies de la communication et coordonner la préparation d'un plan cadre pour la communication, probablement d'envergure régionale, afin de garantir le lien avec l'initiative du NEPAD sur les infrastructures, dans laquelle un des buts stratégiques est de faire recours aux technologies d'Internet pour les activités de gestion de l'information et de mise en réseaux des programmes et projets du FARA, des organisations sous-régionales, des centres internationaux de recherche agricole et des SNRA.

Pour qu'il puisse y avoir une réelle coordination de la recherche, la communication est un préalable indispensable et c'est dans cette logique que s'inscrit ce projet dont les objectifs sont de:

- réduire le coût des communications au sein des SNRA;
- améliorer les échanges d'information entre les réseaux de recherche par l'utilisation des TIC;
- renforcer la capacité de recherche des SNRA grâce à une meilleure communication et un accès facilité à l'information au sein et entre les SNRA, ainsi qu'à partir des systèmes mondiaux de recherche;
- mettre à disposition sur Internet les informations sur les activités des réseaux, des programmes et des projets de l'ASARECA;
- appuyer le renforcement des capacités locales pour accéder aux connexions Internet.

On prévoit que ces connections électroniques influeraient considérablement la qualité et les coûts de la recherche agricole en Afrique, se traduisant par une réduction considérable des dépenses de communication (téléphone, télécopie et porteurs spéciaux) et par des échanges plus rapides d'information entre les membres des réseaux, accroissant ainsi leur capacité de recherche. Qui plus est, les experts pourraient en ligne avoir accès aux informations disponibles et contacter leurs homologues des systèmes mondiaux de recherche agricole.

Pour les experts, les décideurs politiques, les vulgarisateurs, le secteur privé, les organisations d'agriculteurs et les ONG, un résultat important serait la possibilité de consulter plus aisément les bibliothèques virtuelles et d'échanger des informations. Les processus de transfert des technologies en seraient facilités influençant directement la productivité et les revenus des agriculteurs dans la région.

### **5.6.3. Commercialisation et échanges**

En tout état de cause, il est assez difficile de pouvoir commercialiser et échanger des produits de manière efficace sans un bon réseau de communication. Il est donc essentiel de ne pas négliger le développement des systèmes de communication même si l'on prévoit d'investir dans d'autres domaines également importants pour l'agriculture et la recherche agricole.

On dit que le monde est inondé d'informations mais qu'il est affamé de connaissances. Pour l'Afrique on peut effectivement appliquer cette observation et relever de plus que la production des informations est inadaptée, ce qui est bien dommageable de divers points de vue. Historiquement, la colonisation a laissé au continent africain un héritage linguistique et culturel morcelé, qui persiste toujours même si l'Afrique essaie de se reconstituer et de s'affirmer en tant que bloc commercial. Le paradoxe dans cette situation est que l'Afrique doit encore collecter et traiter ses informations par des centres européens ou américains, la rendant quelque peu vulnérable lorsqu'elle tente de se positionner de manière concurrentielle. Pour pouvoir mettre fin à cette situation, l'Afrique devrait réorganiser les modalités de recueil et de traitement des informations, surtout lorsqu'elle entend les utiliser pour en tirer un avantage comparatif.

Un des domaines majeurs de la recherche est donc le développement d'une information commerciale utilisable et accessible pour que l'Afrique puisse promouvoir un commerce intercontinental au bénéfice des populations. Par le passé, l'Afrique a été une source de matières premières pour les autres économies qui les valorisaient en les transformant et vendaient les produits finis à l'Afrique elle-même à un prix élevé. Si les informations étaient disponibles et accessibles, l'Afrique pourrait alors faire de même et commercialiser ses produits. C'est seulement de cette façon qu'elle pourra jouer un rôle clé dans les échanges mondiaux et avoir une chance d'enregistrer la croissance prévue et une réduction de la pauvreté. Pour ce, le NEPAD et ses organes de mise en œuvre ont un rôle crucial à jouer dans la transmission des informations pertinentes. Actuellement, il semblerait que les possibilités d'échanges commerciaux entre pays africains soient limitées et que l'un des rôles majeurs du FARA serait de cataloguer au mieux les débouchés agricoles en travaillant de concert avec la FAO et l'UA.

Pour que l'agroindustrie atteigne l'objectif fixé pour 2020, le traitement des informations devra être accéléré. De nombreuses situations portent les gouvernements à libéraliser totalement Internet et il appartiendra à des groupes comme le FARA de montrer le lien entre le flux d'informations et la croissance. Si le FARA travaille étroitement avec d'autres, il pourrait favoriser le déclenchement d'échanges au sein de l'Afrique et la mobilisation des ressources pour les investissements.

### **5.6.4. Rôle des femmes africaines dans le développement rural**

Une attention particulière doit être portée sur le rôle fondamental des femmes dans la production vivrière et les activités économiques en Afrique, tant dans les communautés rurales qu'urbaines. Les femmes africaines contribuent à une part importante de la production, aussi bien dans le secteur formel qu'informel. Les recherches ont révélé que les femmes chefs d'entreprise, non seulement réinvestissent dans leurs affaires, mais qu'elles accordent une grande valeur aux investissements

sociaux pour leurs communautés. Les femmes africaines ont participé depuis toujours aux échanges commerciaux internationaux. Pour que l'Afrique puisse saisir sa chance, les productrices et les producteurs doivent disposer d'informations pertinentes pour prendre des décisions et avoir également l'espoir de voir leurs efforts récompensés.

Jusqu'à présent, en Afrique, il y a très peu de mécanismes d'obtention des informations de base et l'un des rôles les plus importants que le FARA puisse jouer est d'encourager les investissements dans des kiosques d'information logés dans les SNRA; ces derniers s'engageraient alors à fournir des données sur la production et les échanges. Il n'est pas nécessaire de répéter l'action conduite par la FAO dans le domaine des données statistiques, mais des efforts pourraient être consentis pour se concentrer sur des situations et des utilisations spécifiques.

Le fait de disposer d'informations permet aux producteurs et aux personnes transformant les produits de prendre part au débat politique. L'Afrique a grandement souffert de la formulation externe des politiques qui d'évidence n'ont pas été des succès. La recherche sur les réformes des marchés agricoles a montré que les programmes de libéralisation adoptés ces deux dernières décennies par plusieurs pays en développement ont eu des résultats limités quant à l'efficacité et la compétitivité des marchés agricoles privés, alors que les coûts de transaction et les risques sont restés élevés. Les politiques d'amélioration des incitations agricoles ont souvent eu peu d'impact sur les petits exploitants et la population pauvre, surtout en Afrique subsaharienne.

Il est évident que la principale raison de l'incidence restreinte des réformes antérieures relève d'une résolution inadéquate des déficiences institutionnelles et structurelles. Quatre types d'institutions peuvent en particulier contribuer au bon fonctionnement des marchés agricoles:

- les institutions de commercialisation, comme les coopératives, les groupements d'agriculteurs et de négociants, les clubs de crédit, les bourses d'échanges de produits et de contrats d'exploitation;
- les institutions relatives aux infrastructures, telles que celles s'occupant ou assurant l'entretien des biens publics (y compris les routes), les réseaux de communication, les services de vulgarisation, les installations d'entreposage et les services d'information sur les marchés;
- les institutions réglementaires, par exemple, celles s'intéressant à la législation des marchés, à l'application des contrats, des règles et des droits de propriété, des normes et des classifications;
- les institutions gouvernementales et politiques ayant la capacité de surveiller l'émergence des marchés et d'appuyer leur développement.

Le FARA pourrait être à même de stimuler certains secteurs de croissance en donnant des exemples de réussite. Trop souvent l'Afrique ne reçoit que des informations négatives signalant les échecs et les spoliations. Une banque d'informations positives pourrait peut être rallumer l'espoir et raviver la détermination de la population pour lutter contre la pauvreté.

## **5.7. Investissements pour la recherche agricole et la vulgarisation**

La nouvelle initiative africaine requiert des investissements considérables dans la recherche agricole de la part des agences de développement, du secteur privé et des gouvernements africains. Le but est de doubler les dépenses annuelles courantes consacrées à la recherche agricole en Afrique en dix ans, soit un accroissement moyen de 7,2 pour cent par an. Compte tenu de cet objectif, les besoins totaux d'investissement pour la recherche agricole, la diffusion de technologies et l'adoption d'activités d'appui aux plans national, sous-régional et régional sont estimés à 4,598 milliards de dollars EU d'ici 2015, passant de 0,199 milliard en 2002 à 0,496 milliard en 2015.

Les besoins immédiats d'investissement (2002-2005), y compris des frais généraux de 10 pour cent, se monteraient à quelque 0,9 milliard, les besoins à court terme (2006-2010) s'élèveraient à environ 1,5 milliard et les besoins à moyen terme (2011-2015) à quelque 2,2 milliards (voir Tableau annexe 1).

## 5.8. Prochaines étapes

Le défi consiste maintenant à parvenir à un consensus sur le concept de recherche proposé entre les parties prenantes des systèmes de recherche agricole internationaux et africains. Le concept a été examiné tout d'abord dans le cadre du Caucus africain, qui s'est réuni en octobre 2000, avant la réunion annuelle du GCRAI. Il a été par la suite mis au point et accepté en 2001 par l'Assemblée générale et le Comité exécutif du FARA. C'est sur lui que se fonde la formulation de propositions pour le programme du FARA s'inscrivant dans le cadre du NEPAD.

Un consensus a été obtenu au sein de la Banque mondiale, suite aux consultations internes sur le processus de réforme du GCRAI. La Banque mondiale/Région Afrique a pris un intérêt particulier à mettre en place le fonds plurinational. Dès l'accord conclu avec les pays africains intéressés, le personnel commencera à élaborer un programme de recherche agricole plurinational qui fonctionnera sur la base d'un prêt horizontal variable comptant diverses opérations dans les pays africains. Pour y être éligible, les pays s'engageront à: a) mettre en place des réformes institutionnelles; b) collaborer à l'échelle régionale; c) fixer des modalités de mise en oeuvre décentralisée, d) fournir des ressources nationales adéquates pour financer leur part des coûts; e) développer des plans stratégiques pour la recherche agricole.

Sachant que l'instauration de systèmes de recherche agricole efficaces est un défi à moyen et long terme, le programme de recherche agricole plurinational sera programmé sur une période de 20 à 25 ans en plusieurs phases. La phase I, d'une durée de cinq ans, fournira les ressources nécessaires à la mise en place dans le plus grand nombre de pays possible des réformes institutionnelles. Les phases suivantes seront conçues pour renforcer les liens entre les institutions nationales, régionales et internationales, profiter des économies d'échelle et accélérer la diffusion des connaissances. Le but ultime de ce programme est d'accroître la productivité agricole, d'accélérer la croissance, de créer des revenus, de réduire la pauvreté et de contribuer à la gestion durable des ressources naturelles.

Dans une vaste communauté de chercheurs, le défi est de passer du stade de l'élaboration d'un consensus à celui de l'action. Le concept a été présenté à un grand nombre de partenaires et examiné au cours de la dernière réunion plénière du FARA. Les consultations avec l'UE et les pays européens, la BAD, l'USAID et le FIDA sont particulièrement importantes.

## ANNEXES

### ANNEXE 1:

#### **Examen du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine du NEPAD -Réunion des ministres de l'agriculture africains, FAO, Rome, Italie, 9 juin 2002**

##### **Historique**

Les ministres de l'agriculture africains se sont réunis au siège de la FAO à Rome le 9 juin 2002 sous les auspices de la Conférence régionale pour l'Afrique de la FAO, qui a organisé cette session spéciale de suivi pour examiner le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), élaboré par la FAO en collaboration avec le Comité directeur du NEPAD.

À la réunion de fond qu'elle a organisée au Caire (Égypte) du 4 au 8 février 2002, à l'occasion de sa vingt-deuxième session, la Conférence régionale pour l'Afrique de la FAO a examiné le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et, entre autres, elle a recommandé par sa résolution ARC/02/RES que la FAO apporte un soutien au processus du NEPAD.

La Conférence a noté que le PDDAA avait été conçu en reconnaissance du fait que l'agriculture africaine connaît une crise majeure, caractérisée par des pénuries alimentaires généralisées, une dépendance marquée vis-à-vis des importations et de l'aide alimentaire et de fréquentes catastrophes nécessitant des interventions alimentaires et agricoles d'urgence. Compte tenu de cette crise, le Programme a été axé sur les investissements dans trois secteurs fondamentaux qui se renforcent mutuellement pour permettre d'aider rapidement l'Afrique, à savoir: i) étendre les superficies bénéficiant d'une gestion durable des terres et de systèmes fiables de maîtrise des eaux; ii) améliorer l'infrastructure rurale et les capacités commerciales pour faciliter l'accès aux marchés; iii) accroître les approvisionnements alimentaires et atténuer le problème de la faim en Afrique.

Le premier secteur fondamental concerne la gestion de l'eau et l'irrigation dans le but de libérer l'agriculture africaine actuellement dépendante de précipitations imprévisibles; le second concerne la mise en valeur de l'infrastructure rurale pour réduire le coût que représente la fourniture des intrants et l'extraction des produits afin de rendre l'agriculture africaine plus compétitive; le troisième secteur vise à promouvoir directement une agriculture plus productive, notamment parmi les petits agriculteurs, hommes et femmes, qui constituent la couche de population la plus pauvre. Le Programme examine également la fréquence croissante et la gravité accrue des catastrophes et des crises qui ont des effets néfastes sur l'alimentation et l'agriculture ainsi que la nécessité d'améliorer l'accès des produits africains aux marchés, tant intérieurs qu'internationaux.

Afin de lutter contre les maux qui affligent l'agriculture africaine et de parvenir à redresser rapidement ce secteur, le Programme propose des investissements d'environ 241 milliards de dollars EU d'ici 2015, qui englobent des crédits pour l'entretien et le fonctionnement (69 milliards de dollars EU) et des fonds destinés à faire face aux situations d'urgence et à assurer des dispositifs de protection sociale (35 milliards de dollars EU); on estime que l'Afrique pourrait financer environ la moitié de ce total. Ces estimations prévoient un financement immédiat (2002-2005) de 56 milliards de dollars EU; un financement à court terme (2006-2010) de 97 milliards de dollars EU et un financement à moyen terme (2011-2015) de 88 milliards de dollars EU. L'investissement annuel moyen, soit 17 milliards de dollars EU, est inférieur au montant total des importations annuelles de produits agricoles de l'Afrique.

La Conférence a accueilli favorablement et approuvé le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine et elle a convenu qu'il était nécessaire de le rendre rapidement opérationnel. Elle a donné des orientations aux pays membres sur de nombreux aspects concernant les mesures à prendre pour relancer l'agriculture africaine. Son rapport, actuellement sous forme de projet à finaliser, stipule ce qui suit.

### **Résumé des principales considérations**

En procédant par principaux domaines d'intérêt, la Conférence:

1. A souligné sa conviction qu'en tant que clef de voûte de l'économie africaine, l'agriculture doit être intégrée et associée au développement des autres secteurs et programmes dans le cadre du NEPAD. Elle a également appelé à adopter des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.
2. A insisté pour que la mise en œuvre des activités du NEPAD s'effectue de manière intégrée et en pleine collaboration avec chaque pays ainsi qu'avec les institutions régionales et sous-régionales existantes.
3. A reconnu la nécessité d'aborder les problèmes qui se posent aux petits États insulaires et aux pays enclavés ainsi qu'aux pays menacés par la dégradation des terres et la désertification.
4. A mis en lumière la nécessité de développer les capacités institutionnelles et humaines et la participation des petits producteurs, et plus particulièrement des femmes rurales, au processus du NEPAD.
5. A demandé que les sous-secteurs des pêches, de l'élevage et des forêts bénéficient d'une attention suffisante dans le cadre du NEPAD.
6. A appelé à un engagement politique pour faire face aux domaines de conflit potentiel et à l'élaboration de mécanismes de gestion des ressources naturelles partagées, notamment l'eau.

### **Recommandations**

Prenant note de l'engagement de l'Afrique dans le cadre du NEPAD d'assumer la responsabilité de son propre développement, la Conférence a adressé ses recommandations principalement aux gouvernements des pays d'Afrique et à ses organisations économiques régionales. Elle a recommandé:

1. Comme prochaine mesure, d'établir un plan d'action incorporant les plans nationaux et régionaux, pour y inclure le calendrier de mise en œuvre du Programme, ainsi que les spécifications des résultats attendus et des indicateurs de réalisation.
2. De préparer des projets destinés à être financés aux niveaux national, sous-régional et régional dans le cadre des priorités du PDDAA, en veillant à prendre en considération la diversité nationale et sous-régionale.
3. De concevoir une stratégie concertée associant les ministres de l'agriculture, des finances et de la planification à l'effort de financement du développement agricole et rural afin de promouvoir le financement des programmes du NEPAD en matière d'agriculture. À cet égard, les participants à la réunion ont noté qu'un objectif de 25 pour cent du budget national annuel avait été adopté par la Conférence pour l'Afrique à sa vingt et unième session, à Yaoundé en février 2000. Les pays ont également été invités à prendre contact avec leurs partenaires traditionnels et avec de nouveaux partenaires pour qu'ils soutiennent les efforts de l'Afrique à l'appui du PDDAA.

4. De mettre en lumière et d'incorporer la recherche agricole dans le PDDAA tout en envisageant la possibilité de créer des centres d'excellence sous-régionaux et un fonds spécial pour la recherche et le développement agricole.

5. D'inviter le Comité directeur du NEPAD, agissant à l'initiative du pays responsable de l'agriculture – actuellement l'Égypte – à établir un comité chargé du suivi de la présente réunion ministérielle afin d'assurer un contrôle au niveau des politiques, de surveiller la mise en œuvre du PDDAA et de favoriser l'engagement de tous les pays aux futures activités du NEPAD en matière d'agriculture.

6. D'insérer les efforts de développement du NEPAD dans le cadre des stratégies de lutte contre la pauvreté et de sécurité alimentaire des pays, qui sont actuellement les cadres les mieux acceptés pour les initiatives entreprises par les pays pour lutter contre la pauvreté.

7. D'établir un plan d'action dynamique pour renforcer le rôle et la contribution du secteur privé et de la société civile à l'élaboration des programmes agricoles du NEPAD et notamment des activités agricoles en amont et en aval.

En outre, la Conférence:

8. A appelé l'attention sur la volonté et l'engagement fermes de l'Afrique à affecter des ressources nationales accrues au développement agricole et rural et a exhorté la communauté internationale à aider les pays d'Afrique à élaborer des projets et des programmes qui permettront de concrétiser la conception d'une agriculture prospère du continent, afin de réduire la faim et la pauvreté.

9. A appelé la FAO à maintenir sa collaboration avec le Secrétariat du NEPAD dans l'esprit de la résolution de la Conférence régionale du Caire (ARC/02/RES) pendant que le processus du NEPAD avance vers la concrétisation des programmes d'action.



## ANNEXE 2:

### **Extraits du Plan d'action du G8 pour l'Afrique relatifs à l'agriculture dans le cadre du NEPAD Sommet du G-8 à Kananaskis, Canada**

Nous, chefs d'État et de gouvernement de huit grandes démocraties industrialisées et représentants de l'Union européenne, qui rencontrons les dirigeants africains à Kananaskis, nous nous félicitons de l'initiative prise par les États africains en adoptant le *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique* (NEPAD), vision audacieuse et lucide du développement de l'Afrique. Nous acceptons l'invitation des dirigeants africains, d'abord formulée à Gênes en juillet dernier et renouvelée dans le NEPAD, à construire un nouveau partenariat entre les pays d'Afrique et les nôtres, sur la base d'un respect et d'une responsabilité mutuels. Le NEPAD offre une occasion historique de surmonter les obstacles au développement de l'Afrique. Notre Plan d'action pour l'Afrique, qui constitue la toute première réponse du G8, vise à encourager l'effort créatif qui sous-tend le NEPAD et à donner des bases solides à la coopération future.

... Notre Plan d'action porte sur un nombre limité de domaines prioritaires dans lesquels nous pouvons apporter une contribution positive collectivement et individuellement.

...

### **III. Favoriser le commerce, l'investissement, la croissance économique et le développement durable**

La croissance économique est essentielle, si l'on veut réaliser l'objectif du NEPAD et mobiliser des ressources afin de faire reculer la pauvreté et progresser le développement. ... nos partenaires africains ont souligné l'importance particulière de l'infrastructure notamment sur le plan des partenariats d'investissement alliant secteurs public et privé, et comme composante clé de l'intégration régionale et du développement. Pour atteindre des taux de croissance suffisants, l'Afrique doit avoir davantage accès aux marchés. Les négociations commerciales multilatérales de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) lancées à Doha, où les intérêts et les besoins des pays en développement occupent une place essentielle, aideront à créer un cadre pour l'intégration des pays africains dans le système commercial international et l'économie mondiale, d'où de nouvelles possibilités pour une croissance fondée sur le commerce. Nous sommes attachés au programme de développement de Doha et à la totale mise en oeuvre du programme de travail de l'OMC, tout comme nous sommes résolu à accroître l'assistance technique sur le plan commercial afin d'aider les pays africains à participer véritablement à ces négociations. Sachant cela, nous nous engageons à:

3.1. Aider l'Afrique à attirer des investissements, africains et étrangers, et à mettre en oeuvre des politiques propices à la croissance économique, y compris en:

...

3.2. Faciliter le renforcement des capacités et le transfert d'expertise pour la réalisation de projets d'infrastructure, en prêtant une attention particulière aux initiatives régionales.

3.3. Faciliter l'accès aux marchés pour les produits africains, y compris:

- En réaffirmant notre volonté de conclure, au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2005, les négociations sur la libéralisation des échanges dans le cadre du cycle de négociations commerciales multilatérales de

Doha, en prenant pleinement en considération la situation et les besoins particuliers des pays en développement, y compris des pays africains;

- Sans préjuger de l'issue des négociations, en donnant suite à l'engagement que nous avons pris à Doha de mener des négociations globales sur l'agriculture, afin d'arriver à des améliorations sensibles en ce qui concerne l'accès aux marchés, la réduction et l'élimination graduelle de toutes les formes de subventions à l'exportation, et la réduction notable des aides nationales qui faussent les échanges;
- En s'efforçant d'instaurer, pour tous les produits en provenance des pays les moins avancés (PMA), y compris les PMA africains, l'accès en franchise et hors contingent en envisageant à cette fin les façons de faciliter leur utilisation plus complète et efficace des arrangements actuels sur l'accès aux marchés;
- En veillant à ce que les normes de produit nationales ne limitent pas inutilement les exportations africaines et à ce que les pays africains puissent jouer pleinement leur rôle dans les organismes de normalisation internationaux compétents.

#### 3.4. Augmenter le financement et améliorer la qualité de l'assistance technique commerciale et de l'aide au renforcement des capacités en Afrique, y compris:

...

- ... En aidant les producteurs africains à satisfaire aux normes de produit et aux normes sanitaires des marchés d'exportation;
- En apportant une assistance technique pour aider les pays africains à participer aux négociations internationales et aux processus de normalisation.

#### 3.5. Appuyer l'Afrique dans les efforts qu'elle déploie pour faire avancer l'intégration économique régionale et pour développer le commerce intra-africain, y compris:

...

- En s'efforçant de faciliter l'accès aux marchés, dans le respect des règles de l'OMC, pour les échanges avec les zones de libre-échange ou les unions douanières africaines;
- En soutenant les pays africains dans les efforts qu'ils déploient pour éliminer les obstacles tarifaires et non tarifaires en Afrique, dans le respect des règles de l'OMC;
- En soutenant les pays africains dans les efforts qu'ils déploient pour abaisser les obstacles aux importations provenant du reste du monde.

#### 3.6. Rendre l'aide publique au développement (APD) plus efficace et renforcer les engagements à cet égard dans le cas des pays avec lesquels nous aurons des partenariats renforcés, y compris:

...

## **VII. Augmenter la productivité agricole**

Dans son immense majorité, la population africaine est rurale. L'agriculture est donc la principale préoccupation économique de la plupart des Africains. Elle joue un rôle essentiel non seulement dans la qualité de vie de la plupart d'entre eux, mais aussi dans l'économie nationale de presque tous les États africains. Au cœur des stratégies de croissance économique de ces pays, il est prévu d'augmenter la production agricole, d'en accroître l'efficacité et de la diversifier. En appui aux initiatives agricoles du NEPAD pour la croissance et le développement durable, nous nous engageons à:

#### 7.1. Faire du soutien de l'agriculture africaine une plus grande priorité internationale, conformément au cadre de référence et aux priorités du NEPAD, y compris:

- En appuyant la réforme et le financement des institutions internationales et des organismes de recherche qui se penchent sur les besoins prioritaires de l'Afrique en matière de développement agricole;
- En contribuant aux efforts déployés pour renforcer la recherche agricole en Afrique ainsi que la recherche consacrée à des questions et à des thèmes qui revêtent une importance particulière pour l'Afrique;
- En collaborant avec les pays africains pour rendre l'APD apportée à l'agriculture, au développement rural et à la sécurité alimentaire plus efficace là où il existe des stratégies de développement cohérentes reflétées dans les priorités budgétaires des gouvernements.

7.2. Collaborer avec les pays africains afin de réduire la pauvreté grâce à une plus grande productivité et à une plus forte compétitivité durable, y compris:

- En contribuant à l'utilisation responsable de nouvelles technologies éprouvées, y compris la biotechnologie, de manière sûre et adaptée au contexte africain, afin d'accroître les productions végétales, tout en protégeant l'environnement grâce à un usage réduit de sols fragiles, d'eau et de produits chimiques agricoles;
- En étudiant, en partageant et en facilitant l'utilisation responsable de la biotechnologie pour répondre aux besoins en matière de développement;
- En aidant les agriculteurs à avoir plus facilement accès à des informations clés sur les marchés, grâce aux moyens de communication traditionnels et à des technologies de pointe, et en renforçant parallèlement les collaborations internationales existantes afin d'améliorer les compétences en gestion des agriculteurs;
- En encourageant les partenariats dans la recherche et la vulgarisation agronomiques et hydrologiques afin de mettre au point et d'adopter des techniques répondant à la demande, y compris des agriculteurs à faible revenu et disposant de peu de ressources, en vue d'augmenter la productivité agricole et d'améliorer la capacité de commercialiser les produits agricoles et alimentaires, y compris les produits de la pêche.
- En collaborant avec les pays africains pour promouvoir les droits de propriété et les droits sur les ressources;
- En appuyant l'intégration d'un souci de parité entre les sexes dans toutes les politiques agricoles et connexes, ainsi que des mesures ciblées visant à garantir le droit des femmes au même accès à la technologie, au soutien technique, aux droits fonciers et au crédit;
- En collaborant avec les pays africains pour soutenir le développement de l'infrastructure agricole, y compris la production, les transports et les marchés;
- En collaborant avec les pays africains pour élaborer des politiques agricoles judicieuses, intégrées dans des stratégies de réduction de la pauvreté.

7.3. Nous efforcer d'accroître la sécurité alimentaire en Afrique, y compris:

- En collaborant avec les pays africains pour intégrer la sécurité alimentaire dans les efforts de réduction de la pauvreté et instaurer un climat politique et institutionnel qui permette aux pauvres de mieux vivre de l'agriculture, grâce, notamment, au développement rural;
- En collaborant avec les organisations internationales compétentes pour faire face aux graves pénuries alimentaires qui frappent l'Afrique australe cette année;
- En collaborant avec les pays africains afin d'intensifier les efforts visant à améliorer la qualité et la diversité de l'alimentation en y ajoutant des micronutriments et en améliorant les techniques d'enrichissement;
- En appuyant l'Afrique dans les efforts qu'elle déploie pour mettre en place des systèmes de contrôle de l'innocuité et de la qualité des aliments, notamment en aidant les pays à élaborer une réglementation, des procédures d'exécution et des cadres institutionnels appropriés;
- En appuyant les efforts visant à améliorer les techniques agricoles et à mieux les faire connaître.

### **VIII. Améliorer la gestion des ressources en eau**

L'eau est essentielle à la vie. Elle est importante à divers égards, qu'il s'agisse de l'eau potable, de l'eau nécessaire à l'hygiène ou de l'eau indispensable à la sécurité alimentaire et à l'agriculture, à l'activité économique ou encore à la protection du milieu naturel. Nous connaissons l'importance d'une bonne gestion des ressources en eau. Nous savons aussi que la gestion de l'eau est parfois au centre des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité régionales.

Nous apprécions également l'importance d'une bonne gestion de l'eau dans le développement et la croissance économique durables, et nous nous engageons donc à:

#### **8. Appuyer l'Afrique dans les efforts qu'elle déploie pour améliorer la gestion et l'exploitation des ressources en eau, y compris:**

- En contribuant aux efforts déployés en Afrique pour promouvoir une exploitation des ressources en eau qui soit productive, durable et respectueuse de l'environnement;
- En soutenant les efforts déployés pour améliorer l'assainissement et l'accès à l'eau potable;
- En mobilisant l'assistance technique pour faciliter et accélérer la préparation de travaux d'aménagement d'eau potable et installations sanitaires, tant en milieu urbain que rural, et pour arriver à plus d'efficacité dans ces secteurs;
- En soutenant les réformes entreprises dans le secteur de l'eau en faveur de la décentralisation, du recouvrement des coûts et d'une plus grande participation des consommateurs

Mise à jour: 27 juin 2002

Source: <http://www.g8.gc.ca/kananaskis/afraction-fr.asp>

### ANNEXE 3:

#### Liste provisoire des mesures à prendre pour mener à bien le développement agricole dans le cadre du NEPAD

Les idées énoncées dans cette annexe ont été recueillies lors de consultations organisées pour le NEPAD par le Département de l'agriculture de l'Afrique du Sud.

##### Au plan national

###### *i) Augmenter la capacité de soutien à la productivité agricole*

Insister sur le rôle important joué par l'agriculture dans la sécurité alimentaire et le bien-être économique des populations rurales, soit plus de 70 pour cent de la population de la plupart des pays africains. Fixer des objectifs pour les capacités requises et les prestations de services. Les gouvernements devraient s'engager à modifier leurs systèmes de recherche et de vulgarisation et à mettre en place les réformes nécessaires à l'amélioration de la capacité et de l'efficacité de la recherche. Une étude et une analyse approfondies des systèmes de recherche agricole en Afrique, au cours des vingt dernières années, indiquent que les fonds affectés à la recherche agricole devront être multipliés par deux au cours des dix prochaines années (le budget actuel est actuellement d'1 milliard de dollars EU). Des fonds supplémentaires sont également nécessaires pour la formation d'un nombre accru d'experts, ayant au moins un doctorat (objectif recommandé: passer de 8 000 experts actuels à 12 000) pour remettre en état, restructurer les institutions de recherche et renforcer les services de vulgarisation.

###### *ii) Créer des partenariats entre les secteurs public et privé pour augmenter les investissements*

Promouvoir la collaboration entre le secteur public et le secteur privé pour la gestion après récolte (stockage, distribution, transformation et commercialisation) devant bénéficier d'un soutien important et d'un rôle prépondérant. On devrait encourager les secteurs public et privé à partager les coûts et les risques pour aider les petits exploitants à adopter de nouvelles technologies par le biais de programmes de réduction de la pauvreté et d'allègement de la dette. On devrait aussi, lors des discussions sur les programmes, porter une attention accrue aux programmes de sécurité alimentaire et s'engager à recourir aux subventions ou autres modalités appropriées pour aider les petits agriculteurs à adopter, le cas échéant, de nouvelles technologies, tout en veillant à réduire les distorsions.

###### *iii) Accroître l'efficacité et l'utilisation des disponibilités en eau pour l'agriculture*

Mettre en place des petits périmètres irrigués et améliorer la gestion locale des eaux en multipliant les échanges d'informations et de connaissances techniques avec les autres pays de la région.

###### *iv) Renforcer la sécurité foncière des exploitations traditionnelles et modernes par le biais de réformes foncières appropriées.*

###### *v) Appuyer le crédit agricole et les plans de financement, notamment pour un meilleur accès au crédit par les petits agriculteurs et aux femmes.*

### **Au plan régional**

- Étudier les structures et les programmes des institutions régionales et sous-régionales;
- Élaborer, le cas échéant, des programmes de recherche et/ou créer des institutions pour certaines cultures et certains élevages;
- Tenter d'augmenter les financements destinés aux systèmes d'alerte rapide, lorsqu'ils existent, ou chercher les fonds nécessaires à leur création;
- S'assurer que de la mise en place de stratégies pour les urgences alimentaires;
- Favoriser les échanges régionaux internes, et entre diverses régions, en adoptant des normes sanitaires et phytosanitaires de portée internationale et en réduisant ou en éliminant les droits de douane relatifs aux échanges transfrontaliers par une harmonisation des politiques agricoles et le renforcement des synergies régionales générées par la coopération Sud-Sud.

### **Au plan international**

*Créer des capacités pour:*

- la création de nouveaux partenariats pour lutter contre la lassitude des donateurs vis-à-vis des projets agricoles ambitieux;
- la promotion de la coopération avec les pays développés, en stimulant et en développant la recherche et les capacités de développement agricole;
- l'ouverture sur les marchés internationaux par une amélioration de la qualité des produits agricoles africains, notamment des produits transformés, en vue de répondre aux normes exigées par ces marchés;
- le soutien à la mise en réseaux des partenaires africains et étrangers dans les domaines de la technologie agricole, des connaissances, des services de vulgarisation et des infrastructures rurales;
- l'appui aux investissements dans la recherche sur les cultures à haut rendement et les méthodes de conservation et de stockage durables;
- l'appui au renforcement des capacités nationales et régionales pour les négociations commerciales multilatérales relatives notamment à la sécurité alimentaire et à d'autres réglementations commerciales agricoles.

### ***Questions essentielles à prendre en considération lors de la mise en oeuvre du PDDAA***

#### **Construire une base solide de connaissances**

Dans plusieurs pays, les stratégies nationales déjà offrent une base solide mise en place aux fins d'un développement de programmes et de projets reflétant les aspirations des populations.

Il existe aussi des stratégies régionales agricoles fondées sur les conclusions et les recommandations politiques pour les stratégies nationales. Au plan régional, ces stratégies ont donné lieu à des programmes régionaux pour la sécurité alimentaire afin de compléter les actions nationales.

#### **Approfondir les réformes politiques**

Les réformes politiques, l'harmonisation des secteurs agricoles et leur complémentarité avec d'autres secteurs sont nécessaires pour élever le niveau des revenus des agriculteurs et des ménages. À la lumière des décisions prises par les chefs d'État africains de dissoudre l'OUA et de créer une Union africaine reposant, entre autres, sur les principes d'une gouvernance économique réelle, il est maintenant envisageable d'articuler les politiques agricoles et les exigences continentales.

Il sera nécessaire d'entreprendre un travail pour générer les capacités institutionnelles indispensables à l'approfondissement des réformes politiques. Il sera de la plus haute importance qu'un forum des ministres africains de l'agriculture soit créé pour prendre les décisions et informer la structure pertinente de l'UA. Un tel forum devrait disposer des structures techniques appropriées et pouvoir orienter les secteurs fondamentaux du PDDAA.

### **Accès aux ressources en terres et en eaux, et investissements**

On estime que la répartition des terres est un instrument puissant pour la réduction de la pauvreté. Les petites exploitations fournissent des conditions d'existence stables pour les pauvres, utilisent de façon intensive la main-d'œuvre et peuvent être très productives si les politiques macroéconomiques sont bien choisies, comme cela a été prouvé dans plusieurs pays d'Asie. La sécurité des droits de propriété peut permettre des investissements à long terme et une utilisation durable des terres. Les politiques favorables à une distribution équitable des terres ont montré, dans un certain nombre de pays d'Asie et d'Amérique latine, qu'elles pouvaient améliorer l'accès au crédit, stimuler la productivité agricole et réduire la pauvreté. Dans le domaine foncier, il convient d'octroyer la priorité à l'examen des discriminations à l'encontre des femmes et des obstacles qu'elles rencontrent, et ensuite d'agir rapidement en conséquence. Malgré des limitations et des difficultés constantes, des programmes de réforme agraire ont déjà été initiés dans certains pays africains. En outre, la fragmentation des propriétés dans plusieurs pays africains est un obstacle majeur pour la compétitivité dans le cadre de la libéralisation des marchés.

Les problèmes et les questions liés aux ressources en eau sont multiples et complexes. Le problème de l'accès à l'eau en Afrique et notamment en Afrique subsaharienne ne tient pas à la quantité d'eau disponible mais à sa répartition non homogène au niveau régional et au fil des saisons, ainsi qu'aux discriminations liées au sexe et aux niveaux de revenus. La demande des ménages urbains en compétition avec celles des zones rurales et de l'industrie concurrence l'agriculture et intensifie les tensions sociales. On ressent aussi ce malaise aux frontières des pays et dans certains des principaux bassins fluviaux. Le faible rendement de l'utilisation de l'eau constitue également une forte contrainte. En Afrique du Nord, où la dépendance vis-à-vis des eaux de surface et des eaux souterraines est très élevée, le taux de dégradation des ressources en eau (prélèvement de l'eau souterraine et pollution des eaux) est de plus en plus préoccupant pour la durabilité de la production agricole de la région.

Le NEPAD peut profiter de l'initiative concernant les terres et les eaux en Afrique, au titre du PDDAA et du programme intégré de gestion des terres et des eaux de la Banque mondiale.

### **Construire à partir des initiatives existantes**

Diverses initiatives, nationales et sous-régionales, actuellement au stade de la mobilisation des ressources, ainsi que des centres régionaux de recherche en Afrique ayant à leur actif expérience et action devraient être impulsés par le NEPAD.

Le défi consiste à identifier les programmes les plus proches des secteurs fondamentaux du PDDAA. Au plan international, on peut citer la stratégie de la Banque mondiale pour le développement rural durable, le Programme spécial pour la sécurité alimentaire de la FAO, les programmes du Forum de recherche agricole en Afrique (FARA).

### **Faciliter les investissements**

Il est urgent d'augmenter en Afrique les taux d'épargne nationaux. Selon la Banque mondiale, les taux d'épargne bruts de nombreux pays atteignent à peine 5 pour cent du PIB, voire moins, contre un niveau de 20 pour cent ou plus même dans des pays pauvres d'Asie. L'amélioration de l'accès au crédit des populations rurales et celle des infrastructures financières rurales contribueront à la mobilisation de l'épargne. Dans le secteur privé, les investissements pour les exploitations devront provenir pour l'essentiel des revenus propres des agriculteurs. Un accroissement des investissements

agricoles, publics et privés, dépend donc fondamentalement de la hausse des revenus et de l'épargne constituée par les agriculteurs.

#### *Crédit agricole et services financiers ruraux*

Un meilleur accès aux services d'intermédiation financière durable peut faciliter le financement d'investissements viables, renforcer la productivité des actifs disponibles et permettre aux populations rurales de mieux utiliser les ressources existantes (terres, main-d'œuvre, capacités de gestion). Les conclusions tirées de l'échec des programmes antérieurs, qui ne sont pas parvenus à la durabilité, devraient servir de leçon.

#### *Importance des services nationaux de dépôts*

Dans le nouvel environnement des marchés, des compromis doivent être effectués entre la nécessité des ménages ruraux d'accéder à des services financiers durables à des coûts raisonnables et celle des institutions financières de couvrir les coûts élevés et les risques de gestion qui sont associés à l'intermédiation financière en milieu rural. De toute évidence, les institutions financières viables et durables peuvent bénéficier à des clients ruraux ayant de faibles revenus, soit directement en étendant leur champ d'action ou/et soit indirectement en finançant des entreprises plus grandes et en facilitant la création d'emplois locaux. De ce fait, les initiatives qui soutiennent le fonctionnement de services financiers viables et compétitifs en zones rurales sont extrêmement importantes.

Pour ce qui est de l'Afrique dans son ensemble, on peut déduire de certaines estimations que chaque dollar de capital investi en Afrique subsaharienne en provenance du reste du monde a un rendement de un dollar et six cents. Ce point doit donc être traité en priorité.

#### *Politiques de financement rural et stratégies d'investissement financier adaptées*

Un environnement favorable, des politiques adaptées, des possibilités d'investissement rentables dans le secteur rural et la capacité des communautés locales et des clients eux-mêmes à planifier et utiliser leur argent de manière judicieuse sont des questions de première importance pour mettre au point des services ruraux financiers efficaces.

### **Stratégies pour la mobilisation des ressources**

#### *Développement d'une stratégie de communication*

Il est important de faire connaître les possibilités du NEPAD dans le secteur de l'agriculture et d'en assurer la promotion. Ainsi, les actions de communication sont fondamentales pour renforcer le secteur agricole et pour attirer l'attention des investisseurs potentiels sur les diverses options possibles. Cela doit être fait rapidement. Cette prise de conscience doit se faire au niveau des investisseurs mais aussi au niveau de certains mécanismes et instruments, par exemple, dans le domaine de la recherche par la *World Bank initiative on African Agricultural Research and Development - Increasing Effectiveness and Financial Sustainability*. Cette initiative vise à accroître l'efficacité de la recherche agricole par le biais des réformes institutionnelles et financières (*African Technology Development and Transfer System: TDT*).

**Mise en oeuvre de projets de terrain:** cet aspect doit être prioritaire, tant au plan national que sous-régional.

<b>TABLEAUX: RÉSUMÉ ANALYTIQUE</b>
------------------------------------

Tableau 1: Ordre de grandeur de la contribution de l'Afrique aux investissements

Objectif de l'investissement	Investissement en milliards de dollars EU (chiffres arrondis.)							
	Immédiat (2002-2005)		Court terme (2006-2010)		Moyen terme (2010-2015)		Total (2002-2015) **	
	Total	Afrique	Total	Afrique	Total	Afrique	Total	Afrique
<b>Investissement:</b>								
Investissement dans les terres et les eaux	10	4	20	10	7	4	37	18
Infrastructure rurale	22	9	35	17	32	18	89	44
Capacités commerciales pour faciliter l'accès au marché	1	0	1	0	1	0	3	1
Sécurité alimentaire nationale	1	0	3	1	3	2	7	3
Sécurité alimentaire régionale	0	0	0	1	0	0	1	1
Recherche et technologies	1	0	1	0	3	2	5	2
<b>Total partiel</b>	35	13	60	29	46	26	141	68
<b>Fonctionnement et entretien:</b>								
Terres et eaux	2	1	12	6	18	10	32	17
Infrastructure rurale	7	3	13	6	17	9	37	18
<b>Total partiel</b>	9	4	25	12	35	19	69	35
<b>Interventions humanitaires, etc.:</b>								
<b>Protection et urgences</b>	12	5	15	6	15	6	35	17
Erreur d'arrondi	-	-	-	-	-	-	- 1	
<b>Total</b>	56	22	100	50	96	53	251	125
<b>Total annuel</b>	13,9	5,5	20	10	19,2	10,6	18	8,9

Note: Dans le présent tableau, la contribution en pourcentage de l'Afrique a été maintenue au même niveau pour tous les objectifs d'investissement. En fait, la capacité d'investissement de l'Afrique varie selon qu'il s'agit d'infrastructure lourde ou de situations d'urgence, etc. De telles considérations de détail pourront toutefois être abordées lors de la phase de planification. Le présent tableau est destiné à donner une indication de l'ordre de grandeur de l'enveloppe d'investissement sur laquelle pourrait compter l'Afrique.

\*\* Étant donné que les chiffres sont arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement aux totaux exacts de chaque colonne ou rangée du tableau annexe 1.

**TABLEAUX: CHAPITRE 1**
**Tableau 2: Estimations des investissements globaux**

Objectif	Investissements estimatifs en milliards de dollars EU (chiffres arrondis)			
	Immédiat (jusqu'en 2005)	Court terme (2005-2010)	Moyen terme (2010-2015)	Total (2002-2015)
Terres et eaux	10	20	7	37
Système d'exploitation des terres et des eaux: fonctionnement et entretien	2	12	18	32
Autres infrastructures rurales	23	37	33	94
Autres infrastructures rurales: fonctionnement et entretien	7	13	17	37
Capacités commerciales pour améliorer l'accès au marché	0,8	1,5	0,5	2,8
Dispositifs de protection sociale et secours d'urgence	12	15	15	42
Programmes nationaux pour la sécurité alimentaire	1	2	3	6
Programmes régionaux pour la sécurité alimentaire	0	1	0	1
<b>Investissements totaux</b>	<b>56</b>	<b>100</b>	<b>95</b>	<b>251</b>

**Tableau 3: Scénario envisageable pour les sources de financement de l'agriculture  
dans le cadre du NEPAD**

Source d'investissement	Part des investissements totaux (%)			
	Actuelle (base des estimations)	Immédiat (2002-2005)	Court terme (2006-2010)	Moyen terme (2011-2015)
<i>Afrique</i>				
Sources nationales publiques	35	35	40	40
Secteur privé national	n.d.	5	10	15
<b>Total partiel</b>	<b>35</b>	<b>40</b>	<b>50</b>	<b>55</b>
<i>Aide extérieure</i>				
Aide à des conditions de faveur (i.e. APD)	52	45	35	30
Prêts normaux	13	10	10	5
Investissement extérieur direct (privé)	n.d.	5	5	10
<b>Total partiel</b>	<b>65</b>	<b>60</b>	<b>50</b>	<b>45</b>
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Tableau 4: Estimations brutes des investissements par source**

Source d'investissement	Part des investissements totaux (en milliards de dollars EU)			
	Immédiat (2002-2005)	Court terme (2006-2010)	Moyen terme (2011-2015)	Total (2002-2015)
<i>Afrique</i>				
Sources nationales publiques	19,6	40	37,8	97,4
Secteur privé national	2,8	10	14,2	27
<b>Total partiel</b>	<b>22,4</b>	<b>50</b>	<b>52</b>	<b>104,4</b>
<i>Aide extérieure</i>				
Aide à des conditions de faveur (APD)	25,2	35	28,3	88,5
Prêts normaux	5,6	10	4,7	20,3
Investissement extérieur direct (privé)	2,8	5	9,5	17,3
<b>Total partiel</b>	<b>33,6</b>	<b>50</b>	<b>42,5</b>	<b>126,1</b>
Erreur d'arrondi	-	-	-	0,8
<b>Total</b>	<b>56</b>	<b>100</b>	<b>94,5</b>	<b>251,3</b>
Montant annuel	14,0	20,1	18,9	17,9

<b>TABLEAUX: CHAPITRE 2</b>
-----------------------------

**Tableau 5: Difficultés liées aux sols**

	Superf. totale (ooo) km <sup>2</sup>	Hydro-morphie (ooo) km <sup>2</sup>	%	Faibles réserves en éléments nutritifs (ooo) km <sup>2</sup>	%	Toxicité par l'aluminium (ooo) km <sup>2</sup>	%	Forte fixation du phosphore (ooo) km <sup>2</sup>	%
Afrique subsaharienne	23 621	1 904	8	3 714	16	4 366	19	982	4
Proche-Orient et Afrique du Nord	12 379	79	1	292	2	1	0	0	0
Asie et Pacifique	28 989	3 083	11	1 105	4	3 906	14	1 395	5
Asie du Nord, Est de l'Oural	21 033	4 735	23	11	0	732	4	0	0
Amérique centrale et du Sud	20 498	2 086	10	982	5	8 019	39	3 016	15
Amérique du Nord	21 410	3 388	16	0	0	2 219	10	1	0
Europe	6 557	1 059	16	44	1	545	8	0	0
<b>Monde</b>	<b>134 487</b>	<b>16 262</b>	<b>12</b>	<b>6 148</b>	<b>5</b>	<b>19 788</b>	<b>15</b>	<b>5 393</b>	<b>4</b>

**Tableau 6: Coûts d'investissement unitaires, en dollars EU**

Organisation économique régionale	Grands périmètres d'irrigation	Remise en état des grands périmètres d'irrigation	Petits périmètres d'irrigation	Fonds de vallées intérieures	Conservation des sols et des eaux	Amélioration des terres
UMA	6 000	2 000	2 000	600	300	100
UEMOA	15 000	5 000	4 000	600	300	100
CEDEAO	10 000	3 000	3 000	600	300	100
COMESA	10 000	3 000	3 000	600	300	100
IGAD	10 000	3 000	3 000	600	300	100
CEMAC	10 000	3 000	3 000	600	300	100
CEN-SAD	10 000	3 000	3 000	600	300	100
CEEAC	10 000	3 000	3 000	600	300	100
SADC	9 000	3 000	2 500	600	300	100

**Tableau 7: Estimation des investissements en matière d'irrigation dans les principales régions (en millions de dollars EU)**

Région	Années 60	Années 70	Années 80	Années 90	1960-2000 <sup>38</sup>
Asie (en développement)	17 005	27 308	46 315	114 168	204 797
Afrique	3 177	4 270	10 544	18 815	36 806
Amérique latine et Caraïbes	3 152	7 124	11 259	19 855	41 390
<b>Total</b>	<b>23 334</b>	<b>38 702</b>	<b>68 119</b>	<b>152 838</b>	<b>282 992</b>

<sup>38</sup> Bien que la valeur estimée des investissements en Afrique soit comparable à ceux réalisés en Amérique latine et aux Caraïbes durant la période considérée, la superficie irriguée en Amérique latine a plus que doublé mais elle n'a augmenté que de 50 pour cent en Afrique. Le coût des investissements estimé à l'hectare en Amérique latine et aux Caraïbes est cependant près de deux fois moins élevées qu'en Afrique.

**Tableau 8: Gestion des eaux et mise en valeur des terres: projections à l'horizon 2015**

Groupement économique régional	Superficie à mettre en valeur/remettre en état (1 000 ha)				Investissement estimatif (millions de dollars EU)			
	Développement de l'irrigation à petite échelle au niveau des exploitations, y compris amélioration des terres	Remise en état des grands périmètres d'irrigation	Grands périmètres d'irrigation	Total	Développement de l'irrigation à petite échelle au niveau des exploitations, y compris amélioration des terres	Remise en état des grands périmètres d'irrigation	Grands périmètres d'irrigation	Total
UMA	3 925	481	333	4 739	1 708	980	2 060	4 748
UEMOA	3 718	86	71	3 875	1 564	385	1 023	2 972
CEDEAO	11 244	181	138	11 563	4 073	683	1 733	6 489
COMESA	12 274	2 509	1 242	16 025	5 534	5 944	7 676	19 154
IGAD	7 610	1 202	221	9 033	3 683	3 101	2 352	9 136
CEMAC	1 647	24	33	1 670	814	85	378	1 277
CEN-SAD	16 162	2 604	1 435	18 766	6 719	6 124	9 158	22 001
CEEAC	2 838	157	68	2 996	1 370	486	722	2 578
SADC	7 742	589	248	8 579	3 298	1 764	2 269	7 331

**Tableau 9: Besoins annuels d'investissements et d'entretien jusqu'en 2015 (en millions de dollars EU)**

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	Dans l'immédiat				À court terme					À moyen terme				
<b>Investissements</b>														
Création de grands périmètres d'irrigation	0	0	0	0	1 359	2 718	2 718	2 718	1 359	1 359	679	679	0	0
Remise en état des grands périmètres d'irrigation	1 780	1 780	1 780	1 780	1 780	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Petits périmètres d'irrigation	0	394	788	788	788	788	788	788	788	394	394	394	394	394
Marécages et fonds de vallées intérieures	0	0	0	0	218	435	435	435	218	218	109	109	0	0
Récolte de l'eau, conservation des sols et des eaux	46	69	115	115	115	115	172	172	230	230	230	287	287	115
Amélioration des terres	0	102	203	203	203	203	203	203	203	102	102	102	102	102
<b>Total</b>	<b>1 826</b>	<b>2 345</b>	<b>2 886</b>	<b>2 886</b>	<b>4 463</b>	<b>4 259</b>	<b>4 317</b>	<b>4 317</b>	<b>2 797</b>	<b>2 302</b>	<b>1 513</b>	<b>1 571</b>	<b>783</b>	<b>610</b>
<b>Total partiel</b>	<b>9 943</b>				<b>20 153</b>					<b>6 779</b>				
<b>Total investissements</b>	<b>36 875</b>													
<b>Exploitation et entretien</b>														
Création de grands périmètres d'irrigation	0	0	0	0	136	408	679	951	1 087	1 223	1 291	1 359	1 359	1 359
Remise en état des grands périmètres d'irrigation	134	267	401	534	668	668	668	668	668	668	668	668	668	668
Petits périmètres d'irrigation	0	79	236	394	552	709	867	1 025	1 182	1 261	1 340	1 419	1 498	1 576
Marécages et fonds de vallées intérieures	0	0	0	0	7	20	33	46	52	59	62	65	65	65
Récolte de l'eau, conservation des sols et des eaux	2	5	9	14	18	23	30	37	46	55	64	76	87	92
Amélioration des terres	0	2	6	10	14	18	22	26	30	33	35	37	39	41
<b>Total</b>	<b>135</b>	<b>352</b>	<b>652</b>	<b>952</b>	<b>1 394</b>	<b>1 845</b>	<b>2 299</b>	<b>2 752</b>	<b>3 066</b>	<b>3 298</b>	<b>3 459</b>	<b>3 623</b>	<b>3 715</b>	<b>3 801</b>
<b>Total partiel</b>	<b>2 091</b>				<b>11 356</b>					<b>17 896</b>				
<b>Total exploitation et entretien</b>	<b>31 343</b>													

**TABLEAUX: CHAPITRE 3**

**Tableau 10: Infrastructure routière de l'Afrique, par sous-région**

	Afrique du Nord	Ceinture sahélienne sèche	Golfe de Guinée	Afrique centrale	Afrique de l'Est	Afrique australe	îles	Afrique subsaharienne	Afrique
Réseau routier total (en milliers de Km)	273	134	320	312	234	765	52	1 817	2 090
Routes revêtues (en milliers de Km)	177	19	82	41	21	113	8	284	461
Routes non revêtues (en milliers de Km)	97	115	239	271	213	651	44	1 533	1 630
% de routes revêtues	65	14	26	13	1	15	15	15,6	22
Km de routes pour 1 000 habitants.	2	1,4	1,97	3,69	10	7,68	3,10	2,8	2,7

**Tableau 11: Infrastructure routière de l'Afrique par rapport à celle d'autres régions en développement**

Région	Étendue du réseau routier	Routes revêtues	Routes non revêtues	Routes revêtues (en %)
	en milliers de kilomètres			
Afrique	2 750	572	2 178	27
Afrique du Nord	274	177	97	65
Afrique subsaharienne	1 817	284	1 533	16
Pays en développement	14 256	4 806	9 450	34
Amérique latine et Caraïbes.	3 235	534	2 701	17
Asie de l'Est	2 118	703	1 414	33
Asie du Sud	3 858	1 700	2 158	44

**Tableau 12: Infrastructure - L'Afrique par rapport au reste du monde**

Aspect d'infrastructure 1996/98	Afrique			Asie		Amérique latine et Caraïbes	Monde
	Sub- Sahara	Afrique du Nord	Ensemble de l'Afrique	Sud	Est et Pacifique		
Population vivant dans des territoires sans littoral (en %)	28	n.d.	20	2	0	3	n.d.
Population vivant à 100 km ou moins de la mer (en %)	19	n.d.	27	23	43	42	n.d.
Routes (km/1000 habitants)	2,8	2	2,7	3	1	6	5
Voies ferrées /1 000 habitants	92	101	94	0,06	0,12	0,21	0,20
Fret ferroviaire/million d'habitants	210	n.d.	260	431	2 642	192	8 992
Fret aérien (en millions de tonnes/km)	912	n.d.	1 226	1 299	13 305	4 301	98 431
Capacité de fret maritime	55 680	n.d.	58 588	30 343	60 964	163 490	505 378
Aéroports à piste en dur	504	219	723	325	547	1 384	10 821
Capacité de production d'électricité (kw/habitant)	0,11	n.d.	0,14	0,28	0,28	0,29	0,51

**Tableau 13: Réseau routier rural dans quelques pays africains  
des zones tropicales humides et semihumides**

Pays	Kilométrage total	Densité (Km/1 000 km <sup>2</sup> )	
		Actuellement	En Inde en 1950
Bénin	4 066	36	291
Cameroun	18 000	38	168
République centrafricaine	14 400	23	33
Congo	200	1	47
Congo (République démocratique)	84 100	36	110
Côte d'Ivoire	30 224	94	258
Guinée équatoriale	450	16	103
Gabon	2 400	9	30
Ghana	4 000	17	429
Guinée	11 500	47	161
Guinée-Bissau	1 404	39	186
Libéria	3 615	33	159
Madagascar (1/2)	19 750	67	137
Mozambique (1/2)	6 725	17	135
Nigéria (3/4)	67 425	97	718
Sierra Leone	5 767	80	391
Tanzanie (1/3)	20 760	66	181
Togo	4 181	73	447
<b>Tous pays confondus</b>	<b>298 967</b>	<b>63</b>	<b>388</b>

**Tableau 14: Routes existantes, routes à remettre en état et nouvelles routes à construire d'ici 2015**

	Routes existantes (en milliers de km)			Routes à remettre en état <sup>a</sup> (en milliers de km)			Routes à construire d'ici 2015 (en milliers de km)		
	Revêtues	Non revêtues	Total	Revêtues	Non revêtues	Total	Revêtues	Non revêtues	Total
Afrique du Nord	58	580	<b>638</b>	40	406	<b>446</b>	0	0	<b>0</b>
Zone sahélienne aride	4	104	<b>108</b>	3	73	<b>76</b>	34	403	<b>437</b>
Golfe de Guinée	16	215	<b>231</b>	11	150	<b>161</b>	44	602	<b>646</b>
Afrique centrale	8	244	<b>252</b>	6	171	<b>177</b>	26	222	<b>248</b>
Afrique de l'Est	4	192	<b>196</b>	3	134	<b>137</b>	55	612	<b>667</b>
Afrique australe	23	586	<b>609</b>	16	410	<b>426</b>	10	146	<b>156</b>
Îles	2	40	<b>42</b>	1	28	<b>29</b>	5	46	<b>51</b>
<b>Total</b>	<b>115</b>	<b>1 961</b>	<b>2 076</b>	<b>80</b>	<b>1 372</b>	<b>1 452</b>	<b>174</b>	<b>2 031</b>	<b>2 204</b>

Note: <sup>(a)</sup> Sur la base d'un pourcentage de 70 pour cent des routes existantes.

**Tableau 15: Investissements dans l'infrastructure rurale et les capacités commerciales pour améliorer l'accès au marché**

	Coût unitaire	Coût total (en millions de dollars EU)	Pourcentage (%)
<b>Infrastructures rurales</b>			
<i>Entreposage</i>			
Entreposage à sec	155	2 727	
Entreposage à froid	3 210	5 116	
<b>Total entreposage</b>		<b>7 842</b>	<b>8,4</b>
<i>Commercialisation</i>			
Circuits de distribution ruraux		436	
Marchés pour les fruits et légumes	360	5 737	
<b>Total commercialisation</b>		<b>6 173</b>	<b>6,6</b>
<i>Transformation</i>			
Mouture des céréales	180	5 066	
Fruits et légumes	1 190	7 586	
<b>Total transformation</b>		<b>12 652</b>	<b>13,5</b>
<b>Infrastructure élevage</b>		<b>1 373</b>	<b>1,5</b>
<b>Infrastructure pêches</b>		<b>645</b>	<b>0,7</b>
<b>Routes rurales</b>			
Remise en état des routes revêtues		4 005	
Remise en état des routes non revêtues		10 292	
Construction de routes revêtues		17 417	
Construction de routes non revêtues		30 447	
<b>Total routes rurales</b>		<b>62 162</b>	<b>66,4</b>
<b>Total partiel infrastructures rurales</b>		<b>90 848</b>	<b>97</b>
<b>Capacités commerciales pour améliorer l'accès au marché</b>		<b>2 786</b>	<b>3</b>
<b>Coût total</b>		<b>93 634</b>	<b>100</b>

**Tableau 16: Besoins d'entretien (toutes catégories d'infrastructures rurales)**

Entretien	Total maximal annuel (en millions de dollars EU)	Total cumulatif (en millions de dollars EU)
Entreposage	196	1 470
Commercialisation	154	1 157
Transformation	316	2 373
Routes rurales	3 054	31 865
<b>Total</b>	<b>3 720</b>	<b>36 865</b>

**Tableau 17: Projections relatives aux besoins d'investissement dans les infrastructures rurales et les capacités commerciales pour améliorer l'accès au marché, d'ici 2015**

	Total des investissements (en millions de dollars EU)							
	Entreposage	Circuits de distribution	Transformation	Élevage	Pêches	Routes	Accès au marché	Total
Afrique du Nord	1 638	1 252	2 657	144	30	5 065	174	10 960
Ceinture sahéenne aride	1 725	1 358	2 783	452	25	10 086	580	17 009
Golfe de Guinée	1 413	1 129	2 273	178	255	15 137	580	20 965
Afrique centrale	294	233	474	73	42	7 479	290	8 885
Afrique de l'Est	1 210	965	1 948	322	150	15 872	406	20 873
Afrique australe	1 271	1 005	2 049	172	113	7 087	406	12 103
Îles	291	231	469	33	30	1 435	348	2 837
<b>Total</b>	<b>7 842</b>	<b>6 173</b>	<b>12 652</b>	<b>1 373</b>	<b>645</b>	<b>62 162</b>	<b>2 786</b>	<b>93 634</b>

**Tableau 18: Besoins annuels en investissements et entretien jusqu'à 2015 (en millions de dollars EU)**

Investissements	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Investissements</b>														
Entreposage	183	500	645	645	704	580	752	752	693	548	519	519	489	317
Circuits de distribution	104	361	418	418	442	392	592	592	569	511	499	499	488	288
Transformation	316	818	1 068	1 068	1 170	956	1 209	1 209	1 107	858	807	807	756	503
<b>Total partiel</b>	<b>602</b>	<b>1 679</b>	<b>2 131</b>	<b>2 131</b>	<b>2 315</b>	<b>1 928</b>	<b>2 553</b>	<b>2 553</b>	<b>2 369</b>	<b>1 917</b>	<b>1 825</b>	<b>1 825</b>	<b>1 733</b>	<b>1 108</b>
Élevage	20	50	100	120	140	150	150	150	150	150	120	75	0	0
Pêches	0	50	50	100	120	150	150	25	0	0	0	0	0	0
Routes rurales	1 672	2 866	5 253	5 253	5 253	5 253	4 305	3 590	4 786	4 786	4 786	5 983	5 983	2 393
Accès au marché	114	195	237	234	332	317	322	322	208	171	113	117	58	45
<b>Invest. total</b>	<b>2 409</b>	<b>4 840</b>	<b>7 771</b>	<b>7 838</b>	<b>8 160</b>	<b>7 798</b>	<b>7 479</b>	<b>6 640</b>	<b>7 513</b>	<b>7 024</b>	<b>6 844</b>	<b>8 000</b>	<b>7 774</b>	<b>3 546</b>
<b>Total général</b>	<b>93 636</b>													
<b>Entretien</b>														
Infra. agricoles	48	95	143	190	238	286	333	381	429	476	524	571	619	667
Routes rurales	1 498	1 618	1 738	1 857	1 977	2 097	2 216	2 336	2 456	2 575	2 695	2 815	2 934	3 054
<b>Tot. entretien</b>	<b>1 546</b>	<b>1 713</b>	<b>1 880</b>	<b>2 048</b>	<b>2 215</b>	<b>2 382</b>	<b>2 550</b>	<b>2 717</b>	<b>2 884</b>	<b>3 051</b>	<b>3 219</b>	<b>3 386</b>	<b>3 553</b>	<b>3 721</b>
<b>Total général</b>	<b>36 865</b>													

**Tableau 19: Projections par source de financement  
(sans les capacités commerciales pour améliorer l'accès au marché)**

	Total des investissements (millions de dollars EU)	Investissements publics		Investissements privés	
		(%)	Montant	(%)	Montant
Entreposage	7 842	17	1 363	83	6 479
Circuits de distribution	6 173	54	3 304	46	2 869
Transformation	12 652	0	0	100	12 652
Infrastructures élevage	1 373	80	1 099	20	275
Infrastructures pêches	645	80	516	20	129
Remise état des routes	14 298	93	13 269	7	1 029
Nouvelles routes	47 864	85	40 904	15	6 960
Total partiel routes	62 162	86	54 173	13	7 989
<b>Total</b>	<b>90 848</b>	<b>67</b>	<b>60 455</b>	<b>33</b>	<b>30 393</b>

**Tableau 20: Projections par source de financement  
(sans les capacités commerciales pour améliorer l'accès au marché)**

	Total des investissements (millions de dollars EU)	APD internationale		Ressources intérieures			
		(%)	Montant	Sources privées		Gouvernements	
				(%)	Montant	(%)	Montant
Entreposage	7 842	10	818	83	6 479	7	545
Circuits de distribution	6 173	32	1 983	46	2 869	21	1 322
Transformation	12 652	0	0	100	12 652	0	0
Infrastructures élevage	1 373	50	687	20	275	30	412
Infrastructures pêches	645	50	323	20	129	30	194
Remise en état des routes	14 298	66	9 494	7	1 029	26	3 775
Nouvelles routes	47 864	55	26 544	15	6 960	30	14 359
Total partiel routes	62 162	58	36 038	13	7 989	29	18 134
<b>Total</b>	<b>90 848</b>	<b>44</b>	<b>39 848</b>	<b>33</b>	<b>30 393</b>	<b>23</b>	<b>20 607</b>

**TABLEAUX: CHAPITRE 4**
**Tableau 21: Population, apport énergétique alimentaire moyen par personne et prévalence de la sous-alimentation**

Groupement régional	Population totale		Apport énergétique alimentaire par personne		Nombre de personnes sous-alimentées		Proportion de personnes sous-alimentées dans la population totale	
	1990-92 (millions)	1997-99 (millions)	1990-92 (millions)	1997-99 (millions)	1990-92 (millions)	1997-99 (millions)	1990-92 (millions)	1997-99 (millions)
Afrique	595,1	710,3	2 322	2 382	173,1	200,1	29	28
Afrique sub-saharienne	474,5	572,4	2 120	2 190	167,7	194,0	35	34
UMA	65,2	74,9	3 031	3 036	3,1	3,8	5	5
CEN-SAD	260,1	310,9	2 635	2 769	43,9	42,2	17	14
CEMAC	24,2	29,2	2 061	2 196	9,2	8,6	38	29
COMESA	229,4	335	1 988	1 971	68,8	124,1	30	37
CEEAC	84,7	102,6	2 038	1 885	33,9	52,6	40	51
CEDEAO	174,8	211,1	2 377	2 589	37,5	32,1	21	15
IGAD	74,7	152,6	2 023	1 981	28,4	63,5	38	42
SADC	124,2	151,9	2 014	1 902	52,7	77,2	42	51
UEMOA	55,1	66,4	2 268	2 336	14,3	15,9	26	24

Note: Certains pays étant membres de plusieurs groupements régionaux, les totaux pour les groupements régionaux dépassent les totaux pour le continent.

**Tableau 22: Besoins de financement du PSSA sur la base des groupements régionaux**

Groupement régional	Population totale	Nombre de personnes sous-alimentées	Nombre de personnes ciblées par les programmes nationaux communautaires de sécurité alimentaire	Coût*
	1997-99 (millions)	1997-99 (millions)	2015 (millions)	2015 (millions de \$ EU)
Afrique	710,3	200,1	100	6 500
UMA	74,9	3,8	1,9	123
CEN-SAD	310,9	41,1	20,5	1 336
CEMAC	29,2	8,7	4,4	283
COMESA	335,0	120,3	60,2	3 910
CEEAC	102,6	51,1	25,5	1 659
CEDEAO	211,1	31,7	15,9	1 030
IGAD	152,6	60,7	30,3	1 972
SADC	151,9	80	40	2 601
UEMOA	66,4	16	8	520

Note: Certains pays sont membres de plus d'une organisation économique régionale (OER). En raison des appartenances multiples, la somme des chiffres correspondant à chacune des OER est supérieure à la valeur accumulée pour l'Afrique.

\*Les estimations des coûts sont basées sur l'expérience acquise jusqu'ici dans le cadre du PSSA, à savoir 65 dollars EU par personne (soit environ 435 dollars EU par famille, à l'exclusion des investissements faits au niveau régional, équivalant à 65 dollars EU par famille).

**TABLEAUX ANNEXES**
**Tableau annexe 1: Détails des investissements requis, par objectif et par période**

Rubrique	Estimations des investissements, en milliards de dollars EU														
	Immédiat				Court terme					Moyen terme					Total
Années 2000	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	
<b>Investissements</b>															
Terres et eaux	1,8	2,4	2,9	2,8	4,5	4,3	4,3	4,3	2,8	2,3	1,5	1,6	0,8	0,6	36,9
Infrastructures rurales	2,3	4,5	7,4	7,4	7,6	7,2	6,9	6,1	7,2	6,7	6,6	7,8	7,7	3,5	88,9
Capacités commerc. amélioration marché	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	2,8
Séc. alimentaire nat.	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	6,6
Séc. alimentaire rég.	0	0	0	0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	1
Rech. et technologie	0,1	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,5	0,5	0,5	4,6
<b>Total partiel</b>	<b>4,7</b>	<b>7,6</b>	<b>11,2</b>	<b>11,1</b>	<b>13,2</b>	<b>12,7</b>	<b>12,4</b>	<b>11,6</b>	<b>11,2</b>	<b>10</b>	<b>9,2</b>	<b>10,7</b>	<b>9,8</b>	<b>5,4</b>	<b>140,8</b>
		34,6					61,1					45,1			
<b>Fonctionnement et entretien</b>															
Terres et eaux	0,1	0,4	0,7	1	1,4	1,9	2,3	2,8	3,1	3,3	3,5	3,6	3,7	3,8	31,6
Infrastructures rurales	1,6	1,7	1,9	2,1	2,2	2,4	2,5	2,7	2,9	3,1	3,2	3,4	3,5	3,7	36,9
<b>Total partiel</b>	<b>1,7</b>	<b>2,1</b>	<b>2,6</b>	<b>3,1</b>	<b>3,6</b>	<b>4,3</b>	<b>4,8</b>	<b>5,5</b>	<b>6</b>	<b>6,4</b>	<b>6,7</b>	<b>7</b>	<b>7,2</b>	<b>7,5</b>	<b>68,5</b>
		9,5					24,2					34,8			68,5
<b>Mesures de protection, urgences alimentaires et agricoles, catastrophes et opérations humanitaires</b>															
Crédits forfaitaires – tous besoins	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	42
<b>Total partiel</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>42</b>
		12					15					15			42
Total général	9,9	12,7	16,8	17,2	19,8	20,000	20,2	20,1	20,2	19,4	18,9	20,7	20	15,9	251,8
		56,1					100,3					94,9			251,3
<b>Résumé des estimations en milliards de dollars EU</b>															
Investis. y compris rech. et technologie	<b>4,7</b>	<b>7,6</b>	<b>11,2</b>	<b>11,1</b>	<b>13,2</b>	<b>12,7</b>	<b>12,4</b>	<b>11,6</b>	<b>11,2</b>	<b>10</b>	<b>9,2</b>	<b>10,7</b>	<b>9,8</b>	<b>5,4</b>	<b>140,8</b>
Fonctionnement et entretien	1,7	2,1	2,6	3,1	3,6	4,3	4,8	5,5	6	6,4	6,7	7	7,2	7,5	68,5
Urgences alimentaires et agric., catastrophes et op. humanitaires, crédits forfaitaires	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	42
<b>Total</b>	<b>9,9</b>	<b>12,7</b>	<b>16,8</b>	<b>17,2</b>	<b>19,8</b>	<b>20</b>	<b>20,2</b>	<b>20,1</b>	<b>20,2</b>	<b>19,4</b>	<b>18,9</b>	<b>20,7</b>	<b>20</b>	<b>15,9</b>	<b>251,8</b>
		56,1					100,3					94,9			251,3

(Tableau annexe 1, suite)

Rubrique	Estimations des investissements, en milliards de dollars EU														
	Immédiat				Court terme					Moyen terme					Total
Années 2000	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	
<b>Estimations investissements, par période de planification (milliards de dollars EU)</b>															
Terres et eaux + infrastructures rurales + sécurité alimentaire + recherche et technologie	34,6				61,1					45,1					140,8
Fonctionnement et entretien	9,5				24,2					34,8					68,5
Mesures de protection et urgences alimentaires et agricoles	12				15					15					42
<b>Total</b>	56,1				100,3					94,9					251,3

**Tableau annexe 2: Investissements estimatifs dans l'amélioration des terres et des eaux, l'infrastructure rurale et les capacités commerciales pour améliorer l'accès au marché (par sous-région géographique - en milliards de dollars EU)**

Région	Irrigation sur l'exploitation et à petite échelle et amélioration des terres	Remise en état de grands périmètres d'irrigation	Grands périmètres d'irrigation	Total partiel (amélioration des terres et des eaux)	Stockage	Commercialisation	Transformation	Routes rurales	Accès au marché	Total partiel (infrastructure rurale et accès au marché)	Totaux
Afrique du Nord	1,62	2,95	6,59	11,16	1,64	1,25	2,66	5,07	0,09	10,71	<b>21,87</b>
Zone sahélienne sèche	3,37	3,25	2,63	9,25	1,73	1,36	2,78	10,09	0,30	16,26	<b>25,51</b>
Golfe de Guinée	2,79	0,33	0,68	3,80	1,41	1,13	2,27	15,14	0,30	20,25	<b>24,05</b>
Afrique centrale	0,80	0,30	0,40	1,50	0,29	0,23	0,47	7,48	0,15	8,62	<b>10,12</b>
Afrique de l'Est	2,59	0,43	1,10	4,11	1,21	0,96	1,95	15,87	0,21	20,2	<b>24,31</b>
Afrique australe	2,41	1,45	1,87	5,74	1,27	1,01	2,05	7,08	0,21	11,62	<b>17,36</b>
Îles	0,81	0,19	0,32	1,32	0,29	0,23	0,47	1,43	0,18	2,6	<b>3,92</b>
<b>Total</b>	<b>14,39</b>	<b>8,90</b>	<b>13,59</b>	<b>36,88</b>	<b>7,84</b>	<b>6,17</b>	<b>12,65</b>	<b>62,16</b>	<b>1,44</b>	<b>90,26</b>	<b>127,14</b>

**Tableau annexe 3: Investissements estimatifs dans l'amélioration des terres et des eaux, l'infrastructure rurale et les capacités commerciales pour améliorer l'accès au marché (par groupe régional - en millions de dollars EU)**

Région	Irrigation sur l'exploitation et à petite échelle et amélioration des terres	Remise en état de grands périmètres d'irrigation	Grands périmètres d'irrigation	Total partiel (amélioration des terres et des eaux)	Stockage	Commercia-lisation	Transfor-mation	Routes rurales	Accès au marché	Total partiel (infrastructure rurale et accès au marché)	Totaux
CEEAC	1 370	486	722	2 578	5 488	5 074	6 976	9 418	27	26 983	29 561
CEMAC	814	85	378	1 277	486	601	946	2 389	15	4 437	5 714
CEN-SAD	6 719	6 124	9 158	22 001	1 998	854	3 628	20 967	33	27 480	49 481
COMESA	5 534	5 944	7 676	19 154	1 902	1 122	3 595	26 298	45	32 962	52 116
CEDEAO	4 073	683	1 733	6 489	1 159	1 109	2 556	20 141	39	25 004	31 493
IGAD	3 683	3 101	2 352	9 136	1 154	847	2 256	16 073	18	20 348	29 484
SADC	3 298	1 764	2 269	7 331	754	436	1 467	15 836	36	18 529	25 860
UEMOA	1 564	385	1 023	2 972	2 034	2 726	4 069	4 393	15	13 237	16 209
UMA	1 708	980	2 060	4 748	459	238	515	239	3	1 454	6 202

**Tableau annexe 4: Besoins en investissement et en entretien, par année, jusqu'en 2015 (en millions de dollars EU)**

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Investissements</b>														
Mise en valeur des terres et des eaux	1 826	2 345	2 886	2 886	4 463	4 259	4 317	4 317	2 797	2 302	1 513	1 571	783	610
Infrastructure rurale	2 275	4 545	7 384	7 384	7 568	7 181	6 857	6 143	7 155	6 703	6 611	7 808	7 716	3 501
Capacités commerciales pour améliorer l'accès au marché	114	195	237	234	240	186	122	75	15	15	7	0	0	0
<b>Total des investissements</b>	<b>4 215</b>	<b>7 085</b>	<b>10 507</b>	<b>10 504</b>	<b>12 271</b>	<b>11 626</b>	<b>11 296</b>	<b>10 535</b>	<b>9 967</b>	<b>9 020</b>	<b>8 124</b>	<b>9 379</b>	<b>8 499</b>	<b>4 111</b>
<b>Fonctionnement et entretien</b>														
Mise en valeur des terres et des eaux	135	352	652	952	1 394	1 845	2 299	2 752	3 066	3 298	3 459	3 623	3 717	3 801
Infrastructure rurale	1 546	1 713	1 880	2 048	2 215	2 382	2 550	2 717	2 884	3 051	3 219	3 386	3 553	3 721
<b>Total fonctionnement et entretien</b>	<b>1 681</b>	<b>2 065</b>	<b>2 532</b>	<b>3 000</b>	<b>3 609</b>	<b>4 227</b>	<b>4 849</b>	<b>5 469</b>	<b>5 950</b>	<b>6 349</b>	<b>6 678</b>	<b>7 009</b>	<b>7 270</b>	<b>7 522</b>

**Tableau annexe 5: Projections par source de financement pour les terres et les eaux**

	Contributions %			Millions de dollars EU			
	Secteur public	APD	Secteur privé	Secteur public	APD	Secteur privé	Total
<b>Grands périmètres irrigués</b>							
Non PFRDV	100	0	0	3,155	0	0	3,155
PFRDV	60	40	0	6,260	4,174	0	10,434
<b>Remise en état de grands périmètres</b>							
Non PFRDV	90	0	10	1,488	0	165	1,653
PFRDV	50	40	10	3,914	2,609	725	7,248
<b>Petits périmètres irrigués</b>							
Non PFRDV	20	0	80	273	0	1,091	1,364
PFRDV	10	10	80	782	521	5,214	6,518
<b>Terres humides et fonds de vallées intérieures</b>							
Non PFRDV	20	0	80	25	0	102	127
PFRDV	10	10	80	246	164	1,639	2,049
<b>Collecte de l'eau, protection des terres et des eaux</b>							
Non PFRDV	20	0	80	91	0	366	457
PFRDV	10	10	80	221	147	1,470	1,838
<b>Amélioration des terres</b>							
Non PFRDV	100	0	0	381	0	0	381
PFRDV	60	40	0	991	660	0	1,651
<b>Total</b>				<b>17,827</b>	<b>8,276</b>	<b>10,773</b>	<b>36,875</b>
					48%	22%	29%

*Note: Comme pour les investissements dans les infrastructures rurales (Tableaux 17 et 18), la possibilité de participation du secteur privé au niveau supposé dans le présent ouvrage exigera une analyse pays par pays car sa contribution a, de tous temps, été faible sauf dans quelques pays. Il en va de même de l'APD attendue, compte tenu de la tendance de l'aide, concentrée sur quelques pays. Pour une estimation plus prudente de la progression des parts de l'Afrique dans les financements publics et privés, et dans la ventilation entre financement intérieur et extérieur, voir Tableaux 3 et 4.*

**Tableau annexe 6: Besoins de financement annuels pour les PSSA nationaux, sur la base des organisations économiques régionales (en millions de dollars EU)**

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
<b>PSSA: total partiel des programmes nationaux, regroupés par organisation régionale</b>	<b>320</b>	<b>340</b>	<b>360</b>	<b>380</b>	<b>440</b>	<b>450</b>	<b>460</b>	<b>470</b>	<b>480</b>	<b>520</b>	<b>540</b>	<b>560</b>	<b>580</b>	<b>600</b>	<b>6 500</b>
UMA	6	6	7	7	8	9	9	9	9	10	10	11	11	11	124
CEN-SAD	66	70	74	78	90	92	95	97	99	107	111	115	119	123	1 336
CEMAC	14	15	16	17	19	20	20	20	21	23	23	24	25	26	283
COMESA	193	205	217	229	265	271	277	283	289	313	325	337	349	361	3 910
CEEAC	82	87	92	97	112	115	117	120	123	133	138	143	148	153	1 659
CEDEAO	51	54	57	60	70	71	73	74	76	82	86	89	92	95	1 030
IGAD	97	103	109	115	133	136	140	143	146	158	164	170	176	182	1 972
SADC	128	136	144	152	176	180	184	188	192	208	216	224	232	240	2 601
UEMOA	26	27	29	30	35	36	37	38	38	42	43	45	46	48	520

*Note: Certains pays sont membres de plus d'une organisation économique régionale. En conséquence, la somme des chiffres par organisation économique régionale est supérieure au total pour l'ensemble du continent.*

**Tableau annexe 7: Total des besoins de financement annuels pour les PSSA régionaux (PRSA), en millions de dollars EU**

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
<b>PSSA Régionaux: Total partiel</b>	<b>27</b>	<b>30</b>	<b>32</b>	<b>35</b>	<b>64</b>	<b>65</b>	<b>65</b>	<b>72</b>	<b>86</b>	<b>98</b>	<b>98</b>	<b>98</b>	<b>115</b>	<b>115</b>	<b>1 000</b>
UMA	0	1	2	4	5	4	4	4	5	5	5	5	5	5	55
CEN-SAD	5	5	5	5	10	10	10	10	15	15	15	15	20	20	160
CEMAC	2	2	2	3	4	4	4	4	5	5	5	5	5	5	55
COMESA	0	2	3	3	8	8	8	8	10	10	10	10	10	10	100
CEEAC	0	0	0	0	2	4	4	5	5	10	10	10	10	10	70
CEDEAO	5	5	5	5	10	10	10	15	15	20	20	20	20	20	180
IGAD	5	5	5	5	7	7	7	7	8	8	8	8	10	10	100
SADC	5	5	5	5	8	8	8	8	8	10	10	15	15	15	120
UEMOA	5	5	5	5	10	10	10	10	15	15	15	15	20	20	160

127

**Tableau annexe 8: Total des besoins de financement annuels pour les programmes nationaux et les organisations économiques régionales (en millions de dollars EU)**

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
<b>PSSA: Total partiel programmes nationaux regroupés par organisation régionale</b>	<b>320</b>	<b>340</b>	<b>360</b>	<b>380</b>	<b>440</b>	<b>450</b>	<b>460</b>	<b>470</b>	<b>480</b>	<b>520</b>	<b>540</b>	<b>560</b>	<b>580</b>	<b>600</b>	<b>6 500</b>
<b>PSSA: Total partiel par organisation régionale</b>	<b>27</b>	<b>30</b>	<b>32</b>	<b>35</b>	<b>64</b>	<b>65</b>	<b>65</b>	<b>72</b>	<b>86</b>	<b>98</b>	<b>98</b>	<b>98</b>	<b>115</b>	<b>115</b>	<b>1 000</b>
<b>Total des programmes nationaux et des organisations régionales</b>	<b>345</b>	<b>365</b>	<b>390</b>	<b>410</b>	<b>499</b>	<b>510</b>	<b>530</b>	<b>541</b>	<b>563</b>	<b>630</b>	<b>650</b>	<b>670</b>	<b>690</b>	<b>710</b>	<b>7 500</b>

**Tableau annexe 9: Estimations des investissements en Afrique (Afrique subsaharienne et Afrique du Nord)**

Année *	Estimation des investissements agricoles (milliards de dollars EU)		
	Sur la base d'une variation de la valeur des actifs d'une année sur l'autre **	Sur la base d'un coefficient des dépenses totales pour l'agriculture ***	Moyenne
1990/91	2,58	3,88	3,23
1991/92	10,57	3,57	7,07
1992/93	3,34	4,49	3,91
1993/94	4,54	3,41	3,98
1994/95	5,30	3,27	4,29
1995/96	5,87	3,15	4,51
1996/97	4,75	3,55	4,15
1997/98	3	3,27	3,13
1998/99	1,87	2,79	2,33

\* Les estimations fondées sur les actifs calculent les différences entre années civiles et sont présentées pour les années en question par ex 1990/91); pour les estimations fondées sur les coefficients, les années civiles sont prises pour référence (ex. 1990).

\*\* Indique une forte variabilité d'une année sur l'autre; degré de fiabilité incertain. Comprend tous les actifs, privés et publics.

\*\*\* Se réfère aux investissements publics. Pour obtenir un total pour le continent africain, les chiffres de l'Afrique du Nord (estimés sur la base d'une moyenne quasi historique d'environ 20 pour cent du total du Proche-Orient) sont ajoutés à ceux de l'Afrique subsaharienne. La part de l'agriculture dans les dépenses publiques totales en 1999 sont estimées à 3,5 pour cent au lieu de 1,1 pour cent, comme indiqué.

